



HAL
open science

Essai de compréhension des rapports entre personnes placées sous main de justice et professionnels : un regard psychosocial

Charlotte Joly

► To cite this version:

Charlotte Joly. Essai de compréhension des rapports entre personnes placées sous main de justice et professionnels : un regard psychosocial. Psychologie. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. Français. NNT : 2017UBFCH025 . tel-02417460

HAL Id: tel-02417460

<https://theses.hal.science/tel-02417460>

Submitted on 18 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
UFR Sciences Humaines et Sociales - Psychologie



THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Bourgogne

Discipline : **Psychologie**

Par **Charlotte JOLY**

Le 12 décembre 2017

**ESSAI DE COMPREHENSION DES RAPPORTS
ENTRE PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE ET PROFESSIONNELS :
UN REGARD PSYCHOSOCIAL**

Sous la direction de Marie-Françoise LACASSAGNE et Brigitte MINONDO-KAGHAD

Jury :

Marie-Françoise LACASSAGNE, Professeur des Universités, Université de Bourgogne Franche-Comté

Brigitte MINONDO-KAGHAD, Maître de Conférences, Université de Bourgogne Franche-Comté

Sid ABDELLAOUI, Professeur des Universités, Université de Lorraine

Nicolas ROUSSIAU, Professeur des Universités, Université de Nantes

Denis LAFORTUNE, Professeur des Universités, Université de Montréal

REMERCIEMENTS

J'étais certaine que cette partie de thèse serait de loin la plus agréable et la plus facile ... je crois que je me suis en (deuxième) partie trompée ! Il n'est pas évident de faire des remerciements à la hauteur de l'implication reçue de tous, et de n'oublier personne.

Je remercie les membres de mon jury de thèse, monsieur Denis Lafortune, monsieur Sid Abdellaoui et monsieur Nicolas Roussiau. Merci d'avoir accepté d'expertiser ce travail. Je suis honorée par votre présence.

Je remercie madame Brigitte Minondo-Kaghad, pour sa co-direction. Vous aurez su me transmettre votre intérêt pour la psychologie du travail. Je vous remercie également pour votre implication et votre intérêt dans ce travail de recherche.

Je tiens à remercier ma directrice de thèse, Marie-Françoise Lacassagne, merci pour vos encouragements, vos précieux conseils et votre humanité durant ces quelques années. Etre admirative de celle qui vous dirige reste la plus grande source de motivation ...

Je remercie monsieur Philippe Castel d'avoir corrigé les différents articles en lien avec ce travail et l'étude 4 qui s'appuie sur l'outil « RepMut ». Je remercie monsieur Ahmed Jebrane, pour les étés passés dans son bureau à travailler mes tests statistiques : j'y serais sans aucun doute encore sans vous ! Je te remercie Lucie Finez pour tes précieux conseils et ton amitié. Je remercie d'une façon générale tous les professeurs et MCF du laboratoire SPMS devenu Psy-Drepi pour votre accueil et votre générosité.

Merci à vous Laurent Théoleyre et Béatrice Asencio pour votre confiance dans ce projet de recherche.

Merci à toi, Elhassania Baria d'avoir permis une réflexion sur ces modules du « vivre ensemble » et merci aux CPIP animateurs de ce module.

Je remercie chaleureusement l'équipe du SPIP 69 et du SPIP 21. Merci de m'avoir guidée dans mes lectures, d'avoir corrigé la partie « CPIP » (mention spéciale à Fanny et Christine) et d'avoir pu me faire profiter de votre expérience. Merci à cette belle équipe de Dijon qui m'a supportée (dans les deux sens) ces quelques derniers mois de thèse.

Je remercie Emmanuel Brillet pour son investissement et pour avoir pris le temps de faire toutes les autorisations nécessaires pour les recherches dans la pénitencière. Merci pour votre intérêt porté à cette recherche.

Je remercie vivement l'équipe impliquée dans le projet RepMut qui a grandement enrichi ma réflexion sur les représentations mutuelles!

Merci à vous, mes collègues de l'association de la recherche en victimologie pour vos conseils avisés et vos encouragements.

Un très grand merci aux PPSMJ et aux professionnels des différentes institutions, merci pour votre participation et votre implication dans ce travail.

Je remercie tous mes collègues doctorants et doctorantes du laboratoire: Monem, Khaled, Aurélien, Faycel, Philippe, Anais, Boris, Sofiene, Marvin, ... nos moments partagés ont rendu ce travail plus agréable au quotidien ! ... Un énorme merci à ceux dont l'aventure a fait naître une douce amitié : Merci Orshi (pour les soirées danse et palenka), Gelareh (pour ta sensibilité et ton amitié), Clément (pour tes moments de « craquage » : les adultes sont des enfants en plus grand !), Florent (pour nos cours en duo et pour nos débats à propos de l'outil RepMut), Rodolphe (pour tes entrées accompagnées d'un « pfiou ben je viens faire une pause » et tes conseils de rédaction), Quentin (d'avoir fait mes sociogrammes et ton humour : SPION), Carlos (pour ton ouverture d'esprit et nos débats passionnants et de m'avoir aidée à gérer le coté pratico-pratique de cette thèse) et Marie (pour ton amitié sans frontière et nos pauses morceaux de musique !) et enfin notre ancienne post-doctorante devenue MCF, Virginie (pour la remotivation apportée au moment où j'en avais vraiment besoin).

Je remercie aussi mes amis « hors thèse » pour m'avoir permis de m'évader: Steak (je peux mettre tous les mots maintenant ??? affable, pantalonnade... défi relevé ?!), Moit (et non moitounette, ma sœur de cœur). Dans toutes les épreuves traversées, la team des trois ne ressort que grandie !!

Merci à Sophie (ma bs préférée !!), Sandra, PA, Bichon, Aurore et Val, Jess, Amandine Caro et Pierre, Me to you et Romain, ma Lulu, Léo, Tinou et Caro, Cath, Laure, Jo, Rudy et Steph, mon jum, Pinto, Laura ... et à ceux que je risque d'avoir oublié ! Le bonheur n'est réel que s'il est partagé et comme le disait Epicure, ce n'est pas tant l'intervention de nos amis qui nous aide, mais le fait de savoir qu'ils sont là.

Et pour finir je remercie ma famille : Merci Dolores, Patrick, Julian et Laetitia: les familles recomposées donnent la chance d'en avoir deux ! Un merci particulier à mes oncles et tantes, cousins, cousines, nièces, beau-frère, belle-sœur et à mes deux grands-mères parties pendant la rédaction de cette thèse, c'est une fierté de la faire pour vous.

Je remercie tendrement mes parents, ce n'est pas tant le fait que sans vous je ne serais pas là mais c'est plutôt que grâce à vous je suis là ! Merci de m'avoir éduquée dans la tendresse et l'amour ! Merci d'avoir fait de moi une personne curieuse et de m'avoir offert cette possibilité de faire ce qui me passionne par-dessus tout : m'interroger ! Je te remercie papa pour tes conseils, tes encouragements, ta capacité à toujours avoir raison mais à me faire croire que je peux te prouver le contraire ! (tu me donneras ton secret ??)... en bref pour me faire sentir que tu es toujours là. Je te remercie maman pour m'avoir donné ton amour inconditionnel, ta douceur et ta gentillesse : de toutes les choses à apprendre de la vie, tu m'as enseigné l'essentiel : l'amour! Je te remercie mon frère, Thomas, pour ton soutien et notre tendre enfance partagée ensemble à faire les 400 coups. Tu es le grand frère protecteur, inquiet et aimant comme dans les dessins animés. Quant à toi, doudou, je te remercie pour ton soutien au quotidien ! Merci d'avoir toujours cru en moi ; Toi et Marlouche je vous aime.

A mes parents

RESUME

Cette thèse résolument appliquée tente de montrer les rapports entre personnes placées sous main de justice (PPSMJ) et les différents professionnels qui les prennent en charge, à travers un regard psychosocial, essentiellement centré sur les théories de la communication et des relations intergroupes. Le but est d'optimiser la prise en charge de ces PPSMJ par la compréhension des relations entre différents acteurs du suivi. Les deux premières études (1 et 2) permettent de faire émerger les représentations entre les différents professionnels et les PPSMJ. Nos résultats nous amènent à considérer l'importance du rôle de chacun, qu'il soit compassionnel et/ou répressif, dans la représentation qu'ils ont les uns des autres. Ainsi, nous avons établi un sociogramme des relations entre les professionnels (étude 3) afin de comprendre comment les différentes équipes travaillent ensemble dans la prise en charge des PPSMJ. Notre dernière étude (étude 4) s'est intéressée aux relations mutuelles entre Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) et les détenus. La discussion propose des pistes d'applications de terrain.

Mots clés : mécanismes identitaires, représentation sociale, communication, PPSMJ, professionnels

ABSTRACT

This resolutely applied thesis attempts to show the relations between persons under the hand of justice (PPSMJ) and the various professionals who are in charge of them, through a psychosocial view, essentially centred on the theories of communication and intergroup relations. The goal is to optimize the care of PPSMJ by understanding the relationships between different monitoring actors. The first two studies (1 and 2) make possible the emergence of the representations between professionals and PPSMJ. Our results lead us to consider the role of each, whether compassionate and/or repressive, in the representation they have of each other. Thus, we have established a sociogram of relations between several professionals (study 3) to understand how those different types of teams work together in support of PPSMJ. Our last study (study 4) investigates mutual relations between probation officers (CPIP) and prisoners. The discussion proposes some paths for field applications.

Keywords: identity mechanisms, social representations, communication, PPSMJ, professional

TABLE DES MATIERES

Remerciements	ii
Résumé	vi
Abstract	vii
Table des matières	viii
Liste des tableaux	xii
Liste des figures	xiv
Liste des annexes	xvi
INTRODUCTION	17
1. CONTEXTE	23
1.1. LA DELINQUANCE.....	23
1.1.1. Avant-propos	23
1.1.2. Qui sont les auteurs d'acte de délinquance ?	24
1.1.3. Quelques chiffres sur la délinquance.....	25
1.1.4. La population pénale	26
1.2. LA PRISON	28
1.2.1. Bref historique	28
1.2.2. Fonction de la prison moderne	33
1.3. LA RECIDIVE.....	34
1.3.1. Avant-propos	34
1.3.2. Quelques chiffres sur la récidive	35
1.3.3. Prédiction et prévention de la récidive : de nouveaux outils et plus de moyens	35
1.4. LES DIFFERENTS PROFESSIONNELS.....	36
1.4.1. Les CPIP.....	37
1.4.2. Les travailleurs sociaux de l'association d'assistance par le travail	41
1.4.3. Les psychiatres	44
1.4.4. Les policiers.....	48
1.5. OUVERTURE	51
2. LES RELATIONS INTERGROUPEES	55
2.1. LA THEORIE DE L'IDENTITE SOCIALE	55
2.1.1. Comportements interindividuels et comportements intergroupes	55
2.1.2. Le phénomène de catégorisation	56
2.1.3. Les distorsions automatiques.....	56
2.1.4. Illustrations des distorsions automatiques	60
2.1.5. L'apport de la TIS dans la compréhension des relations détenus/détenus professionnels/détenus	61
2.2. LA THEORIE DE L'AUTO CATEGORISATION	64
2.2.1. Concept de soi et catégorisation	64
2.2.2. L'antagonisme fonctionnel.....	65
2.2.3. Accessibilité et adaptabilité	66
2.2.4. Dépersonnalisation	67
2.2.5. Problématique.....	67

2.3. LA THEORIE DES PARTITIONS SOCIALES	68
2.3.1. Naissance de la théorie des partitions	68
2.3.2. Relativité des mondes	69
2.3.3. Scène sociale	69
2.3.4. Représentation sociale	70
2.3.5. Les partitions sociales.....	71
2.3.6. Problématique.....	73
2.4. PROBLEMATIQUE GENERALE.....	76
3. METHODOLOGIE	78
3.1. INTRODUCTION	78
3.2. L'APPROCHE LANGAGIERE DES REPRESENTATIONS (ETUDES 1-2A).....	79
3.2.1. L'analyse de discours	79
3.2.2. L'analyse de contenu.....	87
3.3. LE LANGAGE COMME SUPPORT DES ATTENTES ET DES EVALUATIONS (Étude 2B)	88
3.3.1. L'analyse ergonomique du travail : une approche systémique.....	88
3.3.2. Tâche prescrite et tâche effective	89
3.4. LE LANGAGE COMME SUPPORT DE L'ANALYSE DES RELATIONS (Étude 3).....	92
3.5. OUTIL DE DIAGNOSTIC DES RELATIONS INTERGROUPES (Étude 4)	95
3.5.1. Présentation de l'outil « RepMut ».....	96
3.5.2. Lecture des resultats	102
3.6. CONCLUSION.....	104
4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS	107
4.1. ETUDE 1 A. DESCRIPTION DES 15 PERSONNES PLACEES SOUS-MAIN DE JUSTICE : ANALYSE DE CAS CLINIQUES	107
4.1.1. Objectif.....	107
4.1.2. Méthode.....	107
4.1.3. Première illustration clinique : Monsieur D.....	108
4.1.4. Deuxième illustration clinique : Monsieur V.....	110
4.1.5. Conclusion.....	112
4.2. ETUDE 1 B. REPRESENTATION DES 15 PERSONNES PLACEES SOUS-MAIN DE JUSTICE PAR LES PROFESSIONNELS	113
4.2.1. Objectif.....	113
4.2.2. Méthode.....	114
4.2.3. Attentes.....	119
4.2.4. Résultats	120
4.3. DISCUSSION GENERALE DE L'ETUDE 1.....	134
5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ	139
5.1. OBJECTIF	139
5.2. METHODE	141
5.2.1. Echantillon et procédure.....	141
5.2.2. Matériel.....	141

5.3. ETUDE 2A : ANALYSE TROPES	142
5.3.1. Présentation de l'outil.....	143
5.3.2. Statistiques.....	145
5.3.3. Résultats	146
5.3.4. Conclusion.....	151
5.4. ETUDE 2B : ATTENTES ET EVALUATIONS.....	152
5.4.1. Echantillon et procédure.....	152
5.4.2. Statistiques.....	155
5.4.3. Résultats	155
5.4.4. Conclusion.....	160
5.5. DISCUSSION GENERALE DE L'ETUDE 2 (A+B)	160
6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS	166
6.1. OBJECTIF	166
6.2. METHODE	167
6.2.1. Echantillon et procédure.....	167
6.2.2. Items mesurés	168
6.3. ATTENTES	169
6.4. RESULTATS	170
6.4.1. Statistiques.....	170
6.4.2. Pattern des relations.....	170
6.5. DISCUSSION GENERALE DE L'ÉTUDE 3.....	185
7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES ENTRE LES DETENUS ET LES CPIP	189
7.1. OBJECTIF	189
7.1.1. Positionnements identitaires - Mesures directes.....	190
7.1.2. Positionnements identitaires - Mesures indirectes.....	193
7.2. METHODE	193
7.2.1. Echantillon et procédure.....	193
7.2.2. Matériel.....	195
7.2.3. Analyses statistiques.....	195
7.3. RESULTATS	196
7.3.1. Effet d'homogénéité	196
7.3.2. Effet de contraste.....	198
7.3.3. Effet d'appréciation	200
7.3.4 Analyse des adjectifs dans la représentation mutuelle entre détenus et CPIP	203
7.3.5 Comparaison auto appréciation et endo appréciation	208
7.3.6. Auto appréciation des détenus	208
7.3.7. Auto appréciation des CPIP.....	210
7.4. DISCUSSION GENERALE DE L'ÉTUDE 4.....	212
8. DISCUSSION GENERALE	214
8.1. Etude 1	214
8.1.1. Synthèse des résultats	214
8.1.2. limites et Applications de terrain.....	216

8.2. Etude 2	218
8.2.1. Synthèse des résultats	218
8.2.2. limites et Applications de terrain.....	219
8.3. Etude 3	220
8.3.1. Synthèse des résultats	220
8.3.2. limites et Applications de terrain.....	220
8.4. Etude 4	221
8.4.1. Synthèse des résultats	221
8.4.2. limites et Applications de terrain.....	222
BIBLIOGRAPHIE	224
ANNEXES	247

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Tableau de référence: Moyenne de l'indice selon l'appartenance de la source à l'égard de celle de la cible	103
Tableau 2.	Descriptif des corpus des entretiens des professionnels sur les PPSMJ	117
Tableau 3.	Résumé des indicateurs pris en compte dans l'analyse	118
Tableau 4.	Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions comportant des informations personnelles (et matérielles) ou physiques sur la PPSMJ	120
Tableau 5.	Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions comportant des informations sur l'environnement de la PPSMJ	122
Tableau 6.	Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions ayant des informations sur les relations sociales de la PPSMJ	126
Tableau 7.	Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions ayant des informations sur la valence des relations avec le professionnel	126
Tableau 8.	Proportions moyennes de propositions pour chaque entretien sur l'ensemble du corpus 3 et proportions moyennes de propositions comportant un référent noyau relatif à la PPSMJ sur les deux corpus.	128
Tableau 9.	Nombre de propositions où la PPSMJ est désignée en tant que membre d'un groupe (et non dans son individualité) selon l'appartenance	129
Tableau 10.	Nombre moyen de propositions où le sujet est désigné soit comme sujet de l'action soit comme complément, selon l'appartenance institutionnelle de l'interviewé	130
Tableau 11.	Nombre moyen de propositions où le référent « PPSMJ » est positionné soit en actant soit en acté et désigné soit au travers d'un pronom, d'un nom commun, ou d'un nom propre et ceci en fonction de l'appartenance institutionnelle de l'interviewé.	131
Tableau 12.	Effet de l'appartenance de l'interviewé sur la nature des verbes employés pour désigner l'action de la PPSMJ	133
Tableau 13.	Descriptif des corpus des entretiens des PPSMJ sur les professionnels	142
Tableau 14.	Nombre total de tâches prescrites satisfaites et non satisfaites par appartenance et pourcentage	156
Tableau 15.	Nombre total de tâches effectives satisfaites et non satisfaites par appartenance et pourcentage	157
Tableau 16.	Nombre total d'évaluations positives et négatives par appartenance et pourcentage	159
Tableau 17.	Somme totale et nombre moyen d'unités de propositions par entretien faisant référence à une relation avec l'institution différente d'elle-même.	170
Tableau 18.	Valence de l'interaction entre le SPIP et la SDAT selon son orientation	172
Tableau 19.	Valence de l'interaction entre le SPIP et la médecine selon son orientation	173
Tableau 20.	Valence de l'interaction entre la SDAT et le SPIP selon son orientation	175

Tableau 21.	Valence de l'interaction entre la SDAT et la médecine selon son orientation	176
Tableau 22.	Valence de l'interaction entre la médecine et le SPIP selon son orientation	178
Tableau 23.	Valence de l'interaction entre la médecine et la SDAT selon son orientation	179
Tableau 24.	Valence de l'interaction entre la police et le SPIP selon son orientation	181
Tableau 25.	Valence de l'interaction entre la police et la SDAT selon son orientation	182
Tableau 26.	Valence de l'interaction entre la police et la médecine selon son orientation	183
Tableau 27.	Moyenne des homogénéités perçues selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)	196
Tableau 28.	Moyenne des contrastes perçus selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)	198
Tableau 29.	Moyenne des appréciations brutes selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)	200
Tableau 30.	Moyenne des appréciations brutes selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)	208
Tableau 31.	Adjectifs les plus cités par les détenus pour se qualifier eux même	209
Tableau 32.	Adjectifs les plus cités par les CPIP pour se qualifier eux même	210

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Présentation des différentes études réalisées dans cette recherche-action	21
Figure 2.	Graphique d'explication des différentes évolutions du métier de CPIP	41
Figure 3.	Schéma des cinq carrés selon Leplat et Cuny (Leplat et Cuny, 1977)	89
Figure 4.	Exemple d'un sociogramme qui étudie la distribution de la parole entre CPIP, surveillants et détenus (avec une étudiante en observation) lors d'un groupe de parole de type respecto.	95
Figure 5.	Exemple de phase 1 (questionnaire CPIP)	96
Figure 6.	Exemple d'un questionnaire rempli par un CPIP de Dijon	97
Figure 7.	Exemple de première mesure de la phase 2 (questionnaire CPIP)	99
Figure 8.	Exemple de deuxième mesure de la phase 2 (questionnaire CPIP)	99
Figure 9.	Version illustrative générique d'une partie d'un formulaire papier de l'outil RepMut	101
Figure 10.	Focalisation sur la représentation que les professionnels ont des PPSMJ (étude 1)	113
Figure 11.	Capture d'écran d'un exemple de codage – présence/absence	116
Figure 12.	Répartition des thèmes abordés pour chaque institution (en pourcentage)	124
Figure 13.	Comparaison du nombre de propositions dans le corpus 3 et dans le corpus 4 selon l'institution	129
Figure 14.	Répartition des façons de désigner les RN pour chaque institution (en pourcentage)	132
Figure 15.	Répartition de la nature des verbes pour chaque institution (en pourcentage)	134
Figure 16.	Focalisation sur la représentation que les PPSMJ ont des professionnels (étude 2)	139
Figure 17.	Explication des corrections à apporter (avant changement)	144
Figure 18.	Explication méthode Tropes pour calcul	146
Figure 19.	Représentation des scénarii (et leur nombre d'occurrences) les plus abordés dans les entretiens de PPSMJ	147
Figure 20.	Répartition des sous catégories représentatives pour l'item personnes et groupes sociaux	147
Figure 21.	Répartition des sous catégories représentatives pour l'item gestion administrative	148
Figure 22.	Répartition des sous catégories représentatives pour l'item comportement et sentiments	149
Figure 23.	Répartition des sous catégories représentatives pour l'item temps	150
Figure 24.	Présentation du document déposé dans les institutions, à remplir par le professionnel	153

Figure 25.	Exemple d'une demi-journée (avec CPIP) - document rempli par observation (chercheur)	154
Figure 26.	Exemple de codage des tâches prescrites non satisfaites	154
Figure 27.	Exemple de codage des évaluations positives	155
Figure 28.	Illustration de la codification des évaluations (positives et négatives)	155
Figure 29.	Total des tâches prescrites satisfaites et non satisfaites par institution	157
Figure 30.	Total des tâches effectives satisfaites et non satisfaites par institution	159
Figure 31.	Focalisation sur les rapports entre les différents professionnels (étude 3)	166
Figure 32.	Exemple de codage réalisé	168
Figure 33.	Sociogramme des relations du SPIP	174
Figure 34.	Sociogramme des relations de la SDAT	177
Figure 35.	Sociogramme des relations de la médecine	180
Figure 36.	Sociogramme des relations de la police	184
Figure 37.	Focalisation sur les rapports entre les détenus et CPIP (étude 4)	189
Figure 38.	Précision de la distribution des exo-appréciations	202
Figure 39.	Adjectifs utilisés par chaque groupe pour qualifier les détenus.	204
Figure 40.	Adjectifs utilisés par chaque groupe pour qualifier les CPIP.	206

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.	Extrait de l'affaire Tony Meilhon	247
Annexe 2.	Exemple d'entretien mené avec un CPIP (E 19 FLA sur SAI)	248
Annexe 3.	Fiches missions répertoriées par Institutions	251
Annexe 4.	Exo représentation des détenus	254
Annexe 5.	Endo représentation des détenus	254
Annexe 6.	Exo représentation des CPIP	254
Annexe 7.	Endo représentation des CPIP	255
Annexe 8.	Indices correspondants à l'Homogénéité et au Contraste	256
Annexe 9.	Document expérimental : ce que fait / ce que ne fait pas le SPIP	258

INTRODUCTION

Les revendications de la société à être protégée du crime, celles des victimes de pouvoir être acteurs dans un procès équitable, obligent, comme l'explique Cario, dans la préface de Mbanzoulou (2000) à exceller dans le traitement de la récidive.

La prison, par son emplacement (souvent excentrée de la ville)¹, protégée des regards, reste un lieu étranger qui interroge et inquiète la société civile (Faure, 2000). Elle est définie comme un « lieu fermé, pouvant abriter des personnes telles que les marginaux, les criminels, les individus porteurs de stigmates » (Desombre, 2004, p. 5). L'une de ses fonctions est de mettre à l'écart de la société ceux qui, à un moment donné, ont enfreint la loi. De ce fait, « l'institution pénitentiaire est présentée comme la réponse à un impératif moral » (Zeneidi, 2015, p. 129). Dans cette citation et de façon plus générale, est traduite l'idée que l'infraction a lésé, outre la victime, la société tout entière (Foucault, 1975). Les reportages quasi théâtraux de certains procès, les émissions qui vulgarisent les enquêtes ou l'hypermédiatisation des affaires de mœurs comme celle de Laetitia (Pornic)², entretiennent une vision négative du monde carcéral, et plus largement de la justice. Ceci n'est pas nouveau, Desombre (2004) dénonçait déjà cette mise en scène et cette hypermédiatisation des actes délictueux et des suites judiciaires. Finalement, en rendant l'accès à la prison difficile pour les médias, l'imaginaire opère. Autrement dit, « tant l'approximation des propos que la teneur caricaturale des écrits biaisent l'opinion et la connaissance qui se forment autour de la prison, et les représentations du milieu carcéral n'en sont que plus floues et erronées » (Décarpes, 2009, p. 25).

Les différentes recherches semblent surtout consacrées à l'Institution en tant que lieu de privation de liberté, parfois sans prendre en compte les personnes que ce soit les personnes incarcérées, celles qui font leur peine en dehors des murs de la prison ou les professionnels occupant les lieux. Dans la pratique, les études sur la récidive ont surtout porté sur les effets des caractéristiques individuelles (Wang, Hay, Todak et Bales, 2014). Clear (2007), montre comment l'incarcération peut contribuer aux problèmes sociaux en brisant les liens et en rompant parfois le soutien indispensable aux détenus. Ce reproche de la probation traditionnelle n'est pas récent et avait déjà été critiqué (Clear, Harris et Baird, 1992).

¹ A l'exception des Maisons d'Arrêts qui sont à proximité des tribunaux

² Les faits remontent à 2011 (nuit du 18 au 19 janvier) vers Nantes. Un homme de 31 ans tue puis démembre une jeune serveuse alors qu'il sort de prison et doit se soumettre à une mesure de sursis mise à l'épreuve. Les médias s'emparent de l'affaire et dénoncent le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Pour plus d'informations : <http://www.humanite.fr/proces-meilhon-le-probation-reste-exsangue-deux-ans-apres-laffaire-laetitia> (annexe 1)

Début 2015, le système judiciaire français comptait plus de 250 000 personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dont environ 67 000 détenus. Dans un esprit réformateur, ces dernières décennies, et pour répondre aux différentes critiques, des équipes pluridisciplinaires auprès des établissements pour peine se sont mises en place. Ainsi l'objectif était de pouvoir prendre en charge les personnes en faisant travailler ensemble différents professionnels : de surveillance, de la santé, de l'emploi, de l'éducatif, du social... L'objectif est de limiter les frontières « entre milieu ouvert et milieu fermé, entre établissements pénitentiaires, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Services publics de santé, du travail, de protection familiale et sociale et la communauté des citoyens » (Mbanzoulou, 2000, p. 9). Pour ce faire, un des éléments essentiels semble être le partenariat qui permet de développer une intelligence collective pour permettre de lutter de façon efficace contre l'insécurité liée à la petite et moyenne délinquance (Wuilleumier, 2002). En effet, l'utilité d'un partenariat semble opportune pour l'évaluation de la santé des ex-détenus (De Beaurepaire, 2005) autant que pour le contrôle de suivi.

Mbanzoulou (2000) parle de trois phases dans la réinsertion sociale des personnes placées sous main de justice : une phase criminologique, une phase pénitentiaire et une phase affective et sociale. Il avance que « si ces différentes phases de la réinsertion étaient exploitées de façon optimale en replaçant chaque acteur à sa place et dans son rôle, avec toutes les articulations nécessaires entre eux, les chances de réinsertion sociale des libérés augmenteraient de façon sensible. Encore faut-il pour cela que soient respectées deux conditions essentielles » (Mbanzoulou, 2000). Dans ces conditions essentielles, sont considérées la réduction de la surpopulation pénale et la création d'équipes pluridisciplinaires régionales. C'est sur ce deuxième aspect que nos recherches s'inscrivent. Il ne s'agira pas de faire un historique de la sociologie de la prison ou même de la politique pour savoir si les peines doivent être aménagées, car ici s'ouvre un autre débat, mais plutôt de comprendre comment une personne peut être suivie par différents professionnels en optimisant les possibles communications que la pluridisciplinarité impose. Dans le même temps, il s'agira de comprendre dans quelle mesure les représentations que les différents groupes ont des uns et des autres pourraient permettre d'améliorer cette relation.

Le milieu carcéral, de par ses particularités, met à l'épreuve un certain nombre de théories sur les relations intergroupes. Ce travail de recherche a pour objet l'étude des relations entre plusieurs groupes que tout oppose : les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) et les différents professionnels qui les ont en charge. Faugeron, Chauvenet et Combessie (1996) montrent que les relations sociales entre détenus et surveillants, par exemple, s'établissent

difficilement dans un « contexte où les règles formelles sont d'application variable, les rapports dissymétriques, la gamme des interactions limitées et les registres des réponses pauvres » (Faugeron *et al.*, 1996, p. 18).

S'intéresser à la relation entre ces différents groupes peut permettre une compréhension globale des rapports entre eux dans une perspective d'application pratique. Autrement dit, la psychologie sociale peut apporter ses outils à la réduction des conflits au sein des établissements pénitentiaires, qui se structurent « autour de ce conflit, autour d'un rapport de forces. Il est rare de rencontrer une organisation où ce rapport de forces est aussi permanent et aussi évident » (Bercher, 1995, p. 52). Ce travail doctoral cherche à comprendre les représentations et plus largement les rôles sociaux des personnes placées sous main de justice et des professionnels qui les ont en charge. Dans un objectif d'optimisation de la prise en charge, en tentant de réduire le parallélisme des pratiques professionnelles où « chacun dans son coin considère qu'il a son champ propre d'intervention » (Benloulou, 2003, p. 1) l'objectif est également de comprendre ce qui se joue dans les communications intergroupes. Ainsi, les théories des relations intergroupes proposent d'appréhender les stratégies identitaires que les individus pourraient activer pour obtenir ou maintenir une identité positive. Dans les différentes relations analysées, l'éclairage de la psychologie sociale permet une lecture nouvelle des rapports identitaires, en situation possible de menace.

Ce travail est issu d'une recherche action dont l'objectif était de pouvoir recueillir les différentes représentations et de pouvoir analyser les relations intergroupes. Ainsi, un protocole de recherche s'est institué comme suit : une liste de quinze PPSMJ connues des différentes institutions (SPIP, SDAT, psychiatrie³ et police) a été établie sous la condition qu'ils faisaient état de multiples infractions notées sur le casier judiciaire. Pour les trois premières études, l'idée d'une symétrie dans la recherche paraissait importante. Ainsi il était convenu que pour une PPSMJ, deux CPIP, un travailleur social de la SDAT, un médecin et un policier puissent parler à propos de cette PPSMJ et ensuite la PPSMJ à son tour était interrogée. Néanmoins, ce protocole et la réalité du terrain a fait que cette organisation n'était pas toujours possible (policiers qui ne connaissent pas la personne, médecins qui ne souhaitent pas répondre ...).

La première étude vise à mettre en évidence les différences dans les relations intergroupes selon l'appartenance des professionnels. Ces différences s'expriment au travers d'entretiens semi-directifs. Cette étude est précédée de vignettes cliniques dont l'objectif est

³ Les termes psychiatrie et médecine ou psychiatre et médecin dans ce travail doctoral ont été utilisés sans distinction : néanmoins les médecins dans cette recherche sont exclusivement des psychiatres

d'identifier les différents vécus psychologiques et psychosociaux des PPSMJ du point de vue des professionnels. Les résultats permettent de mettre au jour dans un premier temps les différences de représentations selon la nature du rôle dominant dans la prise en charge des professionnels à savoir compassionnel ou répressif.

Cette représentation des professionnels donne lieu à une nécessité de comparer avec celle des PPSMJ. C'est l'enjeu de la deuxième étude qui s'intéresse aux contenus des entretiens des PPSMJ et tente de faire ressortir les attentes et les évaluations de ces différents professionnels. Les résultats mettent en avant des similitudes avec la première étude, à savoir que les professionnels les plus investis dans la relation semblent être ceux vers lesquels il y a le plus de demandes, qu'elles soient satisfaites ou non.

La troisième étude, quant à elle, propose de dresser un schéma des interactions entre les professionnels en tentant d'analyser les identités mobilisées dans ces rapports intergroupes. A partir d'entretiens, les propositions où les autres institutions ont été mentionnées ont été analysées pour dresser un sociogramme. Il ressort de ces résultats que deux institutions forment la structure au travail partenarial, le reste étant encore à construire.

Alors que les précédentes études s'intéressaient aux PPSMJ, la dernière étude se focalise sur les détenus et les relations avec le service qui le suit systématiquement en détention, à savoir le SPIP. L'objectif était de pouvoir comprendre quelles identités étaient mobilisées lors de l'incarcération et pouvoir analyser le comportement identitaire des professionnels de la même façon. Les résultats montrent la différence de stratégies identitaires entre le groupe privilégié des CPIP et le groupe désavantagé des détenus afin de conserver une identité favorable.

Tout au long de ce travail de recherche, dans le but de faciliter la lecture, un graphique (Figure 1) permettra de repérer l'étude en cours.

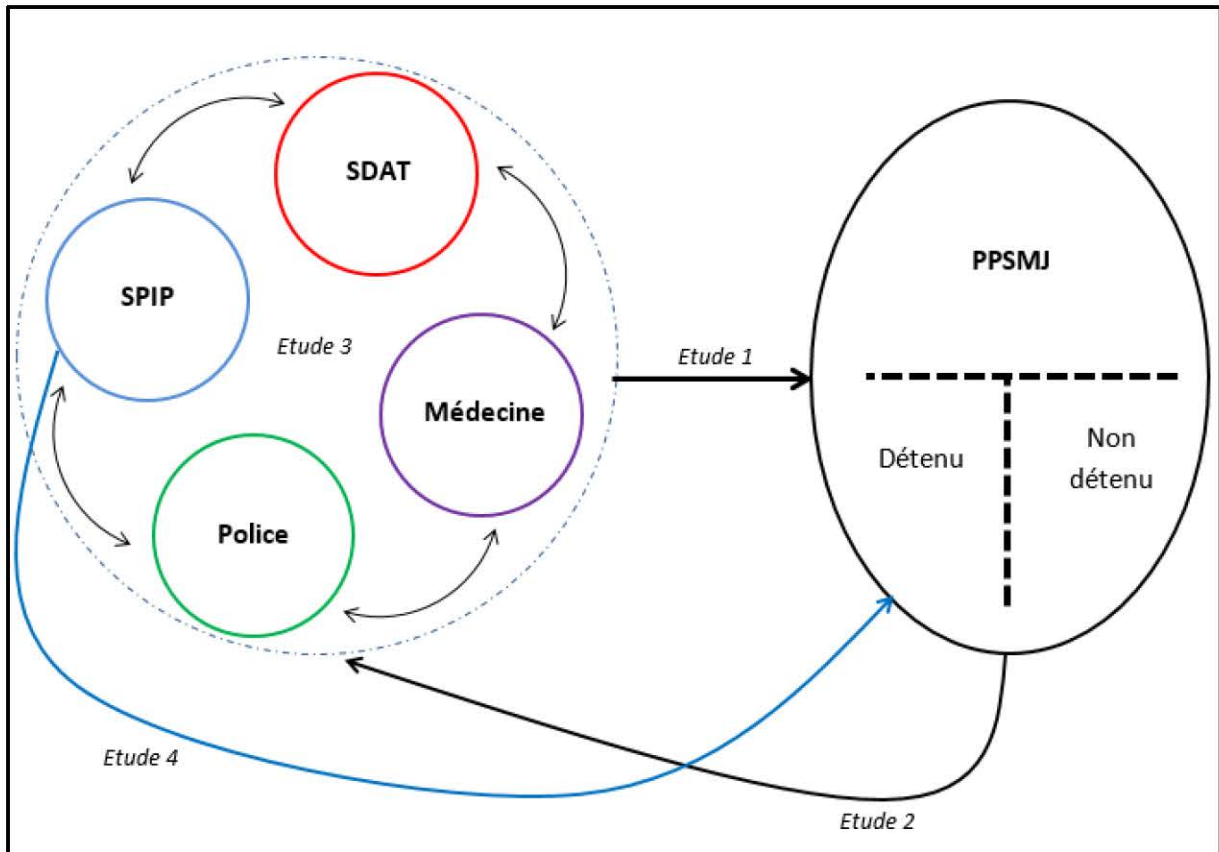


Figure 1. *Présentation des différentes études réalisées dans cette recherche-action*

PREMIERE PARTIE

PARTIE THEORIQUE

1. CONTEXTE

« Pourquoi tant de jeunes commettent-ils des actes nuisibles, parfois sévèrement punis? Et pourquoi sont-ils si nombreux à recommencer? Sont-ils affligés d'une espèce de folie morale? Sont-ils téléguidés par d'obscures forces sociales? Peut-être. L'ennui, c'est que, depuis un siècle déjà, certains experts ont tenté en vain de nous vendre ces idées. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas trouvé d'acheteur. Ils n'ont même pas réussi à se convaincre les uns les autres. Il est donc urgent de reprendre le problème autrement. »

Maurice Cusson, *Délinquants pourquoi* (1995, p. 15)

1.1. LA DELINQUANCE

1.1.1. AVANT-PROPOS

Avant de s'intéresser à la délinquance, il paraît opportun de rappeler que la délinquance et le crime, comme le souligne Durkheim (1893), sont issus d'un décret social avant d'être une donnée objective. Pour le paraphraser, un acte froisse la conscience commune non parce qu'il est criminel, mais il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. Autrement dit, c'est le pays et sa culture qui définissent leurs propres lois et, c'est ceux qui enfreignent ces lois qui sont vus comme délinquants ou dans un premier temps comme ayant un comportement déviant.

La délinquance semble être au cœur des tourments de la société depuis quelques années (Castel, 2003). Ces tourments sont principalement liés au sentiment d'insécurité auquel s'ajoute la perception d'une montée de la délinquance (Garland, 1998). Elle est définie comme « l'ensemble des actes qui font l'objet d'une sanction pénale » (Tostain et Lebreuilly, 2005, p. 336) et peut être appréhendée, selon ses auteurs, à partir de différents champs de recherche comme la morale sous tendant une transgression de norme, le droit avec la pénalisation, la sociologie avec la construction sociale de la déviance et la psychologie à travers les facteurs cognitifs, cliniques et psychosociaux.

Afin de mieux comprendre la délinquance et éviter de systématiser les prises en charge, il semble utile de différencier les types de délinquance : la délinquance explosive, très hétérogène et de gravité moyenne avec une période restreinte qui semble liée à des difficultés familiales ; la délinquance persistante moyenne, hétérogène de plus longue durée mais toujours de gravité moyenne qui prendra fin à l'âge dit « mûr » et la délinquance persistante grave où les actes sont de plus en plus nombreux et la gravité montante (Born, 2005).

La diversité des actes commis semble être un facteur de risque à cause d'une éventuelle polyvalence du délinquant qui suppose un réseau déjà développé et une expérience acquise (Roché, 2008). La grande majorité des délinquants commencent « leur carrière » vers 8-10 ans,

connaissent une accélération vers 12-13 ans jusqu'à leur 15-16 ans puis diminuent la fréquence de leurs actes et s'orientent vers la désistance autour des 30 ans (L. Mucchielli, 2001).

1.1.2. QUI SONT LES AUTEURS D'ACTE DE DELINQUANCE ?

Dans un souci de facilitation de lecture, nous n'accorderons pas d'importance, pour cet écrit, à la nuance entre délinquant et personne ayant commis des actes de délinquance. Pourtant, les théories de l'étiquetage ne sont pas à négliger. En effet, comme le montre Wells (1978), le fait d'étiqueter une personne comme déviante (acte social) tend à altérer l'auto-conception de cette personne stigmatisée par incorporation de cette identification. S'en suit alors un risque de reconnaissance dans cette identification et un risque de ne plus s'identifier qu'à cette identité. Autrement dit, réduire les personnes à « être délinquant » et non à « faire des actes de délinquance » les stigmatisent davantage et les poussent dans une recherche de reconnaissance qui ne peut alors que passer par des actes de délinquance. De la même façon, dire de quelqu'un qu'il est violent ne renvoie pas à la même image que dire qu'il commet des actes de violence. Tout laisse à penser que le verbe d'état fige plus que le verbe d'action, qui peut être plus ponctuel, et qu'il entrave davantage l'estime de soi.

Dans les courants les plus anciens, entre la criminologie et la psychanalyse, l'homme criminel, reconnaissable physiquement avec « une faible capacité crânienne, une mandibule pesante et développée ... » (Lombroso, 1895, p. 8) pourrait être en mesure, s'il n'est pas freiné, d'agresser son prochain jusqu'à le tuer, particulièrement s'il en tire profit sans en être inquiété, mais aussi et simplement si l'occasion s'offre avec l'impunité (Freud, 1923). En rupture, la criminologie psychanalytique tente de comprendre « quelle figure du sujet inconscient incarne le criminel ? » (Assoun, 2004, p. 24). Plus tard, lorsque la psychanalyse a laissé place à d'autres sciences pour expliquer certains phénomènes, est intervenue dans les tentatives d'explication l'idée que « l'être humain porte en lui-même la cause somatique de son destin » (Dayan, 2012, p. 882).

Par opposition, la sociologie a commencé à s'intéresser à la criminologie avec la prise en compte de l'environnement de la personne dans son entrée dans la délinquance. Castel (R. Castel, 1995), par exemple, insistera sur la vulnérabilité sociale. Ainsi, des chercheurs ont naturellement formulé l'hypothèse que « les conditions d'une expansion de la criminalité sont définies par le contexte socio-économique et l'opportunité de la délinquance » (Lagrange, 2003, p. 30). De ce fait, « le déviant est celui à qui l'étiquette de déviant a été appliquée avec succès ; le comportement déviant est le comportement que les gens stigmatisent comme tel » (Becker, 1963, p. 33). Plus qu'une entrée dans la délinquance, les auteurs parlent de difficulté de sortir

de la délinquance allant même jusqu'à employer les termes de corridor de la déviance (Shoham, Rahav et Motte, 1991). Les précurseurs ont tenté de faire le rapprochement entre délinquance et structure familiale, environnement, lien-parent enfant (Gimenez et Blatier, 2007). A titre d'exemple, la criminalité est parfois expliquée par le nombre de personnes dans la fratrie (Capaldi et Patterson, 1996). Plus spécifiquement, les « voies d'entrée dans la délinquance » (Born et Helin, 2000, p. 197) sont envisagées comme en lien avec les dysfonctionnements familiaux, les carences éducatives et/ou l'imprégnation délinquante. En d'autres termes, pour les auteurs, plusieurs paradigmes rendent compte des causes d'entrée dans la délinquance : négligence, conflit, conduites/attitudes déviantes et rupture. Dans le schéma de Patterson (Patterson, DeBaryshe et Ramsey, 1989) se retrouvent ainsi plus ou moins imbriqués problème d'identité, incapacité à nouer des relations hors du cercle d'appartenance, système de valeurs ne coïncidant pas avec celui communément admis, « ego-centration », distorsion entre le sentiment de l'atteinte commise et sa réalité.

Enfin, d'un point de vue psychosocial, l'individu qui commet des actes de délinquance est celui pour qui les leviers n'ont pas fonctionné et pour qui les facteurs sont difficilement mobilisables, [qui a] « grandi en évoluant au sein d'un système de relations difficiles et [a] eu des parcours chaotiques, tant sur le plan éducatif et familial que scolaire. Le rejet et la stigmatisation dont [il fait] l'objet ne contribuent en rien à restaurer une image de soi et une histoire autobiographique difficile » (Abdellaoui et Blatier, 2008). Il est admis que pour tenter d'expliquer et de maîtriser la délinquance, il est nécessaire de tenir compte de l'interrelation des personnes (Burgess, 2003). En conclusion, c'est ce point de vue que nous allons adopter, avant tout psychosocial. Nous nous intéresserons aux relations des individus avec leurs proches mais aussi avec le contexte social dans lequel ils évoluent du fait de leur délinquance.

1.1.3. QUELQUES CHIFFRES SUR LA DELINQUANCE

En 2012, sur 900 000 infractions, 600 000 (soit les deux tiers) ont donné lieu à des condamnations pénales. Néanmoins, comme toutes les tentatives de statistiques, les chiffres de la délinquance sont difficilement interprétables puisqu'ils peuvent être dus au nombre d'actes commis, au nombre de dépôts de plainte ... (Bauer, 2015). Cependant, on note une proportion plus forte de déviance sur les biens (20%) que sur les personnes (14%) et sur la législation aux stupéfiants (15%) avec une déviance plus forte (36%) de délits routiers⁴. Plus qu'un

⁴ Source : Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice – Juin 2014
http://www.justice.gouv.fr/include_htm/reforme_penale_chiffres_cles_plaquette.pdf

recensement de la délinquance, il s'agit des chiffres enregistrés par la police et la gendarmerie qui, pour s'approcher davantage de la réalité, doivent être complétés par les enquêtes auprès des victimes (L. Mucchielli, 2005). En effet, les différences entre les atteintes déclarées (incluent les personnes qui ne se sont pas signalées à la police ou à la gendarmerie à la suite de l'atteinte subie) dans le cadre de l'enquête « cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2014 et les plaintes enregistrées en police ou gendarmerie à la même période, il ressort que seulement 10% des personnes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes de crimes sexuels alors que 90% des ménages ou personnes de plus de quatorze ans portent plainte pour vols de voiture⁵. Autrement dit, le taux de plainte varie en fonction de l'atteinte.

1.1.4. LA POPULATION PENALE

Toute personne, à la suite d'une décision, qui est incarcérée ou qui fait l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou de mesures d'aménagement de peine est dite « placée sous main de justice ». Elle peut être ou non sous écrou : l'écrou est un acte juridique permettant de constater qu'une personne est placée dans un établissement pénitentiaire sur la base d'un titre de détention délivré par l'autorité judiciaire (Kensey, 2014). Au 1^{er} janvier 2015, on note 77 291 personnes écrouées dont plus de 65 000 en détention et près de 12 000 en aménagement de peine.

Le fait que la psychologie et notamment la psychologie sociale s'intéressent à la prison prouve qu'elle n'est plus considérée « comme un objet mais comme un contexte particulier » (Rostaing, 2006, p. 29). Ainsi il semble important de différencier dans la population pénale, les personnes qui exécutent leur peine en milieu fermé et celles qui bénéficient d'un aménagement en « milieu ouvert »⁶.

L'inflation carcérale et les objectifs de la prison ont amené à se pencher sur une typologie de mesures et sanctions pénales alternatives à la privation de liberté (Tournier, 2006). Ainsi l'alternative de 1^{ère} catégorie est une mesure qui a pour conséquence de permettre de ne pas aller en détention. Il en est ainsi des peines de sursis mis à l'épreuve (ou sursis à exécution) ou de travail d'intérêt général (TIG) prononcées à l'encontre d'un prévenu libre. Les alternatives de 2^{ème} catégorie permettent de réduire le temps passé en détention et plus précisément le temps passé sous écrou. Elle s'adresse donc aux personnes détenues. Il en est ainsi des réductions de peine (pour bonne conduite ou preuve de volonté de réinsertion), des

⁵ Source : ONDRP – Criminalité et délinquance – Janvier 2015 : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf

⁶ Les termes de milieu fermé et milieu ouvert sont beaucoup utilisés dans le domaine de la justice pour différencier les personnes qui sont incarcérées de celles qui ne le sont pas.

grâces (individuelles ou collectives) qui réduisent la durée de la peine ainsi que des libertés conditionnelles qui, elles, ne réduisent pas la peine mais permettent une liberté anticipée (avec levée d'écrou) pour la terminer en milieu ouvert. Enfin, il y a les alternatives de 3^{ème} catégorie qui réduisent le temps passé en détention mais sans levée d'écrou. Il en est aussi des permissions de sortir, de la semi-liberté (sortir le temps de travailler et revenir le soir en détention), du placement à l'extérieur (aménagement de peine sous écrou : exécuter la peine en dehors de l'établissement pénitentiaire avec un partenaire reconnu par l'institution pénitentiaire) et le placement sous surveillance électronique (aménagement de peine mieux connu sous le nom de bracelet électronique : exécuter la peine chez soi).

Les personnes placées sous main de justice non détenues

Les personnes placées sous main de justice bénéficiant d'un aménagement de la peine à l'extérieur, en sursis avec une mise à l'épreuve ou sous écrou à l'extérieur sont dites non détenues⁷. On compte au 1^{er} janvier 2015, 172 007 personnes prises en charge en milieu ouvert et pas moins de 193 739 mesures (une personne peut avoir plusieurs mesures).

Les personnes placées sous main de justice détenues

En France, l'assignation des détenus se fait en fonction de la durée de la peine et du lieu de résidence ou d'arrestation. Ainsi, les détenus ne sont pas séparés en fonction de leurs délits et se retrouvent à cohabiter quelle que soit la raison de leur venue en prison. Les Maisons d'Arrêt accueillent les personnes en attente de jugement (prévenues) ou celles dont la peine est inférieure à deux ans. Une fois que la peine est prononcée lorsqu'elle est supérieure à deux ans, les détenus sont envoyés en Centre de Détention ou en Maison Centrale⁸. On compte au 1^{er} janvier 2015, 66270 personnes détenues dont 2073 femmes et 704 mineurs.

Les détenus sont divers, néanmoins, Combessie (2001) a tenté de dégager certains traits récurrents : il s'agit majoritairement « d'hommes, relativement jeunes, pauvres, aux liens familiaux plus souvent distendus que dans le reste de la population, issus de milieux modestes et fréquemment sans emploi au moment de l'incarcération, d'un niveau scolaire inférieur à la moyenne ; ils sont surtout de nationalité française, mais la proportion d'étrangers est importante, et encore plus la proportion des justiciables issus de l'immigration » (Combessie, 2001, p. 41).

La peine d'emprisonnement met, de fait, les personnes détenues dans un statut de minorité. En effet, quelles que soient les raisons de leur enfermement, les personnes détenues

⁷ Le questionnement actuel est d'ailleurs engagé sur les personnes sous écrou à l'extérieur. En effet les personnes ne sont pas détenues intégralement mais sont privées de liberté avec des contraintes horaires (semi liberté, placement sous surveillance électronique ...)

⁸ Les Maisons Centrales sont axées sur la sécurité. Sont envoyés les détenus avec un fort risque d'évasion ou les plus « difficiles ».

ne peuvent pas sortir de la prison (sauf permission obtenue ponctuellement ou semi-liberté), mais elles ne peuvent pas non plus sortir de leur cellule quand elles le souhaitent ; elles ne participent pas à l'élaboration des règles de vie commune, ne décident pas des activités proposées, ne téléphonent pas autant qu'elles pourraient le souhaiter, n'ont pas accès à internet (sauf lors de certaines activités) et se voient, la plupart du temps, confisquer leur papier. Elles perdent ainsi toute forme d'autonomie, comme l'a définie Sampson (1977). Même s'il n'est pas possible d'imposer des activités, des rendez-vous ou tout autres activités à une personne détenue, elle est, de son côté, dans une liberté largement entravée. Cette situation assimilable aux situations de traumatisme créée par cette perte d'autonomie, d'intimité et de liberté d'un système souvent répressif et brutal (Lemire, 1990) peut provoquer ce que certains auteurs appellent le choc carcéral (Lhuilier et Lemiszewska, 2001).

1.2. LA PRISON

1.2.1. BREF HISTORIQUE

Un retour sur l'évolution du sens de la peine d'emprisonnement est nécessaire pour pouvoir s'interroger sur l'objectif de réinsertion à l'issue d'une peine privative de liberté, ainsi que sur les moyens mis en œuvre au sein même de l'univers carcéral pour y parvenir. Dans le même temps comprendre l'évolution des professionnels qui travaillent auprès des personnes détenues permet d'appréhender de façon optimale leur fonction (Carlier, 2009).

1.2.1.1. Sous l'ancien régime (1589-1789)

Sous l'ancien régime, il existe deux grands types d'établissements pour les auteurs de crimes et de délits: les prisons ordinaires disséminées par deux ou trois cellules et les maisons de force et de correction⁹. Personne n'est condamné à une peine d'emprisonnement qui n'existe pas dans le droit pénal : les prisons ordinaires ne sont qu'un lieu de passage avant la mort, l'exil ou le transfert vers d'autres lieux d'enfermement (galères, bagnes ou maisons de force). Dans ces milliers de prisons ordinaires la justice est assurée par un certain nombre d'autorités, comme par exemple des seigneurs, des communautés religieuses, des évêques, des rois... Ces lieux d'enfermement sont divers tout comme la population qu'ils accueillent : on y retrouve « les dettiers », les contrebandiers du sel et du tabac, les mendiants et vagabonds, les putains, les petits délinquants de misère, les accusés d'affaires criminelles et les prisonniers par ordre du roi (lettre de cachet).

⁹ Les maisons de force et de correction peuvent prendre la forme de quartier de force pour les plus démunis.

Les prisons de l'Ancien Régime se caractérisent principalement par le manque de transparence concernant leur fonctionnement et par la disparité du personnel qui y officie (Desombre, 2004). En effet, le personnel est composé de geôliers et de concierges¹⁰ à la direction de la prison, et de guichetiers et de porte-clefs¹¹, domestiques de ces directeurs (Carlier, 1997). Les tâches confiées sont dépendantes des directeurs, allant de l'entretien des locaux à la surveillance de ceux qui étaient à ce moment-là appelés « prisonniers ».

Les conditions sont dénoncées et jugées lamentables dans le rapport de Necker qui reproche, en plus du fait que les prisonniers soient mélangés, « les ténèbres, la contagion, le manque d'air et d'espace » (Baudrillard, 1821, p. 448).

1.2.1.2. Au moment de la révolution (1789)

Au moment de la révolution, des philanthropes (société royale) sous l'influence de Diderot, Voltaire ... et de Beccaria¹², par la Constituante, ont poussé à réformer et transformer la société avec des lois nouvelles. Ainsi, la Déclaration des Droits de l'Homme (1789) et la prise en main du personnel de surveillance par le ministère de l'intérieur ont fait opérer un tournant dans la direction des prisons.

La réforme du système pénal semble être une préoccupation, notamment en ce qui concerne l'insalubrité (manque d'hygiène, promiscuité, taux de mortalité élevé...). Le règne de Louis XVI (1794) relate un moment d'intérêt pour les conditions de vie en prison, avec le courant hygiéniste qui s'intéresse à lumière et l'air qui semblent porteurs d'une sorte d'immobilité (Carlier, 1997). Un nouveau code pénal a été mis en place, pivot de la réforme où la prison devient la « peine idéale » avec une durée d'emprisonnement proportionnelle à la gravité des faits. L'objectif visé est qu'un temps soit accordé aux prisonniers pour qu'ils puissent revenir sur ce qu'ils ont fait et ainsi apprendre à travailler. Ensuite, ont été créées différentes prisons en fonction du type de peine avec au sommet les maisons de détention¹³ pour les condamnés criminels (biens de l'église, abbaye ...).

C'est aussi à cette époque que sont construites les prisons cellulaires avec une architecture en étoile où un rond-point central permettait de surveiller les surveillants comme les détenus.

¹⁰ On appelait concierge les tenanciers des prisons importantes et geôliers les tenanciers des petites et moyennes prisons

¹¹ Le terme de gardiens puis de surveillants est venu remplacer celui de porte-clefs

¹² Beccaria est un juriste italien qui propose en 1764 un livre qui recense toutes les critiques adressées à la justice criminelle « traité des délits et des peines ».

¹³ Appelés plus tard les maisons centrales, axées principalement sur la sécurité

1.2.1.3. Le XIX siècle

Après un audit de la prison, des technocrates ont voulu la réformer, en amenant l'idée qu'elle ne produisait que du négatif (coût, homosexualité¹⁴, épidémie et récidive). En 1827, dans la statistique criminelle (premier volume) « Publication annuelle du Compte général de l'administration de la justice criminelle », il est ressorti que 70% des sortants de prison récidivaient et faisaient un acte plus grave que le premier. Afin de minimiser cette forte récidive, il a été proposé de sortir les mineurs de prison dans des colonies pénitentiaires (Carlier et Petit, 1994) et mettre les détenus en cellule. Deux autres rapports sur l'état des prisons en 1818 et en 1832 ont également été publiés par l'Inspecteur général De Laville de Miremont.

Faisant suite à ces rapports, le terme de guichetier a laissé la place à celui de personnel de surveillance (Carlier, 1997). Les gradés et les gardiens-chefs ont eu la responsabilité des gardiens. Néanmoins, l'image du personnel de surveillance était entravée entre autres par l'alcool : « d'après l'inspecteur général, l'alcoolisme et l'inintelligence caractérisent les gardiens, en outre responsables de nombreux trafics » (Desombre, 2004, p. 38).

C'est lors d'une visite de la maison centrale de Poissy que le préfet Tocqueville et sa femme ont relayé l'état d'ébriété tant des gardiens que des gardés. Faisant suite à cette découverte, le 30 avril 1822, est entré en vigueur un règlement pour le service des surveillants avec le port de l'uniforme, les fonctions, l'organisation ... La situation s'est même alourdie avec l'arrêté du 10 mai 1839 qui a fait passer d'un système à cette époque perçu comme laxiste à un système disciplinaire avec l'introduction de règles strictes comme l'interdiction du tabac, de l'alcool et la réglementation de la circulation d'argent, du parloir ainsi que la règle du silence entre gardiens et gardés et, entre gardés. C'est cette forme d'emprisonnement que De La Rochefoucauld-Liancourt (1859) a dénoncé comme ayant « imité l'inquisition dans les fers, les cachots renouvelés par les cellules, le fouet, le bâton, le carcan », mais en dépassant « par les tortures des ténèbres, du silence absolu, de la carabine, des boîtes ajoutées au carcan, du travail inutile du manège et du treadmill¹⁵, du pesage et de l'engraissement, de l'usage des chiens féroces », mais aussi par « l'immoralité même des condamnés, qu'on habitue à la corruption, à l'hypocrisie et à la trahison, au moment même où l'on prétend les rendre plus moraux et plus vertueux » (p. 15-16). Dans son écrit Rochefoucauld-Liancourt (1859) a ainsi mis en avant « les nombreux échecs d'un système qu'il exècre et assimile à un supplice physique et moral » (Vimont, 2006, p. 38).

¹⁴ L'homosexualité à cette époque est une infraction sanctionnée

¹⁵ Traduction : tapis roulant utilisé comme instrument de torture

En 1841 ont été créés les règlements généraux des prisons départementales (maison d'arrêt, de justice et de correction). Ils ont pour but de décrire la composition du personnel selon l'importance de l'établissement : un directeur (autrefois appelé concierge), un commis-greffier, un gardien-chef, un ou plusieurs gardiens, des sœurs religieuses ou des surveillantes, un médecin, un aumônier, un instituteur.

Les dépôts de mendicité et les maisons de force (pour les prisonniers par lettre de cachet) appelées « maisons centrales de force et de correction » à partir de 1800 ont eu l'exclusivité de la détention jusqu'à la création des centres de détention en 1875. Les détenus de ces maisons centrales de force et de correction sont les condamnées à la réclusion criminelle, les femmes et les personnes âgées condamnées aux travaux forcés dans l'incapacité de partir au bagne et les condamnés à l'emprisonnement correctionnel de plus d'un an (les peines inférieures à un an allant en maison d'arrêt). A la suite de la révolution, la crise des vocations religieuses a fait convertir les abbayes et les couvents (mais aussi des châteaux) en maisons centrales et ont été confiées au privé (jusqu'en 1898 et 1927 pour les maisons d'arrêt). Dans ce système, les détenus étaient sous l'ordre d'un entrepreneur général qui recevait un prix de journée pour les nourrir, blanchir et vêtir, et qui étaient considérés non pas comme détenus travailleurs mais travailleurs détenus (15h par jour environ).

C'est à partir des années 1890 qu'ont commencé à apparaître des rapports sur l'école et l'organisation d'école de gardiens.

1.2.1.4. Le XX siècle

Le 20^{ème} siècle est assimilé au syndicalisme pénitentiaire où les revendications de ceux qui seront appelés, à partir de 1909, surveillants, commencent à apparaître. Soutenus par les syndicats, ils se considéraient en sous-effectif et reprochaient à leur travail des horaires et des conditions difficiles.

A la fin du régime de Vichy (1945), Paul Amor, alors directeur de l'administration pénitentiaire a replacé le détenu au centre de la peine privative de liberté dans le but de son l'amendement et de son reclassement social. Ses réformes étaient axées sur la formation du personnel de surveillance et la prise en charge des détenus. Dans cette continuité d'ouverture vers l'extérieur, des lois comme celle du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistantes et d'auxiliaires de service social et d'infirmier(e)s ont obligé les professionnels intervenant en prison à être titulaires d'un diplôme et contraints au secret professionnel. Ainsi, différents professionnels du service social et de la santé ont commencé à intervenir en prison.

En 1975, un autre tournant dans le système carcéral et les formes d'emprisonnement est apparu avec la réforme Lecanuët sur le développement de la libération conditionnelle et du sursis avec mise à l'épreuve et la création des centres de détention (orienté vers la réinsertion) et des quartiers de sécurité (qui seront plus tard supprimés). En 1981, une autre évolution a eu lieu avec l'abolition de la peine de mort et le retrait dans les parloirs des hygiaphones pour permettre des contacts physiques entre détenus et visiteurs.

Dans les années 2000, un rapport fait au nom de la commission d'enquête (1999-2000) d'Hyest et Cabanel¹⁶ sur la situation dans les prisons françaises et le livre de Vasseur (2000) a provoqué l'indignation sur les conditions des détenus. Ce rapport montre néanmoins des évolutions avec par exemple, en 1994 l'entrée de l'hôpital dans les prisons et en 1999, la création des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation faisant fusionner le comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) et les travailleurs sociaux (voir partie sur les SPIP, p. 36).

Dans les préoccupations actuelles, la centration sur le prisonnier en tant que tel semble affaiblie au point que Vacheret (2006) puisse dire qu'esclave de l'État, le prisonnier anonyme, stigmatisé par son délit et « perdu dans la masse des détenus semble [alors] avoir disparu du paysage pénal » (p. 291). De ce fait, le désir est porté sur l'ouverture vers l'extérieur, des aménagements de peine en harmonie avec un partenariat de différents professionnels et une meilleure réinsertion des détenus. Ainsi, au sein même des prisons la mise en place et le développement d'une mission dite de réinsertion sociale des personnes condamnées ont permis de multiplier les acteurs du milieu et ont placé le professionnel comme un acteur privilégié (Combessie, 2001). Autrement dit, la reconnaissance des droits des personnes incarcérées a conduit à l'instauration de moyens de recours contre leurs atteintes et à la mise en place des interventions extérieures dans les décisions des autorités carcérales (Lemire, 1991). D'un point de vue historique, l'incarcération de résistants pendant la guerre et les conditions difficiles ont poussé à s'interroger sur un autre regard sur la justice et la peine. Progressivement la personnalité de l'auteur a été prise en compte pour envisager le traitement pénal, ce qui traduit un début de sortie de la doctrine de la rétribution et de la mise à l'écart, et par suite du « tout-carcéral » apparu comme une impasse (Laffargue et Godefroy, 1990).

¹⁶ A retrouver sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/199-449/199-449.html>

1.2.2. FONCTION DE LA PRISON MODERNE

L'évolution de la prison de l'ancien régime à nos jours conduit à se questionner sur le sens de l'enfermement comme mesure répressive et à se demander s'il est possible de sanctionner un délit autrement que par la peine privative de liberté. Entre une progression des démocraties occidentales vers davantage de protection des libertés et de l'intégrité physique des individus et, dans le même temps, un recours souvent accru à l'usage de l'emprisonnement (Faugeron, 1995) la prison fait s'opposer deux rationalités antagonistes : d'un côté, le pôle réaliste (issu de l'histoire – représentation pessimiste de l'Homme) qui avance la fonction dissuasive, punitive et protectrice de la société et de l'autre le pôle moderne (fondateur – représentation positive de l'Homme) qui avance la mission de l'amendement des condamnés en leur permettant une éventuelle réinsertion (Conseil constitutionnel du 20 janvier 1994). Autrement dit, après transformations des missions de la prison dans les années 60, deux logiques s'affrontent désormais quant aux fonctions de la prison : l'une tend vers le sécuritaire et l'autre a un objectif de réinsertion ou d'amendement (Rostaing, 1997).

1.2.2.1. Une mission sécuritaire

Dans l'idée d'une mission sécuritaire, mettre une personne en détention montre que la société (par son système judiciaire) désapprouve certains comportements déviants et neutralise des individus pendant un temps (Abdellaoui, 2008). Durkheim (1893) évoquait déjà le désir de maintenir intacte la cohésion sociale avec toute la vitalité de la conscience commune, désir qui se retrouve aujourd'hui dans la médiatisation des affaires criminelles et l'information sur les activités des tribunaux (Chauvenet et Orlic, 2002).

De plus, dans cette mission sécuritaire, dans sa forme dissuasive, la prison se doit d'« être suffisamment dégradante, humiliante et violente pour qu'aucun ne puisse trouver d'aspects positifs à cette incarcération » (Cabelguen, 2007, p. 5).

Néanmoins, comme le montrent les différentes évolutions de l'enfermement, la mission sécuritaire n'est plus l'unique objectif depuis quelques années déjà.

1.2.2.2. Une mission de réinsertion ou d'amendement

Faisant suite aux différentes réformes pour l'amélioration des conditions de détention, la loi pénitentiaire de novembre 2009 a laissé place à un discours qui tend à élargir les droits des détenus, « améliorer les conditions de détention et mieux axer [les interventions des professionnels] sur la préparation à la sortie » (Pottier, 2010, p. 152). Cette loi stipule en effet que « le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la

société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions ». Ainsi, les conceptions de la prison ont évolué « vers un travail de prévention de la récidive donnant une nouvelle orientation à cette logique de l'amendement » (Hardouin et Proia-Lelouey, 2010, p. 174).

1.3. LA RECIDIVE

1.3.1. AVANT-PROPOS

Selon l'étymologie, la récidive signifie rechute du latin classique « *recidivus* ». Dans le Petit Larousse, (Larousse, 2017a) la définition donnée est « qui retombe », « revient ». Ce terme peut être utilisé en médecine pour une maladie qui réapparaîtrait alors qu'elle était complètement guérie (à l'inverse de la rechute) mais c'est en droit pénal qu'elle attire notre attention. Dans ce domaine aussi on ne parle pas d'une rechute simple mais d'une rechute après condamnation pénale devenue définitive et se produisant dans un délai déterminé. Elle englobe alors la récidive naturelle ou générale comme la délinquance qui se répète en dehors de toute condamnation, la récidive sociale qui présuppose une condamnation, la récidive légale telle qu'elle est définie par la loi, la récidive pénitentiaire qui définit un séjour antérieur en prison et la récidive persistante ou la multi récidive (Bouzat et Pinatel, 1969).

Pour la petite histoire, le 13 mai 1801, une loi faisait apparaître l'existence de la lettre « R » sur l'épaule gauche des condamnés en récidive de crime à crime. Le but de cette stigmatisation apparente du détenu était de le rapprocher de l'animal marqué pour repérer son appartenance aux groupes des malfaiteurs.

Déjà en 1885 la récidive était définie comme un état de rébellion contre la société et le récidiviste comme un individu qui devait être considéré comme son ennemi déclaré (Garraud, 1885). Ce qui est à la base un fait pénal devient très vite un fait social. En effet, elle pousse à s'interroger sur la justice d'un point de vue pénal (législation, système pénitentiaire ...) mais aussi sur des questions relatives au domaine du social (misère, vagabondage, marginalité...) (Kaluszynski, 2010). Aujourd'hui les questions de la récidive sont nombreuses. En témoigne l'émergence de nouveaux outils, dits actuariels, qui viennent tenter de compléter les entretiens (le plus souvent cliniques) permettant l'évaluation d'un niveau de risque basé sur les données acquises de la science (Abondo, Bouvet, Palaric, Spriet et Le Gueut, 2014). Néanmoins, les autorités et l'opinion publique sont contraintes de se poser la question de la méthode la plus efficace pour lutter contre la récidive. Est-ce la répression ? Est-ce la prévention ? D'un autre

point de vue, les sanctions des délinquants sont-elles de nature à éradiquer ou du moins à réduire la récidive ?

Ces dernières années la « peine plancher » a fait augmenter la durée de la peine des personnes en situation de récidive qui est passée de 9 à 15.6 mois entre 2004 et 2010. Les lois de l'ancienne garde des sceaux, Christiane Taubira, qui visent à réduire les années de prison et accentuer la liberté sous condition, partagent largement la France en deux.

1.3.2. QUELQUES CHIFFRES SUR LA RECIDIVE

Les chiffres liés à la récidive s'avèrent compliqués à obtenir puisqu'aucune étude n'a abouti sans procédure de collecte manuelle (Kensey, 2013). D'une condamnation à l'autre, d'un fait à l'autre, les taux de récidive sont difficilement comparables. Selon la nature de l'infraction initiale, le taux de ré-condamnation, qui peut être de nature différente de la première varie ; par exemple, 76% pour des coups et blessures volontaires sans circonstances aggravantes, 58% pour recels et 19 % pour un viol sur mineur¹⁷.

Ceci étant posé, il semblerait intéressant de pouvoir chiffrer des données sur les différentes formes de prise en charge.

1.3.3. PREDICTION ET PREVENTION DE LA RECIDIVE : DE NOUVEAUX OUTILS ET PLUS DE MOYENS

Selon une étude, le fait de posséder ou non un logement stable et un emploi avant l'incarcération, la dépendance ou non aux drogues « dures », et la présence ou non d'un passé pénal, apparaissent comme les éléments les plus prédictifs de la récidive (Brunton-smith et Hopkins, 2013). En effet, une des nouvelles réflexions autour de cette notion de récidive est centrée non plus seulement sur la correction ou la réhabilitation mais sur « la gestion du risque qu'elle représente pour la société » (Gourmelon, 2012, p. 363). Ainsi, jugés trop subjectifs, les diagnostics des personnels soignants (psychiatres ou psychologues) tendent à être remplacés par des méthodes de probabilités et de statistiques des évaluations actuarielles. La place n'est plus au suivi individualisé avec une base relationnelle privilégiée mais sur une application de programmes sur la base d'informations récoltées sur le délinquant (Slingeneyer, 2007). D'après ces programmes, le « récidiviste idéal », autrement dit le condamné le plus susceptible de récidiver serait un homme, jeune (entre 18 et 29 ans) non marié (et même sans conjoint) et

¹⁷ Source : Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice – Juin 2014
http://www.justice.gouv.fr/include_htm/reforme_penale_chiffres_cles_plaquette.pdf

auteur de plusieurs délits (délinquance polyvalente). Il ressort donc que le casier judiciaire joue un rôle essentiel dans la détermination de la récidive (Giuliani, 2010).

Or, il est important de ne pas confondre prédiction et explication, alors que seulement la compréhension est le début de l'efficacité (Kensey, 2007). Autrement dit, la prédiction ne doit pas permettre le risque de prophétie auto réalisatrice de récidive. L'appartenance au groupe déviant semble favoriser la prise de risque sur le chemin du passage à l'acte « on peut supposer que, s'il ne faisait jamais partie d'un tel groupe, le garçon en arriverait difficilement à se munir d'une armure aussi résistante ou à s'aventurer avec autant d'audace sur le chemin de la récidive » (Lavalee et Mailloux, 1963). Tout se passe comme si l'identification au groupe de délinquants permettait une insensibilité aux pressions conformistes. Ce contexte d'appartenance groupal est donc aussi à prendre en compte.

Ainsi prévenir la récidive « invite à évaluer le niveau de risque des PPSMJ afin de proposer une intervention adaptée, permettant une diminution significative de la récidive attribuable à l'intervention du ou des professionnels » (Benbouriche, Ventéjoux, Lebougault et Hirschelmann, 2012). Les auteurs montrent comment, en identifiant les vulnérabilités mais aussi les facteurs ressources des PPSMJ et en identifiant les dimensions qui devraient être spécifiquement considérées dans leurs interactions par les professionnels, l'évaluation des risques pourrait permettre d'adapter la prise en charge. Autrement dit, ces nouveaux outils et de leur mise en place pourraient permettre d'agir de façon plus active pour le personnel de l'administration pénitentiaire en accompagnant la personne.

Dans le but de prendre en compte le contexte de vie des personnes, un accroissement des moyens (près de 25% d'effectifs professionnels en plus) a offert de nouveaux postes qui n'ont pas seulement concerné les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Il a ainsi été créé 70 postes d'encadrement, 100 de personnels administratifs, 70 de psychologues et 110 d'assistants de services sociaux. Dans cette lutte contre la récidive, le travail pluridisciplinaire semble ainsi au cœur des préoccupations. Ainsi, la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire rappelle la nécessité et le rôle fondamental du partenariat (« Loi n° 2009-1436 pénitentiaire », 2009 article 3).

1.4. LES DIFFERENTS PROFESSIONNELS

Dans la lutte contre la délinquance et pour aller plus loin dans la prédiction des risques de récidive, dans le contrôle de la probation et dans l'aide à la réinsertion, plusieurs professionnels interviennent dans la prise en charge des PPSMJ. En effet, « la prévention de la récidive demande [donc] que soient impliqués de nombreux acteurs, présentant des

compétences variées: magistrats, experts psychiatres et/ou psychologues, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), professionnels de la Santé, [du social] ou encore médecins coordonnateurs » (Benbouriche *et al.*, 2012). Plus qu'une nécessité, le travail en partenariat pour le suivi des PPSMJ est une obligation. En effet, il figure dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, en son article 3 qui implique, entre autres, la contribution des associations : « le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées ». Ainsi, déjà de l'arrestation à la présentation au Parquet, les personnes suspectées voient un certain nombre de professionnels (liste non exhaustive) : des policiers (ou gendarmes), des avocats, des médecins, des juges et s'il y a condamnation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Pour notre part, nous nous intéresserons plus particulièrement aux professionnels intervenant dans la lutte contre la récidive à trois niveaux : social (travailleurs sociaux), santé (psychiatres) et justice (policiers et CPIP).

1.4.1. LES CPIP

Le service dans lequel travaillent les CPIP est le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

La libération conditionnelle, en 1885, est prise en charge par les comités de patronage, composés essentiellement de bénévoles appartenant le plus souvent à des mouvements religieux, chargés d'encadrer et d'aider les libérés conditionnels. Ces comités sont renommés comités d'assistance et de placement des libérés en 1946 puis comités d'assistance post-pénal en 1952, sans que leurs missions ne soient changées. Cependant, à partir de 1952, dans le but de structurer leur action, ils sont placés sous l'autorité d'un juge de l'exécution des peines, secondés par une assistante sociale. Paul Amor, directeur de l'administration pénitentiaire, met alors en œuvre les premières expériences de probation en France. Le code de procédure pénale (CPP) de 1958 crée le triptyque judiciaire de la probation c'est-à-dire le juge de l'application des peines (JAP), le sursis avec mise à l'épreuve (SME) et le comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL). Le JAP, juge spécialisé du tribunal, se trouve alors investi de missions relatives au milieu fermé, où il remplace le juge de l'exécution des peines du régime progressif, et en même temps, de missions relatives au milieu ouvert puisqu'il succède au président du comité d'assistance post-pénal, et devient président de CPAL. Le CPAL, ancêtre des SPIP, devient alors une structure associative placée sous l'autorité du JAP et composée d'agents de probation (éducateurs), d'assistants sociaux et de délégués bénévoles. En résumé, pendant des

années, les professionnels de la probation, sous la hiérarchie directe du juge étaient principalement des éducateurs et des assistants sociaux.

Dans ce système hybride entre association et service public, le JAP réforme les décisions des juges du siège, dirige le travail à caractère social des agents du comité, prend les contacts avec les organismes sociaux... La structuration progressive des CPAL s'accompagnera d'un développement de leurs compétences (alternatives à l'emprisonnement, contrôle judiciaire, enquêtes sociales rapides, travail d'intérêt général...). De ce fait, en 1986, un projet de réforme administrative envisagera la transformation du CPAL en un service administratif dirigé par un fonctionnaire baptisé « directeur de Probation » auquel le JAP qui n'est plus « président du comité » donne de grandes orientations de politique d'exécution des peines dont il contrôle l'application. Le Directeur de Probation, fonctionnaire de l'AP, organise le service, tant en matière de gestion de personnel que de méthodes de travail.

En 1999 sont finalement créés les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), placés sous l'autorité d'un directeur (DSPIP), cadre de l'administration pénitentiaire, à vocation départementale, afin d'être en phase avec les politiques d'insertion. Les services réunissent les agents des services socio-éducatifs intervenant en prison et ceux des CPAL. La ligne hiérarchique avec les JAP est désormais rompue, mais ceux-ci peuvent cependant donner des directives aux DSPIP dans le cadre de la politique générale d'exécution des peines. En mai 2008, une circulaire clarifie la place des DSPIP et des JAP, attribuant aux premiers la mise en œuvre des mesures confiées par le juge du siège et au JAP des orientations générales du suivi en matière d'obligations listées par le code pénal. Si les relations entre les services d'application des peines (et plus particulièrement le JAP) et le SPIP sont principalement rythmées, dans le cadre du SME, par les rapports d'incident, la contrainte pénale, depuis la loi du 15 août 2014, impose un renforcement de la collaboration entre ces deux entités autour de la nécessaire évaluation initiale et continue de la situation et de la personnalité de la PPSMJ (Roy, 2016).

Les SPIP sont des structures administratives départementales, dont les directeurs sont en lien avec les directeurs des autres services de l'État et des collectivités territoriales, ce qui était peu le cas avant 1999. Ils participent en particulier, aux instances de la politique de la ville. Ainsi, une hiérarchie unique et issue du même corps que les agents des SPIP a amené à une plus grande interrogation sur l'identité des agents, là où auparavant, chaque comité avait son propre fonctionnement et ses propres références. Enfin, la sociologie même des services a évolué, le recrutement se faisant majoritairement chez les étudiants en droit, les assistantes sociales disparaissant progressivement (Bouagga, 2012). Cette évolution se traduit à travers l'évolution de l'appellation des agents des services. Educateurs de justice jusqu'en 1994, ils sont devenus

conseillers d'insertion et de probation (CIP) puis conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). La circulaire du 19 mars 2008 émanant de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) est venue préciser et clarifier les missions et les conditions d'intervention des SPIP et des CPIP, dont la mission principale est devenue la prévention de la récidive. Autrement dit, centré sur « l'aide à la décision judiciaire, l'élaboration et l'individualisation d'un parcours d'exécution des peines, adapté et progressif », le CPIP devient l'un des acteurs principaux de la prévention de la récidive devenue « finalité de l'action des SPIP ». Dès lors que la prévention de la récidive est la finalité d'action des SPIP, l'interrogation de l'acte transgressif, de ses causes et de ses conséquences, est au centre de la prise en charge. Cette nouvelle mission ouvre la porte de l'évaluation du risque de récidive et celle de la différenciation des suivis en fonction de ce risque. Après un échec sur la création d'un support devant permettre une évaluation structurée de personnes confiées au SPIP, la DAP se lance aujourd'hui, dans une nouvelle recherche sur cette question, en s'inspirant cette fois-ci de ce qui existe à l'étranger. Tout ce passe comme si la DAP allait vers un programme de formation systématique et structuré pour aider les agents de probation à devenir des agents de changement plus efficaces (Bonta, Rugge, Scott, Bourgon et Yessine, 2008). En 2010, le comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte des règles européennes relatives à la probation qui constituent le socle commun, la charte de l'action de l'ensemble des personnels pénitentiaires dans le but d'harmoniser la législation et les pratiques professionnelles. Dans le même sens, la récente médiatisation de la nouvelle loi sur la contrainte pénale couplée à l'affaire en 2011 de la récidive de Tony Meilhon¹⁸ (annexe 1) a permis au grand public de faire connaître l'activité et les missions des SPIP. Cela a nécessité, pour l'administration pénitentiaire et l'ensemble des personnels, d'être en capacité de dire ce qu'ils font et la façon dont il le font afin d'envisager de questionner l'efficacité ou non de leurs interventions (Roy, 2016). La récente note de cadrage du 26 septembre 2014, faisant suite à l'annonce de la loi n°2014-896 du 15 août 2014, annonce qu'un travail de recensement des missions des SPIP est en cours pour créer un référentiel des pratiques opérationnelles des SPIP (RPO SPIP).

En résumé, plusieurs changements relativement rapides dans les pratiques ont émergé ces dernières années. Selon la loi du 22 juin 1987, ce service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions des sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise néanmoins la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité

¹⁸ Rappel : L'homme âgé de 31 ans tue puis démembre une jeune serveuse alors qu'il sort de prison et doit se soumettre à une mesure de sursis mise à l'épreuve. Les médias s'emparent de l'affaire et dénoncent le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

judiciaire (Marchetti et Combessie, 1996). Ces récentes réformes du travail social en prison ont opéré une transformation progressive de la profession de CPIP, passant d'une relation d'assistance auprès du détenu à une mission d'évaluation de ce détenu auprès du juge (Bouagga, 2012). Autrement dit, les suivis probatoires sont de nature complexe. L'agent (CPIP) s'assure que les personnes condamnées se conforment aux obligations prévues par l'ordonnance (ex: obligation de soins, de travail ...). Dans le même temps, il doit les aider à obtenir les services professionnels ou de droit commun dont elles ont besoin¹⁹. Enfin, il est attendu de lui qu'il les accompagne vers une sortie de délinquance ou une réinsertion sociale en tentant de prévenir les risques de récidive (Lafortune, 2015). Il semble évident que selon le contexte dans lequel la personne se trouve, les missions du CPIP ne peuvent que difficilement être similaires.

Ainsi, les CPIP ont des missions diverses et endossent différents rôles : « les mêmes agents interviennent depuis les réformes de 1999, dans une logique de continuité, de suivi et de cohérence géographique pour un meilleur encadrement des personnes, à la fois en détention et en milieu libre » (Lable, 2015, p. 17). Dans la représentation de l'opinion publique ils sont ceux qui contrôlent les obligations. Pourtant, leurs tâches prescrites vont du chargé de probation dont la mission est de contrôler le respect des obligations, à l'assistant social dont la mission est de réinsérer en passant par le psychologue en réfléchissant aux raisons de passage à l'acte, au criminologue en tentant d'évaluer les risques de récidive. La profession de CPIP s'est donc construite historiquement sur la tension entre deux domaines d'action à savoir la probation et l'insertion (Bouagga, 2012; Larminat, 2011, 2012). Depuis plusieurs années, un troisième est venu se greffer à ce binôme originel: l'expertise, comme la mission d'aide à la décision des JAP par la rédaction de rapports autour de la situation individuelle (contextuelle) des PPSMJ.

Ainsi, des témoignages de CPIP recueillis (Bouagga, 2012) montrent l'inquiétude profonde de certains professionnels quant à l'évolution du métier dans un sens punitif (et évaluatif) sans prise en considération de la situation économique et sociale des personnes concernées. « Moi je suis pas criminologue, je suis travailleur social. Nos missions vont être dévolues aux assistantes sociales, c'est-à-dire que tout ce qui est volet social, la famille tout ça, on va demander à des assistantes sociales de le faire » (p. 327). Contrairement à cette aptitude, les CPIP, majoritairement issus de formation en droit, ont « une tendance à se replier vers le cadre juridique de leur intervention, l'exécution de la peine (58%) » (Gras, 2008, p. 39). Autrement dit, certains se veulent être criminologues et évoquent l'envie de monter en compétence. L'auteur explique cette tendance par un recrutement massif d'élèves issus de la

¹⁹ Notons toutefois que depuis cette année (2016), des assistants de service social sont recrutés dans les SPIP.

filière juridique, et le postulat que le CPIP est ainsi confronté à un public fortement relié à ses fonctions. Ce public placé sous main de justice traduit pour le professionnel la possibilité à la fois de devenir le « pilier » (Gras, 2008, p. 39) du PPSMJ, ce qui rehausserait son identité sociale positive mais également la possibilité de voir évaluer son inefficacité ou au moins son impossibilité de faire mieux.

Du point de vue des PPSMJ, cette inscription des professionnels dans le champ du droit entrainera par distanciation du social un repositionnement moral vis-à-vis d'eux. Ainsi, partagés entre la représentation de celui qui aide à se réinsérer et celle de celui qui veille à la bonne exécution de la peine et évalue le risque de récidive, la relation semble, pour les PPSMJ, à la fois aidante et contraignante, compassionnelle et répressive. Ces changements soulèvent la possibilité pour les délinquants de voir la prison comme plus facile ou moins punitive que la probation (Crouch, 1993). Il s'en suit qu'en milieu fermé ce sont les PPSMJ qui « courent après les CPIP alors qu'en milieu ouvert ce sont les CPIP qui courent après les PPSMJ » (discours rapporté d'un temps informel). C'est en partie en réponse à ces demandes de prise en charge globale que depuis peu les services pénitentiaires recrutent des psychologues de service et des assistantes sociales. Tout se passe comme s'il y avait nécessité d'un travail pluridisciplinaire depuis les récentes évolutions (pour rappel des principales évolutions, Figure 2).

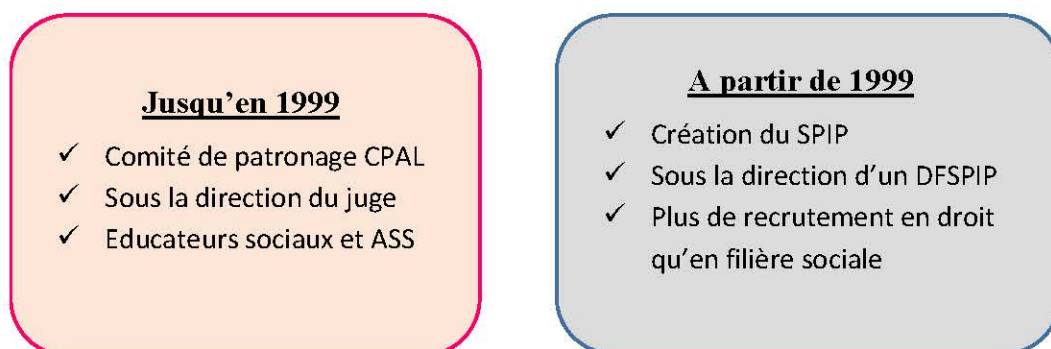


Figure 2. *Graphique d'explication des différentes évolutions du métier de CPIP*

1.4.2. LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'ASSOCIATION D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

La Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT) a été créée en 1903 par Sophie Grangier, qui souhaitait la mise en place d'un service d'aide pour les personnes ayant perdu leur emploi. Les objectifs de cette association, reconnue d'utilité publique, sont à la fois économiques, sociaux et charitables.

Dans un premier temps, la SDAT accompagne des personnes « marginalisées » de la ville de Dijon puis de Côte d'Or avec la volonté d'adapter les moyens et les procédures sociales

aux personnes et à leurs besoins. Les actions de la SDAT ont été essentiellement caritatives jusqu'aux années 70. Par la suite, l'évolution des politiques sociales a contraint l'association à entrer dans des dispositifs qui l'ont amenée à se professionnaliser autour d'un cœur de métier qu'était l'hébergement et ainsi créer le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Cependant, le contexte socio-économique conjugué au savoir-faire et au militantisme de ses salariés ont permis à la SDAT, pendant trente ans, de développer une organisation et une pédagogie novatrice. Ainsi, s'imposant, une obligation de moyens, voire de résultats, la SDAT a pu obtenir les financements pour créer de nombreux services spécialisés afin d'optimiser les réponses données aux personnes sans domicile. Son savoir-faire auprès de cette population étant reconnu, plusieurs mairies l'ont même sollicitée pour créer des services spécifiques pour intervenir auprès de personnes à qui les services sociaux de droit commun n'arrivaient plus à s'adresser. Autrement dit, l'association garantit à chacun de ses usagers le respect de ses droits fondamentaux, sa protection, sa sécurité, son insertion et son autonomie en vue d'acquiescer un certain bien-être. Elle offre des moyens adaptés leur permettant de s'engager dans une insertion durable.

La SDAT accueille un public en situation de grande exclusion qui a des difficultés à se conformer, à accepter ou plus largement suivre les normes sociales. Généralement ce public présente des relations avec l'environnement, des rapports à soi, au travail et au logement qui peuvent être altérés.

L'intervention de la SDAT est guidée par le pragmatisme et plusieurs principes pédagogiques :

- ✓ l'accompagnement social global, c'est-à-dire la garantie du droit à une réponse sociale immédiate et appropriée ;
- ✓ une prise en compte du temps de l'insertion, c'est-à-dire la hiérarchisation des actes sociaux en tenant compte des priorités et des capacités de l'individu à intégrer sa propre évolution.

Pour cela la SDAT s'appuie sur plusieurs notions :

- ✓ la notion de référent, le travailleur social garde la perception de la finalité globale des projets ;
- ✓ la notion de continuité et de non-abandon, le travailleur social inscrit les ruptures et les échecs dans la continuité ;
- ✓ la notion de santé sociale, le travailleur social évalue les capacités qu'a un individu à interagir de manière adaptée avec la société.

Afin de soutenir l'action éducative de ses structures, la SDAT s'est dotée de services d'appui technique destinés, soit à optimiser le partenariat institutionnel dans un domaine précis, soit à faciliter à ses usagers l'accès à un droit fondamental. Ses services sont au nombre de cinq et ont un rôle majeur dans l'accompagnement des usagers.

1. Les services administratifs de la SDAT assurent un accompagnement au droit de la personne, participent aux réflexions sur l'insertion sociale et professionnelle des usagers, gèrent les aspects comptable, financier et les ressources humaines de la structure.
2. Le service logement permet une collaboration étroite avec les organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) et les bailleurs privés. Certains appartements étant à bail associatif, logements d'observation ou logements à bail glissant, ce service est spécialisé dans la gestion de ce parc immobilier. Il est assuré, entre autres, le suivi technique du parc logement, l'interface entre les locataires et les artisans, l'état des lieux d'entrée et sortie, la coordination des travaux d'entretien et de dépannage, l'ouverture de compteurs et la gestion des modifications, la remise en état des logements, la prospection et la transaction de logements adaptés, l'élaboration des contrats et des baux, la négociation des assurances.
3. L'Antenne d'Accueil Médical assure l'accès aux soins des plus démunis avec pour objectif une orientation de ces personnes vers les dispositifs de soins classiques.
4. Le Service d'Insertion Professionnelle « SDAT entreprise » assure un diagnostic d'insertion et favorise l'accès à l'emploi grâce à des chantiers d'insertion d'utilité sociale dans des domaines tels que la sous-traitance, le nettoyage, la vêtementerie, les travaux funéraires, l'entretien d'espaces verts, la rénovation et l'entretien de logements.
5. Le Resto Pop-Accueil de Jour assure une animation permanente pour les personnes en difficultés de l'agglomération en s'appuyant sur les loisirs, la culture et une restauration collective. Ce service est complémentaire du centre d'accueil d'urgence pendant ses périodes de fermeture.

La SDAT adhère à la politique sociale généralement adoptée par les associations œuvrant en faveur des personnes en situation d'exclusion. Cela se traduit par une volonté d'adapter les moyens et les procédures sociales aux personnes et à leurs besoins. Ainsi, la mission principale du travail social vise à « produire du lien social en prenant en compte les différents paliers constitutifs de la personne » (De Robertis & al, 2008, p. 59) incluant le lien de l'individu avec lui-même et ses liens avec ceux qui l'entourent dans son réseau de proximité

et plus largement avec la société instituée (liens économiques, institutionnels, politiques, etc.). De ce principe découle pour les professionnels, la nécessité de prendre en compte des publics divers: en élargissant le travail social, généralement centré sur l'individu, à son environnement, en diversifiant les modes d'interventions, les réponses et les outils, en inscrivant dans son action la notion de territoire. Aussi, comme le soulèvent les auteurs, « ces liens ne sont pas juxtaposés, indépendants les uns des autres, mais, au contraire, étroitement imbriqués », ce qui engage les travailleurs sociaux à prendre en compte un « ensemble de systèmes en interaction » pour comprendre les situations des « personnes en société » et pour situer leur rôle d'intervention « à l'articulation entre les sujets et le social » (De Robertis *et al.*, 2014). Ce qui paraît essentiel à la lutte contre l'exclusion comme « Un logement, un travail, une famille, la gestion du temps, la santé physique et mentale, l'éducation, l'accès à la culture, à la consommation de biens, la libre jouissance de la citoyenneté, etc., représentent en fait un cadrage social. » (Emmanuelli et Frémontier, 2002, p. 79). Ainsi il s'agit de rompre le soubassement idéologique « d'aidant-aidés ».

Du point de vue des PPSMJ, l'accompagnement social est une option possible et n'a pas de caractère obligatoire. Identitairement, les groupes stigmatisés ont besoin de visibilité et de contrôlabilité de leur stigmatisme (Crocker, Major et Steele, 1998). Il n'est plus anecdotique de retrouver par exemple chez les détenus un tatouage de trois points²⁰. Néanmoins, l'appartenance à un groupe stigmatisé est lourde de conséquences, tant sur la santé mentale et physique que sur l'insertion (Swim et Stangor, 1998) et tous ne sont pas dans une dynamique de demande d'aide et de reconnaissance de leurs difficultés. En revanche, lorsque la menace de l'identité liée à l'appartenance groupale (menace du stéréotype) est surpassée, il semblerait que le rôle éducatif des professionnels soit un soutien social majeur pour les personnes. De plus, l'accompagnement est prévu pour toutes les personnes, qu'elles soient placées sous main de justice ou non. Il semblerait que soit possible, pour les personnes, de ne pas mettre en avant cette identité au groupe désavantagé.

1.4.3. LES PSYCHIATRES

La psychiatrie, reconnue fin XVIIIème, comme une spécialité médicale avec Reil en Allemagne et Pinel en France, a finalement un passé plus lointain puisque des maladies sont déjà décrites et traitées par Hippocrate entre autre (Postel et Quétel, 2012, p. 17). Définir la

²⁰ Ce tatouage signifie « mort aux vaches, aux flics » - Il est issu de la fin du 19e siècle. Les guérites des gardes-frontières allemands étaient surmontées de l'expression "Wache" qui signifie "garde" en allemand. Les Français, après la défaite de la Guerre franco-allemande de 1870-1871, insultaient les Allemands d'un "mort aux vaches". Cette insulte a par la suite été généralisée à toutes les forces de l'ordre.

psychiatrie et retracer brièvement l'historique n'est pas chose simple. Le mot psychiatrie lui-même est d'invention récente et vient remplacer des termes plus généraux comme aliénisme ou médecine mentale. D'abord considérée comme maladie surnaturelle, l'objet dont s'occupent les psychiatres pouvait être la cause d'une possession du démon ou une démonstration divine. Croyances, pratiques religieuses et maladies mentales étaient finalement étroitement liées. Au Moyen Age, les personnes considérées comme folles restaient près de leurs proches, aucun lieu n'était réservé, exceptés pour les plus furieux, enfermés dans des cachots aménagés dans des tours ou autres murs des remparts des villes. Lorsque les églises ou autres lieux de culte ne pouvaient pas guérir de façon « fantastique » les personnes, elles étaient proposées au bûcher. A cette période, en vertu du droit romain, la justice pouvait prononcer l'incapacité d'un sujet d'être responsable pour cause de folie. A la Renaissance, des médecins comme Wier ont dénoncé ces pratiques et ont appelé à « se dresser contre ces horreurs et ces folies et en appeler au cœur et à la raison des gens sains d'esprit » (Brabant, 1966, p. 145). La volonté était alors de placer les souffrances au rang de maladie en évoquant une possible guérison. A la Révolution, c'est de rencontre entre médecins et surveillants de prison que sont nées les volontés de faire sortir les fous (ou aliénés²¹) pour les placer dans les asiles (Didier, 2006). Les chaînes sont retirées et les médecins tentent de catégoriser les maladies mentales selon des signes cliniques, la fréquence et la durée des crises C'est la naissance de la psychiatrie. On passera, dans les années 1950, d'enfermement définitif et de traitements barbares (flagellation, provocation d'état de choc, vomitif à l'eau ...) aux prémices de traitements médicamenteux et de thérapies. L'antipsychiatrie, mouvement du milieu du XXème siècle, permet d'illustrer tout le changement opéré dans la relation avec le patient et vient dénoncer le rôle trop répressif et subjectif du psychiatre.

Le psychiatre, médecin, est spécialiste dans le diagnostic, le traitement et la prévention des souffrances psychiques. Il peut donc intervenir dans différentes institutions. Crime et folie étant régulièrement confondus, le psychiatre doit être présent dans toute violence et face à chaque délinquant (Senon, 2005). Les psychiatres en milieu pénitentiaire se distinguent des autres psychiatres par leur lieu d'exercice. La prévalence des personnes atteintes de « maladies mentales » dans le système de justice pénale inquiète (Wolff, Epperson et Fay, 2010). Un détenu sur sept souffre d'une maladie mentale avérée (Fazel, 2011). Ces hommes détenus sont souvent en mauvaise santé, tant sur le plan somatique que psychique (Duburcq *et al.*, 2004; Mouquet,

²¹ Terme en vigueur jusqu'en 1958.

Dumont et Bonnevie, 1999), « ce qui nourrit l'idée que la prison viendrait, en proposant un accès aux soins médicaux et psychiatriques, se suppléer à l'hôpital » (Lanceleevé, 2016, p. 13):

En milieu fermé, au sein des établissements pénitentiaires, l'unité sanitaire (US) assure les missions de soins, de diagnostic, les actions de prévention des risques infectieux, les programmes de lutte contre les addictions et les actions d'éducation à la santé. Elle se compose de l'unité sanitaire somatique (USS) rattachée à l'hôpital général de la ville et de l'unité sanitaire psychiatrique (USP) rattachée au centre hospitalier spécialisé. Les règles qui régissent la psychiatrie en prison se basent sur trois principes :

- ✓ Le libre consentement du patient aux soins en prison (Accord Helsinki),
- ✓ L'indépendance des soignants vis-à-vis de l'AP et de l'autorité judiciaire
- ✓ La garantie de la continuité des soins en les intégrant dans le dispositif psychiatrique

Pendant longtemps, un suivi en milieu carcéral semblait davantage satisfaisant qu'un suivi en hôpital psychiatrique. Ainsi, « à défaut de trouver les clés de l'âme de ses patients, le psychiatre ne doit pas égarer celles des portes » (Bénézech, Dandelot et Rémus, 2011, p. 639). L'affectation des patients dans ce lieu ne relève ni de leurs décisions, ni des critères d'inclusion inhérents à la fonction. En effet, la base du travail psychiatrique formulée par la demande du patient passe au second plan dans le monde carcéral (De Beaurepaire, 2009). De même, la continuité soignante que vise le travail du psychiatre est remise en cause dans l'après prison. Les consultations externes volontaires ne peuvent être possibles que pour un petit échantillon de la population carcérale. Pour les autres personnes placées sous main de justice, il y a parfois une obligation de soins « correspondant à une partie de la peine avec toutes les limitations et toute l'hypocrisie que cela comporte, [qui] ne répond en rien à de vrais soins psychiatriques » (De Brito, 2011, p. 663).

En milieu ouvert, une des alternatives est de recourir à des soins pénalement ordonnés (SPO), ordonnée par la justice. Les formes les plus courantes sont l'obligation de soins et l'injonction de soins. De ce fait, face aux difficultés pour les politiques pénales de gérer la surpopulation carcérale et la récidive, le recours aux SPO semblait être une des mesures privilégiées. De ce fait, la psychiatrie donne à la justice le moyen de légitimer son action « à partir du moment où effectivement [le juge] va faire porter son jugement, il pourra se donner le luxe, l'élégance ou l'excuse d'imposer à un individu une série de mesures correctives, de mesures de réadaptation, de mesures de réinsertion. Le vilain métier de punir se trouve retourné dans le beau métier de guérir » (Foucault, 1999, p. 22). Néanmoins, la question se pose alors de « comment [...] répondre avec rigueur à ces demandes singulières de soins et ne pas réduire la psychiatrie à un outil d'identification du potentiel criminel ou récidiviste ? » (Orsat *et al.*, 2015,

p. 426). Tout se passe comme si les professionnels, face aux PPSMJ voyaient leur rôle changer, avec une orientation sécuritaire qui prend le pas sur la dimension habituellement thérapeutique (David, Paulet et Laurencin, 2012). La crainte des psychiatres est alors de faire de la psychiatrie un simple outil de prévention de la récidive. En effet, la loi prévoit que le « justiciable-condamné » consente aux soins, mais ce consentement ne doit pas faire confondre maladie mentale et infraction (Orsat *et al.*, 2015). Existant depuis longtemps, « la psychiatrie forensique (...) est définie (...) comme support de la réhabilitation des patients qu'elle prend en charge » (Gravier, 2004, p. 677). Autrement dit, les psychiatres sont amenés à se prononcer sur la question du pronostic concernant les personnes pour savoir si elles représentent ou non un risque pour la société, mais aussi sur le traitement (Breu, Guggenbichler et Wollmann, 2008). En effet, en tentant de conserver leur mission initiale de participation aux soins de sujets relevant de la psychiatrie, les psychiatres peuvent être aussi conduits à « soulager la souffrance psychique liée directement à l'incarcération [ou au moins à la condamnation] tout en étant supposés réduire la dangerosité de certains détenus » (Hardouin et Proia-Lelouey, 2010, p. 174). Il semble alors nécessaire de questionner une refondation identitaire incluant un travail plus étroit avec le champs social et médico-social pour promouvoir une prise en charge globale et statuer en toute indépendance sur le besoins de soins (Leguay, Giraud-baro et Vidon, 2009). Ce travail partenarial semble opportun car « si la logique judiciaire cherche à éviter la récidive, la logique du soin cherche aussi à éviter la répétition mais comme symptôme » (Ferragut, 2004, p. 173). Autrement dit, le rôle des psychiatres dans la prise en charge des PPSMJ devrait pouvoir s'inscrire « non plus seulement en amont ou en aval du travail socio-éducatif réalisé par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, mais en réelle complémentarité » (Benbouriche, Vanderstukken et Guay, 2015, p. 231). L'évolution des pratiques, reposant en partie sur un nécessaire travail d'autocritique de la part des soignants, et les recommandations récentes émanant des mondes judiciaire et sanitaire soulèvent une nécessité d'une collaboration réciproquement enrichissante entre (entre autres) magistrats et psychiatres (Barrata, Morali, Halleguen et Milosescu, 2011, p. 122). Au Royaume Uni par exemple, les PPSMJ déclarées avec une maladie mentale sont normalement affectées à un agent de probation dans le cadre d'une charge de travail mixte plus grande, c'est-à-dire avec un partenariat développé (Brooker, Denney et Sirdifield, 2014, p. 489).

Du point de vue de l'usager placé sous main de justice, en milieu fermé, même prononcé, le soin pénalement ordonné ne prend effet qu'à la sortie. Ainsi, les personnes détenues n'ont pas l'obligation de commencer des soins en détention, même si elles savent que cette démarche est plutôt « appréciée » des magistrats. Elles sont toutes vues dans les 48 heures suivant leur

incarcération, et décident ou non de demander un suivi. Cette demande se heurte aussi à la réalité du terrain et aux moyens parfois restreints en milieu fermé (délai d'attente). En milieu ouvert en revanche, l'obligation de soins est une contrainte à laquelle il n'est pas possible de déroger si elle est prononcée. Généralement les PPSMJ n'apprécient pas « C'est idiot qu'on m'oblige à me soigner » (propos de Mr D, Ferragut, 2004, p. 178). De plus, des obstacles se posent parfois au suivi à cause de Centres Médicaux Psychologiques (CMP) de plus en plus peuplés et une liste d'attente ne permettant pas un suivi très régulier. Néanmoins, l'obligation de soins n'impose pas le soignant, ni même sa fonction, laissant la possibilité au médecin généraliste, psychologue, infirmiers des CMP ... d'assurer le suivi²². Dans cette relation parfois de contrainte mutuelle, les soignants sont ainsi obligés de considérer le contexte judiciaire de la démarche avec la même importance que les autres éléments concernant la venue du patient (prise de drogue, violence...) et de son parcours de vie.

1.3.4. LES POLICIERS

Le mot police, étymologiquement polis et politeia, signifie art de gouverner la cité. Sans faire l'historique des façons de contrôler, tant les pratiques étaient différentes, l'objectif est de retracer la volonté de la police de « s'émanciper progressivement de l'appareil judiciaire et de l'appareil administratif » (Gainot, 2008, p. 233). A la chute de l'empire romain, au Moyen Age et jusqu'à la Révolution, le pouvoir est atomisé et dispersé entre les seigneurs féodaux qui exercent le plein pouvoir, justice comprise, et les seigneurs qui ne dissocient pas la police de la justice en élucidant les infractions et en châtiant les auteurs. Cette police arbitraire semble ne pas avoir de délimitation de ses pratiques. Les arrestations par lettre de cachet sont progressivement dénoncées. Il faut dire qu'à cette époque la police est une administration et une institution dont les missions sont de tout ordre : voiries, incendies, contrôle du commerce, subsistances, prise en charge des mendiants, surveillance des prisons (Napoli, 2012). C'est néanmoins pendant la Révolution Française que se cristallisent toutes les évolutions et que va naître la police moderne (Napoli, 2012). L'objectif était de trouver comment réduire les pouvoirs de la police à l'intérieur des limites de la loi. Ainsi, les fonctions de la police sont redéfinies en typologie claire, pour que les officiers du roi puissent comprendre leurs missions: la police de sûreté pour la prévention des délits et la poursuite des délinquants ; la police municipale pour le maintien de l'ordre quotidien ; la police correctionnelle comme auxiliaire

²² Une exception néanmoins pour les personnes condamnées à une injonction de soins qui se voient attribuer un médecin coordonnateur en plus de leur personne soignante « choisie ».

de la justice ordinaire. Enfin, une quatrième fonction apparaît avec la police politique, pour la répression des actions contraires à la Révolution (Gainot, 2008).

Pour la petite histoire, le terme de « poulet » pour désigner la police vient de la proposition de Jules Ferry en 1871 d'installer les policiers à la caserne de la cité de Paris, bâtie sur l'ancien marché de volailles. Sur une même commune, plusieurs types de polices peuvent coexister. La répartition entre les gendarmes, les policiers municipaux (qui dépendent de la municipalité) et les policiers nationaux (qui dépendent de l'Etat) est du ressort du ministère de l'intérieur.

Bien que soit souligné le peu de recherches sur la police en psychologie, la sociologie et la criminologie se sont néanmoins intéressées à ces professionnels. Le métier de policier diffère tant sur les définitions du service à rendre que sur les attentes des usagers vis-à-vis du service selon qu'ils sont citoyens, victimes ou mis en cause. La fonction de policier semble parfois oubliée dans la chaîne de la justice pénale. Néanmoins dans de nombreux cas, ces personnels peuvent exercer une grande influence sur les décisions concernant les suspects et donc entrer dans le système de justice pénale (Terpstra et Kort, 2016). Tout se passe comme si l'univers policier était caractérisé par la culture du secret et une certaine méfiance vis-à-vis des non policiers (Cassan, 2011). Cependant, comme l'expliquent Campion et Rousseaux (2014), le changement sociétal, perçu comme un « danger » parfois sur-mobilisé dans l'arène publique, oblige les logiques policières, logiques judiciaires, logiques politiques et publiques à participer à la redéfinition du sens de l'identité du travail policier (adaptations structurelles, professionnalisation, modes d'action, nouveaux équipements, ...), et aux enjeux de l'exercice (réprimer, surveiller, accompagner, ...). Les nouveaux dispositifs semblent être perçus comme un moyen de mieux répondre aux missions bien qu'ils puissent avoir un impact global contre-productif (Tanner et Meyer, 2015). Néanmoins, le plus souvent, les conditions juridiques sont perçues comme des « restrictions inutiles », qui empêchent les policiers de faire leur travail (Skolnick, 1966). En d'autres termes, de par la lourdeur administrative, les policiers « se sentent frustrés par la façon dont le système de justice pénale fonctionne » (Terpstra et Kort, 2016, p. 2).

Récemment (année 1990), avec les différents gouvernements de gauche, une tendance vers une philosophie de l'ilotage s'est articulée autour de la construction d'une relation privilégiée avec la population, dépassant la réponse préalablement uniquement réactive qui reste le cœur du métier de policier dans la rue (Mouhanna, 2002). L'idée était la mise en place d'une présence policière, assurée par des fonctionnaires connus, disponibles et à l'écoute, dans le but de faciliter les échanges avec tous les types de publics. Il était alors demandé à l'ilotier de rentrer dans une relation presque sociale et de jouer une fonction d'aide et d'assistance, voire

d'éducation dans le but de prévenir les comportements délinquants. Toutefois, la répression semble subsister comme fondement essentiel de la mission. Elle permet à l'ilotier par la menace ou la démonstration de force de trouver un moyen d'asseoir une autorité qui, selon lui, trouve difficilement une autre légitimité (Mouhanna, 2002). Finalement, les récentes tentatives de mise en place d'une police de proximité, ne semblent pas intégrer toutes les dimensions des exigences publiques en matière de sécurité. Elles risquent « de butter sur l'insuffisante prise en compte de la complexité et de la diversité qu'exprime le corps social à travers la demande de sécurité » (Mouhanna, 2002, p. 164). Une étude comparative entre le système de formation des policiers anglais et des policiers français révèle des différences dès la prise en charge des stagiaires (Cassan, 2011). Le processus de socialisation des recrues policières anglaises « insiste sur l'empathie envers les victimes, la communication comme ressource centrale et l'utilisation de la force comme dernier recours absolu ». Au contraire, les recrues françaises sont davantage socialisées à « percevoir leur métier comme potentiellement dangereux, à ériger la lutte contre le crime en dogme, à gérer un environnement peu accueillant et à instaurer une relation de défiance avec le public » (Cassan, 2011, p. 382).

Ainsi, comme le montrent Boussard, Loriol et Caroly (2006) ce qu'attendent les policiers, « le summum de l'activité policière, la belle affaire, est de participer à l'arrestation de mis en cause réellement dignes d'une activité leur demandant une réponse délicate faisant appel à des compétences et une expertise bien définies » (Boussard *et al.*, 2006, p. 216). C'est au contact de malfaiteurs professionnels que les policiers peuvent se sentir à leur tour de vrais professionnels. Ainsi, les interventions effectuées pour des « petits clients » vont être perçues comme du sale boulot (Hugues, 1996). Des mots comme « bâtards », « branleurs » vont être utilisés pour définir ceux qui discréditent le travail du policier. « Cet abaissement est proportionnel à celui que les policiers estiment subir lorsqu'ils ont à traiter avec ces clients » (p. 218). Ils ont dans ces cas-là, l'impression de faire du travail social, de « jouer les assistantes sociales », alors que « ce n'est pas leur rôle » (Lhuilier, 1987).

Tout comme le métier de CPIP, il est à noter l'existence de deux types de missions policières françaises centrales. La première est répressive (sanctionner, punir ...) renvoyant à un environnement normatif d'intolérance typique. La deuxième est préventive (respect, protection ...) renvoyant à un environnement normatif de tolérance (Gatto et Dambrun, 2010, p. 131).

En ce sens, la catégorie « PPSMJ récidivistes » risque fort d'orienter la représentation des policiers vers celle des « petits clients ». De façon complémentaire, les PPSMJ ont eux aussi une représentation des policiers. En effet, des études comme celle de Renouard (1993) montrent

comment les rapports entre certains jeunes de cité et les institutions policières peuvent être empreints de violence, d'opposition ou de mépris, « les jeunes observés construisent, en raison de la discrimination, de la stigmatisation et de la ségrégation dont ils sont continuellement l'objet (notamment de la part de la police), un regard critique, distancié et surtout cynique sur les pratiques policières mais aussi envers la société française et la République » (Marlière, 2005, p. 96). Les relations se co-construisant, cette représentation va à son tour influencer celle que les policiers vont avoir de ces jeunes qui peuvent être des PPSMJ.

1.5. OUVERTURE

L'acte de délinquance a toujours existé ; de tout temps des personnes ne respectaient pas les normes établies par la société dans laquelle elles étaient. La lutte contre la délinquance et l'arrivée de la justice réglementée sont passées par différentes phases. La population placée sous main de justice, longtemps celle des mendiants et des malades est revenue ces dernières années au cœur des préoccupations. Les nombreux échecs de politique d'enfermement et la récurrence des sortants de prison s'appuient sur des méthodes empiriques qui paraissent à déconstruire. L'adaptation de la prise en charge nécessite aujourd'hui d'évaluer, à partir d'une relation avec la personne, les risques, les besoins et sa réceptivité (Bonta et Andrews, 2007). A titre d'exemple, intervenir intensément auprès de personnes condamnées à faible risque de récurrence a des conséquences négatives (Bonta, Wallace- Capretta et Rooney, 2000; Latessa, Brusman Lovins, Smith et Makarios, 2010; Lowenkamp et Latessa, 2002). De ce fait, les besoins et la réceptivité des personnes ont nécessité d'être pris en compte en passant par une connaissance et une relation d'alliance ou a minima par une évaluation préalable. Les interventions cherchent ainsi à cibler en priorité les facteurs de risques qui peuvent être par exemple les fréquentations de pairs antisociaux, des problèmes conjugaux, les difficultés sur le plan de l'éducation et de l'emploi ou encore les prises de toxique. En fonction de la réceptivité des personnes, l'objectif de la lutte contre la récurrence revient à adapter la prise en charge à leur particularité : passé judiciaire, traits de personnalité, capacité de concentration, motivation au changement En d'autres termes, la prévention cherche désormais à se baser sur une politique sociale en se focalisant sur les potentialités des délinquants et pas seulement sur les risques dont ils sont porteurs. Il s'agit aujourd'hui, pour les personnels impliqués, de co construire avec la PPSMJ, les solutions qui lui sont le plus adaptées.

Les professionnels en charge des personnes placées sous main de justice sont donc confrontés aux évolutions dans leur métier. La prise en compte du contexte des personnes, de leur droit et de leur difficulté bouleverse certaines pratiques.

Les CPIP, auparavant reconnus comme travailleurs sociaux agissant sous couvert du juge mais dans un registre plus compassionnel se voient en nécessité d'adapter leur prise en charge aux évolutions de la justice. Maintenant sous une direction autonome, le DFSP, les CPIP doivent agir en présentencielle²³ aussi en rendant des écrits au JAP sur les personnes, tout en aidant à leur insertion et en veillant au respect des obligations. Cette double casquette de mission compassionnelle et mission répressive met parfois en doute l'identité de travailleur dans la relation avec les PPSMJ.

Les travailleurs sociaux menant des accompagnements sociaux pour les personnes en situation d'exclusion voient la nécessité de connaître et de comprendre le contexte des personnes pour optimiser leur accompagnement. En proposant de façon éducative diverses actions possibles pour lutter contre la désinsertion, leurs missions sont davantage compassionnelles. Néanmoins dans cette optique éducative d'accès à l'autonomie, la répression peut faire également partie de leur champ d'action.

Les psychiatres quant à eux, avant le mouvement d'antipsychiatrie, étaient dans ce que beaucoup dénoncent comme des pratiques subjectives et répressives. Au début du XIX, le magistrat pouvait même s'appuyer sur les écrits du médecin avant de rendre son jugement. Aujourd'hui, même si les expertises divisent, le malade est passé d'objet à sujet en rendant la relation contractuelle (Fainzang, 2015). Cependant, cette alliance thérapeutique s'avère compliquée dans le cas de soins pénalement ordonnés. Dans cette relation contrainte, le médecin n'a pas choisi de prononcer le suivi, et la personne ne l'a pas, elle-même, demandé. Autrement dit, le médecin, dernier maillon de la chaîne pénale, se voit dicter des actions qui étaient auparavant de son ressort d'expert en médecine. Il est alors contraint d'allier à cette forme de mission répressive une forme de compassion.

Les policiers enfin ont exercé pendant quelques années avant la révolution un plein pouvoir et une fonction quasi répressive, absolue et totalitaire. La volonté de dissoudre le pouvoir et de permettre aux municipalités et à l'état de se partager ces professionnels a conduit l'enrichissement de leurs missions. Des mesures ont été prises pour rapprocher la police et la population, en témoigne la loi Pasqua. L'objectif est d'améliorer la lutte contre la moyenne délinquance en développant la prévention et la dissuasion en se basant sur un partenariat local et une police efficace et estimée. Néanmoins, le poids de l'histoire de la police, surtout perçu dans sa dimension répressive, fait bénéficier d'une visibilité assez floue les dimensions préventives (Renouard, 1993).

²³ Par exemple, dans les cas de comparution immédiate, les CPIP font une permanence d'orientation pénale (POP) et proposent une peine.

1. CONTEXTE

Face à ces différentes missions qui oscillent du plus répressif au plus compassionnel, les relations entre les PPSMJ et les professionnels sont dépendantes de l'identité que ces derniers mobilisent dans la scène sociale de la rencontre. En effet, les professionnels, selon le rôle qu'ils privilégient, peuvent endosser des identités différentes qui peuvent varier selon les scènes sociales d'interaction. Nous proposons donc d'approfondir les relations sociales entre ces groupes que parfois tout oppose (CPIP ; / travailleurs sociaux de la SDAT ; / psychiatres ; / policiers // PPSMJ) mais aussi les relations que les professionnels entretiennent entre eux.

SYNTHESE DU CONTEXTE

La lutte contre la délinquance et la prévention de la récidive semblent être des questionnements d'actualité. Il paraît nécessaire de différencier les personnes placées sous main de justice détenues et celles non détenues. Les premières sont celles effectuant leur peine (ou une partie de leur peine comme la semi-liberté) dans un établissement prévu à cet effet. Les deuxièmes sont celles bénéficiant d'un aménagement de la peine à l'extérieur, en sursis avec une mise à l'épreuve ou sous écrou à l'extérieur (placement sous surveillance électronique par exemple).

La prison vise deux fonctions principales : une mission sécuritaire (de neutralisation) et une mission punitive. L'aménagement de peine vise à réduire ou éviter le temps passé en détention (ou l'éviter).

Plusieurs personnes interviennent dans la prise en charge des PPSMJ. Les CPIP qui exercent leurs missions en milieu ouvert et en milieu fermé. Ils travaillent sur le respect des obligations et des interdictions, la compréhension du passage à l'acte et la réinsertion sociale. Les travailleurs sociaux de la SDAT ont pour vocation d'accompagner les personnes en précarité. Les psychiatres accompagnent les personnes dans le soin soit parce qu'elles sont en demande, soit parce qu'elles sont contraintes (obligation de soin, injonction de soin). Les policiers interviennent en amont de la prise en charge, lors de l'arrestation ou en prévention.

Entrant dans une relation différente avec la PPSMJ en fonction de leur mission, il est possible de penser que les relations de ces différents professionnels avec les PPSMJ vont être marquées par l'historique des fonctions. De même, il est possible de penser que ces différentes missions impactent les relations des différents professionnels entre eux, et affectent par là même la prise en charge des PPSMJ.

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

2.1. LA THEORIE DE L'IDENTITE SOCIALE

2.1.1. COMPORTEMENTS INTERINDIVIDUELS ET COMPORTEMENTS INTERGROUPEES

Tajfel (et Turner) différencient les comportements interindividuels et les comportements intergroupes selon les bénéfices identitaires que le sujet imagine pouvoir tirer de la situation dans laquelle il se trouve (Tajfel, 1981; Tajfel et Turner, 1979). Ils placent ces extrêmes sur un continuum en différenciant l'interindividuel où seules les relations interpersonnelles entre deux ou plusieurs personnes sont appréhendées et les relations intergroupes où les interactions entre deux ou plusieurs individus (ou groupes d'individus) ne sont déterminées que par les appartenances groupales. Ils prennent pour exemple un couple, ou une bande d'amis pour les relations d'ordre interindividuel et des soldats lors d'une bataille pour les relations intergroupes. Cependant, dans les situations sociales réelles, ces déterminations comportementales semblent moins clivées. En effet, il est possible de se questionner pour savoir dans quelles situations les individus ont tendance à se comporter en tant qu'individus et celles où ils vont se comporter en tant que membres d'un groupe social. Pour aller plus loin, on peut se demander dans quelle situation l'individu aurait plus intérêt à se considérer comme un individu ou plutôt comme appartenant à un groupe, en revendiquant cette appartenance. Autrement dit, la théorie de l'identité sociale (TIS) postule qu'en fonction des bénéfices perçus par le sujet, il pourrait s'activer en tant qu'individu ou en tant que membre d'un groupe.

Les rapports entre les groupes, initiés par Tajfel et ses collaborateurs à la fin des années soixante, ont été expliqués par les relations pouvant exister entre deux ou plusieurs groupes. Cette théorie des relations intergroupes vient en complément de celle déjà élaborée par Shérif (Sherif, 1966) à propos des conflits réels. En effet, Shérif postule que les groupes ont deux possibilités de relation, la compétition et la coopération. S'ils sont en compétition, voir même en conflit, l'objectif de chacun va être d'obtenir plus que l'autre (ou les autres). S'ils sont en coopération, ils partagent un but commun et vont devoir mobiliser ensemble leurs ressources afin de l'atteindre. Ainsi, c'est la nature du but poursuivi qui guidera les relations entre les groupes. Selon Tajfel et Turner (1979, 1986) la théorie des conflits réels minore les processus qui sous-tendent le développement et le maintien de l'identité groupale, ainsi que les effets de l'appartenance groupale sur les comportements à l'intérieur des groupes et entre les groupes.

2.1.2. LE PHENOMENE DE CATEGORISATION

Dans notre environnement, il est possible de se poser la question de savoir ce qui se passerait si on ne catégorisait pas les choses. Autrement dit, quelle serait notre possibilité de communiquer si on n'avait pas la possibilité de segmenter, classer et ordonner la multitude d'éléments ? Prenons l'exemple d'une cellule de prisonnier: il y en a actuellement un très grand nombre, une très grande variété : cellule individuelle, cellule à plusieurs, avec douche, sans douche, petite, ... Pour autant les détenus n'ont pas à décortiquer les caractéristiques plus spécifiques de chacune des cellules, pour savoir directement, à un niveau plus global, ce qu'est cette pièce. Autrement dit, au vu du nombre important d'informations que propose notre environnement, il semble indispensable de penser le monde en s'économisant cognitivement. Pour résumer, catégoriser c'est simplifier. Cette réalité physique offre un parallèle à une réalité sociale. De la même façon qu'il est nécessaire de catégoriser les pièces pour déterminer la cellule dans l'exemple ci-dessus, il apparaît indispensable, par économie cognitive, de catégoriser les personnes. Ainsi les détenus vont parler de surveillants et non de personnes en décrivant leur rôle, leur genre ou leur physique. Tajfel (1972b, p. 293) considère la catégorisation sociale comme un outil cognitif qui segmente, classe et ordonne l'environnement social dans lequel est inséré l'individu afin qu'il puisse réduire la complexité de ce réel, quel qu'il soit. Cette simplification de la réalité sociale permet ainsi à l'individu d'appréhender les relations sociales en termes de relation entre catégories, qui peuvent être des « groupes sociaux auxquels il peut ou non appartenir » (Mangin, 2015). Autrement dit, « un individu se définit lui-même et définit les autres en fonction de sa place dans un système de catégories sociales- et on peut comprendre l'identité sociale comme la définition de sa position au sein d'un tel système » (Doise et Deschamps, 1979, p. 153). L'individu peut ainsi se définir en tant que membre d'un groupe en ayant un sentiment fort d'appartenance à ce groupe. Par exemple, les groupes sociaux offrent aux individus un statut en fonction des catégorisations cognitives que favorise la structure sociale (Tajfel et Turner, 1979). Tajfel définit ainsi la catégorisation sociale comme « un système d'orientation qui crée et définit la place particulière d'un individu dans la société » (Tajfel, 1972b, p. 293)

2.1.3. LES DISTORSIONS AUTOMATIQUES

Les situations de catégorisation entraînent des biais perceptifs, évaluatifs et comportementaux. Tajfel et Wilkes (Tajfel et Wilkes, 1963) ont proposé une expérimentation permettant de mettre au jour que le simple classement des objets engendre des biais perceptifs.

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

Dans cette expérience, ils ont demandé à des sujets d'évaluer la taille de segments de droite de différentes longueurs. Dans le premier cas les segments de droite étaient présentés sans catégorisation. Dans le second cas, les segments de droite étaient nommés par des ensembles différents (A pour les plus grands segments et B pour les plus petits segments). Les chercheurs ont ainsi pu mettre en évidence deux biais. Lorsque la catégorisation était posée, le sujet avait tendance à accentuer les différences entre les catégories et ainsi percevoir les droites plus différentes entre elles (A et B) qu'elles ne le sont réellement : c'est le biais de contraste. Pour résumer, les résultats montrent que les différences sont accentuées lorsqu'il y a correspondance entre l'appartenance catégorielle et la caractéristique physique à estimer (Doise et Deschamps, 1979). Dans le même temps, le sujet avait tendance à minimiser les différences entre les droites d'une même catégorie et donc à percevoir les droites d'une même catégorie plus ressemblantes entre elles (les A entre elles et les B entre elles) qu'elles ne le sont réellement : c'est le biais d'assimilation.

Ce biais d'assimilation, contrairement au biais de contraste, n'est pas toujours présent. Pour les objets physiques (e.g: segment de droite), contrairement aux objets sociaux (e.g: homme/femme), la catégorisation n'existe pas au préalable et doit se construire. « Nous ne pouvons pas avoir une impression sur un groupe à moins que nous puissions faire la différence entre ce groupe et un autre groupe. La catégorisation est le processus cognitif par lequel nous détectons ces différences et similitudes. » (McGarty, Yzerbyt et Spears, 2002). De la même façon, pour les objets physiques sans signification tels les segments d'une droite, avant qu'apparaisse une accentuation des ressemblances intra catégorielles il faut que les sujets aient pu s'approprier et construire une catégorie (P. Castel, 1999). Autrement dit, c'est le temps et la répétition qui permettent d'obtenir ce biais perceptif. Ce que l'on comprend de ce mécanisme, c'est que l'individu doit mobiliser les informations relatives aux catégories jugées de façon relativement similaire, qu'il s'agisse d'objets sociaux ou d'objets physiques. Alors que les objets physiques pour être catégorisés doivent avoir du sens à travers le langage (par exemple grand segment – petit segment), les objets sociaux qui renvoient à des groupes peuvent mobiliser chez la personne qui juge des stéréotypes (Tajfel, Sheikh et Gardner, 1964). En d'autres termes, les stéréotypes préexistants sur les objets sociaux peuvent avoir une influence sur les biais d'assimilation et « les éléments informationnels traités le sont au travers du filtre de l'organisation catégorielle adoptée par le sujet » (Salès-Wuillemin et Specogna, 2005). Ainsi pour illustrer, prenons l'exemple d'un détenu qui doit se rendre à l'Unité de Soins Psychiatriques (USP) pour rencontrer le psychiatre et le psychologue qui l'ont convoqué. A son

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

retour en cellule, il est possible qu'il parle de « médecins » sans faire de distinction entre les deux fonctions des professionnels.

Il est à noter que certains chercheurs ont voulu remettre en question les effets proposés au-dessus. Ces résultats ne remettent pas en cause les principes fondamentaux de la théorie de l'identité sociale (Haslam, Oakes, Turner et McGarty, 1995), mais peuvent laisser supposer que les relations entre l'identité individuelle et l'identité sociale ne se limitent pas à une interdépendance négative. Par exemple, la différenciation intergroupe ne se marque pas toujours par l'assimilation intragroupe. Autrement dit, être différent de l'autre groupe (exogroupe) n'est pas toujours synonyme d'être très ressemblant dans son propre groupe d'appartenance (endogroupe). En détention, cet exemple pourrait permettre de comprendre certains phénomènes. Autrement dit, être très différent des surveillants ne veut pas forcément dire être très ressemblants entre détenus. Néanmoins, pour reprendre cette logique on peut penser que d'autres créations de groupes dans celui des détenus peuvent être amenés (en fonction des délits, des durées de peines ...).

En plus de ces biais perceptifs, la catégorisation produit des biais évaluatifs. Il semblerait que deux groupes distincts par une autorité qui leur fournit des noms et étiquettes arbitraires soient suffisants pour produire des perceptions d'appartenance à un groupe en utilisant le « nous » plutôt que le « eux ». Ce mécanisme donne lieu à des réponses qui mènent à une évaluation plus positive des membres de son groupe d'appartenance que des membres de l'autre groupe (Rabbie et Horwitz, 1988; Tajfel, 1972a). Ainsi ces phénomènes se traduisent par une mise en avant de son groupe et une dépréciation de l'autre groupe. Pour illustrer, ce même détenu qui rentre de son entretien, à qui le psychologue a demandé de parler de la détention, va pouvoir parler des détenus (son groupe) en les valorisant, en parlant de ceux avec qui ça se passe bien et des surveillants (l'exo groupe) en les dévalorisant, en parlant de ceux avec qui ça ne se passe pas bien.

Le comportement quant à lui est aussi influencé par la catégorisation sociale : c'est le biais comportemental. Autrement dit, la simple catégorisation serait une condition minimale suffisante pour entraîner une forme de comportement discriminatoire. L'expérience de Tajfel et ses collaborateurs (Tajfel, Billig, Bundy et Flament, 1971a, 1971b) menée dans le cadre du paradigme des groupes minimaux a mis en évidence qu'une catégorisation des sujets au hasard (la préférence pour les tableaux de Klee ou de Kandinsky), en l'absence d'enjeu réel et de relations particulières entre les individus ou les groupes à la base, suffit à faire apparaître des discriminations dans un exercice de répartition d'argent. Trois principaux effets ont été mis en avant. Le premier effet consiste pour les sujets à donner plus à leur groupe ; c'est le biais pro-

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

endogroupe. Le deuxième effet revient à donner le moins possible à l'autre groupe ; c'est le biais anti exogroupe. Un troisième effet consiste à maximiser l'écart des rémunérations entre les deux groupes. Il est à noter que dans les situations où la récompense maximale pour l'endogroupe implique une rémunération supérieure de l'exogroupe, les sujets préfèrent que leur groupe réalise un profit inférieur si c'est la condition pour gagner plus que l'autre groupe. Pour résumer, le simple fait de catégoriser des individus en deux groupes différents crée, indépendamment des bénéfices personnels de chaque membre des groupes, des phénomènes de discrimination sans qu'il y ait de conflits préalables entre ces deux groupes. Tout se passe comme si l'objectif est plus l'obtention d'une identité sociale positive qu'une obtention de ressources. Pour illustrer, notre même détenu peut ensuite mettre à exécution ces biais automatiques de perception et d'évaluation et adopter un comportement hostile envers les surveillants par exemple.

Il semble intéressant de proposer un éclairage sur la notion de préjugé et de stéréotype. Gergen, Gergen et Jutras (1993) définissent le préjugé comme une prédisposition à réagir défavorablement à l'encontre d'une personne sur la base de son appartenance à une classe ou à une catégorie de personnes. Le concept de stéréotypes quant à lui, a été introduit dans les premiers temps par Lippmann (Lippmann, 1922), qui le définit alors comme des images que nous avons dans nos têtes, des catégories descriptives simplifiées par lesquelles nous cherchons à situer autrui ou des groupes d'individus. Autrement dit, il s'agit d'une « structure cognitive qui contient des connaissances et des représentations mentales, appliquées à un groupe ou à une catégorie, qui sont stockées dans notre mémoire. » (Légal et Delouée, 2008, p. 16). La discrimination enfin, n'est pas une attitude mais un acte, un comportement négatif, uniquement déterminée par l'appartenance catégorielle du cas singulier.

À la différence du stéréotype, dont le contenu peut être positif (les allemands sont organisés), le préjugé (je n'aime pas les allemands !) apparaît plus négatif dans la littérature. Pourtant il semblerait qu'il puisse être résumé en une attitude envers chaque individu membre d'un groupe, uniquement motivée par son appartenance au groupe (Allport, 1954). Finalement stéréotypes et préjugés sont les manifestations d'une construction collective qui l'emportent sur l'analyse. C'est ainsi que le préjugé est à revoir en terme de position, d'attitude, de tendance à laquelle s'attache nettement une dimension affective. La question se pose alors de savoir ce qui fait que la littérature l'a davantage connoté négativement. En effet, les chercheurs s'accordent à dire que le stéréotype peut être positif (les personnes de couleur noire dansent bien, les routiers sont sympas). Qu'est ce qui fait alors que l'attitude, la tendance à ..., empreinte de cette catégorisation, n'est qu'anecdotiquement positive ? Est-ce le mot pour définir ce concept qui

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

change ? Dans notre réflexion, nous ferions plus une différence sur la notion d'individualité que de valence. Ainsi, nous proposons de différencier le stéréotype, représentation construite collectivement et socialement partagée, du préjugé en ce sens qu'il est une attitude bien plus investie individuellement et ciblée. Pour illustrer, prenons un exemple de situation : il y a une soirée qui se déroule chez des amis, vous arrivez en tant que professeur à l'université²⁴, on vous présente les différents invités ; un routier, un professeur, un ancien détenu au chômage, un psychiatre, ... si vous avez un stéréotype sur les détenus, comme par exemple l'idée qu'ils puissent être illettrés ou dangereux, vous n'allez sans doute pas entrer spontanément en relation avec cette personne, manifestant ainsi un préjugé. Cependant si la situation, placement à table par exemple, vous amène à entrer en interaction, au fil des échanges, tout laisse à penser que le changement pourrait s'avérer individuel, sans pour autant impacter les stéréotypes, plus collectif. Tout se passe comme si dans votre représentation, c'est cet ancien détenu à la recherche d'un emploi qui deviendra l'exception et non le stéréotype, plus ancré, qui évoluera.

2.1.4. ILLUSTRATIONS DES DISTORSIONS AUTOMATIQUES

Dans le domaine pénitentiaire, des études récentes mettent en avant les biais perceptifs et comportementaux. Dans la phase de jugement, avant même la condamnation, ces biais ont été mis au jour chez les juges, chez les jurés ou auprès de populations plus naïves simulant ces situations. Ainsi, pour les juges, le statut social semble être un critère de discrimination. Par exemple, Siegel et Bartollas (2013), montrent l'influence de la classe sociale d'appartenance sur les peines prononcées lors du jugement. Selon eux, les juges condamnent plus sévèrement les personnes des classes sociales plus défavorisées.

Dans son étude publiée en 2004, La Cimade (Comité Inter-Mouvements d'Aide aux Déplacés et Evacués, 2004) a pour sa part noté les inégalités de jugement en faveur des nationaux dans les taux de condamnation à la prison ferme entre Français et Etrangers, que les prévenus en comparution immédiate n'aient, ou jamais été condamnés, (respectivement 25 et 38%) ou qu'ils l'aient déjà été (32 et 43%).

De la même façon, le genre du juge semble être un critère pertinent dans la différence de jugement. O'Connor (2010) montre comment les femmes juges, relativement aux hommes, ont tendance à punir plus sévèrement les délinquants sexuels qui sont en majorité des hommes²⁵.

²⁴ A savoir que le stéréotype vous définit, si vous êtes un homme, comme « petit, bedonnant, mal habillé, peu doué pour les relations sociales, dans les nuages, relativement maladroit et généralement politiquement à gauche » (Légal et Delouée, 2008)

²⁵ Les chiffres s'accordent pour un ratio de 95% d'hommes contre 5% de femmes.

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

Le même type de distorsion se retrouve chez les jurés. Différentes études montrent que les mêmes catégories d'appartenance du suspect (socio-économique, culturelle, genrée,) peuvent jouer un rôle sur le jugement (D. J. Devine, Clayton, Dunford, Seying et Pryce, 2001).

Par ailleurs, hors du milieu naturel, différentes études expérimentales ont permis de mettre au jour ces mêmes biais évaluatifs même si, dans ce cadre, il n'y a pas de répercussion en termes de comportement discriminant. Par exemple, si on se réfère à une étude française de Coslin (1980), lorsque deux groupes doivent évaluer les comportements délinquants en fonction du sexe, les filles notent plus sévèrement les garçons (biais pro endogroupe) et *a contrario*, étant entendu qu'il existe un fort préjugé sur la violence des garçons, non seulement ces derniers ne manifestaient pas de biais en faveur de leur propre groupe, mais étaient également plus sévères lorsqu'ils évaluaient la conduite délinquante des garçons.

En résumé, ces différentes études montrent que, dans le jugement social, les différentes personnes impliquées sont concernées par les mécanismes catégoriels. De façon générale, les biais les plus courants reviennent soit à favoriser son groupe par rapport à l'autre groupe (endofavoritisme) soit à dévaloriser l'autre groupe (exo-défavoritisme) même si ces effets peuvent être modérés par les préjugés.

2.1.5. L'APPORT DE LA TIS DANS LA COMPREHENSION DES RELATIONS DETENUS/DETENUS PROFESSIONNELS/DETENUS

De façon synthétique, la TIS montre que les individus cherchent à atteindre ou à maintenir une identité sociale positive, basée en grande partie sur des comparaisons favorables qui peuvent être établies entre l'endogroupe et des exogroupes pertinents. Pour cela, l'endogroupe doit être perçu comme positivement différencié par rapport aux exogroupes.

Si la comparaison sociale à d'autres groupes peut conduire à obtenir ou maintenir une identité sociale positive, elle peut également s'avérer négative. De ce fait, si à l'issue de comparaisons sociales, un groupe peut occuper une position avantagee²⁶, il peut aussi dans certains cas être contraint à occuper une position désavantagee préjudiciable pour son identité sociale. Dans ce cas, les membres du groupe désavantagee peuvent exprimer trois types de comportements (Tajfel et Turner, 1979) qui tiennent compte de la situation dans laquelle sont insérés les groupes, de la perception qu'ils ont de cette situation et de la nature de la relation. Ils peuvent accepter l'existence dans la différence de position et chercher à intégrer le groupe

²⁶ Dans le but d'éviter toute confusion, il semble pertinent de reprendre la désignation de Mangin (Mangin, 2015) en utilisant le terme *avantagee* pour traduire une position permettant d'obtenir a priori (c'est-à-dire dans la scène sociale proposée) une identité positive et *désavantagee* impliquant une identité négative.

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

avantagé afin de bénéficier d'une identité favorable. Cette stratégie de *mobilité sociale* les fait quitter physiquement ou symboliquement leur groupe pour empêcher cette discrimination vécue au niveau personnel (Croizet et Leyens, 2003). Il apparaît que cette stratégie est davantage réalisable par un sujet peu identifié à son groupe (Branscombe, Schmitt et Harvey, 1999). Les sujets peuvent également choisir de réévaluer les critères de comparaison et/ou en utiliser d'autres pour bénéficier d'une position avantageuse. Cette stratégie de *créativité sociale* peut se faire de deux façons. Ils peuvent soit valoriser les domaines où ils excellent et déprécier les domaines que d'autres groupes maîtrisent plus (désengagement) ou mettre en place des stratégies individuelles pour éviter les situations menaçantes (désidentification). Enfin, ils peuvent être en mesure de rejeter l'évaluation délétère de leur groupe et tenter de s'engager dans une lutte contre le groupe avantagé pour augmenter leur identité positive. Cette stratégie de compétition sociale amène à une hostilité contre l'exogroupe.

Pour conclure, il est à noter que si les membres de groupes désavantagés peuvent se mobiliser afin d'amener un changement social, il est possible également que les membres de groupes avantagés se mobilisent afin de maintenir l'identité sociale favorable attachée à leur situation privilégiée. De ce fait, chacun pourra utiliser la stratégie qui lui permettra d'avoir l'identité la plus favorable possible.

L'apport de la TIS pourrait permettre d'identifier dans le système carcéral plusieurs types de relations développées et de positionnements adoptés par les CPIP et les détenus²⁷. Tout d'abord, en termes d'identités mobilisées, la détention pourrait conduire les individus engagés à être activés sur le continuum identitaire du côté du pôle inter-groupe. L'identité sociale mobilisée pourrait faire référence à la dimension sociale (CPIP/détenus), à la dimension pénale (prévenus/condamnés), à la dimension carcérale (bon détenus/mauvais détenus) ou encore à la dimension sexuée (hommes/femmes). Par exemple, on pourrait imaginer qu'un détenu condamné pour des faits socialement connotés très négativement (violence sexuelle sur mineurs par exemple) active davantage l'identité de la dimension carcérale (bon détenu vs mauvais détenu) en mettant en avant, devant le CPIP, tout ce qui est relatif au bon comportement en détention. Ces appartenances catégorielles renverraient alors aussi bien à des rapports entre CPIP et détenu qu'entre détenus eux-mêmes. À l'opposé du continuum, les individus pourraient mobiliser leur identité personnelle afin d'entretenir avec les autres des relations interpersonnelles. Par exemple, un détenu qui est condamné pour des faits socialement moins connotés négativement (révocation de sursis suite à un non-paiement de pension alimentaire

²⁷ Nous choisissons d'illustrer avec cet exemple l'apport de cette théorie bien que ça ne soit pas le seul type de relation intergroupe de ce travail doctoral.

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

par exemple) activerait davantage son identité individuelle. Ce type de positionnement semblerait réservé aux détenus puisqu'il paraîtrait difficile pour le professionnel CPIP de reconnaître qu'il active parfois des caractéristiques extérieures à sa fonction sociale et que celles-ci soient reconnues comme telles par les détenus. Enfin, en termes de relations intergroupes et de comparaison sociale, deux situations pourraient être par exemple illustrées, à savoir la relation détenus/détenus et la relation détenus/CPIP.

Il n'y a en détention que peu de situation où les détenus entre eux sont soumis officiellement à la comparaison sociale. Hormis la catégorisation liée aux infractions commises, il semblerait qu'il n'y ait pas de situation où certains peuvent tirer profit d'une situation au détriment d'autres membres du groupe. Bien sûr en situation de sport ou d'autres activités (jeux de société ...) la comparaison pourrait se réaliser. Néanmoins, lorsqu'intervient le CPIP, il y a comparaison avec les autres détenus (souvent basée sur les raisons de la peine). Ainsi on peut proposer un éclairage en partant de la situation où un CPIP attribue un avis positif à des détenus qui ont fait de multiples activités et n'ont eu aucun incident pour une permission de sortie et un avis négatif à un autre groupe de détenus qui a eu un rapport lors de sortie en sport. Les détenus qui ont eu les avis positifs disposent d'une identité sociale positive et ceux qui ont eu des avis négatifs seraient soumis à une évaluation négative de leur groupe. Pour les détenus dont l'identité devient négative, trois perspectives sont envisageables: 1) chacun ou une partie de ces détenus pourrait chercher à intégrer le groupe des « détenus sans incident » (mobilité sociale); 2) les détenus qui ont provoqué l'incident pourrait considérer qu'ils ont plus profité par rapport à l'autre groupe (créativité sociale); 3) les détenus sans permission pourraient, lors de la prochaine demande, penser pouvoir cette fois ci avoir leur permission et que d'autres ne l'aient pas (compétition sociale ou réaliste).

Dans le cas de la relation CPIP/détenus, et en prenant la dimension institutionnelle de cette relation, seuls trois types de positionnement pourraient a priori se retrouver chez les détenus. Dans le contexte du rapport, le CPIP posséderait institutionnellement une position sociale supérieure à celle des détenus (par exemple, il rédige des rapports et émet des avis). Dans ces conditions, il bénéficierait, dans son rapport avec ces derniers, d'une identité sociale positive. De leur côté, les détenus, face au CPIP plutôt porteurs d'une relation d'aide (à la réflexion, à la compréhension, aux liens familiaux...), seraient malgré tout cantonnés à une comparaison négative en voyant davantage le côté probation. Face à cette position vécue comme désavantagée, ils pourraient particulièrement en situation de conflit 1) chercher à intégrer le groupe avantagé de CPIP (mobilité sociale) ce qui semble peu réaliste au moment de l'incarcération; 2) retourner leur positionnement négatif en positionnement positif et

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

chercher à se comparer sur une autre dimension offrant un positionnement positif, comme par exemple le fait d'avoir de l'argent facilement « *moi au moins je travaille moins d'heure en dealant et je gagne plus d'argent que vous* » (créativité sociale); 3) chercher à remettre en cause la domination des CPIP (compétition sociale ou réaliste) ce qui semble peu réaliste, l'opposition étant davantage sur un autre groupe comme celui des surveillants par exemple.

2.2. LA THEORIE DE L'AUTO CATEGORISATION

2.2.1. CONCEPT DE SOI ET CATEGORISATION

Dans le prolongement des travaux de la TIS, les tentatives d'explication du rôle joué par le sujet dans la détermination de la catégorie dans laquelle il cherche à s'insérer ne va plus seulement porter sur les relations entre les groupes sociaux (Licata, 2007). Alors que dans le premier cas l'identité est conçue comme facteur permettant d'expliquer les comportements intergroupes, elle est dans le second cas l'objet d'étude. La notion d'identité personnelle est conservée et le pôle collectif de la TIS est scindé en deux entités distinctes. De ce fait, sur un continuum allant de l'interindividuel à l'intergroupe, la première entité renvoie à la notion d'identité personnelle, la deuxième renvoie à l'identité sociale et la dernière à l'identité spécifique (Turner, 1985). Ces trois types d'identités nommés niveaux d'abstraction (Hornsey et Hogg, 2000) sont inspirés des travaux de Rosch (Rosch, 1978). Turner et collaborateurs (Turner, Hogg, Oakes, Reicher et Wetherell, 1987) proposent une théorie plus cognitive d'auto-catégorisation où trois activations d'identités sont possibles pour le sujet. Plus précisément, le niveau subordonné d'abstraction (niveau individuel) est défini par les relations qu'un individu entretient en tant qu'être singulier avec d'autres individus; il est le lieu de l'expression de l'identité personnelle, du concept de soi comme individu. Le niveau intermédiaire (niveau social) se définit par les relations qu'un individu membre d'un groupe entretient avec les membres d'un autre groupe; il est le lieu d'expression de l'identité sociale, du concept de soi comme membre d'un groupe ou d'une catégorie. Enfin le niveau supra-ordonné d'abstraction (niveau spécifique) se définit par les membres de l'espèce humaine; il est le lieu d'expression de l'identité spécifique, du concept de soi comme être humain ou tous groupes sociaux pouvant être fondés sur le critère le plus englobant que ce soit (âge, genre, nationalité ...). La catégorisation de soi serait influencée par le contexte dans lequel se trouve l'individu et ce dernier peut demeurer actif quant au choix des catégories afin de tirer le plus de bénéfices de la situation. Autrement dit, en fonction de la lecture de la situation, l'individu va activer soit l'identité individuelle au niveau subordonné, soit le niveau intermédiaire en comparaison entre

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

catégories. Si aucune comparaison ne semble bénéfique il activera le niveau supra-ordonné. Pour résumer, la base de cette théorie est que les représentations cognitives du soi prennent la forme d'auto-catégorisation: « des groupements cognitifs de soi-même et de quelque classe de stimuli comme étant les mêmes (identiques, similaires, équivalents, interchangeable, etc.) en contraste avec quelque autre classe de stimuli » (Turner *et al.*, 1987)

Pour illustrer, il est possible de prendre le cas des détenus et des surveillants et d'imaginer les positionnements identitaires dans lesquels ils pourraient s'inscrire en fonction des bénéfices qu'ils peuvent percevoir de la situation en détention. Ils pourraient s'identifier comme membre d'un même groupe (niveau supra-ordonné), celui des « usagers de la prison » et ainsi subir les conditions de détention comme le manque de luminosité, l'humidité et le fait de devoir se baisser pour entrer dans des pièces ... Ils pourraient s'identifier comme faisant partie d'un groupe, les surveillants, très distincts d'un autre groupe, les détenus, (niveau intermédiaire) et mettre en avant tout ce qui peut les différencier. Chacun d'entre eux pourrait enfin s'identifier comme individu unique et singulier (niveau subordonné) qui se différencie des autres. Ces différents niveaux sont articulés entre eux.

Comme l'avez déjà fait remarqué un collaborateur (Mangin, 2015) pour son travail doctoral sur les relations élèves et enseignants, il n'existe pas de possibilité dans la langue française pour proposer un supra groupe réunissant les détenus et les CPIP, pas plus d'ailleurs que les surveillants et les détenus²⁸. Cette approche des relations (en détention pour cet exemple mais plus largement même entre usagers et professionnels) au travers de la catégorisation sociale « questionne jusqu'à l'existence même d'unités langagières permettant de nommer en les regroupant les acteurs » (Mangin, 2015)

Sans avoir la prétention de donner des réponses, cet éclairage a pour objectif de montrer la richesse mais aussi la complexité de ces théories.

2.2.2. L'ANTAGONISME FONCTIONNEL

Afin de pouvoir comparer deux catégories, il faut qu'elles possèdent une caractéristique commune permettant de les regrouper au sein d'une même entité (P. Castel, 2007). Cette notion d'antagonisme fonctionnel (Turner *et al.*, 1987) offre un cadre pour comprendre les rapports entre les différents niveaux identitaires en rendant saillant un niveau de catégorisation comparativement aux autres. En effet, « la saillance d'un niveau de catégorisation entraîne la perception de similarités entre les membres de la catégorie et de différences entre membres de

²⁸ D'où notre choix de les nommer « usagers de la détention » à la page suivante

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

catégories différentes » (Licata, 2007). La comparaison au niveau intermédiaire n'est ainsi possible que si les différents membres de leur groupe ont perçu des similitudes au niveau d'abstraction supérieur, c'est-à-dire supra-ordonné. Comme précédemment évoqué, les détenus et les professionnels intervenant en prison pourraient appartenir à la catégorie supra-ordonnée des « usagers de la détention ». Aussi, les psychiatres, les CPIP (du milieu fermé) et les surveillants par exemple pourraient être considérés comme appartenant à la catégorie supra-ordonnée des professionnels intervenant en prison. Le niveau identitaire des surveillants peut ainsi engendrer au niveau intermédiaire des comparaisons différentes. C'est le cas si se forme dans une prison une équipe (de football par exemple) de surveillants et de détenus pour rencontrer d'autres équipes dans d'autres prisons. Dans cet exemple, au niveau intermédiaire on pourrait avoir l'équipe de Dijon, composée de surveillants et de détenus contre l'équipe d'Auxerre, par exemple. Sur le même principe, il faut que les individus partagent une caractéristique commune au niveau d'abstraction supérieure c'est-à-dire intermédiaire pour pouvoir faire une comparaison au niveau individuel. De ce fait, c'est une fois que le détenu ou le professionnel se sera perçu comme membre de groupe qu'il pourra être en mesure de se différencier des autres détenus ou professionnels. Ainsi c'est lorsque le détenu est considéré comme tel qu'il peut choisir de se différencier des autres détenus.

2.2.3. ACCESSIBILITE ET ADAPTABILITE

Dans la TAC, le sujet est actif dans la détermination des catégories. Le choix qu'il effectue au niveau intermédiaire en termes d'identités mobilisables dépend de la saillance des niveaux de définition de soi dans le contexte du sujet. Autrement dit, ce choix est le fruit d'une interaction entre les caractéristiques de la situation et celles de l'individu (Licata, 2007). Plus précisément, ce choix est déterminé par l'accessibilité et l'adaptabilité (Oakes, 1987; Oakes, Turner et Haslam, 1991). Pour préciser, une catégorie peut devenir saillante pour un individu dans un contexte si elle est accessible cognitivement et qu'il est disposé à utiliser cette catégorie (perceiver readiness). L'accessibilité est fonction d'évènements tels qu'une récente activation de la catégorie, les expériences, les motivations, les besoins et les buts que le sujet poursuit à un moment donné. De plus, la sélection de la catégorie va dépendre de la qualité de son adéquation avec la réalité (goodness of fit). Autrement dit, le sujet recherche une représentation en termes de catégories sociales qui semble correspondre à ce qu'il perçoit. Cette adéquation des représentations de la réalité a deux aspects: l'adéquation comparative (ou structurelle) et l'adéquation normative. L'adéquation comparative, en lien avec le principe de méta-contraste (Haslam et Turner, 1992; Turner *et al.*, 1987; Turner, Oakes, Haslam et McGarty, 1994)

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

propose un choix qui porte sur la catégorie perçue comme la plus appropriée, celle offrant le maximum de similitudes intra-catégorielles et de différences inter-catégorielles. L'adéquation normative fait référence à la signification sociale de la catégorie et à la correspondance en termes de contenu. Autrement dit, « il faut que la catégorisation adoptée donne sens à la situation perçue (attributs et comportements des individus) » (Licata, 2007) Le choix de la catégorie s'effectue en cohérence avec la signification et les croyances associées aux catégories (Oakes *et al.*, 1991). Elle est dynamique et s'appuie sur le fait que les catégories ont un sens social dont le contenu peut reposer sur des stéréotypes et que les individus recherchent un groupe qui pourrait véhiculer ce sens social (Mangin, 2015).

2.2.4. DEPERSONNALISATION

L'insertion au niveau intermédiaire, dans un rapport d'opposition intergroupe, produit une perte de perception des particularités des individus qui se considéreraient « avant tout comme des exemplaires interchangeable d'une catégorie plutôt que comme des individus uniques et distincts d'autrui » (Turner *et al.*, 1987) contrairement au niveau individuel où l'on observerait un renforcement du sentiment de singularité. Ainsi l'appartenance à un groupe fait disparaître les spécificités individuelles et peut amener à la dépersonnalisation (Lorenzi-Cioldi, 1988). Ce phénomène de dépersonnalisation aboutit à une redéfinition cognitive du soi qui se définit en fonction des appartenances sociales partagées et des stéréotypes et non plus en fonction des différences individuelles. Autrement dit, le sujet va transformer son comportement individuel en un comportement collectif et va ainsi aboutir à une « stéréotypisation du soi en fonction d'une catégorisation pertinente » (Turner, 1999, p. 12).

2.2.5. PROBLEMATIQUE

Pour résumer ces théories des relations intergroupes en proposant un éclairage avec l'illustration de la relation CPIP - Détenus, il semblerait possible de dire qu'institutionnellement ils se placent chacun au niveau intermédiaire et activent leur identité sociale. Néanmoins, la tendance pour la prise en charge des détenus et plus largement des PPSMJ est orientée vers une individualisation de la peine. Ainsi tout laisse à penser que les CPIP les considèrent dans leur identité personnelle comme étant Mr X ou Mme Y. Ainsi on peut se demander si l'individualisation des peines a du sens au vu de la catégorisation sociale imposée par la situation. Autrement dit, est ce que l'activation de l'identité personnelle de chacun des détenus est disponible sans faire de lien avec les autres détenus qui auraient par exemple le même contexte de vie ou commis les mêmes faits ? Ensuite dans le cas où cette activation serait

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

effectivement disponible, quelle est la possibilité pour le détenu d'activer une autre identité que celle de détenu et ainsi de sortir de cette identité saillante en détention ? Ces questions peuvent être posées pour les CPIP (et les autres professionnels) et la catégorisation en fonction des expériences passées malgré des pratiques ou mêmes des lieux d'exercice qui peuvent influencer.

2.3. LA THEORIE DES PARTITIONS SOCIALES

Les niveaux identitaires postulés par la TIS puis la TAC sont réinvestis par Castel et Lacassagne (P. Castel et Lacassagne, 2011, 2015) en intégrant la tridimensionnalité des mondes telle qu'opérée par Ghiglione (P. Castel et Lacassagne, 1993) à partir d'Hintikka (Hintikka, 1975, 1994), le contrat de communication (Ghiglione, 1988) et la scène sociale (P. Brown et Fraser, 1979). Pour expliciter, les sujets peuvent s'insérer dans un des trois types de rapport au monde ; la réalité telle qu'elle se présente pour le niveau subordonné, des mondes alternatifs pour le niveau intermédiaire ou un univers et un seul pour le niveau supraordonné. Au niveau intermédiaire les sujets se retrouvent selon un rapport négociable (contrat de communication) dans un contexte prédéfini socialement (scène sociale).

2.3.1. NAISSANCE DE LA THEORIE DES PARTITIONS

L'exploration des différents mécanismes liés à la discrimination dans le cadre de la psychologie sociale du langage a fait l'objet d'une variété d'opérationnalisations (Noirs/Blancs, Immigrés/Natifs, Juifs/non Juifs...), et a permis de repérer des différences dans les manifestations discriminantes selon les appartenances de la cible (P. Castel et Lacassagne, 1993, 1995a, 1995b; P. Castel, Lacassagne et Ndobu, 1999; Gies-Imbernon, Lacassagne et Castel, 2002; Lacassagne, Imbernon, Jébrane et Castel, 2003). Les autres (exogroupes) étaient toujours moins bien traités que les siens (endogroupes), mais de plus ils étaient « maltraités » de façon différente selon leur appartenance.

Au vu de la systématisme des différences repérées dans le traitement des différentes cibles, des chercheurs ont tenté d'élaborer un premier cadre théorique pour rendre compte de ces patterns de résultats (P. Castel et Lacassagne, 2005, 2004). Ils ont été finalement amenés à remettre en cause l'unicité du lien entre les groupes dans la catégorisation sociale. Autrement dit, il n'est pas suffisant d'imaginer un seul mode de catégorisation sociale avec endogroupe et exogroupe mais une nécessité de considérer plusieurs modes de catégorisations sociales, appelées partitions entraînant chacune un processus particulier (une forme singulière de discrimination).

2.3.2. RELATIVITE DES MONDES

Il existe différentes manières pour un individu d'exister selon son monde d'appartenance. Hintikka (Hintikka, 1975, 1994) met ainsi en évidence trois propriétés principales pour caractériser sa sémantique des différents mondes possibles. La première dite d'alternativité porte sur l'obtention d'un monde possible sur la base du monde réel. La deuxième dite d'accessibilité porte sur la connaissance par les sujets d'un monde possible sur la base de leur univers de connaissance et de croyance. Enfin la troisième dite de trans-identification porte sur la reconnaissance d'un même individu dans le parcours des différents mondes où il se spécifie.

Ghiglione (Ghiglione et Blanchet, 1991; Ghiglione, Molette, Landré et Bromberg, 1998), quant à lui, lors de sa recherche d'un outil d'analyse automatique des discours, a postulé l'existence de programmes cognitivo-discursifs qui sont liés aux mondes et peuvent s'actualiser différemment selon l'attitude des sujets. Ainsi, en référence à Hintikka, il retient trois façons pour un individu de se positionner face à l'autre (dans un monde à construire, dans une réalité à affirmer ou dans des mondes à comparer). Castel, Lacassagne et Landré (1997) ont expliqué par la recherche sur les connecteurs la mise en évidence de trois configurations de connexions. Ainsi, dans leurs résultats, les discours inscrits dans le monde à affirmer ne contiennent pratiquement aucun connecteur oppositif, et se caractérise par une forte proportion de connecteurs empiriques jouant un rôle d'approfondissement ou de justification (« le surveillant ne donne pas de douche exceptionnelle *lorsqu'il* y a le chef de bâtiment à son étage »). Les mondes à comparer offrent une forte proportion de connecteurs oppositifs, indépendants de ceux du monde à élaborer et du monde empirique, mais semblent cependant jouer un rôle différent, c'est-à-dire l'exposition des réalités opposées (« le surveillant ne donne pas de douche exceptionnelle *mais* il laisse passer des yoyos »). Enfin, les discours dans le monde à élaborer sont plus étroitement liés que les autres discours, les connecteurs oppositionnels apparaissant ici pour assurer une fonction intégrative (« le surveillant ne donne pas de douche exceptionnelle *parce que* c'est la règle »).

2.3.3. SCENE SOCIALE

Une situation de communication est définie en fonction du cadre dans lequel elle se déroule et de l'objectif qui la guide pour déterminer les règles de discours produits par les acteurs. Autrement dit, le discours va dépendre du positionnement identitaire (individuel ou

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

collectif) de chaque acteur et des relations (personnelles ou intergroupes) que les acteurs entretiennent.

Ainsi, la notion de « scène sociale » (P. Brown et Fraser, 1979; Lacassagne, 2007) apparait centrale dans la mesure où les participants sont amenés à y jouer des rôles sociaux, c'est-à-dire à fonctionner en mobilisant leur identité sociale. C'est cette scène qui définit et qui structure l'interaction puisqu'elle fixe la raison d'être (le but) de la relation dans la situation (le cadre) et qu'elle assigne une place à chacun, ces places étant le plus souvent inégalitaires. Il apparait assez clairement que la scène sociale « détermine les rapports langagiers des individus en fonction de leur position sociale mais également en fonction du cadre dans lequel ils communiquent » (Mangin, 2015). La scène sociale influence le comportement et joue un rôle sur ces derniers. Ainsi, en lien avec les théories vues précédemment (TIS et TAC), il semblerait pertinent de penser que les individus conservent les comportements issus d'autres scènes sociales pour gérer la nouvelle qui s'impose à eux. Pour illustrer, un policier qui rencontrerait à la sortie de l'école un père de famille qu'il a arrêté quelques mois auparavant ne va pas endosser cette identité de policier mobilisée mais pour autant chacun, dans leur façon de se saluer par exemple, vont sans doute mobiliser les différentes identités passées (vouvoiement, distance ...).

2.3.4. REPRESENTATION SOCIALE

La représentation se définit par ce qui est présent à l'esprit, qui forme le contenu d'un acte de pensée. De ce fait, une représentation mentale est à la fois un processus et le produit d'un processus : le processus se définit alors comme l'extraction et l'organisation d'informations prises dans l'environnement (perceptions qui lui viennent du dehors) et le produit (résultat : suite d'idées, souvenir) comme la représentation obtenue.

Depuis Moscovici (Moscovici, 1976) les représentations sociales sont : « un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet, partagées par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet » (Claude Flament, 1994). Ce qui pousse un individu à activer une représentation peut être de différentes natures par exemple pour être cohérent avec ses comportements, c'est-à-dire pour être en consonance cognitive. Un individu peut chercher à activer une représentation sociale parce qu'il cherche à se faire bien voir d'autrui et avoir ainsi une auto présentation positive ou encore chercher à maintenir une bonne image de lui pour lui-même. Ainsi, en lien avec les théories intergroupes il semblerait pertinent d'admettre que les personnes sont inscrites dans la représentation qu'elles se font de la situation et peut être pas dans celle dans laquelle on essaie de les mettre. Autrement dit, s'il semble compliqué d'être

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

inscrit automatiquement dans une situation fixe et rigide, c'est davantage la lecture de cette situation qui est prégnante. Ainsi l'enjeu de l'étude des représentations « n'est pas d'accéder à la réalité (...) mais de comprendre comment les groupes sociaux se l'approprient » (Bonardi et Roussiau, 1999, p. 19). Dans une situation sociale, le lien entre les catégories peut également être représenté. Dans la recherche d'une identité sociale positive, le sujet choisit sa partition. De ce fait, chaque acteur peut jouer sur la représentation du lien entre les catégories, même si ces catégories sont fixées. Autrement dit, par la pluralité de possibilité qu'offrent les partitions, le sujet peut lire la situation comme sous-tendue par la partition la plus favorable à son identité sociale, celle qui positionne le mieux sa catégorie relativement à l'autre. En d'autres termes, lorsque la situation lui donne une place objectivement désavantagée et lorsqu'il ne peut pas échapper à cette place, le sujet est amené à relire la situation, c'est-à-dire à s'en faire une représentation dans laquelle il a le beau rôle (ou au moins un meilleur rôle). S'il ne peut pas changer de catégorie, il doit donner à la catégorie dont il fait partie une position avantageuse par rapport à l'autre catégorie qui elle aussi est fixée.

2.3.5. LES PARTITIONS SOCIALES

La théorie des partitions développée par Castel et Lacassagne (P. Castel et Lacassagne, 2005, 2011, 2015) propose un prolongement de la TAC. Le niveau intermédiaire est finalement dichotomisé en trois possibilités identitaires pour le sujet. Il peut ainsi, par le discours ou par son comportement, se positionner en fonction des trois lectures du monde qui l'entoure. Dans ses propos, la syntaxe et la façon dont elle est structurée, la nature des verbes, les adjectifs employés sont autant d'éléments qui vont permettre de traduire le rapport au monde du sujet. Puis pour aller plus loin dans cette réflexion, puisque le discours produit s'adresse à un ou plusieurs interlocuteurs au niveau intermédiaire, le sujet ne se place pas seul dans ce rapport au monde.

Plus globalement, dans les rapports intergroupes, il y aurait un premier type de partition, dite oppositive, dans lequel l'une des catégories est l'inverse de l'autre (comme en politique avec la Droite et la Gauche ; ou en géopolitique avec les pays du nord et les pays du sud, les pays de l'est et les pays de l'ouest, P. Castel, Morlot et Lacassagne, 2012). Dans ce cas, conformément aux premiers travaux américains sur le priming (P. G. Devine, 1989; Fazio, Jackson, Dunton et Williams, 1995; Judd, Wittenbrink et Park, 1999), la discrimination porte sur les valeurs ; l'exo-groupe étant dévalorisé et l'endo-groupe valorisé. Dans cette partition que l'on peut qualifier d'oppositive, il apparaît un processus de discrimination spécifique : la stigmatisation (ayant pour conséquence la revalorisation (ou la survalorisation) de sa propre

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

catégorie). La discrimination en prison à l'encontre des personnes prévenues ou condamnées pour des infractions à caractère sexuel traduit bien ce type de partition oppositive dans laquelle s'inscrit un détenu condamné pour des faits d'autre nature : « les pointeurs²⁹ sont des mauvais détenus ». Les dits pointeurs quant à eux liraient différemment la scène sociale et pourraient avoir un discours de l'ordre de « les détenus sont bruyants, ils donnent du mal au surveillant ». Ainsi en fonction de la lecture de la situation chacun se mettra dans la partition qui lui permet d'avoir le plus de bénéfices.

Dans le deuxième type de partition, dite statutaire, les deux catégories ne sont pas situées au même niveau de l'échelle sociale, l'une d'elle se situant au-dessus de l'autre (comme en entreprise, l'encadrement par rapport aux exécutants; ou dans la culture française les travailleurs « français » par rapport aux travailleurs « immigrés »). Les résultats mettent en évidence une subordination de l'autre en le réduisant à sa fonction agentique, conformément aux travaux de l'époque concernant les travailleurs immigrés en France (Dorai, 1989). Cette partition, dite hiérarchique, entraîne donc une dégradation de l'autre (ayant pour conséquence un rehaussement de sa propre catégorie). Pour illustrer ce type de partition dans le domaine pénitentiaire il semble pertinent de reprendre un propos de Denans et Léon (2016) « il est attendu du surveillant une réactivité professionnelle et rigoureuse face à des agressions verbales et des provocations récurrentes. Or, passer outre la catégorisation étriquée de mot-signe qui véhicule une vision dégradante et stigmatisante de l'individu (...) constitue une tâche quelque peu exigeante et compliquée » (p. 333). Il semblerait dans cet exemple que la scène sociale de la détention inscrive les surveillants dans cette partition hiérarchique de dominant – dominé. Néanmoins les détenus par leurs comportements s'inscrivent dans une autre partition, oppositive, en dévalorisant l'autre groupe.

Enfin, la dernière partition, dite communautaire, met en exergue un groupe servant de point de référence (ça peut être les Francs-Maçons face au reste de la population; ça peut être les Roms face à ceux qui ne le sont pas). Dans certains cas, ce groupe possède des caractéristiques qui amène à reléguer tous les autres dans une majorité indifférenciée (on peut parler dans ce cas de minorité élitiste) ; dans d'autres cas, au contraire, c'est la majorité qui se pose comme ancrage au nom duquel ceux qui n'y sont pas rattachés sont rejetés (constituant de ce fait une minorité marginale ou marginalisée). Les partitions communautaires de ce type produisent des phénomènes d'exclusion (ayant pour conséquence une re-légitimation de sa propre catégorie). L'actualité offre une lecture possible de cette partition en détention (et pas

²⁹ Pointeur ou pointu est le terme utilisé par les PPSMJ pour désigner des personnes accusées ou condamnées (à) pour des infractions à caractère sexuel.

2. LES RELATIONS INTERGROUPEES

seulement en détention). Il semblerait pertinent de prendre comme exemple l'exclusion de la communauté de musulmans (par ces derniers), des personnes ayant commis des actes de terrorisme.

Ainsi, la représentation qu'un participant se fait des positionnements relatifs le fige et l'enferme dans une trame de comportements. Pour être plus précis, la partition adoptée devient un cadre prescriptif qui, soit pousse le sujet dans une défense de valeur (dans le cas d'une partition oppositive), soit le place dans un rapport de force (dans le cas d'une partition hiérarchique), soit l'inscrit dans une revendication d'appartenance (dans le cas d'une partition communautaire). Autrement dit, les partitions sont les structurants de la représentation de la situation et deviennent les structurants de la situation elle-même.

2.3.6. PROBLEMATIQUE

Pour résumer ces théories des relations intergroupes en proposant un éclairage avec l'illustration de la relation entre professionnels et détenus, il semblerait possible de dire qu'institutionnellement, pour une même scène sociale, ils se placent chacun sur la partition qui leur offre la meilleure identité possible.

En fonction de la lecture de la situation, les personnes en relation ne vont pas mobiliser les mêmes stratégies identitaires. En effet, tout laisse à penser que la PPSMJ n'activera pas le même rapport identitaire si elle est en garde à vue comme auteur pris en flagrant délit que si elle est en entretien avec un travailleur social pour chercher un logement. De la même façon les personnels prenant en charge les PPSMJ, ayant des rôles différents, ne devraient pas avoir le même fonctionnement. Autrement dit, tout se passe comme si, de par leurs missions, chacun allait activer différentes partitions.

On peut alors se demander quelle partition est activée le plus fréquemment pour chacun des professionnels ? Est-ce que le rôle et les missions viennent influencer ses stratégies identitaires. Comment les PPSMJ adaptent leur identité mobilisée en fonction du professionnel qui les prend en charge.

SYNTHESE DES RELATIONS INTERGROUPE

La théorie de l'identité sociale (TIS) postule que tout individu active, en fonction des bénéfices identitaires qu'il peut tirer d'une situation, une identité personnelle ou une identité sociale. En tant que membre d'un groupe (endo groupe) face à un autre groupe (exo groupe) l'individu mobilise son identité groupale et établit des comparaisons sociales. Le simple fait d'appartenance crée des distorsions automatiques (appelés biais) de perceptions, d'évaluations et de comportements permettant ainsi à l'individu d'obtenir ou maintenir une identité sociale positive. Généralement, le sujet a tendance à favoriser son groupe d'appartenance au détriment de l'autre groupe. Cependant, si la situation ne le permet pas, il peut activer des stratégies dites identitaires pour lui permettre de conserver une identité positive.

Dans cette continuité, la théorie de l'auto catégorisation (Turner, 1985), reprend la dualité identitaire (identités personnelle versus sociale) des individus et dichotomise le pôle social et donne un caractère ternaire à l'identité. Elle propose un modèle du fonctionnement humain comprenant des mécanismes qui sont activés dans la détermination du choix (principalement l'antagonisme fonctionnel et le méta-contraste). Cette théorie semble donc constituer une ressource lorsqu'une situation sociale ne donne pas le bon rôle à l'individu. Ainsi, l'individu est en mesure d'activer une identité personnelle, sociale ou spécifique selon les bénéfices identitaires perçus. L'individu devient l'acteur de cette mobilisation identitaire qui s'exprime par une inscription dans trois niveaux identitaires (Turner *et al.*, 1987) : le niveau subordonné correspondant à l'identité personnelle, le niveau intermédiaire correspondant à l'identité sociale et le niveau supra-ordonné correspondant à l'identité spécifique. Au niveau intermédiaire, si comme l'affirme la TIS, l'activation de l'identité sociale est régie par les principes de catégorisation sociale, la TAC, elle, enrichit l'ensemble des possibilités des stratégies de gestion identitaire par l'insertion dans l'un des autres niveaux.

Les partitions sociales, conçues comme représentation de la catégorisation sociale sous-jacente à l'interaction, constituent le point crucial de la dynamique identitaire. Ainsi, la représentation de la situation élaborée par le sujet, de par son rôle structurant, acquiert le statut de déterminant externe de son comportement. Autrement dit, le sujet, en fonction de sa lecture de la scène sociale et des bénéfices qu'il peut tirer, va se placer sur une des trois partitions (oppositives, statutaires ou communautaires). En d'autres termes, la dynamique identitaire comprend un versant interprétatif, dans la mesure où les partitions adoptées

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

répondent aux aspirations identitaires du sujet, et un versant prescriptif qui s'impose à lui comme déterminant de ses comportements.

2.4. PROBLEMATIQUE GENERALE

La première partie du chapitre proposait de réactualiser les connaissances sur la délinquance, et plus largement la prise en charge des personnes ayant commis un acte de délinquance, réflexion au cœur des débats. Depuis toujours, la protection de la société et la lutte contre la récidive sont des enjeux majeurs. Néanmoins, l'enjeu de cette partie était de mettre en avant les évolutions de la finalité de la répression. Auparavant, seules la neutralisation et la punition des personnes étaient envisagées. Désormais, la prise en compte du contexte de la personne délinquante demeure une finalité et suppose une prise en charge plus globale axée en partie vers la réinsertion. Autrement dit, la finalité de la condamnation est autant de symboliser l'acte que d'envisager une réflexion sur ce passage à l'acte et sur une dynamique de changement. Il semblait également pertinent de présenter les missions (et leurs évolutions) des professionnels intervenant dans la prise en charge de ces personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Ainsi, réfléchir à l'optimisation du travail en pluridisciplinaire sous-entend de tenir compte de l'historique des fonctions.

La deuxième partie du chapitre proposait une présentation de la théorie de l'identité sociale (TIS) et de la théorie de l'auto catégorisation (TAC) afin de synthétiser ces notions en les appliquant au domaine pénitentiaire. L'idée générale à retenir est que tout individu active, en fonction des bénéfices identitaires qu'il peut tirer d'une situation, une identité qui lui semble favorable. Il est ainsi possible de s'insérer dans trois identités en lien avec le rapport au monde : l'identité individuelle qui s'insère au niveau subordonné, l'identité catégorielle qui s'insère au niveau intermédiaire et l'identité culturelle qui s'insère au niveau supra-ordonné. Au niveau intermédiaire, le simple fait d'appartenance, dans la comparaison intergroupe, crée des distorsions automatiques (appelés biais) de perceptions, d'évaluations et de comportements permettant ainsi à l'individu d'obtenir ou maintenir une identité sociale positive. Si la comparaison ne permet pas d'obtenir cette identité sociale positive, l'individu active des stratégies, dites identitaires, dans le but de retrouver une identité favorable. La compréhension de ces rapports intergroupes, transposé au domaine pénitentiaire permet de proposer une lecture des relations entre les professionnels et les PPSMJ et entre les différents professionnels. En fonction du rôle prédéfini par le contexte, appelé la scène sociale, la mobilisation de l'identité dans la relation intergroupe peut créer des distorsions. Ainsi, le professionnel, quel qu'il soit, à un rôle de dominant face à la PPSMJ qui implique une position avantagée identitairement. Ainsi cette appartenance à deux groupes distincts va créer des biais et modifier l'évaluation, la perception et le comportement de soi et de son groupe (endogroupe) envers l'autre groupe

2. LES RELATIONS INTERGROUPE

(exogroupe). Dans le prolongement de ces théories, les partitions sociales offrent une lecture plus affinée en lien avec la psychologie sociale du langage qui est leur point d'ancrage. En appliquant le principe de la co construction, les PPSMJ risquent de chercher à rehausser leur identité sociale. En systématisant la tridimensionnalité dans les relations intergroupes, la théorie des partitions présuppose que le sujet, qu'il appartienne à l'un ou à l'autre des groupes en confrontation, en fonction de sa lecture de la scène sociale et des bénéfices qu'il peut tirer, va se placer sur une des trois partitions (oppositives, statutaires ou communautaires) et activer les comportements correspondant. Il apparaît ainsi pertinent de se questionner sur les relations entre professionnels et PPSMJ et de comprendre la façon dont chacun peut entrer en relation et trouver une position sociale favorable.

De façon plus concrète, en partant du postulat que les professionnels interviennent auprès des PPSMJ avec différentes identités et des fonctions qui ont pu évoluer, l'objectif est de se questionner sur la possibilité de se placer avec une identité qui soit favorable, dans la scène sociale donnée. Autrement dit, dans cette construction du rôle de professionnel, entre répressif et compassionnel, entre catégorisation et individualisation de la peine, comment chacun trouve une possibilité de lire la scène sociale pour maintenir une identité positive dans la relation avec les PPSMJ. Quant à ces derniers, en fonction du professionnel avec lequel ils sont en relation, tout laisse à penser qu'ils n'activent pas la même identité.

3. METHODOLOGIE

« Le langage est un fameux véhicule et, contrairement aux autres, il ne coûte rien »

Claude Duneton

3.1. INTRODUCTION

L'objectif de cette recherche est de comprendre, et à plus long terme d'optimiser, la relation entre professionnels et PPSMJ et les identités sous-jacentes à cette relation. Dans les différentes scènes sociales, définies par le contexte d'intervention, tout laisse à penser que la relation entre PPSMJ et professionnels est différente. En effet, selon si le professionnel se place comme aidant, dans le but commun de trouver un logement, ou comme neutralisant après un délit, la relation ne peut être similaire. Dans le but d'explorer cette relation et la représentation que les personnes ont de cette relation, nous allons utiliser différentes méthodologies.

Le langage, « principal moyen de communication des idées et des émotions entre les individus et d'outil d'élaboration et d'expression de la pensée chez l'individu » (Bloch et Casalis, 2002, p. 696), nous semble incontournable dans une approche psychosociale. Flament, dans les années 1960, faisait remarquer que « les phénomènes de communication sont si essentiels en psychologie sociale que celle-ci peut soit les négliger, comme on néglige quelque chose d'évident ou de banal, soit ne parler que de cela, presque tous les autres phénomènes y étant ramenés » (C Flament, 1965, p. 171 - 172). Cependant ce n'est que dans les années 1970, que naît, en tant que discipline autonome, la psychologie sociale de la communication, dont les précurseurs sont Giles, Robinson et Smith (1979) pour les pays anglo-saxons et dans les années 1980, avec Beauvois et Ghiglione (1981), pour la France. Sans vouloir s'appesantir sur l'historique de la psychologie sociale dans le domaine du langage, l'objectif est d'interroger la façon dont elle peut aider la compréhension de la relation, « par la mise en lumière et la compréhension des processus sociocognitifs en jeu dans les situations d'interactions sociales » (Salès-Wuillemin, 2005). Le langage, son utilisation et ses conséquences tenant compte de la situation dans laquelle les interactions s'inscrivent est un vecteur pertinent de compréhension.

Ainsi dans un premier temps, pour explorer la relation entre les différents professionnels et les PPSMJ, nous allons nous appuyer sur approche langagière des représentations qu'ils en ont (études 1 -2A). Ainsi par une analyse de discours et de contenu nous tenterons de faire émerger les stratégies identitaires mobilisées en fonction des professions. Autrement dit, en analysant la façon dont parlent les professionnels des PPSMJ, au travers d'indicateurs, nous tenterons d'analyser les identités mises en jeu dans cette relation.

Dans un deuxième temps, les PPSMJ parleront à leur tour de leur situation, des professionnels et de leur relation avec eux. L'objectif sera alors de proposer un observable 1) de la façon de percevoir les personnes qui s'occupent d'eux et 2) de la façon d'identifier leurs missions de travail pour repérer les éventuelles divergences. Le langage sera alors considéré comme un support des attentes et évaluations (étude 2B). Les professionnels étant dans un rôle bien défini, nous tenterons de comparer la représentation que se font les PPSMJ des attentes qu'ils ont des professionnels et la satisfaction ou non de ces attentes qu'elles relèvent de tâches explicitement prescrites dans leurs missions ou réalisables en fonction du contexte.

Dans un troisième temps, nous tenterons de comprendre comment les professionnels travaillent ensemble pour comprendre comment la pluridisciplinarité s'organise pour prendre en charge la PPSMJ. Le langage devient le support de l'analyse des relations entre les professionnels (étude 3). A travers les entretiens menés et les évocations de l'articulation entre partenaires, il s'agira de dresser un schéma de leur interaction soulignant les identités qu'ils peuvent mobiliser les uns par rapport aux autres. L'objectif sera alors d'analyser la façon dont les informations sont transmises (unilatérales ? bilatérales ? vers l'intérieur ? vers l'extérieur ?) et la valence (positive, neutre ou négative) perçue par le professionnel pour faire ressortir les relations intergroupes et proposer des préconisations pour un travail commun.

Enfin, dans le but d'affiner ces études sur les identités mobilisées, nous proposerons d'interroger les relations mutuelles dans l'interaction CPIP et détenu à travers la méthodologie RepMut. Cet outil, dont une partie langagière consiste à donner des adjectifs pour décrire un groupe, permet de diagnostiquer la représentation des relations intergroupes.

3.2. L'APPROCHE LANGAGIERE DES REPRESENTATIONS (ETUDES 1-2A)

Qu'est-ce que Mr X pense de moi ? Qu'est-ce que je pense de lui ? La représentation de l'autre et de la relation entretenue avec l'autre peut être observée à travers différents marqueurs dans le langage.

3.2.1. L'ANALYSE DE DISCOURS

L'analyse de discours peut servir à plusieurs fins. Si on considère l'analyse propositionnelle du discours, (APD) (Ghiglione, Landré, Bromberg et Molette, 1998) « en analysant (...) la façon dont les sujets expliquent les événements (...), permet de mettre en évidence le fait que produire (ou comprendre) un discours est un acte bien particulier impliquant une réorganisation (nous dirons une mise en scène) des éléments de la réalité (des référents) » (Salès-Wuillemin et Frigout, 1999, p. 230).

3. METHODOLOGIE

Pour ce faire, elle s'appuie sur les aspects contextuels et syntaxiques ainsi que sur des mots exprimant des sentiments, les pensées et convictions (Marchand, 1998; Newman, Groom, Handelman et Pennebaker, 2008; Pêcheux, 1969; Pennebaker et King, 1999; T. A. Van Dijk, 2007) et peut permettre de mettre à jour les relations. Elle permet de mettre en évidence des mécanismes cognitifs ou des représentations (TA Van Dijk, 1990; J Potter et Edwards, 1990).

Par une analyse systématique et impérative, l'analyse de discours peut être un outil fiable pour confirmer ou infirmer une hypothèse en tenant compte de la spécificité de la méthodologie. En effet, elle possède l'avantage que « son objet n'étant autre que l'exploitation des possibilités de divers systèmes de contraintes par un corpus déterminé, toute analyse rigoureuse de la spécificité de son fonctionnement s'avère "payante » (Maingueneau, 1979, p. 24). Enfin elle peut être un marqueur de l'identité personnelle et sociale (Giles, Scherer et Taylor, 1979). L'analyse langagière permet d'interpréter les représentations de l'individu social en fonction de ses choix sémantiques et syntaxiques grammaticaux (Ghiglione, Beauvois, Chabrol et Trognon, 1980; Ghiglione, Matalon et Bacri, 1985; Ghiglione et Blanchet, 1991). Autrement dit, l'individu, dans ses relations aux autres, peut produire un discours qui permet d'analyser, par des choix grammaticaux, la façon dont il se positionne, dont il positionne les autres et ainsi comprendre les interactions.

Il est à noter que certains autres auteurs comme Flament (Claude Flament, 1994) a proposé de dégager trois niveaux dans l'analyse. Le plus global est le niveau des conditions de production, c'est-à-dire qui produit et dans quel contexte l'énoncé. Autrement dit, « l'analyse de discours s'occupe du contexte selon les critères de référence » (Charaudeau, 2009, p. 43). Puis, il y a le niveau de la structure c'est-à-dire l'ensemble organisé que constitue le soubassement syntaxique. De façon plus spécifique, il y a le niveau de contenu c'est-à-dire les cognitions ou éléments que constitue le soubassement sémantique.

L'analyse sémantique quant à elle, à travers la syntaxe puis le contexte, permet d'avoir une visibilité de la scène à laquelle le discours renvoie et donner des informations sur les relations des protagonistes. Dans leur étude par exemple, Achard, Varro, Leimdorfer, et Pouder (1992) montrent la différence de perception du racisme selon les représentations des enfants et celle de leur maitresse. Les représentations sont ici à considérer « comme le processus et le produit d'une élaboration psychologique et sociale du réel » (Bonardi et Roussiau, 1999). En d'autres termes, dans l'utilisation des mots par les enfants et après avoir réalisé une analyse de discours, ils se sont rendu compte que le référentiel à la base du racisme perçu n'était pas le même selon le statut (maitresse versus élève).

La représentation, définie comme un ensemble organisé (dimension structurale), évaluative à propos de l'objet de représentation (dimension attitudinale) et dépendante du niveau d'information détenue par l'individu à l'intérieur de son ou ses groupes d'appartenance à propos de l'objet de représentation (Moscovici, 1961), devient une « grille de lecture de la réalité socialement construite où des groupes forts différenciés élaborent à leur manière cette grille, en fonction notamment de leurs intérêts » (Bonardi et Roussiau, 1999). Ainsi, il apparaît nécessaire de prendre en compte le contexte et les représentations de l'objet d'analyse des différents groupes afin d'avoir une lecture plus globale.

L'analyse de discours, à travers la prise en compte des mécanismes cognitifs et des représentations, permet cet observable. Des indicateurs langagiers identifiés permettent de repérer les processus sociocognitifs comme trace de la représentation de la relation entre [X et Y]. Autrement dit, à travers l'investissement dans le discours, la place accordée et la désignation du référent noyau, la position syntaxique et les verbes utilisés par le locuteur (X) pour parler de la personne (Y) par le biais d'un entretien entre [W et X], le langage contiendrait des marqueurs sociaux permettant d'avoir des indications sur le locuteur et sa façon de représentation de la relation.

3.2.1.1. L'investissement dans le discours

La prolixité, c'est-à-dire la taille du discours d'un interlocuteur, est une mesure de l'investissement dans le discours (Giles, Baker et Fielding, 1975). Mehrabian (Mehrabian, 1965) et Wiens, Jackson, Manaugh, & Matarazzo (1969), par exemple, montrent expérimentalement, comment, dans une situation où il n'est pas possible pour l'auteur d'explicitement son jugement (lettre de recommandation), la taille de la lettre pourra permettre de juger du sentiment positif versus négatif de son auteur à l'égard de la personne. Autrement dit, une lettre rédigée pour une personne appréciée sera jusqu'à 25% plus longue que pour une personne non appréciée. Ce phénomène est assimilé à la partition oppositive (P. Castel et Lacassagne, 2011, 2015).

Dans vie quotidienne ce phénomène peut se retrouver avec une réponse expéditive à une question ou une personne qui nous embarrasse, ou sur un sujet qui ne nous intéresse pas. En terme de position, Adelswärd, Aronsson, Jönsson, et Linell (1987) considère qu'un des marqueurs de domination dans l'interaction est la quantité de mots émis « Celui qui domine dans ce sens restreint est simplement celui qui dit le plus de mots³⁰ » (Adelswärd *et al.*, 1987, p. 314) ce qui renvoie à la partition hiérarchique (P. Castel et Lacassagne, 2011, 2015).

³⁰ Traduction libre : "He who dominates in this restricted sense is simply the one who says the most words"

La qualité de l'interaction pourra aussi dépendre du « profil communicatif » de l'interlocuteur, « de sa manière de se comporter et de se présenter dans l'interaction » (Kerbrat-Orecchioni, 1996, p. 78). Ainsi, si le locuteur sait que son auditeur est expert d'une situation, il fera preuve d'une économie dans l'échange et adoptera une prolixité discursive moins importante que s'il s'adressait à un novice (Minondo-Kaghad et Sales-Wuillemin, 2005) ce qui renvoie à la partition communautaire (P. Castel et Lacassagne, 2011, 2015).

Goldman- Eister (1952) postule quant à lui que la longueur de la prise de parole de l'intervieweur influence la longueur de la réponse de l'interviewé. Autrement dit, plus l'intervieweur prendra longtemps la parole, plus il engagera le temps de parole de l'interviewé. Cette accommodation communicative (Giles, Taylor et Bourhis, 1973), perçue positivement, permet donc de pouvoir comparer, pour une même question, la prolixité des différents « répondants ».

Ainsi dans cette recherche où le discours produit est l'analyse d'un entretien entre une personne intervieweur (notée W) à une personne interviewée (notée X) sur une autre personne (noté Y), après avoir pris le soin de poser les mêmes questions pour ne pas influencer les réponses, un des indicateurs mesuré était le nombre de mots dans les entretiens. Cet indicateur a été calculé après avoir pris soin de supprimer les mots dits parasites (tics de langage tels que : ben, euh, bon ...) et après avoir supprimé les prises de parole de l'intervieweur (voir Tableau 2. page 117). Pour ce faire, le texte était sélectionné puis passé sous word pour avoir le nombre total de mots par entretien.

Indicateur : Nombre de mots par entretien après avoir enlevé les relances et les mots parasites.

3.2.1.2. La place accordée et la désignation du référent noyau

Un autre élément semble pouvoir être un indicateur de mesure de l'investissement dans la relation. La focalisation, c'est-à-dire la centration du texte sur le personnage peut renseigner sur l'importance qui lui est accordée. En effet, tout laisse à penser que l'investissement peut aussi se mesurer sur le nombre de références au sujet concerné, autrement dit, parler sur la thématique demandée et non sur d'autres choisies. Le référent noyau, c'est-à-dire le terme autour duquel s'ordonnent les réalisations langagières, doit donc être défini à priori afin de pouvoir mesurer cet investissement.

Indicateur : Nombre de mots en lien avec le référent noyau défini au préalable.

3.2.1.3. La position syntaxique

Si la désirabilité sociale peut permettre aux sujets de faire émerger dans le discours une représentation de l'objet conforme aux attentes, l'utilisation des choix grammaticaux en revanche n'est pas autant maîtrisée. En effet, l'explicitation et l'expression de stéréotypes et de préjugés étant non tolérée, elle prendrait alors une forme plus déguisée (P. G. Devine, 1989; Devos, 2002; Devos et Banaji, 2005; Judd *et al.*, 1999). Autrement dit, « les locuteurs peuvent laisser paraître sans restriction ce qu'ils tenteraient peut-être de dissimuler autrement » (P. Castel et Lacassagne, 1995b). Ainsi les outils linguistiques de masquage (Ng et Bradac, 1993) peuvent être utilisés pour différencier les façons de structurer une phrase dans le but de masquer l'identité ou l'action du sujet, l'objet de la phrase ou la relation entre le sujet et l'objet :

- ✓ la permutation (passage de « Mr X a fait un rapport d'incident disciplinaire contre Mr Y » - masquage de l'objet - à « Mr Y est poursuivi en disciplinaire par Mr X » - masquage du sujet -),
- ✓ la troncation (masquage du sujet « Une procédure disciplinaire est déposée contre Mr Y »)
- ✓ la généralisation (utilisation de termes abstraits « Une procédure disciplinaire a été lancée contre un détenu »)
- ✓ la nominalisation (« Si Mr X fait un rapport d'incident il aura gain de cause » - transformer le verbe en nom pour masquer le sujet – « Faire un rapport d'incident conduira à un gain de cause »)

Différentes recherches ont permis de mettre en évidence des stéréotypes ethniques et des préjugés dans les discours. Ainsi, Van Dijk (1984) montre dans un exemple, comment un directeur, pour ne pas se positionner de façon défavorable sur la notion de discrimination, avance des hypothèses économiques (et des généralisations) ce qui l'empêche de mettre le réel objet « les étrangers » au centre du propos et a fortiori de ses propositions.

Ainsi dans une phrase, le référent noyau peut occuper différentes places. La position syntaxique peut être un indicateur psychosocial (P. Castel et Lacassagne, 1995b). Tout se passe comme si le référent noyau, en fonction de la représentation du locuteur, allait être placé en sujet ou complément. Une étude expérimentale consistant à faire écrire une lettre à propos de Portugais ou Allemands (P. Castel et Lacassagne, 1995b), montre que les premiers occupent une place actancielle plus faible que les deuxièmes, plus placés en sujet de l'action. Cette analyse est à remettre dans son contexte (année 1990), en référence à l'Europe dans sa dimension économique, où l'Allemagne était en avance et le Portugal en retard. Une autre illustration de ce phénomène (P. Castel et Lacassagne, 1993) (Castel et Lacassagne 1993) est

la place de sujet donnée à des personnes blanches et de complément donnée à des personnes noires dans une étude sur les représentations racisantes. Autrement dit, « les propriétés syntaxico-sémantiques des messages réfléchissent les cognitions sociales des émetteurs qui les produisent, ce que développent dans leurs chapitres Philippe Castel et Marie-Françoise Lacassagne à propos des discours de discrimination raciale, ou Edith Sales-Wuillemin et Daniel Gilibert à propos des biais d'attribution causale » (Olry-louis, 2005, p. 3). Ainsi, la place de sujet ou de complément qu'occupe le référent noyau dans la proposition peut être un observable de la façon dont il perçoit l'interlocuteur.

Indicateur : Nombre de fois où le référent noyau est placé comme sujet ou complément. Il apparaît utile de proposer un affinement de la position de sujet selon la valence du verbe : Ainsi, l'actancité apparaît comme un indicateur permettant de mesurer le sujet comme étant ou non à l'origine de l'action. Selon la valence de cette action, positive ou négative, il peut être plus protecteur de ne pas être à l'origine de l'action. En effet, quand il s'agit d'actions négatives, « l'objet d'un passif est jamais moins affecté par l'action que quand il est présenté comme l'objet d'un verbe transitif actif »³¹ (Keenan, 1985) ; autrement dit, la forme passive permet pour l'acteur (à la base) de ne pas être dans le contrôle de l'action. Par exemple, dans la phrase « Mr X met des coups », « Mr X » est le sujet, « met » est le verbe transitif et « des coups » est le complément d'objet direct (COD). Il y aurait alors dans cet exemple, la possibilité pour l'auteur de mettre le COD en sujet mais en maintenant l'action du sujet : « des coups, il en met ». Puis, il a aussi la possibilité de proposer la forme passive, à savoir « des coups sont mis par Mr X ». Il semblerait que la place de Mr X dans la phrase influence le degré de responsabilité dans l'action. Il existe aussi des propositions dont l'action ne dépend pas d'un agent, c'est-à-dire d'un individu ayant l'intention d'agir dans une relation acteur/but. Dans ce cas, on peut parler d'un degré zéro d'actancité (agentless agency) (Niquette, 2010). Dans l'exemple « il n'y avait pas d'histoires entre lui et moi » [E 19 ligne 5118], le verbe avoir n'est pas une action dont dépend lui ou moi, mais plutôt l'explicitation d'un constat. Ainsi il serait possible de déterminer dans une phrase si le sujet est acteur ou pas et le lien avec la valence de l'action.

Indicateur: Valence de l'action³²

³¹ Traduction libre "The subject of a passive vp is always understood to be as affected by the action as when it is presented as the object of an active transitive verb"

³² Cet item a été retenu pour le sociogramme (étude 4) et non pour l'analyse de discours (étude 1)

3.2.1.4. La désignation du RN

L'expression des référents noyaux peut également varier de la forme pronominale en opposition à la forme nominale. Par déduction, « les pronoms étant en relation indirecte (relayée) avec les référents, leur emploi traduirait un évitement de ces derniers » (P. Castel et Lacassagne, 1995b). Autrement dit, en comparaison avec l'utilisation du nom, le pronom semble ne pas aborder l'action de la même façon. Reprenons notre exemple de départ. Dans la phrase « Mr X met des coups » l'action est posée, comme figée et même si elle se retrouve dans un autre écrit à un autre moment, les données sont explicites. Si maintenant on propose de mettre un pronom à la place de la dénomination de Mr X : « il met des coups », l'étiquetage semble moins figé, comme un évitement de relier « mettre des coups » à « Mr X ». De plus l'utilisation, du pronom nécessite que l'auditeur est en tête la représentation de celui qui est cité par ce biais (Foraker et McElree, 2007). En effet, utiliser « il met des coups » implique qu'« il » ai déjà été identifié par les différentes personnes. Il semble intéressant d'étudier la forme (pronominale vs nominale) pour nommer le référent noyau.

Indicateur : La façon de désigner le référent noyau (nom propre, pronom, nom commun -organisation du syntagme nominale).

3.2.1.5. Les verbes

Le modèle de la causalité implicite (R. Brown et Fish, 1983) propose une différenciation entre les verbes d'action qui font des inférences sur le sujet de la phrase, par exemple, « Mr X accuse Mr Y car il n'est pas sympathique » et les verbes d'état qui font des inférences sur l'objet de la phrase, par exemple « Mr X n'a pas confiance en Mr Y car il n'est pas sympathique ».

Le langage est ainsi manipulé pour produire des dispositifs de masquage linguistique³³ qui, lorsqu'ils sont couplés au choix des verbes pour influencer l'attribution de la causalité, proposent des outils pour adopter une possible discrimination tout en masquant la réalité et en réduisant les conflits d'intérêts perçus (Ng, 2007). La classification des catégories linguistiques (Semin et Fiedler, 1988, 1991) propose cinq catégories en fonction de leur centration sur l'acteur ou sur la situation peut être envisagée. Elle se décline avec:

- ✓ les verbes d'action descriptive – DAV (comme frapper, pousser, embrasser) se réfèrent à une action avec un début et une fin clairs et maintient une référence directe à une caractéristique invariante du comportement en question. L'interprétation est fortement liée au contexte (« Mr X frappe Mr Y »).

³³ Voir le tableau p. 23 de Assilaméhou Yvette (Assilaméhou, 2013) pour plus d'explications.

3. METHODOLOGIE

- ✓ les verbes d'action interprétative – IAV (comme aider, tricher, imiter) agissent comme un cadre pour des comportements divers (par exemple, on peut aider une personne de différentes façons: financièrement, en la conseillant, en l'écouter ...). Néanmoins, les comportements en question ont des débits et des limites distincts ainsi qu'une valence sémantique positive ou négative claire.
- ✓ les verbes d'état – SV se réfèrent à des états émotionnels ou mentaux (comme aimer, détester) – et, contrairement aux deux autres, ne peuvent pas prendre la forme progressive (« Mr X est en train d'aimer Mr Z ») ni impérative. Ils distinguent également les verbes d'action d'état – SAV qui se réfèrent à un cadre d'action implicite par le sujet de la phrase qui mène à l'expérience d'un état dans l'objet d'une phrase (par exemple, surprise, émoi, frisson).
- ✓ les adjectifs déverbaux – ADJ qui ont été distingués en fonction de leur origine verbale (DAVADJ - parler : bavard, IAVADJ – aider : utile/aidant, ...)

Le cadre théorique avancé par le modèle de la catégorie linguistique est motivé par « le désir de faire avancer un cadre général des contraintes d'information à trouver en termes interpersonnels plutôt que de se concentrer sur des propriétés sémantiques particulières (telles que la responsabilité présumée (Fillenbaum et Rapaport, 1971; Fillmore, 1969), descriptions taxonomiques des relations sémantiques entre les adjectifs, (Semin, 1989, 1990), ou verbes interpersonnels (Raaded, 1985)) » (Semin et Fiedler, 1991). Néanmoins, lorsque le discours et un discours rapporté (représentation de la relation entre X et Y donné dans l'entretien entre W et X), il semblerait qu'elle soit plus prototypique. De ce fait, la distinction des trois formes de verbes de l'Analyse Propositionnelle du Discours de Ghiglione (Ghiglione et Blanchet, 1991), semble plus appropriée. D'abord, on peut trouver les verbes renvoyant à un faire, une action, appelés verbe factif. Par exemple, dans la phrase Mr X met des coups, le verbe relate l'action de « mettre des coups ». Ensuite il y a les verbes renvoyant à un état ou une possession, appelés verbes statifs. On aurait pu distinguer les auxiliaires partant du principe qu'il y a une nuance entre être et avoir. Par exemple, pour un même état, il est possible de le dire différemment selon le verbe : « Mr X est incarcéré » ou « Mr X a une peine de prison à effectuer ». Dans cet exemple, étant entendu que le verbe « s'incarcère » n'existe pas et que le verbe « effectue » une peine de prison n'a pas été privilégié, les deux sont à statuer en statifs. Néanmoins, pour d'autres exemples, il a été nécessaire de replacer le verbe dans son contexte afin de déterminer la catégorie. Pour illustrer, dans la proposition « il a épuisé pas mal de monde aussi » [E10 lignes 3061-3062], il semblerait que le temps puisse donner une information supplémentaire (participe passé) mais que l'action soit néanmoins plus une action de faire « épuiser », qu'une

possession « a épuisé ». Enfin, la dernière catégorie concernent les verbes renvoyant à un dire, une déclaration appelés verbe déclaratif. Dans l'exemple « Mr X voulait en parler avec moi » vouloir renvoyait à une déclaration.

Exemples de classement des verbes :

- ✓ Actifs (verbes d'action) : Faire, essayer, donner, casser ...
- ✓ Statifs (verbes d'état) : Être, avoir, exister, rester, sembler ...
- ✓ Déclaratifs (sur un état) : Dire, penser, croire, falloir ...

Indicateurs : Typologie du verbe selon les trois catégories : actifs, factifs ou déclaratifs.

3.2.2. L'ANALYSE DE CONTENU

Dans sa définition, l'analyse de contenu s'inscrit dans un processus d'investigation engagé par des personnes sociales dans un contexte particulier, « l'objectif [étant] d'apporter des éléments de réponse aux problèmes qui ont suscité sa mise en œuvre » (Ghiglione *et al.*, 1980). Ce type d'analyse qualitative permet donc de catégoriser des données recueillies. Il propose ainsi une mise au jour des champs sémantiques. Il semblerait que ce soit un exercice qui demande une rigueur puisqu'il n'existe pas de « bonne manière simple de faire une analyse de contenu » (Weber, 1990, p. 13). En effet, il s'agit de rendre le traitement le moins subjectif possible des données qualitatives. Basée sur le discours, l'objectif de l'analyse de contenu est double. En s'appuyant sur la notion de co-construction, elle permet, pour l'émetteur de dégager la signification et d'établir la pertinence pour le récepteur (Negura, 2006). Ainsi, les représentations sociales peuvent être appréhendées dans l'analyse du contenu des entretiens. Il existe deux principaux types d'analyse de contenu. Le premier est quantitatif, le chercheur procède à des codages, des comptages, des comparaisons où des tendances sont établies. Le deuxième est qualitatif, où l'analyste tente d'expliquer la signification plus exacte d'un message (A. Mucchielli, 1996).

L'analyse de contenu s'organise autour de trois phases: « la préanalyse, l'exploitation du matériel et le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation » (Wanlin, 2007, p. 249). Dans son versant quantitatif, « cette méthode définit des unités comme mot, item, thème, unité de surface ou de temps, qui ultérieurement permettront le comptage. Elle dégage un champ opératoire parce qu'une fois les unités choisies, il n'y a plus qu'à les compter. » (Raymond, 1968, p. 168). Le but étant de sortir les unités sémantiques du discours. L'analyse de discours (vue précédemment) pour sa part vise l'automaticité de la catégorisation. Ainsi, pour le chercheur, il s'agit de procéder à une automaticité de la gestion du découpage et de catégorisation selon les thématiques repérées. Afin de justifier ce découpage et cette unité il semble préférable de

conserver une homogénéité sémantique (Piault, 1963). Pour ce faire, il semble indispensable de référencer et lister au préalable des indicateurs langagiers en fonction de l'analyse prévue. En résumer, l'analyse de contenu permet la mise au jour du champ sémantique de la représentation.

3.2.2.1. Les items de contenu relevés dans le discours

Dans son versant qualitatif, l'analyse de contenu vise l'exhaustivité des thèmes. Ainsi, même si une analyse lexico-métrique permet le repérage d'éléments clés, leur identification au sein de chaque discours renvoie au versant qualitatif de ce type d'analyse.

Il nous semble donc intéressant de pouvoir analyser ce que les différents groupes de professionnels abordent comme thématiques dans les entretiens et proposer une comparaison de ces thématiques. Pour illustrer, l'analyse porte sur le fait de savoir si les policiers vont plus aborder le passage à l'acte et les psychiatres les soins.

Indicateurs : Comparaison des thèmes ressortis d'abord par Tropes puis codés (voir Tableau 3, page 118). Ainsi sont comparés par groupe, le nombre : d'informations personnelles et matérielles, d'informations liées au physique, liées au monde pénitentiaire, au monde psychologique ou psychiatrique, au traitement médical, à la violence, à la prise de substance, aux relations sociales de la PPSMJ. Enfin, la nature de la représentation de la relation par le professionnel (positive ou négative).

3.3. LE LANGAGE COMME SUPPORT DES ATTENTES ET DES EVALUATIONS

(Étude 2B)

Une des étapes de la gestion de la communication semblerait pouvoir s'intéresser à « comprendre la description, la définition du problème et l'analyse de la situation » (Patcheva, 2011, p. 36) en contexte de travail.

3.3.1. L'ANALYSE ERGONOMIQUE DU TRAVAIL : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE

Il s'agit, pour analyser les situations de travail, de comprendre les déterminants des comportements humains (Beaujouan, 2011). Ainsi les approches de type systémique (Leplat, 1997; Rogalski, 2003; Samurcay et Rogalski, 1991; Von Cranach, 1992; Von Cranach, Ochsenbein et Valach, 1986) « conduisent à prendre en compte la situation et à traiter dans un cadre théorique homogène les activités d'une part avec la cognition individuelle et d'autre part avec l'action collective » (Rogalski, 2004, p. 113).

Le modèle du système de double régulation de l'activité propose de s'intéresser à l'écart entre les demandes immédiates de la tâche et la performance réalisée ainsi qu'à l'écart entre

l'état des fonctions psychophysiologiques qui permettent d'assurer cette performance et le coût de leur fonctionnement. Adapté par Leplat en ergonomie (Leplat et Cuny, 1977) l'objectif est de réinterroger les déterminants et les caractéristiques du travail ainsi que leurs effets. Autrement dit, « toute analyse d'une situation de travail dans une perspective psychologique amène à s'interroger sur les rapports entre une tâche et une activité : qu'est ce qui est demandé au sujet, qu'est-ce qu'il cherche à faire, que fait-il effectivement et comment, et finalement quels sont les rapports entre ces questions » (Leplat et Hoc, 1983, p. 50). Schématisé en cinq carrés (figure 3) : les caractéristiques de la tâche, les caractéristiques des personnes, les résultats (effets sur la performance), les effets sur les travailleurs et l'activité de travail, ce modèle s'intéresse aussi aux liens qui « les relient comme composantes essentielles des propriétés systémiques et dynamiques du modèle » (Beaujouan, 2011). Tout se passe comme si l'analyse passait par un questionnement de l'ensemble des éléments le composant.

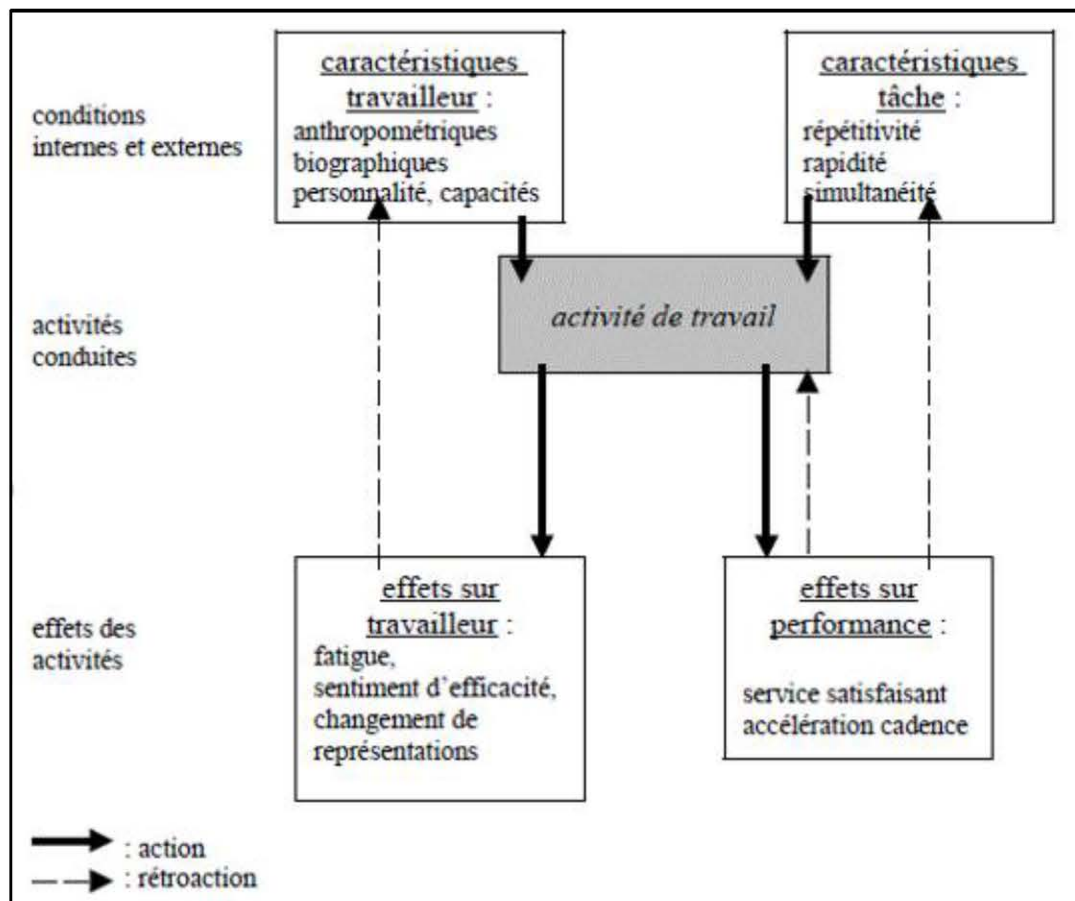


Figure 3. Schéma des cinq carrés selon Leplat et Cuny (Leplat et Cuny, 1977)

3.3.2. TACHE PRESCRITE ET TACHE EFFECTIVE

La tâche est définie comme un travail qui doit être effectué dans un temps donné (Larousse, 2017b) et se différencie ainsi de l'activité qui est l'action de faire. De ce fait, la tâche

véhicule « l'idée de prescription, sinon d'obligation » et l'activité renvoie « à ce qui est mis en jeu par le sujet pour exécuter ces prescriptions, pour remplir ces obligations » (Leplat et Hoc, 1983). Néanmoins, dans le travail, il peut y avoir une distinction entre « ce qui relève de la tâche prescrite (ce qu'un opérateur doit faire) et ce qui relève du travail réel [effective] (ce qu'un opérateur fait effectivement) » (Pastré, 2011, p. 86).

La tâche prescrite ou objective est extérieure à l'opérateur « conçue par celui qui en commande l'exécution » (Leplat et Hoc, 1983). Finalement elle est en amont de l'activité qu'elle vise et est décrite dans un langage particulier, plus ou moins explicite. A titre d'exemple, pour réaliser un gâteau, l'apprenti (ou pas) cuisinier prend connaissance d'un ensemble de tâches prescrites selon un langage particulier. Pour un même gâteau (en tout cas portant le même nom) il est possible de trouver plusieurs recettes « pour une même tâche, plusieurs descriptions sont possibles et cette multiplicité entraîne quelques conséquences » (Leplat et Hoc, 1983). Par exemple pour les surveillants pénitentiaires, il peut y avoir plusieurs façons de « veiller à faire respecter l'ordre et la discipline au sein des structures accueillant les personnes détenues³⁴ ». En effet, certains vont privilégier la relation de confiance et établir une prévention par la communication (donner les conseils de rester tranquilles), d'autres pourront accompagner physiquement les détenus plus vulnérables à chaque déplacement, ou encore agir par une certaine forme de répression... Ainsi toutes les différences qu'il peut y avoir dans la description des tâches peut avoir des conséquences. Lorsque les descriptions ne sont pas équivalentes selon le sujet, l'indication qui pourra aider une personne dans la réalisation pourra en perturber une autre pour une même tâche. Lorsque les descriptions ne sont pas explicites mais doivent néanmoins être prises en compte, la tâche à réaliser sera interprétée et introduira de la subjectivité. Par exemple dans la mission des CPIP qu'est le « maintien des liens familiaux », tous ne perçoivent pas la façon de maintenir ces liens, certains appellent la famille tandis que d'autres donnent le numéro. Lorsque les descriptions, pour une tâche confiée, tiennent compte des acquis préalables du sujet, il peut demeurer des divergences de représentation et par conséquent des divergences dans la façon de réaliser la tâche. Pour reprendre notre exemple du gâteau, les recettes s'adressent à des personnes dont il est sous-entendu qu'elles sont en mesure d'avoir au préalable préparé le plat pour casser l'œuf. En revanche, si la recette est reprise par un animateur ou un parent et s'adresse à un enfant, c'est autant de descriptions implicites qu'il faudra peut-être expliciter. De la même façon, ce surveillant pénitentiaire qui doit veiller à faire respecter l'ordre en détention sera influencé par ce qu'il connaît des personnes, leur relation ...

³⁴ Mission recensée sur la fiche métier des surveillants pénitentiaires.

Ainsi, la complétude de la description de la tâche est à prendre en compte. Autrement dit, si elle est complète, elle ne relève que de l'exécution tandis que si elle ne l'est pas, le sujet devra élaborer.

Pour résumer, deux grandes idées se chevauchent ; d'abord le fait qu'il peut y avoir pour une même tâche plusieurs façons de la décrire (complète ou non, implicite ou non), puis le fait que malgré la même description, l'interprétation et donc l'action peuvent être différentes.

Ainsi la tâche effective, c'est-à-dire celle que « fait réellement l'opérateur humain » (Tricot et Nanard, 1998, p. 37) est emprunte d'interprétation en fonction des représentations que le sujet acteur se fait de cette tâche, qui peut être résumée en une structure cognitive de la tâche (De Keyser et Nyssen, 1993). C'est ce que Neisser et Winograd (Neisser et Winograd, 1995) appellent le passage d'un sujet cognitif qui traite l'information à un sujet écologique (« ecological self »). Finalement « il existe toujours un écart entre la tâche prescrite et l'activité réelle, car c'est là qu'on trouve la dimension créatrice du travail: l'activité est toujours plus riche et plus complexe que la plus détaillée des prescriptions » (Pastré, 2011). Autrement dit, en fonction de ses représentations et de ses expériences, le sujet individualise la tâche prescrite dans l'accomplissement de celle qui devient la tâche effective. A titre d'exemple, dans un de leurs rapports sur les travailleurs sociaux pénitentiaires, Abdellaoui, Amado, Guiller et Rolland (2007) montrent le décalage entre la représentation des tâches attendues par l'institution (probation, prévention de la récidive, aides à la décision judiciaire et préparation à la sortie) et la représentation de leurs missions par les travailleurs sociaux (travail sur les faits, préparation à la sortie et prévention de la récidive). La conclusion de ce rapport exprime comment les CPIP se représentent leur tâches prescrites et la façon dont elles sont perpétuellement réinterrogées.

Dans les tâches relationnelles, l'interlocuteur peut avoir un avis sur les tâches prescrites et effectives. Vermersch (Vermersch, 1979) par exemple, montre la différence des buts à atteindre selon l'attente de l'expert et le regard de l'observateur de ce qui est réellement fait en situation d'enseignement, : « beaucoup de compétences [dans le métier d'enseignant] sont acquises sur le tas » (Pastré, Mayen et Vergnaud, 2006, p. 182). Pour les psychiatres, de la même façon, une des attentes prescrites est de créer de l'alliance avec le patient afin d'optimiser la prise en charge, et on peut imaginer que ces compétences sont souvent apprises avec l'expérience.

Pour notre part nous avons considéré les tâches prescrites et les tâches effectives en observant dans les propos des PPSMJ s'ils considéraient qu'elles étaient satisfaites ou non satisfaites, en fonction donc des tâches attendues par les personnes. Pour ce faire, il a fallu dans un premier temps définir les tâches prescrites. Elles ont été élaborées en fonction des fiches

métier de chaque profession. Celles-ci étant insuffisamment détaillées, une liste des tâches plus complète a été co-construite suite à une confrontation de cette fiche métier avec observation in situ. Un opérateur a d'abord distribué un calendrier de missions répertoriant chacune des tâches par heure sur une semaine. Finalement, cet exercice étant trop fastidieux pour les professionnels, un observateur a rempli lui-même sur deux jours le calendrier demi-heure par demi-heure. Toutes ces tâches ont été reprises afin de déterminer avec la direction et la personne si elles étaient prescrites ou effectives. La fiche mission a ainsi été enrichie³⁵.

Indicateur : Nombre de taches prescrites satisfaites et insatisfaites – Nombre de taches effectives satisfaites et insatisfaites.

3.4. LE LANGAGE COMME SUPPORT DE L'ANALYSE DES RELATIONS (Étude 3)

Moreno précurseur dans l'étude de la sociométrie montre l'existence de la spontanéité socio-affective dans les affinités des individus qui constituent le groupe. La sociométrie apparaît alors comme « la cristallisation la plus poussée et la plus ordonnée de la tendance à décrire et à mesurer la dynamique des groupements » (Moreno, 1953). Ce schéma peut être complété avec la prise en compte de la réalité cognitive de l'appartenance groupale en évoquant la notion du vécu du groupe, des situations de groupe et des représentations mutuelles au sein du groupe. En d'autres termes, la sociométrie permet de dessiner les modèles dans lesquels « les individus s'associent lorsqu'ils agissent comme un groupe avec une tâche ou un objectif spécifique » (Moreno *et al.*, 1960). Le sociogramme peut être défini comme un ensemble flou et conflictuel de représentations qui ne peuvent être appréhendées dans leur totalité et centrées autour d'un noyau en interaction les unes avec les autres (Duchet, 1979). Autrement dit, le sociogramme est une méthode qui permet de fixer les relations qui émergent dans une (ou plusieurs) situation de communication en portant intérêt à la dynamique de groupe et à l'action de groupe ainsi qu'à la mensuration et à l'évaluation (Moreno, 1953). Ce réseau relationnel peut ainsi être étudié par l'analyse de discours.

Le réseau social quant à lui est l'« ensemble de relations d'une type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de conseil, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs » (Lazega, 1994, p. 293). Autrement dit ce sont les relations entre les acteurs plus que les caractéristiques individuels qui sont analysées. Contrairement à la sociométrie, l'analyse, dite structurale, s'intéresse également aux réseaux et aux relations entre les réseaux. A titre d'exemple, une étude de Ibarra (H Ibarra, 1993; Herminia Ibarra, 1992) dans une agence de

³⁵ Une fiche mission a ainsi été construite pour chaque professionnel (voir étude 4)

publicité examine le mécanisme de renforcement des inégalités entre hommes et femmes : les hommes étaient plus susceptibles de former des liens homophiles à travers de multiples réseaux et d'avoir des liens plus forts, tandis que pour les femmes il y a eu une mise en évidence d'un modèle de réseau différencié avec d'une part l'apport de soutien social par leur endo groupe et d'autre part l'apport instrumental par l'exo groupe. Cette différence place les femmes dans la structure qui fait diminuer leur capital social et leur possibilité d'ascension. Il s'agit donc pour ces travaux de recherche de tenter d'analyser les réseaux par la position des acteurs. Il est à noter que d'autres facteurs sociaux peuvent intervenir dans l'orientation d'un comportement.

De la même façon qu'il est possible de proposer des études de relations intra organisationnelles, il est possible d'analyser les relations inter-organisationnelles. Pour faire simple, le système inter-organisationnel est défini comme pouvant créer des situations favorables à l'information et à la décision (Cucchi, 1999). Autrement dit, il est supposé que les différents partenaires aménagent un environnement facilitant les processus individuels et collectifs de décision. En économie de la santé par exemple l'analyse de réseau a émergé par la recherche d'outils théoriques et méthodologiques pour analyser le fonctionnement (Bejean et Gadreau, 1997).

Pour conclure, cette notion de réseau est donc variée. Plusieurs disciplines tendent à y faire appel : la physique, l'économie et même la sociologie. Des études sur les réseaux de soins, de services ont pu permettre de mettre en exergue cette adaptabilité. En effet, les conceptions de réseau aussi sont diverses : réseau technique, social, organisationnel.

Dans notre approche, ce qui nous intéresse davantage en référence à la sociométrie et/ou au réseau c'est de mettre au jour la possibilité de diffuser de l'information et des connaissances et comprendre de quelles façons elles circulent entre les acteurs. Huard et Moatti (Huard et Moatti, 1994) expliquent comment la spécialisation d'un réseau de médecins sur la recherche du SIDA conduit par un processus d'apprentissage collectif à une organisation plus performante. En effet, par l'amélioration des connaissances individuelles puis collectives du fait de la nature organisationnelle, les connaissances et compétences sont partagées. Autrement dit cette perspective peut être transposable à la notion d'informations partagées. Conformément à l'analyse langagière, il est possible à travers le discours de comprendre les patterns de relations et le lien qui unissent les différents acteurs, c'est-à-dire le vecteur de la relation. De ce fait, lorsqu'une personne interviewée (notée X) s'adresse à une personne intervieweur (notée W) à propos d'une PPSMJ (notée Y) et des relations entretenues avec les différents professionnels (notés Z) l'analyse langagière peut permettre d'identifier la représentation que se fait la personne interviewée (X) de la relation entre professionnels [X et Z]. Cette analyse de discours

propose de repérer dans le discours le sens de la relation (extérieur, intérieur ou bilatéral) et la valence (positive, négative ou neutre).

Dans cette recherche, l'indicateur relevé est le rapport entre les différentes institutions pour réaliser le sociogramme. Autrement dit, à chacune des propositions où un professionnel abordait une autre institution, la proposition était retenue. Pour illustrer, dans l'exemple, « Il va se faire arrêter par la police parce que forcément ils (les policiers) le connaissent » [E 1 ligne 341], rien est retenu puisque l'institution police n'est pas en relation avec l'autre institution. En revanche dans l'exemple, « On peut aussi faire appel à la police si y'a des problèmes d'agressivité, de risque pour les autres personnes, on peut faire appel à eux » [E M4 lignes 2941-2942], l'institution (ici médecine), explicite clairement son lien directe avec la police. Ainsi, c'est la relation entre deux institutions, différentes de la sienne qui ont été mesurée.

Indicateur : Nombre de propositions ainsi que l'orientation (extérieure, intérieure, bilatérale) et la valence (positive, négative, neutre) vers une autre institution que la sienne. Pour illustrer la façon dont se construit un sociogramme, un exemple (Figure 4) explicite les différents échanges (nombre de propositions) entre CPIP, détenus, surveillants et étudiante en observation lors d'un groupe de parole sans prendre en compte le contenu et donc la direction et la valence.

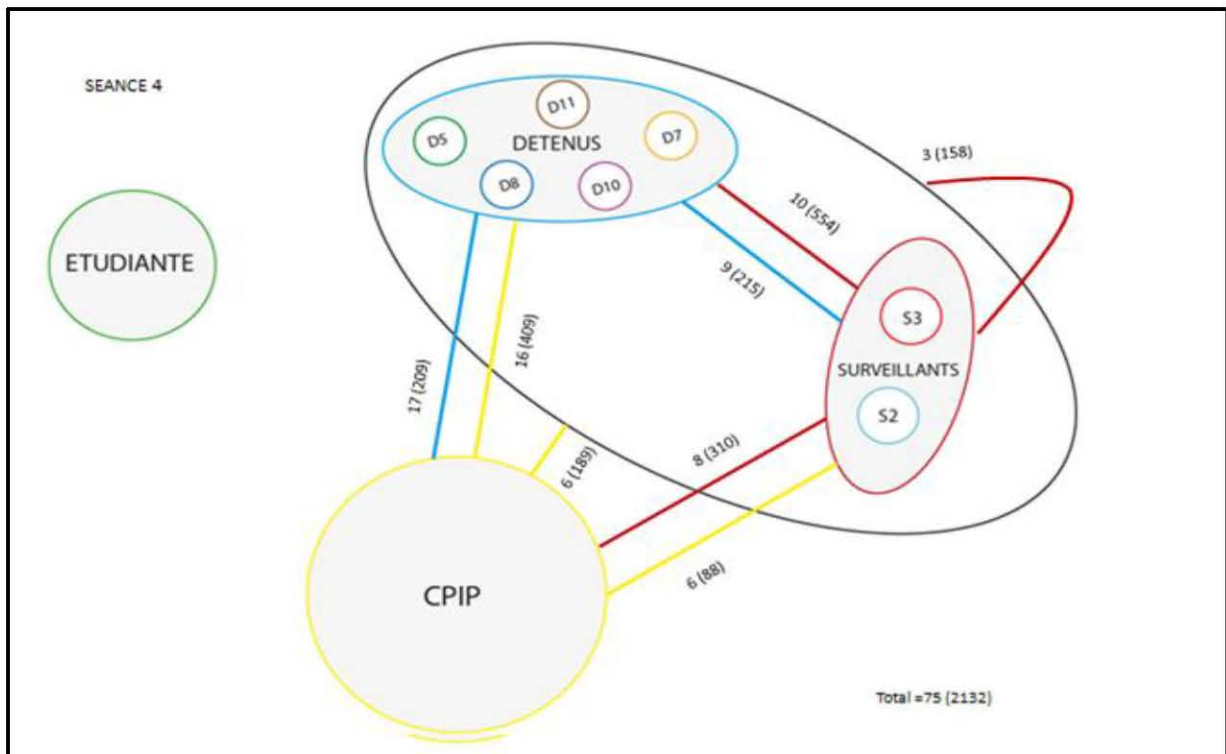


Figure 4. Exemple d'un sociogramme qui étudie la distribution de la parole entre CPIP, surveillants et détenus (avec une étudiante en observation) lors d'un groupe de parole de type respecto³⁶.

3.5. OUTIL DE DIAGNOSTIC DES RELATIONS INTERGROUPE (Étude 4)

Conformément à la théorie des partitions (P. Castel et Lacassagne, 2015) dans une situation d'interaction où les rôles sont imposés, l'auto catégorisation en vue d'obtenir une identité positive se joue dans la représentation que chacun se fait de la situation. La scène impose une structure de relation qui, lorsqu'elle est asymétrique, donne aux uns une position nommée par Chappe et Brauer (2009) « avantagée » et aux autres une position « désavantagée ». Dans ce dernier cas, les membres des groupes désavantagés ont la possibilité de rehausser leur estime de soi en faisant une lecture de la situation à leur avantage. Ainsi dans les relations dissymétriques chacun adopte une représentation, différente pour la plupart du temps, de celle de l'autre. Construite à partir des théories découlant de la TIS, de la TAC et des partitions sociales, cette méthodologie nous permettra de mettre en lumière les principaux biais inter et intra-catégoriels en jeu, ainsi que les positionnements identitaires des répondants et donc des groupes en présence.

³⁶ Les modules respecto (traduit respect) sont des groupes de parole visant à améliorer la relation entre surveillants et détenus. Ils sont animés par un surveillant et un CPIP et viennent interroger les difficultés en détention – dans le but de créer un supra groupe et avoir des objectifs communs : mieux vivre la détention. Travail réalisé lors d'une recherche non traitée dans ce travail doctoral.

3.5.1. PRESENTATION DE L'OUTIL « REPMUT »

Cette méthode d'analyse³⁷ permet de mettre en évidence des patterns de réponses spécifiques à chacun des groupes. Une version électronique de l'outil existe mais pose trop de problèmes d'autorisation pour être utilisée dans le milieu carcéral. Le questionnaire se compose de quatre phases à remplir strictement l'une après l'autre, l'opérateur s'assurant que le sujet ne puisse pas connaître à l'avance les questions qui suivent et qui pourraient influencer ses choix spontanés.

3.5.1.1. Première phase : Association d'adjectifs. (Champ de représentation)

Cette phase permet, par l'association d'adjectifs, de qualifier différentes cibles (Figure 5). Cette étude vise à dégager les représentations mutuelles que deux groupes ont les uns à l'égard des autres. L'objectif étant, à travers ce questionnaire, de connaître la représentation que le sujet a de son propre groupe (endo-représentation), la représentation qu'il a des autres groupes (exo-représentation) et la représentation qu'il a de lui-même (auto représentation). L'outil propose d'autres mesures non retenues pour cette étude comme la méta représentation ou la stéréo représentation par exemple (voir questionnaire complet Figure 6).

1. Remplissez s'il vous plait dans l'ordre les 5 tableaux suivants	
Citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les Détenus Ex : Les Détenus sont...	
1	
2	
3	
4	
5	

Figure 5. Exemple de phase 1 (questionnaire CPIP)

³⁷ RepMut est un outil élaboré à partir de la conception des partitions sociales (Castel & Lacassagne, 2011) par un groupe de travail (dont principalement Castel, P., Lacassagne, M.F., Mangin, F., Peteuil, A., Velandia-Coustol, C.) du Laboratoire Psy DREPI- EA 7458. Psychologie : Dynamiques Relationnelles et Processus Identitaires. Université Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet RepMut a fait l'objet d'un développement informatique (plateforme de conception et de passation de questionnaires en ligne (www.RepMut.com) et logiciel d'analyse statistique (RepMutStats)) soutenu par Welience (marque de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie, SATT GRAND EST), le Conseil Régional de Bourgogne (CRB) et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de l'Université de Bourgogne.

3

1. Remplissez l'un ou plusieurs des tableaux suivants

2. En tant que CP, indiquez à quel point chacune des caractéristiques que vous avez choisies est un défaut ou, une qualité (de -100 à +100)

3. Indiquez à quel point, les détenus possèdent chacune de ces caractéristiques

4. Indiquez à quel point vous possédez vous-même chacune de ces caractéristiques

5. Indiquez à quel point vous possédez personnellement chacune de ces caractéristiques

Pour finir, quelques informations indispensables pour le traitement statistique des données :

Si vous souhaitez être tenu au courant des résultats de l'étude, vous pouvez indiquer votre adresse e-mail.

Citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les détenus. Ex : Les détenus sont...	Valence (de -100 à 100)	Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
1. ENPECHES	+80	100	80	30
2. ANGOISSES	+70	50	60	30
3. IMPATIENTS	+60	50	50	80
4. ASUREMADAPTES	+60	30	80	0
5. PAS DANS LA REALTE	+100	100	80	30

Citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les CP. Ex : Les CP sont...	Valence (de -100 à 100)	Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
1. SURCHARGES	+50	+30	50	50
2. DEFENSIFS	+30	+30	80	30
3. ADMINISTRATIVES/SUSCITABLES	+80	+40	80	0
4. CRANTIFS	+80	+30	80	20
5. TOP FORMALISTES	+70	+20	70	0

Citez les 5 adjectifs que les détenus utilisent le plus pour qualifier les CP. Ex : Pour les détenus, les CP sont...	Valence (de -100 à 100)	Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
1. SERT A RIEN	+10	0	20	30
2. BESOINS EN VACANCES	0	0	40	30
3. EN CONNAILLANCE AVEC UN CP	+70	0	60	20
4. EN CONNAILLANCE AVEC UN DETENU	0	0	0	0
5. INDIFFERENTS	-80	0	10	0

Citez les 5 adjectifs que les CP utilisent le plus pour qualifier les détenus. Ex : Pour les CP, les détenus sont...	Valence (de -100 à 100)	Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
1. PENIBLES	-50	20	20	60
2. PROCEDURERS	-20	10	60	0
3. PERVERS	-100	5	5	0
4. COURBES	+40	60	20	20
5. PAUVRE (Social, faculté, etc)	+100	80	10	20

Citez les 5 adjectifs qui vous caractérisent le mieux personnellement. Ex : Personnellement, je pense que je suis...	Valence (de -100 à 100)	Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
1. INAPUISSE	-50	60	20	80
2. ENTIERE	+50	70	20	80
3. CONFIANTE	+80	80	30	70
4. ENGAGEE	+100	5	10	30
5. DYNAMIQUE	+50	60	40	80

Figure 6. Exemple d'un questionnaire rempli par un CPIP de Dijon

Le premier tableau incite le sujet à donner les cinq adjectifs, qui pour lui, caractérisent le mieux les personnes de l'exogroupe. C'est l'exo-représentation, soit la représentation que le sujet a de l'autre groupe. Pour les détenus, l'exogroupe est celui des CPIP et pour les CPIP, l'exogroupe est celui des détenus. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les CPIP. Ex : Les CPIP sont ... ».

Afin de mobiliser l'identité sociale du sujet il est important de commencer le questionnaire par l'attribution d'adjectifs pour l'exogroupe.

Le deuxième tableau suggère au sujet de donner les cinq adjectifs, qui pour lui, caractérisent le mieux les personnes de l'endogroupe. C'est l'endo-représentation, soit la représentation que le sujet a de son groupe. Pour les CPIP, l'endogroupe est celui des CPIP et pour les détenus, l'endogroupe est celui des détenus. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les détenus. Ex : Les détenus sont ... ».

Le troisième tableau (non retenu pour cette recherche) suggère au sujet de donner les cinq adjectifs que l'exogroupe utilise le plus pour caractériser l'endogroupe. C'est la méta-représentation, soit la représentation que l'autre groupe a du groupe d'appartenance du sujet.

Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « citez les 5 adjectifs que les CPIP utilisent le plus pour qualifier les détenus. Ex : Pour les CPIP, les détenus sont ... ».

Le quatrième tableau (non retenu pour cette recherche) suggère au sujet de donner les cinq adjectifs que l'endogroupe utilisent le plus pour caractériser l'exogroupe. C'est la stéréo-représentation, soit la représentation que le groupe d'appartenance du sujet a de l'autre groupe. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « citez les 5 adjectifs que les détenus utilisent le plus pour qualifier les CPIP. Ex : Pour les détenus, les CPIP sont ... ».

Le cinquième tableau suggère au sujet de donner les cinq adjectifs qui le caractérisent le mieux. C'est l'auto-représentation, soit la représentation que le sujet a de lui-même. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « citez les 5 adjectifs qui vous caractérisent le mieux personnellement. Ex : Personnellement je pense que je suis... ».

NB : Les questionnaires qui n'étaient pas complets devaient comprendre au minimum trois adjectifs par « tableau » pour être traités par l'expérimentateur.

3.5.1.2. Deuxième phase : Auto expertise (relations inter groupes)

Première mesure : Attribution de valence

La deuxième partie (mesure) propose au sujet d'indiquer, en tant que membre de l'endogroupe à quel point chacune des caractéristiques qu'il a choisi (adjectif) est un défaut ou une qualité, sur une échelle allant de -100 à +100 (Figure 7). L'attribution de la valence permet au sujet d'indiquer si l'adjectif utilisé a une connotation positive ou négative. En effet, un même adjectif n'est pas perçu de la même façon par tous les individus. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « En tant que détenu, indiquez à quel point chacune des caractéristiques que vous avez choisies est un défaut ou une qualité (de -100 à +100) ». L'appartenance à l'endogroupe est précisée afin de mobiliser l'identité sociale du sujet.

2. En tant que CPIP, indiquez à quel point chacune des caractéristiques que vous avez choisies est un défaut ou une qualité (de -100 à +100)
Valence (de -100 à 100)

Figure 7. Exemple de première mesure de la phase 2 (questionnaire CPIP)

Deuxième mesure : Définition (représentativité) des groupes

Cette troisième partie du questionnaire demande au sujet de quantifier sur une échelle de 0 à 100 (relatif au pourcentage) chacun des adjectifs qu'il a cité dans la première phase. Elle se compose de trois tableaux (Figure 8) :

3. Indiquez à quel point, les Détenus possèdent chacune de ces caractéristiques	4. Indiquez à quel point les CPIP possèdent chacune de ces caractéristiques	5. Indiquez à quel point vous possédez vous-même personnellement chacune de ces caractéristiques
Détenus (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	CPIP (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)

Figure 8. Exemple de deuxième mesure de la phase 2 (questionnaire CPIP)

Le premier tableau propose d'indiquer à quel point les membres de l'exogroupe possèdent chacune des caractéristiques soit la représentativité que le sujet a de l'autre groupe. Cette mesure est nommée exo représentativité dans la mesure où le sujet attribue, de 0 (pas du tout) à 100 (tout à fait) les adjectifs qu'il a préalablement cités et évalués, aux membres de l'exogroupe. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la

sorte : « Indiquez à quel point, les CPIP possèdent chacune de ces caractéristiques ». → représentativité des adjectifs pour le groupe : à quel point le groupe est défini par l'adjectifs

Le deuxième tableau propose d'indiquer à quel point les membres de l'endogroupe possèdent chacune des caractéristiques soit la représentativité que le sujet a de son groupe. Cette mesure est nommée l'endo représentativité dans la mesure où le sujet attribue, de 0 (pas du tout) à 100 (tout à fait) les adjectifs qu'il a préalablement cités et évalués, aux membres de l'endogroupe. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « Indiquez à quel point, les détenus possèdent chacune de ces caractéristiques ».

Le troisième tableau propose d'indiquer à quel point le sujet lui-même possède chacune des caractéristiques soit la représentativité que le sujet a de lui-même. Cette mesure est nommée auto-représentativité dans la mesure où le sujet attribue, de 0 (pas du tout) à 100 (tout à fait) les adjectifs qu'il a préalablement cités et évalués, à lui-même. Par exemple, dans le questionnaire des détenus, la formulation se présentait de la sorte : « Indiquez à quel point, vous possédez vous-même personnellement chacune de ces caractéristiques ».

3.5.1.3. Troisième phase : Données personnelles du sujet

Pour finir, quelques informations indispensables pour la compréhension des résultats sont recueillies ; L'opérateur a posé les questions qui lui paraissaient pertinentes au vu de sa recherche. Dans cette étude les informations sociodémographiques habituelles telles que l'âge, le sexe, la situation de famille (statut et enfants) étaient demandées bien que seules les informations concernant le nombre de fois par mois où le sujet interrogé avait eu un contact avec au moins un des membres de l'exogroupe et la durée de la peine (pour les détenus) puissent être considérées comme variables à prendre en compte (pour une prochaine étude).

3. METHODOLOGIE

1. Remplissez s'il vous plait dans l'ordre la colonne ci-dessous puis les 4 colonnes ci-contre.		Appréciation 2. En tant qu' X , indiquez à quel point chacune des caractéristiques que vous avez choisies est un défaut ou une qualité		Représentativité exo-catégorielle 3. Indiquez à quel point les Y possèdent chacune de ces caractéristiques	Représentativité endo-catégorielle 4. Indiquez à quel point les X possèdent chacune de ces caractéristiques	Représentativité individuelle 5. Indiquez à quel point vous possédez vous-même personnellement chacune de ces caractéristiques
		Valence des adjectifs (de -100 à +100)		Représentativité pour les Y (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	Représentativité pour les X (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)	Représentativité pour vous-même (de 0 pas du tout à 100 tout à fait)
Exo-représentation Citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les Y Je trouve que les Y sont...	1	[x;Y]	V[x;Y]	RY[x;Y]	RX[x;Y]	Rx[x;Y]
	2					
	3					
	4					
	5					
Endo-représentation Citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les X Je trouve que les X sont...	1	[x;X]	V[x;X]	RY[x;X]	RX[x;X]	Rx[x;X]
	2					
	3					
	4					
	5					
Ego(auto)-représentation Citez les 5 adjectifs qui vous caractérisent le mieux personnellement Je trouve que je suis...	1	[x;x]	V[x;x]	RY[x;x]	RX[x;x]	Rx[x;x]
	2					
	3					
	4					
	5					

COLONNE A B C D E

Figure 9. *Version illustrative générique d'une partie d'un formulaire papier de l'outil RepMut*

Dans le but de faciliter la lecture et le traitement des résultats lors de la création des formules, des codes ont été attribués pour chaque case³⁸. Ainsi, concernant le code des cases, la première lettre entre crochet [x;] fait référence à la source d'expertise alors que la deuxième [;X] fait référence à la cible jugée. La lettre majuscule "X" renvoie à un des groupes dans son ensemble et la lettre minuscule "x" à un des membres du groupe. Au niveau de la signification

³⁸ Ce travail de codage a été initié par Mangin dans sa thèse (2015).

des lettres, la lettre X désigne le groupe d'appartenance (endogroupe) et la lettre Y désigne l'autre groupe (exogroupe). A titre d'exemple, la formule [x;X] traduit la représentation que possède un membre de l'endogroupe "x" de l'ensemble de son groupe "X". Pour illustrer, pour le questionnaire détenu, la question serait « en tant que détenu (x), citez les 5 adjectifs qui pour vous caractérisent le mieux les détenus (X). Enfin, les différentes lettres devant les crochets font chacune référence à un des indices de l'auto-expertise. La lettre "V" correspond à la moyenne des 5 valences des adjectifs associés à une cible donnée et la lettre "R" correspond à la moyenne des 5 représentativités de ces attributs. Par exemple, la formule RY[x;X] se comprend comme l'exo-représentativité à l'endogroupe, c'est-à-dire à quel point les membres de l'exogroupe possèdent (RY) les caractéristiques émises par un des membres de l'endogroupe [x;] pour définir son endogroupe [;X].

Au niveau de la passation, les CPIP et les détenus ont rempli l'outil RepMut sous la forme proposée ci-dessus en respectant l'ordre présenté, c'est-à-dire la colonne A puis la B, ..., pour finir par la colonne E. Au niveau des règles données, il est admis qu'un adjectif puisse être utilisé plusieurs fois si le sujet pense qu'il est approprié dans plusieurs représentations. Il est possible de justifier les choix faits concernant l'ordre des questions demandées (Lignes et Colonnes). Afin de renforcer la mobilisation de la catégorisation sociale entre les détenus et les CPIP, l'exo-représentation et l'endo-représentation servent de point de départ. L'ego (ou auto)-représentation arrive en dernier puisqu'elle cherche à activer l'identité individuelle des sujets.

- ✓ **Indices** : données (brutes ou non) organisées pour faciliter le traitement statistique.
- ✓ **Source** : la personne ou le groupe répondant au questionnaire.
- ✓ **Cible** : la personne ou le groupe dont parle la source.
- ✓ **Appréciation** : liés à l'attribution d'une valence (V).
- ✓ **Homogénéité** : percevoir comme semblables les personnes d'un groupe.
- ✓ **Contraste** : percevoir comme différentes les personnes de deux groupes.
- ✓ **Réputationnel** : liés à la réputation d'une personne ou d'un groupe.

3.5.2. LECTURE DES RESULTATS

Dans le but de faciliter la lecture des résultats, pour les trois mesures effectuées (appréciation, homogénéité, contraste), le modèle d'analyse sera le même. Pour chaque variable dépendante il y a trois effets : norme, catégorisation et pré-jugement par le croisement des deux variables indépendantes : source et cible. Le tableau sera présenté de la même façon (Tableau 1.) et les analyses seront traitées selon cette même logique.

Tableau 1.

Tableau de référence: Moyenne de l'indice selon l'appartenance de la source à l'égard de celle de la cible

Cible	Source		Totaux
	Groupe A	Groupe B	Effet de catégorisation Exo-groupe [$\forall \neq; \forall \neq$]
A	[A;A]	[B;A]	Effet de Pré-jugement de A [$\forall; A$]
B	[A;B]	[B;B]	Effet de Pré-jugement de B [$\forall; B$]
Totaux	Effet de Norme de notation de A [$A; \forall$]	Effet de Norme de notation de B [$B; \forall$]	Effet de catégorisation Endo-groupe [$\forall =; \forall =$]

NOTE: Le tableau de présentation des résultats RepMut est composé d'un tableau à double entrée. Chaque case comporte la moyenne, l'écart-type et la médiane pour chaque groupe cible.

Chaque analyse compare deux sources nommées A et B qui se sont exprimées chacune sur les deux cibles A et B. Autrement dit, chaque groupe s'est exprimé sur son groupe (endo groupe) et sur l'autre groupe (exo groupe). Ainsi lorsque le groupe A s'est exprimé sur lui-même, la retranscription est noté sous la forme [A;A], la première lettre étant la source et la seconde la cible. Les moyennes de chaque colonne permettent d'obtenir pour chaque indice la perception que chaque groupe a de l'ensemble des cibles jugées. Le groupe de recherche de cet outil prend le parti d'appeler "norme" cette moyenne puisqu'elle traduit la perception que possède un groupe de la scène sociale au travers d'un indice indépendamment des cibles jugées. Il y a un effet lié à l'existence d'une norme lorsque les normes de chaque groupe sont différentes, c'est-à-dire qu'ils n'expriment pas la même perception de la scène sociale (Brown & Fraser, 1979). Les moyennes de chaque ligne permettent d'obtenir pour chaque indice la perception que possède l'ensemble des groupes de chaque cible. Le groupe de recherche de cet outil prend le parti de nommer "pré-jugement" cette moyenne puisqu'elle traduit le jugement que possède a priori l'ensemble des groupes d'une cible précise dans un contexte spécifique. Il existe un effet de pré-jugement lorsqu'il existe une différence entre les pré-jugements, c'est-à-dire que les groupes ont une perception partagée en faveur d'une cible au détriment de l'autre. Ainsi, nous considérons le terme de "pré-jugement" de façon analogique avec la définition qu'en fait par exemple Klineberg (1968, p.439) si ce n'est que nous le comprenons en lien direct avec la scène sociale inscrivant la relation intergroupe.

Les moyennes des diagonales permettent d'obtenir, indépendamment de la source, la perception que les groupes ont de leur propre groupe et de l'autre groupe. En référence au courant de la catégorisation sociale, la comparaison de la moyenne de l'endogroupe et de celle de l'exogroupe permet d'obtenir l'effet de catégorisation sociale. Si ces moyennes sont

significativement différentes, il y a soit un effet pro-endogroupe soit un effet pro-exogroupe. Lorsque la moyenne de l'endogroupe est supérieure à celle de l'exogroupe, on peut parler de discrimination à l'encontre de l'exogroupe.

3.6. CONCLUSION

Il semblerait que l'analyse langagière puisse permettre de comprendre la relation et la représentation de la relation. Ainsi, la conception n'est plus unilatérale, la conception du langage est l'observable d'une activité de collaboration entre interlocuteurs (Clark et Brennan, 1991; Ghiglione, 1997). Trois modèles sont distingués dans cette approche (Assilaméhou, 2013) :

- ✓ le terrain commun (Clark, 1996) permet de définir, pour que puisse s'établir la communication, les informations que les personnes partagent ou peuvent partager (Kashima, Klein et Clark, 2007). Autrement dit, « un terrain commun est une information qui est mutuellement perçue par les deux parties » (Traduction libre Horton et Keysar, 1996, p. 92). De ce fait, lorsque les orateurs s'appuient sur un terrain d'entente avec leur destinataire, on considère qu'ils coopèrent (Grice, 1975).
- ✓ le contrat de communication (Ghiglione, 1986) suppose que l'acte de communication ne se produit pas dans un espace vide mais relève d'une situation de communication qui est le résultat de la rencontre d'une scène avec des participants entretenant des relations interpersonnelles. La situation de communication (P. Brown et Fraser, 1979) est dépendante du contexte dans lequel elle est établie. En ce sens, elle est composée de différents éléments : le cadre, le but, les participants et les relations qu'ils entretiennent entre eux. La situation est définie par des règles plus ou moins implicites que les individus respectent ou pas au risque de rompre cette scène.
- ✓ l'approche de la psychologie discursive (Harré et Gillett, 1994) propose une approche méthodologique basée sur l'étude des interactions conversationnelles en lien avec la psychologie sociale. Autrement dit, la psychologie discursive propose d'appliquer les principes de l'analyse du discours aux concepts de la psychologie sociale (Jonathan Potter et Edwards, 2001).

De ce fait, à travers différentes méthodologies, il est possible de rendre compte de la représentation de la relation.

SYNTHESE DE LA METHODOLOGIE

Le langage peut se définir comme le principal moyen de la communication des idées et des émotions entre les individus et permet l'élaboration et l'expression de la pensée chez l'individu.

- ✓ **L'approche langagière des représentations (Études 1-2A) :** L'analyse de discours permet de mettre à jour les relations et l'analyse de contenu propose une mise au jour des champs sémantiques.
- ✓ **Le langage comme support des attentes et des évaluations (Étude 2b) :** L'approche ergonomique du travail permet de mettre en exergue les tâches et le sentiment de satisfaction ou non des attentes découlant de ces tâches.
- ✓ **Le langage comme support de l'analyse des relations (Étude 3) :** Le sociogramme peut permettre de définir les modèles dans lesquels les professionnels s'associent lorsqu'ils agissent comme un groupe avec une tâche ou un objectif spécifique, indicateur de la relation.
- ✓ **Outil de diagnostic des relations intergroupes (Étude 4)** La méthodologie RepMut à travers le diagnostic de représentations mutuelles offre la possibilité de dégager les représentations que les groupes ont les uns des autres.

DEUXIEME PARTIE
PARTIE APPLIQUEE

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

4.1. ETUDE 1 A. DESCRIPTION DES 15 PERSONNES PLACEES SOUS-MAIN DE JUSTICE : ANALYSE DE CAS CLINIQUES

4.1.1. OBJECTIF

L'objectif de cette première étude est de pouvoir apporter une dimension qualitative et descriptive pour la compréhension du vécu psychologique et psychosocial des PPSMJ, du point de vue des professionnels qui les ont en charge. Les représentations des PPSMJ par les professionnels se basent essentiellement sur leur relation dans la scène sociale donnée c'est à dire lors d'une rencontre entre personne et professionnel. Néanmoins, dans cette volonté de prise en charge globale des personnes, les professionnels peuvent être amenés à donner des éléments de vie propres à ces personnes. En d'autres termes, les professionnels considèrent les PPSMJ comme membres d'un groupe particulier mais aussi parfois dans leur identité individuelle. Il semble aussi nécessaire de pouvoir poser, au travers de deux exemples, présentés sous forme de vignettes cliniques, qui peuvent être ces PPSMJ.

4.1.2. METHODE

4.1.2.1. Echantillon et procédure

Les PPSMJ faisant parti de cette recherche ont été « sélectionnées » pour un profil de multirécidivistes avec parfois plus de quarante incarcérations dans leur casier judiciaire. En 2011, l'âge moyen de ces 15 personnes est de 38 ans (le plus jeune a 30 ans et le plus âgé, 52 ans).

Dans un souci économique, les quinze vignettes ne seront pas présentées. Deux personnes ont retenu notre attention dans leur différence quant à leur désistance. Néanmoins, dans notre optique de lutte contre la récidive, on peut voir à travers ces vignettes, la différence entre celui qui commet un nouvel acte qui lui fait prendre des années de détention et celui qui sort de la délinquance.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

[REDACTED]

[REDACTED]

4.1.3.2. Problématique

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.1.3.3. Situation actuelle

[REDACTED]

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

[REDACTED]

4.1.4. DEUXIEME ILLUSTRATION CLINIQUE : MONSIEUR [REDACTED]

4.1.4.1. Présentation générale

[REDACTED]

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4.1.4.2. Problématique

[REDACTED]

[REDACTED]

4.1.4.3. Situation actuelle

[REDACTED]

[REDACTED]

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

[REDACTED]

4.1.5. CONCLUSION

L'objectif de ces illustrations était de montrer, à travers deux des parcours de vie, parmi les quinze personnes concernées par cette étude, le profil complexe tant sur le plan psychologique que psychosocial de ces personnes.

Le chemin de la récidive du premier et la désistance du second montrent finalement les différentes options que peuvent prendre ces parcours de vie atypiques. Pour les professionnels qui les ont en charge, la lutte contre la récidive repose en partie sur un accompagnement de longue durée et une prise en charge qui tient compte de ces difficultés de parcours. Identitairement, pour chacun des professionnels la récidive peut renvoyer à un échec et au contraire, la désistance met en avant la réussite de la prise en charge.

[REDACTED]

Pour conclure, le risque de récidive demeure présent et les professionnels, dans cette lutte contre la récidive, tentent d'optimiser la prise en charge. Tout se passe comme si identitairement, le risque de récidive menaçait les professionnels.

4.2. ETUDE 1 B. REPRESENTATION DES 15 PERSONNES PLACEES SOUS-MAIN DE JUSTICE PAR LES PROFESSIONNELS

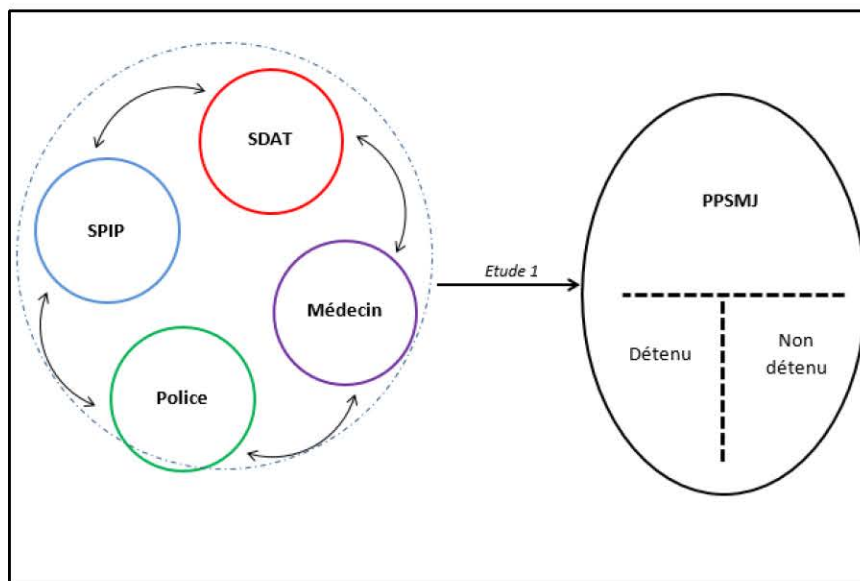


Figure 10. *Focalisation sur la représentation que les professionnels ont des PPSMJ (étude 1)*

4.2.1. OBJECTIF

L'objectif de cette étude est d'identifier les différences de représentations selon le métier des personnels en charge des PPSMJ. La particularité de cette approche relève d'une méthodologie novatrice. En effet, le recueil des données porte sur la façon dont les professionnels parlent d'une même PPSMJ. Ainsi, le regard porté est individualisant. Si on reprend les niveaux proposés par Turner (Tajfel et Turner, 1979) cette étude implique une individualisation (niveau subordonné) qui devrait réduire les effets de la catégorisation en PPSMJ. Partant du principe que les relations sont co-construites, il semble intéressant de parler non plus des PPSMJ dans leur généralité mais d'avantage des individualités que chacun d'eux révèle au professionnel ciblé.

Pour cette étude, nous nous sommes appuyés sur les travaux portant sur l'analyse de discours et l'analyse de contenu (voir section 3.2. L'APPROCHE LANGAGIERE DES

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

REPRESENTATIONS (ETUDES 1-2A), page 79). Ces deux méthodologies ont été utilisées pour identifier la représentation que les différents groupes de professionnels ont des PPSMJ à travers des mesures à la fois sémantiques et syntaxiques. A partir de données recueillies lors d'entretiens semi directifs, cette étude propose donc d'analyser les représentations des professionnels vis-à-vis de ces PPSMJ. La rencontre, telle qu'elle se passe mais aussi telle qu'elle est rapportée devient alors un observable et son analyse donne la possibilité d'élaborer des pistes de compréhension.

4.2.2. METHODE

4.2.2.1. Echantillon et procédure

Une liste de quinze PPSMJ a été établie par le SPIP et la SDAT. Ils étaient tous de sexe masculin et faisaient état de multiples mentions dans le casier judiciaire. Dans un souci déontologique, le critère de volontariat était indispensable pour faire participer la PPSMJ à cette étude. L'échantillon des professionnels se compose de 6 femmes et 5 hommes pour les CPIP, 4 hommes pour la SDAT, 3 hommes et 1 femme psychiatres, et 9 hommes pour les policiers. Un professionnel pouvant avoir à sa charge plusieurs PPSMJ parmi les quinze. Notre corpus final est composé de 64 entretiens menés indépendamment les uns des autres : 26 avec les CPIP, 15 avec les travailleurs sociaux, 11 avec les psychiatres et 12 avec les policiers. Deux PPSMJ suivies n'ont pas forcément les mêmes interlocuteurs dans les institutions.

Les professionnels étaient sélectionnés sur la base du volontariat et de façon à ce qu'ils puissent répondre aux questions sur les PPSMJ. Ainsi, chaque PPSMJ avait été suivi par certains professionnels. Le site APPI⁴⁰ renseignait ces premières informations, les autres étaient renseignées directement sur site. L'intervieweur prenait rendez-vous avec les différents professionnels sur leur lieu de travail afin qu'ils puissent répondre aux différentes questions. Pour que les différents protagonistes puissent exprimer leur point de vue dans une approche écologique, la méthode de recueil choisie était l'entretien semi directif enregistré. L'expérimentateur était donc équipé d'un magnétophone numérique pour enregistrer l'entretien du participant et le retranscrire dans la forme où il avait été énoncé.

4.2.2.2. Matériel

L'entretien que nous avons élaboré se décompose en trois parties (0). La première question, dite inductrice, porte sur la représentation de la PPSMJ. La deuxième partie est

⁴⁰ Le logiciel APPI (application des peines - probation - insertion) assure la liaison entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les juges d'application des peines.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

composée de plusieurs questions concernant les relations de la PPSMJ. Enfin, la dernière partie porte sur les rôles des différents services.

Nous avons choisi de mobiliser, pour l'entretien semi directif, le statut de l'interviewer et l'appartenance sociale de l'interviewé. Dans le but de poser la scène sociale, l'intervieweur a présenté le cadre général de l'entretien, les objectifs généraux, les attentes de cet entretien, la durée de l'échange prévue et pour finir la demande d'autorisation d'enregistrement. Ainsi la même consigne a été utilisée : « Bonjour, Je suis étudiante en doctorat de psychologie sociale. Nous faisons cet entretien dans le cadre d'une recherche-action sur les personnes suivies conjointement par le SPIP, le Centre d'Aide à l'Insertion (CAI) de la SDAT, les psychiatres et qui sont connues des forces de l'ordre. Le but de cette étude est de comprendre les interactions entre les différents services à partir de situations concrètes. Aujourd'hui, nous allons parler de Mr X.

Dans un premier temps vous allez me dire, en tant que ...(accent mis sur l'identité sociale du professionnel ; CPIP, psychiatres, travailleur social ou policier), ce qui vous vient à l'esprit à partir de la situation de Mr X, puis de ses relations à autrui, ensuite comment se passent (ou se sont passées) les relations entre vous, des relations que Mr X entretient avec les différents services qui s'occupent de lui et enfin le rôle des différents services dans la prise en compte de Mr X. L'entretien dure environ une heure et peut être enregistré si vous me donnez votre accord ».

Représentation par le professionnel de la PPSMJ

La question inductrice «Qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit au sujet de Mr X ? » permet d'accéder à la représentation que le professionnel a de la PPSMJ.

Les réponses pouvaient renseigner des données démographiques « [REDACTED] » [E 1 ligne 7], la vie privée « pour l'instant monsieur V. n'a pas de droit de visite [REDACTED] » [E 1 ligne 107], ou faire émerger des évaluations « Je ne l'ai jamais perçu comme quelqu'un d'agressif » [E 13 lignes 4027-4028].

Relations de la PPSMJ selon le professionnel

La première question permet d'accéder aux relations de la PPSMJ avec ses proches « Ce garçon a l'art de s'entourer de gens comme lui dans le même processus de violence. » [E 13 ligne 4051]. Les deux autres questions permettent d'accéder aux relations que la PPSMJ a avec les professionnels, et les autres services « je ne sais pas s'il pose des problèmes à la SDAT ou aux autres institutions » [E P9 lignes 3920-3921].

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Rôle et articulation des différents services dans la prise en charge de la PPSMJ

La dernière question de l'entretien permet d'accéder à la connaissance que l'interviewé a des autres services inclus dans la prise en charge de la PPSMJ, et de relever des informations sur un éventuel travail en partenariat « je pense que c'est fondamental quand même qu'on ... que tous les services travaillent ensemble » [E M3 lignes 11207-11208].

4.2.2.3. Indicateurs langagiers

L'analyse réalisée s'appuie d'une part, sur une analyse de contenu partielle et d'autre part, sur une analyse de discours prenant en compte un nombre fini d'indicateurs.

Les items d'analyse de contenu

Pour relever les items dans l'analyse de contenu, nous nous sommes appuyées dans un premier temps sur une analyse lexicométrique menée à l'aide du logiciel Tropes, (Molette et Landré, 2011) et avons retenu, dans un second temps, les items les plus représentatifs de l'échantillon de professionnels. Pour ce faire, nous avons listé, entretien par entretien, les thématiques les plus citées par les différents professionnels, jusqu'à épuisement (plus de nouvelle thématique). Ces items qui étaient les plus cités dans le corpus global d'entretien (toutes institutions confondues) ont été conservés et codés par proposition, en absence ou présence (figure 11). Ainsi, les propositions ont été codées selon qu'elles contenaient ou non des références aux items qui étaient 1) les informations personnelles (état civil) et matérielles, 2) les informations liées : au physique, 3) au monde pénitentiaire, 4) au monde psychologique ou psychiatrique, 5) au traitement médical, 6) au monde de la violence, 7) à la prise de substance (autre que médicamenteuse), 8) aux relations sociales de la PPSMJ et enfin 9) à la nature de la relation avec le professionnel, négative ou positive.

			Identité sociale (catégorisation)	Parler à la place du détenu	Informations personnelles & matérielles	Relations sociales de la PPSMJ	Monde pénitentiaire	Monde psychologique / psychiatrique	Traitement médical
1	Entretien	Numéro de proposition	Propositions						
2	E 1	E 11	[REDACTED]		1				
3	E 1	E 12	Il avait une adresse avec sa concubine.			1			
4	E 1	E 13	[REDACTED]		1				

NOTE: Les 1 indiquent la présence

Figure 11. Capture d'écran d'un exemple de codage – présence/absence

Pour différencier les informations personnelles des relations sociales, afin qu'il n'y est aucune confusion possible, la règle de codage était : 1) ce qui est de l'ordre de l'état civil comme dans l'exemple « il a un [REDACTED] » [E 1 ligne 3] se code dans les informations

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

personnelles et 2) ce qui est de l'ordre des relations comme par exemple « (...) ██████████ ██████████. » [E 1 ligne 308] ou encore « il avait une adresse ██████████ ██████████ » [E 1 ligne 2] se codent dans les relations sociales.

Nous avons choisi de considérer quatre corpus afin de pouvoir être le plus précis possible lors du codage.

Tableau 2.

Descriptif des corpus des entretiens des professionnels sur les PPSMJ

Corpus 1 : entretiens retranscrits intégralement
Corpus 2 : entretiens sans les interventions de l'expérimentateur
Corpus 3 : découpage par propositions en nettoyant le corpus (sans le euh, hein, ben ...)
Corpus 4 : conservation unique des propositions où le RN « PPSMJ » apparaît

Les items d'analyse de discours

Nous avons choisi de prendre comme premier indicateur 1a) la mesure de la prolixité (corpus 3), c'est-à-dire le nombre de propositions par entretien qui reflète, comme l'ont montré, Giles, Baker & Fielding (Giles *et al.*, 1975), l'investissement dans le discours. Nous avons affiné cet indicateur global de prolixité en différenciant le corpus 3 (où toutes les propositions sont retranscrites) du corpus 4 (propositions où le référent noyau PPSMJ apparaît) en tenant compte du pourcentage par la formule : nombre de propositions du corpus 4 / nombre de propositions du corpus 3 * 100. Ce nouvel indicateur 1b), donné par la formule, en excluant les propositions où le professionnel ne parle pas de la PPSMJ, permet de se focaliser sur l'investissement que le professionnel accorde à la PPSMJ. Nous avons également considéré un deuxième indicateur, 2) la catégorisation de la PPSMJ par le professionnel qui renvoie au fait de percevoir la PPSMJ non pas dans son identité personnelle mais en tant que membre d'un groupe (Tajfel *et al.*, 1971b).

Ainsi est relevée chaque proposition où le professionnel parle de la PPSMJ sur une dimension groupale comme par exemple lors de la proposition « (...) ils sont pas encore en état de se remettre en cause, et du coup ils viennent chercher le certificat et ils s'engagent pas dans le processus de soins » [E M10 lignes 11695-11696].

L'objectif est de savoir à quel point les professionnels peuvent considérer la PPSMJ dans son individualité ou dans son appartenance groupale de PPSMJ. Un autre indicateur a été considéré, le référent noyau « PPSMJ », c'est-à-dire l'ensemble des réalisations langagières correspondant à ce référent en étudiant plus particulièrement 3a) la répartition pronom/nom

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

(propre ou commun), et 3b) la position actancielle (qui permet de répondre à la question : la PPSMJ est-elle placée en position de sujet ou de complément ? ou encore autrement dit, la PPSMJ est-elle à l'origine « sujet » ou « complément » de l'action véhiculée par le verbe de la proposition ?).

Le premier indicateur renvoie à la personnalisation de la PPSMJ (Van Dijk, 1984), le second à la façon dont le locuteur la considère dans son rapport aux autres ou aux objets (P. Castel et Lacassagne, 1995b). Ainsi l'objectif de cette mesure est de renseigner sur la façon de nommer le sujet et de savoir s'il fait ou s'il subit l'action donnée. Puis nous avons répertorié 4) les catégories verbales qui sont réduites à trois classes : les verbes statifs, factifs et déclaratifs.

Un verbe statif renvoie à la transcription langagière d'un état ou d'une possession (être ou avoir n'étant pas dans ce cas utilisés comme auxiliaires), un verbe factif renvoie à la transcription langagière d'une action, et un verbe déclaratif renvoie à la transcription langagière d'une déclaration sur un état, un être, un objet, un sentiment... » (Ghiglione, Bromberg, Friemel, Kekenbosch et Verstiggel, 1990, p. 40). Cet indicateur vise le registre dominant (état, action ou déclaration) sur lequel s'appuie le professionnel dans l'entretien lorsqu'il parle de la PPSMJ. Autrement dit, la considère-t-il comme un homme tout simplement (tel qu'il est, tel qu'il possède), un homme d'action ou un homme de parole.

En résumé, pour analyser les représentations que les différents professionnels se font de la PPSMJ et de ses relations, nous nous intéressons d'une part à ce qu'ils disent (analyse sémantique) et d'autre part à la façon dont ils le disent (analyse de discours). Dans les deux cas nous nous appuyons sur des indicateurs mesurables.

Tableau 3.

Résumé des indicateurs pris en compte dans l'analyse

Analyse de contenu.

Items relatifs:

- ✓ aux informations personnelles et matérielles
- ✓ aux informations liées au physique
- ✓ au monde pénitentiaire
- ✓ au monde psychologique ou psychiatrique
- ✓ au traitement médical
- ✓ à la violence
- ✓ à la prise de substance (autre que médicamenteuse)
- ✓ aux relations sociales de la PPSMJ
- ✓ à la nature de la relation avec le professionnel, négative ou positive

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Analyse de discours

Mesure de :

- ✓ La prolixité – P1 et P2
- ✓ Catégorisation du RN
- ✓ La désignation pronom /nom du RN
- ✓ La position actancielle
- ✓ Les verbes utilisés

4.2.3. ATTENTES

On peut s'attendre à ce que l'appartenance à une institution influence le contenu de l'entretien selon les items abordés. En effet, au vu de l'historique des métiers (voir section 1.4. LES DIFFERENTS PROFESSIONNELS, page 36), il semblerait que les rôles sociaux attendus ne peuvent qu'influencer le contenu des entretiens. A titre d'exemple, on s'attend à ce que les psychiatres, de par leur fonction utilisent avant tout des références relatives à la prise de traitement médical ou au monde psychiatrique et/ou psychologique. En d'autres termes, on s'attend à ce que les professionnels abordent davantage les items représentatifs de leurs missions et de leur champ d'intervention. On peut s'attendre aussi à ce que l'appartenance groupale des professionnels influence la forme discursive de l'entretien. Les policiers qui convoient les PPSMJ, les interrogent, dans des interventions ponctuelles, séquentielles, et discontinues (leurs missions portent sur l'acte plus que sur le sujet) vont sans doute avoir un rapport différent au "sujet" des professionnels qui les soignent dans un suivi régulier ou doivent travailler sur le long terme de la réinsertion. De façon plus pragmatique, ces policiers vont être plus sur l'agir à travers l'homme d'action (verbes factifs) bien qu'au moment de l'arrestation le rapport puisse s'inverser. Pour les psychiatres et les CPIP, tout laisse à penser que les pratiques et obligations, pour faire évoluer psychiquement un sujet, imposent qu'il soit acteur de son propre changement - ce qui est aussi vrai de la posture de la plupart des intervenants associatifs. Finalement, conformément aux relations intergroupes, le professionnel va endosser le rôle (répressif ou compassionnel) dans la relation qui lui permet d'avoir l'identité la plus positive.

Le plan de dépouillement est de type : $P < I_4 \times IT > * A_2$ où P désigne les propositions, I les 4 institutions interviewées, A les deux analyses. Pour chaque professionnel, nous avons mesuré, dans son discours, le nombre de proposition concernant chaque item (IT).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

4.2.4. RESULTATS

4.2.4.1. Statistiques

Les données recueillies ont été traitées tant pour les indicateurs de contenu que de formes discursives à l'aide d'ANOVA sur le logiciel STATISTICA 10. Etant entendu que les corpus recueillis sont de taille différente, nous avons vérifié si les indicateurs produits variaient suivant une loi normale pour envisager une procédure paramétrique. Après avoir utilisé le test de Shapiro-Wilk, nous avons adopté une ANOVA non paramétrique de Kruskal Wallis basée sur les rangs pour comparer les items choisis en fonction du groupe d'appartenance des sujets dans le corpus. Une analyse de contraste pour vérifier les résultats a été envisagée à l'aide du test U de Mann-Whitney.

Notre analyse s'appuyant sur l'analyse de discours et sur la base théorique de la co-construction, tout entretien a été pris comme tel, même si un professionnel pouvait être interrogé pour plusieurs des 15 personnes.

Rappel : Puisque les indicateurs ont été codés sur le corpus 4, reprenant les propositions où apparaissent le RN « PPSMJ », le total de propositions codées est de :

- ✓ 4298 propositions pour les CPIP
- ✓ 3563 pour les travailleurs sociaux de la SDAT
- ✓ 690 propositions pour les médecins en psychiatrie
- ✓ 1081 propositions pour les policiers

4.2.4.2. Analyse de contenu

Informations sur la PPSMJ

Les informations sur la PPSMJ sont répertoriées en fonction des références à l'état civil, d'autres informations matérielles et des informations physiques sur la PPSMJ et, en fonction du groupe de professionnels considéré (Tableau 4.).

Tableau 4.

Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions comportant des informations personnelles (et matérielles) ou physiques sur la PPSMJ

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Informations personnelles et matérielles	1.22 (.34 / 2.06)	1.10 (.79 / 1.22)	.29 (.00 / .67)	.71 (.00 / 1.58)
Informations physiques	1.10 (.00 / 1.71)	.64 (.00 / 1.22)	.60 (.00 / 1.35)	1.26 (1.10 / 1.42)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

En ce qui concerne le contenu visant les PPSMJ, il apparaît que le nombre de propositions concernant l'état civil (âge, lieu de naissance ...) et autres informations matérielles (avoir un chien) concernant les PPSMJ est significativement différent selon l'institution ($H(3, N = 64) = 8.18 p < .04$). L'analyse de contraste confirme un nombre de propositions plus important pour les travailleurs sociaux que pour les psychiatres ($U = 37, Z = -2.33 p < .01, r = .46$) et que les policiers ($U = 52 Z = -1.85 p < .06, r = .36$). Il en est de même pour les CPIP comparativement aux psychiatres mais de façon tendancielle ($U = 88.35, Z = -1.81, p < .07, r = .30$). En résumé, les psychiatres font peu référence aux informations personnelles tel que l'état civil des PPSMJ lors des entretiens tandis que les travailleurs sociaux et les CPIP sont les institutions qui donnent le plus ce genre d'informations.

L'emploi de propositions concernant des informations physiques sur la PPSMJ ne diffère pas selon les institutions ($H(3, N = 64) = 2.89 p = .40$). Autrement dit, aucune des institutions ne donnent plus d'informations sur le physique des PPSMJ que les autres.

En résumé, les résultats mettent en avant le fait que les professionnels dont le suivi est plus régulier donnent d'avantage d'informations personnelles (et matérielles) sauf dans le cas du suivi médical. Tout se passe comme si les psychiatres, tenus au secret professionnel très ancré dans leur pratique, ne faisaient figurer dans les dossiers que des informations objectives et nécessaires à la prise en charge du malade (Fainzang, 2015).

Les policiers quant à eux, sont plus axés sur les informations physiques même si le résultat n'atteint pas le seuil de significativité. Dans cette relation ponctuelle où le rapport peut aller jusqu'au rapport de force (répressif), il semble intéressant de noter que des éléments sur le physique sont mentionnés plus que pour les autres groupes.

Finalement, en identité professionnelle, tout laisse à penser que les informations sur le physique ne soient pas celles qui viennent en premier pour parler d'une personne.

L'environnement de la PPSMJ

L'environnement de la PPSMJ est répertorié en fonction des références au monde pénitentiaire, au monde psychologique, au traitement médical, au rapport à la violence et à la prise de toxique en fonction du groupe de professionnels considéré (Tableau 5).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Tableau 5.

Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions comportant des informations sur l'environnement de la PPSMJ

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Monde pénitentiaire	9.83 (7.72 / 8.67)	7.60 (8.93 / 3.97)	6.51 (4.76 / 9.87)	6.35 (6.17 / 3.56)
Monde psychiatrique ou psychologique	2.43 (1.22 / 3.09)	2.68 (2.62 / 2.24)	3.78 (3.33 / 4.07)	1.84 (1.18 / 2.18)
Traitement médical	2.86 (1.63 / 2.93)	4.28 (3.04 / 4.81)	10.70 (7.02 / 13.11)	.98 (00 / 2.02)
Rapport à la violence	4.67 (3.90 / 4.24)	6.30 (5.88 / 3.46)	4.14 (4.76 / 2.90)	10.57 (8.94 / 5.98)
Prise de toxique alcool	3.43 (2.76 / 3.73)	3.44 (2.22 / 3.45)	3.16 (3.23 / 3.48)	9.60 (1 16 / 7.52)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

En ce qui concerne l'environnement de la PPSMJ, le statut des professionnels n'a pas d'influence pour l'item monde pénitentiaire ($H(3, N = 64) = 5.58, p = .13$) bien qu'il ait été plus abordé par les CPIP comparativement aux psychiatres $U = 81, Z = -2.06, p < .03, r = .34$. Il en est de même pour les propositions abordant le monde psychiatrique ou psychologique ($H(3, N = 64) = 2.72, p = .43$). En revanche, l'appartenance à une institution a une influence sur le nombre de propositions abordant le traitement médical ($H(3, N = 64) = 17.76, p < .00$) avec notamment une différence considérable pour les psychiatres qui l'abordent plus. Ces résultats sont confirmés par les analyses de contraste où les psychiatres font plus de référence au traitement médical que les CPIP ($U = 60, Z = 2.75, p < .00, r = .45$) et que les policiers ($U = 12.5, Z = 3.29, p < .00, r = .69$). De la même façon, les policiers font moins référence au traitement médical que les CPIP ($U = 71, Z = -2.66, p < .00, r = .43$) et que les travailleurs sociaux ($U = 36, Z = -2.63, p < .00, r = .51$). L'institution a également une importance dans le fait d'aborder le rapport à la violence ($H(3, N = 64) = 12.74, p < .00$) et notamment pour les policiers qui en parlent plus que les autres groupes considérés. Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste qui est significative en comparaison aux psychiatres ($U = 19, Z = -2.89, p < .00, r = .60$), aux CPIP ($U = 62.5, Z = -2.95, p < .00, r = .48$) et aux travailleurs sociaux ($U = 44, Z = -2.24, p < .02, r = .43$). Enfin, la référence à la consommation de substances (toxique ou alcool) montre une différence tendancielle selon l'appartenance ($H(3, N = 64) = 7.51, p < .06$) avec là aussi un nombre de propositions plus important pour les policiers. Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste qui est significative en

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

comparaison avec les psychiatres ($U = 34$ $Z = -1.96$ $p < .04$, $r = .34$), avec les CPIP ($U = 77$ $Z = -2.48$ $p < .01$, $r = .41$) et les travailleurs sociaux ($U = 45$ $Z = 2.19$ $p < .02$, $r = .36$).

En résumé, conformément aux attentes, l'institution (et la profession au sens plus large) influence, malgré la similitude des questions, les thèmes abordés pendant l'entretien. Les CPIP impliqués à fois dans leur rôle répressif et compassionnel font plus référence au monde pénitentiaire. Les travailleurs sociaux, dans leur logique d'accompagnement global tiennent compte du monde pénitentiaire, du comportement déviant et de l'accompagnement au soin. Dans la logique de leur fonction, les médecins vont d'avantage parler du traitement médical que les autres professionnels. Pour leur part les policiers enfin vont aborder plus souvent que les autres professionnels le rapport à la violence et la consommation de substance. Il reste intéressant de noter que les psychiatres n'abordent significativement pas plus le monde psychiatrique ou psychologique des PPSMJ que les autres professionnels.

Finalement, deux groupes de professionnels, les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT, ne mettent pas en exergue un environnement qui les distinguerait significativement de l'ensemble des autres groupes, même si les CPIP sont plus sur le monde pénitentiaire que les psychiatres. Les psychiatres abordent ce qui est en concordance avec leur identité de professionnel, c'est-à-dire le traitement médical, mais en ne le reliant pas plus que les autres au milieu psychiatrique ou à une éventuelle addiction « [redacted] il venait chercher son certificat et voilà » [E M10 lignes 11691-11692]. Les policiers, toujours relativement aux autres catégories de professionnels, quant à eux sous estiment le traitement médical en surestimant le rapport à la violence et la prise de toxique « La violence fait partie de lui. Il a toujours été violent, donc automatiquement, il va commencer par des bières et puis pour une raison, une embrouille, ils vont se battre » [E P10 lignes 7614-7615]. Tout se passe comme si les policiers avaient plus de difficultés (ou ne se donnaient pas la légitimité) à évoquer le lien entre un comportement déviant, une addiction et une maladie psychiatrique.

En mêlant les informations sur la PPSMJ et son environnement, il est intéressant de voir quelle part de pourcentage chaque item occupe dans les entretiens (figure 12).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

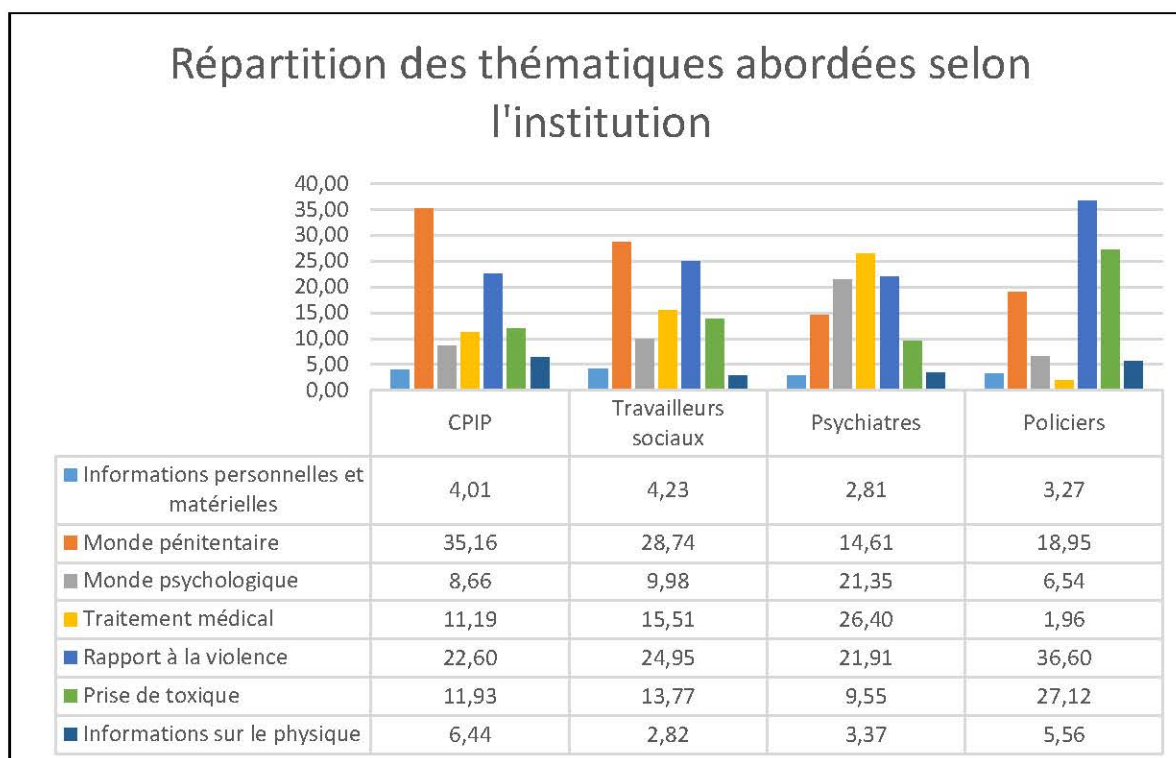


Figure 12. Répartition des thèmes abordés pour chaque institution (en pourcentage)

L'objectif de cette nouvelle analyse était de comparer selon l'appartenance groupale des professionnels, la répartition dans les entretiens des différents thèmes. Il ressort que les trois thèmes prédominants pour les CPIP sont le monde pénitentiaire, le rapport à la violence et la prise de toxique. Les thématiques les moins abordées sont les informations personnelles et matérielles, les informations sur le physique et le monde psychologique. Les CPIP conformément à leur mission abordent majoritairement le milieu pénitentiaire, la prise de toxique et le rapport à la violence. En se différenciant néanmoins des autres professionnels (psychiatres et policiers) sur les informations personnelles des personnes, même si elles sont peu abordées dans les entretiens, la volonté de prendre en considération le contexte des personnes apparaît clairement. Ce qui interroge néanmoins, c'est cette mise à distance du traitement médical et plus largement du milieu psychiatrique.

Pour les travailleurs sociaux, de la même façon, le monde pénitentiaire et le rapport à la violence sont les plus cités, suivis du traitement médical. Comme les CPIP, les thématiques les moins abordées dans les entretiens sont les informations concernant le personnel et le matériel, le physique et le monde psychologique. Finalement, les thématiques abordées de façon prédominante sont très semblables pour les professionnels du SPIP et de la SDAT. Alors qu'on s'attendait à ce que les travailleurs sociaux soient moins impressionnés et plus éloignés du monde pénitentiaire, il semblerait que le fait de prendre en charge la personne dans sa globalité

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

nécessite pour les professionnels de prendre en compte cette dimension parfois envahissante :

« [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] » [E 3 lignes 576-580].

Concernant les psychiatres, le thème le plus cité est le traitement médical puis le rapport à la violence et le monde psychologique (ou psychiatrique). Ils abordent dans leurs entretiens moins les informations personnelles et matérielles ainsi que celles sur le physique et moins les prises de toxique. Conformément à leurs missions, les psychiatres abordent les thématiques en cohérence. Néanmoins, le peu d'évocation de la prise de toxique reflète la volonté de mettre à distance l'addiction comme telle et de l'étendre plus globalement au milieu psychiatrique et au traitement « [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] » [E M9 lignes 10329-10334].

Enfin les policiers parlent d'avantage des thématiques du rapport à la violence, de la prise de toxique et du monde pénitentiaire. Il est cependant notable qu'ils évoquent peu le traitement médical. Ainsi les psychiatres focalisent leur description sur les traitements médicaux et le monde psychiatrique mais évoquent moins la prise de toxique tandis que les policiers font l'inverse. Finalement les policiers abordent conformément à leur mission le comportement déviant, la prise de toxique et le monde pénitentiaire et n'évoque que peu le contexte des personnes dans leur problématique de soins.

Dans cette analyse, il n'est pas surprenant de noter moins de propositions sur le physique ou sur les informations personnelles des personnes, quel que soit les professionnels, tant elles peuvent être résumées en peu de propositions. Il serait intéressant de savoir a posteriori si les professionnels n'ont pas évoqué les thématiques parce qu'ils n'ont pas d'information spécifique ou parce qu'ils ne se sentent pas légitimes de les donner, avec l'hypothèse de rester dans son domaine de compétence. Pour illustrer, les policiers, conscients que cette étude est en collaboration avec des personnes du secteur médical ont peut être laissé le soin à ces personnes concernées de pouvoir évoquer le sujet.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Les relations de la PPSMJ

Les relations de la PPSMJ sont analysées en fonction du nombre de fois où il y a référence à des relations sociales ou au professionnel dans la phrase (et évaluation de cette relation) en fonction du groupe de professionnels considéré

Tableau 6.

Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions ayant des informations sur les relations sociales de la PPSMJ

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Relations sociales	5.16 (4.24 / 3.50)	4.88 (3.95 / 2.34)	4.23 (3.67 / 3.04)	4.90 (5.27 / 3.84)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

En ce qui concerne les relations sociales de la PPSMJ (tableau 4), l'appartenance des professionnels n'a pas d'influence sur le nombre de propositions abordant les relations sociales (amicales, amoureuses ou familiales) de la PPSMJ ($H(3, N = 64) = .40, p = .93$). Autrement dit, il n'y a pas une catégorie de professionnels qui abordent plus qu'une autre les relations sociales de la PPSMJ.

Tableau 7. Effet de l'appartenance de l'interviewé sur le nombre de propositions ayant des informations sur la valence des relations avec le professionnel

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Relations positives entre professionnel et PPSMJ	1.10 (.00 / 2.43)	.60 (.00 / 1.12)	.43 (.00 / 1.44)	.48 (.00 / 1.01)
Relations négatives entre professionnel et PPSMJ	.10 (.00 / .30)	.16 (.00 / .28)	.20 (.00 / .53)	.48 (.00 / 1.00)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane (deuxième ligne) et l'écart-type (troisième ligne).

La nature de la relation n'a pas été significativement abordée de manière différente d'une façon générale qu'elle soit positive ($H(3, N = 64) = 3.40, p = .33$) ou négative ($H(3, N = 64) = 1.16, p = .76$). Néanmoins on peut noter que le nombre de propositions où les relations décrites sont positives sont plus importantes pour tous les professionnels (et de manière significative pour le SPIP, $Z = 2,60, p = .009$) sauf pour les policiers où le nombre est strictement égal. Tout se passe comme si les autres groupes que la police, conformément à la catégorisation sociale cherchait à se valoriser.

Il semblerait que les policiers évoquent (aussi) les fois où les relations avec les PPSMJ sont négatives. Autrement dit, ils font état de conflits entre eux et les PPSMJ, plus que les autres

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

professionnels, et ils le font aussi de façon positive. Tout se passe comme si, leur rôle majoritairement répressif était mis en avant. Contrairement à ces résultats, les CPIP, dans cette double identité de compassion et de répression, mettent plus en avant les relations positives que les autres groupes en le différenciant du nombre de propositions évoquant des relations négatives.

Pour conclure sur l'analyse de contenu, les différents groupes de professionnels pour parler de personnes singulières, mettent en exergue certains points qui les différencient des autres. Les CPIP et les travailleurs sociaux semblent les spécialistes des informations personnelles, les psychiatres du traitement médical et les policiers du comportement déviant (violence) et de la prise de toxique. Cependant, dans chaque intra groupe professionnel, la hiérarchie des thématiques permet de faire émerger des centrations inattendues. Les CPIP conformément à leur mission abordent majoritairement le milieu pénitentiaire, la prise de toxique et le rapport à la violence et mettent à distance les thématiques de traitement médical et plus largement du milieu psychiatrique. Pour les travailleurs sociaux, de la même façon, le monde pénitentiaire et le rapport à la violence sont les plus cités, suivis du traitement médical. Il semblerait que les thématiques du monde psychologique ou de la prise de toxique ne soit pas une priorité dans la prise en charge globale des personnes.

Conformément à leurs missions, les psychiatres abordent les thématiques de traitement médical puis le rapport à la violence et le monde psychologique (ou psychiatrique) en cohérence. Néanmoins, le peu d'évocation de la prise de toxique reflète la volonté de mettre à distance l'addiction comme telle. Enfin les policiers parlent d'avantage des thématiques du rapport à la violence, de la prise de toxique et du monde pénitentiaire. Ils n'évoquent quasiment pas le contexte des personnes dans leur problématique de soins. Enfin, les relations avec les professionnels sont positives, ce qui rejoint un biais pro endogroupe sauf pour les policiers qui endossent, par l'équilibre, le désagrément relationnel lié à leur profession.

4.2.4.3. Analyse de discours

Prolixité

La prolixité correspond au nombre de propositions par entretien sur l'ensemble des propositions comprises dans le corpus 3 (indicateur 1) dans un premier temps puis dans les deux autres sous-corpus (indicateur 2) dans un second temps. Le premier indicateur nous donne des éléments d'informations sur l'investissement du locuteur par rapport à la PPSMJ dont il parle. Le second indicateur apporte des informations sur la proportion de propositions qui sont directement porteuses de référents noyaux relatifs à la PPSMJ dont parle l'interviewé.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Tableau 8.

Proportions moyennes de propositions pour chaque entretien sur l'ensemble du corpus 3 et proportions moyennes de propositions comportant un référent noyau relatif à la PPSMJ sur les deux corpus.

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Propositions corpus 3 (indicateur 1)	313.77 (230.50 / 324.57)	407.80 (381 / 143.29)	112.27 (67.00 / 98.35)	225.66 (150.00 / 145.30)
Rapport corpus 4 sur corpus 3 (indicateur 2)	51.71 (50.07 / 14.77)	56.25 (57.32 / 9.67)	55.02 (53.68 / 14.88)	43.68 (44.00 / 10.09)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

D'un point de vue général, l'appartenance professionnelle des personnels en charge des PPSMJ à un effet significatif sur la prolixité.

Les résultats montrent que les professionnels du SPIP ($M = 313.77$, $Mdn = 230.50$) et de l'association ($M = 407.80$, $Mdn = 381$) emploient un nombre de propositions dans l'entretien entier (corpus 3) plus important ($H(3, N = 64) = 23.32$, $p < .00$) que les membres de la police ($M = 225.66$, $Mdn = 150.00$) ou les psychiatres ($M = 112.27$, $Mdn = 67.00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste, ($U = 215$, $Z = -3.57$, $p < .00$). Autrement dit, les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT ont pour chacun d'eux des entretiens plus longs que les policiers et les psychiatres.

En ce qui concerne la prolixité centrée sur les RN, la différence est également significative ($H(3, N = 64) = 8.34$, $p < .03$). Alors qu'il n'y a pas de différence significative entre CPIP et travailleurs sociaux, l'analyse de contraste est significative entre psychiatres et policiers ($U = 30$, $Z = -2.24$, $p < .02$) et entre les policiers et les travailleurs sociaux ($U = 30$, $Z = -2.92$, $p < .00$). Autrement dit, globalement les psychiatres et les policiers parlent moins que les autres catégories de professionnels analysées. Néanmoins, contrairement aux policiers, les psychiatres parlent peu mais axent leur entretien sur la PPSMJ. Ils consacrent en effet une proposition sur deux au PPSMJ rejoignant de ce fait les CPIP et les travailleurs sociaux, mais se distinguent de la police qui pour leur part n'en parlent en moyenne qu'une proposition sur trois.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

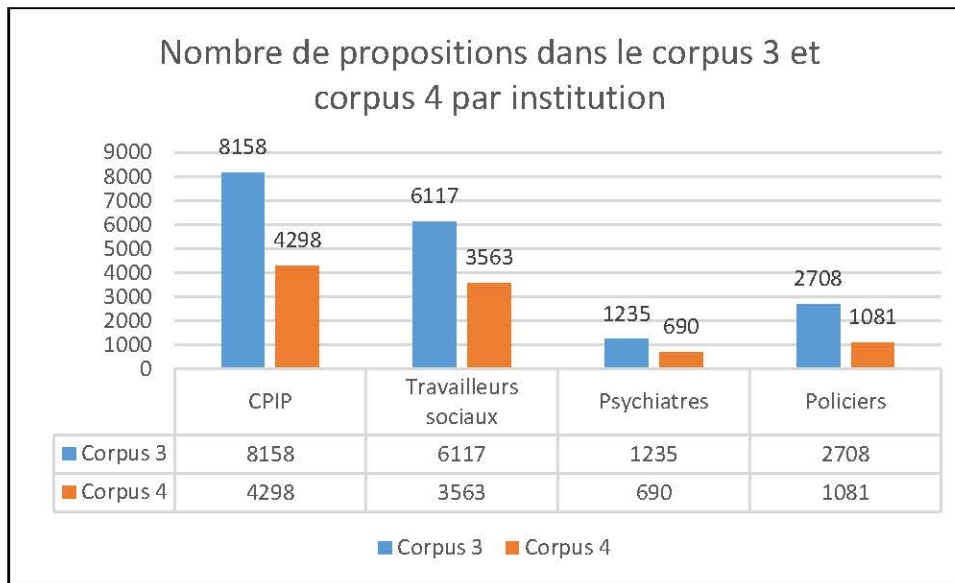


Figure 13. Comparaison du nombre de propositions dans le corpus 3 et dans le corpus 4 selon l'institution

Pour résumer, si on compare les propositions centrées sur le RN, les résultats concordent avec ceux montrés précédemment. Les CPIP et les travailleurs sociaux parlent beaucoup et beaucoup des PPSMJ. Les psychiatres et les policiers parlent moins mais les psychiatres, comme les CPIP et les travailleurs sociaux, centrent leur entretien sur les RN relatifs à la PPSMJ.

Catégorisation des PPSMJ

Cet indicateur correspond aux propositions où la personne est désignée en tant que membre d'un groupe (de PPSMJ)

Tableau 9.

Nombre de propositions où la PPSMJ est désignée en tant que membre d'un groupe (et non dans son individualité) selon l'appartenance

	CPIP	Travaillleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Catégorisation	6.89 (1.72 / 9.96)	3.66 (3.52 / 3.00)	11.50 (3.85 / 16.42)	11.50 (9.87 / 9.86)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

L'appartenance des professionnels n'influence pas la catégorisation de façon globale ($H(3, N = 64) = 5.35 ; p = .14$) mais on note une différence significative pour les policiers qui catégorisent plus la PPSMJ dans son identité groupale que les travailleurs sociaux ($U = 39, Z = -2.48 ; p < .01$). A noter que les psychiatres ont le même score mais présentent une dispersion plus grande dans leur réponse.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

En conclusion, les travailleurs sociaux ne voient pas les PPSMJ comme membre d'un groupe et restent sur l'identité individuelle de la PPSMJ.

Actancité de la PPSMJ

Elle correspond à la place utilisée par le professionnel pour désigner la PPSMJ, ainsi il est désigné soit comme sujet de l'action soit comme complément de l'action. Cet indicateur porte des informations sur la façon dont l'interviewé perçoit la personne dont il parle.

Tableau 10.

Nombre moyen de propositions où le sujet est désigné soit comme sujet de l'action soit comme complément, selon l'appartenance institutionnelle de l'interviewé

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Sujet	55.27 (54.02 / 12.29)	64.91 (64.32 / 5.07)	68.85 (72.73 / 19.38)	55.48 (58.21 / 11.89)
Complément	28.95 (31.10 / 8.56)	24.32 (22.78 / 6.27)	20.99 (19.30 / 6.77)	31.07 (31.29 / 10.34)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane (deuxième ligne) et l'écart-type (troisième ligne).

Au niveau de l'actancité, l'appartenance à une institution a une influence sur le fait de positionner la PPSMJ plus souvent en sujet (nom propre ou pronom ou nom commun) ($H(3, N = 64) = 12.19; p < .00$) notamment pour les psychiatres et pour les travailleurs sociaux. Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste avec les psychiatres qui placent plus la PPSMJ en sujet que les CPIP ($U = 73, Z = 2.32; p < .02$) et que les policiers ($U = 32, Z = 2.09; p < .03$) tout comme les travailleurs sociaux qui placent plus la PPSMJ en sujet que les CPIP ($U = 101, Z = -2.54; p < .01$) et que les policiers ($U = 34, Z = -2.72; p < .00$).

Pour conclure, la PPSMJ est globalement davantage perçue comme actante qu'acté par l'ensemble des professionnels et ce résultat est significativement plus marqué chez les psychiatres et les travailleurs sociaux. Autrement dit, les personnes sont le plus souvent placées comme sujet et d'autant plus dans la comparaison sujet complément des travailleurs sociaux et des psychiatres. Les changements de relation concernant les psychiatres et leurs patients passés d'objet à sujet du suivi semblent ressortir de cette analyse. De la même façon, les travailleurs sociaux dont l'accompagnement repose sur une acquisition pérenne d'autonomie semblent cohérents dans leur façon de percevoir les personnes.

Désignation de la PPSMJ

La désignation de la PPSMJ correspond au statut à la fois syntagmatique et syntaxique privilégié par le professionnel pour désigner la PPSMJ, ainsi il est désigné soit par un pronom personnel sujet ou complément, un nom commun sujet ou complément ou un nom propre sujet

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

ou complément. Cet indicateur porte sur des informations concernant la façon de nommer le sujet. Même si la littérature évoque peu la possibilité de différencier le nom du pronom ou du prénom, notre hypothèse est que dans un entretien qui sera retranscrit, parler de « Mr X [qui] est alcoolique » est plus engageant et pérenne qu'en utilisant le pronom comme dans la formulation « il est alcoolique lui ».

Tableau 11.

Nombre moyen de propositions où le référent « PPSMJ » est positionné soit en actant soit en acté et désigné soit au travers d'un pronom, d'un nom commun, ou d'un nom propre et ceci en fonction de l'appartenance institutionnelle de l'interviewé.

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Pronom personnel sujet	48.86 (47.78 / 10.88)	59.26 (58.33 / 5.88)	58.91 (61.29 / 17.01)	49.21 (50.77 / 11.10)
Pronom personnel complément	21.40 (20.76 / 8.08)	18.89 (17.67 / 4.10)	15.21 (13.33 / 6.82)	22.74 (23.35 / 7.57)
Nom commun sujet	4.85 (4.19 / 4.57)	3.99 (1.91 / 4.66)	6.31 (2.90 / 10.87)	4.11 (2.51 / 4.38)
Nom commun complément	4.28 (4.04 / 4.01)	3.50 (2.57 / 3.23)	3.37 (3.33 / 3.81)	6.44 (4.26 / 5.92)
Nom propre sujet	1.57 (1.05 / 1.49)	1.66 (1.27 / 1.78)	3.64 (1.45 / 4.04)	2.17 (.76 / 3.06)
Nom propre complément	3.27 (2.43 / 3.65)	1.93 (1.27 / 1.81)	2.41 (.00 / 3.68)	1.90 (1.14 / 2.11)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

Selon la catégorie de professionnels, leur façon de désigner la PPSMJ en utilisant le pronom personnel sujet est significativement différente ($H(3, N = 64) = 12.39; p < .00$) avec un nombre plus important de pronoms personnels sujets pour les psychiatres et les travailleurs sociaux. En effet, l'analyse de contraste confirme un nombre plus important de pronoms personnels sujets pour les psychiatres que pour les CPIP ($U = 84 Z = 1.96; p = < .04$), tout comme pour les travailleurs sociaux face aux policiers ($U = 33 Z = -2.78; p < .00$) et aux CPIP ($U = 78 Z = -3.16; p < .00$). En ce qui concerne l'usage du pronom personnel complément, l'appartenance n'a pas d'influence ($H(3, N = 64) = 6.04; p = .10$) même si on remarque un plus faible nombre pour les psychiatres, confirmé par l'analyse de contraste, avec une différence significative entre les CPIP et les psychiatres ($U = 81.5 Z = -2.04; p < .04$) ainsi qu'entre les policiers et les psychiatres ($U = 32 Z = 2.09; p < .03$). En résumé, les travailleurs sociaux et les psychiatres ont tendance à nommer les PPSMJ en utilisant plus les pronoms personnels sujets que les autres institutions.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Le nombre de propositions où la PPSMJ est désignée par un nom commun sujet ou complément n'est pas significativement différent selon les institutions d'une manière générale, respectivement ($H(3, N = 64) = 1.26 ; p < .73$) et ($H(3, N = 64) = 2.12 ; p = .54$). Enfin, l'utilisation du nom propre sujet ou complément n'est pas non plus significativement différente selon l'appartenance à une institution, respectivement ($H(3, N = 64) = 1.44 ; p = .69$) et ($H(3, N = 64) = 3.41 ; p = .33$).

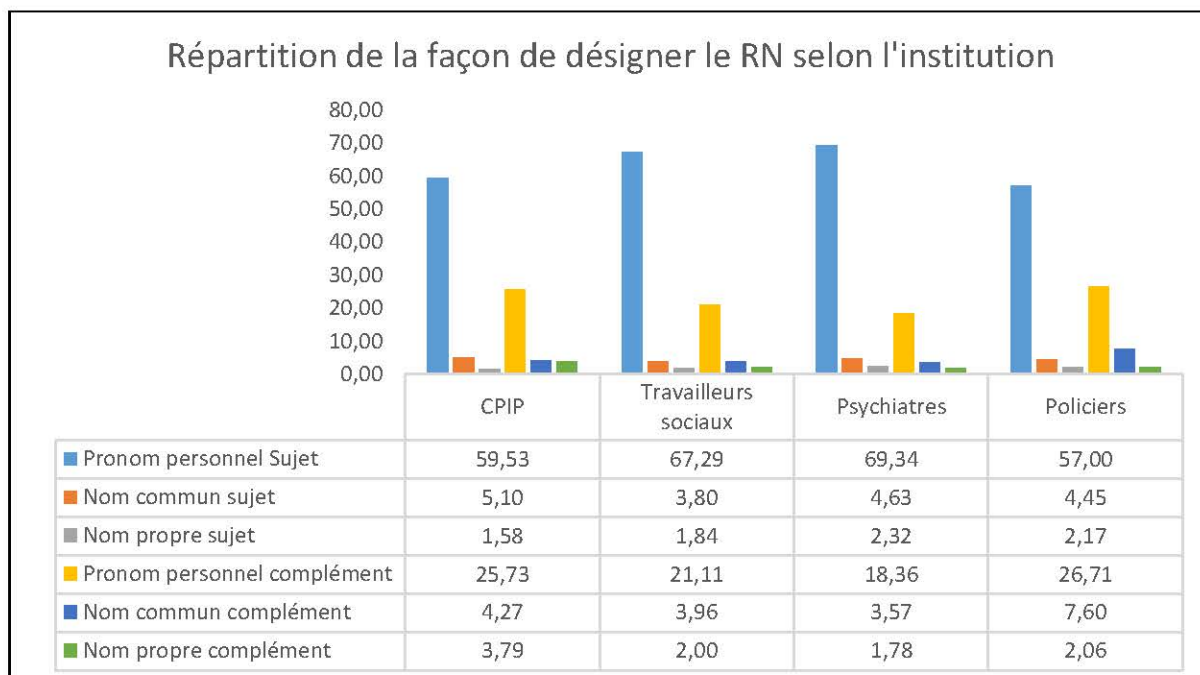


Figure 14. Répartition des façons de désigner les RN pour chaque institution (en pourcentage)

La répartition des façons de désigner le sujet est la même pour tous les professionnels même si quelques différences minimales sont présentes comme le fait que les psychiatres et les travailleurs sociaux emploient plus que les policiers et les CPIP les pronoms personnels sujets, ce qui affine le résultat de l'actancité.

Verbes utilisés

Cet indicateur correspond à la nature des verbes décrivant l'action de la PPSMJ selon les trois catégories de verbes précédemment évoquées à savoir les statifs, les factifs ou les déclaratifs. Cet indicateur apporte des informations sur la façon dont le locuteur perçoit la personne dont il parle : Homme d'état (qui est), Homme d'action (qui fait) ou Homme de parole (qui dit).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

Tableau 12.

Effet de l'appartenance de l'interviewé sur la nature des verbes employés pour désigner l'action de la PPSMJ

	CPIP	Travailleurs sociaux	Psychiatres	Policiers
Statifs	31.70 (31.43 / 7.68)	35.40 (34.60 / 4.75)	34.05 (31.37 / 9.80)	37.16 (37.23 / 8.87)
Factifs	21.18 (21.12 / 7.00)	26.13 (26.13 / 3.28)	25.81 (25.00 / 9.79)	19.60 (22.14 / 8.84)
Déclaratifs	5.79 (5.34 / 3.70)	5.76 (5.93 / 2.64)	5.76 (3.51 / 6.74)	2.47 (3.07 / 1.82)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen (première ligne), la médiane et l'écart-type (deuxième ligne).

L'institution ne fait pas varier le nombre de verbes statifs d'une façon générale ($H(3, N = 64) = 5.32 ; p = .14$) bien que l'analyse de contraste révèle un nombre de statifs plus importants pour les policiers que pour les CPIP ($U = 116, Z = -2.13 ; p < .03$). La nature des verbes utilisés pour les PPSMJ montre une différence significative pour les verbes factifs selon les institutions ($H(3, N = 64) = 8.66 ; p < .03$ avec notamment un nombre plus important pour les travailleurs sociaux que pour les CPIP ($U = 92, Z = -2.78 ; p < .005$) et que pour les policiers ($U = 50, Z = -1.92 ; p < .05$). La différence vient bien d'un nombre plus important pour les travailleurs sociaux car la différence entre les psychiatres et les CPIP ainsi que les policiers n'est pas significative. De la même façon, l'appartenance institutionnelle influence l'utilisation de verbes déclaratifs ($H(3, N = 64) = 10.04 ; p = .01$) où l'on note que la police diffère des autres professionnels avec notamment un nombre moins important de verbes déclaratifs que les CPIP ($U = 71, Z = -2.66 ; p < .00$) et que les travailleurs sociaux ($U = 28, Z = -3.02 ; p < .00$).

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

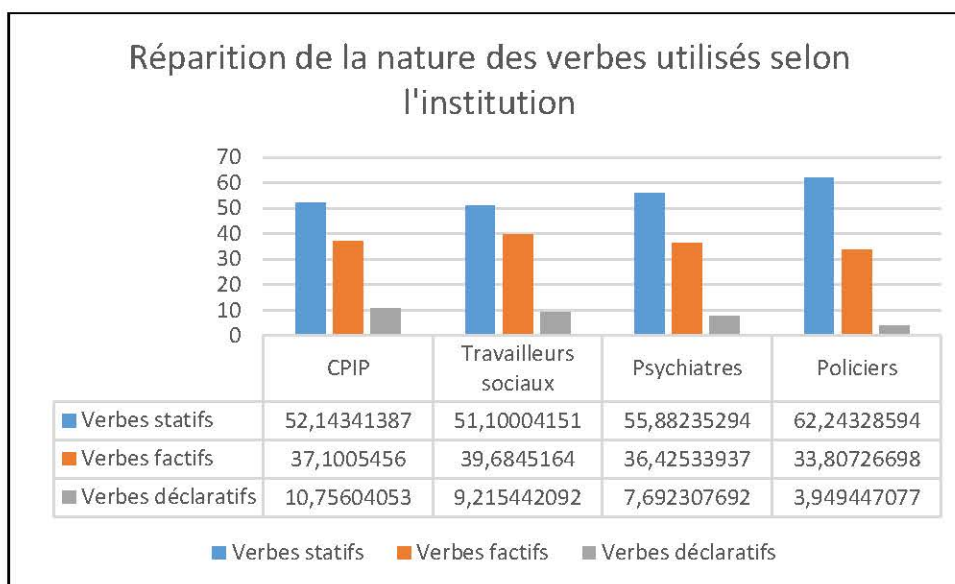


Figure 15. Répartition de la nature des verbes pour chaque institution (en pourcentage)

Tous les professionnels emploient plus de statifs, puis des factifs et moins de déclaratifs. Néanmoins, les policiers se distinguent des autres en employant plus de statifs que les CPIP et moins de déclaratifs que tous les autres professionnels. Les travailleurs sociaux, quant à eux, utilisent davantage de factifs que les policiers et les CPIP.

Les résultats montrent un même profil de la répartition des verbes, cependant il apparaît également des différences selon les professionnels dans l'utilisation des verbes dans les entretiens. Concernant les verbes d'état, les policiers utilisent plus de statifs que les CPIP. Dans l'utilisation des verbes pour désigner l'action, les travailleurs sociaux emploient plus de verbes factifs que les autres professionnels et les policiers attribuent moins de déclaratifs aux PPSMJ. Tout se passe comme si, dans leur rôle plus répressif les policiers font état de moins de verbes déclaratifs et plus de statifs concernant les PPSMJ. Les travailleurs sociaux quant à eux sont plus centrés sur l'explicitation des actions réalisées par les PPSMJ.

4.3. DISCUSSION GENERALE DE L'ETUDE 1

Cette étude avait pour objectif de comprendre et analyser la représentation des PPSMJ selon l'appartenance des professionnels qui les ont en charge. Nous nous sommes inspirés de l'analyse de contenu et de discours pour dégager les différences dans la représentation. Les résultats montrent l'influence de l'appartenance des professionnels dans la manière de percevoir et parler de la PPSMJ. La catégorie professionnelle joue un rôle clé dans la représentation que le professionnel se fait de la personne, attestant en cela l'existence de la co-construction des relations.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

que sujets et notamment sujets du traitement médical. Le paradoxe de cette recherche et des résultats proposés demeurent dans cette position d'acteur de la PPSMJ accordée par le psychiatre dans son suivi alors que la plupart du temps, il est imposé et pourrait être davantage subi. Tout se passe comme si le psychiatre, tenu au secret professionnel était limité dans ses expressions et voulait d'avantage faire parler la PPSMJ. Le secret médical est très respecté et s'impose dans l'intérêt du patient et peut donc expliquer la faible proximité des psychiatres (Hochmann, 1964) n'abordant pas plus que les autres professionnels les références au monde psychologique ou psychiatrique ni même les prises de toxique et alcool. De plus, ces résultats laissent transparaître ce que l'antipsychiatrie a défendu, c'est-à-dire le passage d'objet à sujet des patients dans la relation avec le soignant.

Les policiers, quant à eux, ne parlent que peu des PPSMJ. Finalement, le peu de propositions sur le RN peut venir du fait que les policiers placent les PPSMJ en identité collective ; soit avec des personnes connues des services de l'ordre, « (

[REDACTED]

» [E P7 lignes 11236-11244] soit avec les membres de leur famille «

[REDACTED]

[REDACTED]. » [E P5 lignes 6270-6273]. Au niveau des verbes, tous les professionnels emploient d'abord plus de statifs, puis de factifs et de déclaratifs. Néanmoins, les policiers emploient plus de statifs que les CPIP et moins de déclaratifs que tous les autres professionnels. Finalement, il semblerait que les policiers dans leurs missions qui semblent plus répressives prennent la position principale dans la relation à travers le pattern actanciel.

Finalement, il pourrait paraître peu surprenant que des groupes qui n'ont pas le même rapport en temps, lieu, durée d'intervention auprès des PPSMJ puissent avoir des discours différents, tant dans la structure que dans le contenu. Cependant la façon de considérer la personne pourrait s'appuyer sur d'autres données que celles de la réalité telle qu'elle est. Les entretiens menés avec les différents professionnels ne se réduisaient pas à l'expression de leur

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

pratique. En ce sens, ils restaient ouverts à un discours plus général sur la prise en charge des personnes.

D'un point de vue pragmatique, à cette étape de la recherche, quelques phénomènes mineurs servent d'alerte : la place de l'alcool et de la drogue chez les policiers et l'importance des informations personnelles relatives aux PPSMJ chez les CPIP et les travailleurs sociaux.

4. ETUDE 1 : REPRESENTATION DES PPSMJ PAR LES PROFESSIONNELS

SYNTHESE DE L'ETUDE 1

Objectif : Cette étude analyse les représentations que les professionnels se font des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dont ils ont la charge. Une comparaison selon les institutions concernées est pertinente dans la mesure où les missions CPIP, des travailleurs sociaux, des psychiatres et des policiers diffèrent et donc leur relation avec les PPSMJ n'est pas de même nature.

Méthode : Une enquête de terrain réalisée à l'aide d'entretiens semi directifs (n = 64 ; 26 avec les CPIP, 15 avec les travailleurs sociaux, 11 avec les psychiatres et 12 avec les policiers) qui ont fait l'objet d'analyses de discours et de contenu permet de rendre compte des particularités liées aux interactions sociales menées par ces différents professionnels.

Résultats : Chacun endosse sa catégorie et fait ressortir des thèmes qui lui sont spécifiques même si certains d'entre eux (travailleurs sociaux et psychiatres) sont ouverts à d'autres problématiques. Du point de vue de la relation, les CPIP hésitent entre leur rôle social et leur rôle répressif et les travailleurs sociaux sont très investis dans la relation avec les PPSMJ dont ils ont la charge. Les psychiatres, respectueux du secret médical, sont centrés sur la PPSMJ en tant que source de son traitement et les policiers manifestent une mise à distance des PPSMJ en se souciant peu de la valence de leur image.

Préconisations : Quelques phénomènes mineurs servent d'alerte pour permettre à ce moment de la recherche d'envisager des préconisations : la place de l'alcool et de la drogue chez les policiers et l'importance des informations personnelles relatives aux PPSMJ chez les CPIP et les travailleurs sociaux.

Les représentations que ces différents professionnels se font des PPSMJ font apparaître la nécessité de comparer ces représentations avec les attentes des PPSMJ dont ils s'occupent de manière à proposer des préconisations pour réduire les écarts et améliorer ainsi la relation entre les différents protagonistes de l'interaction.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

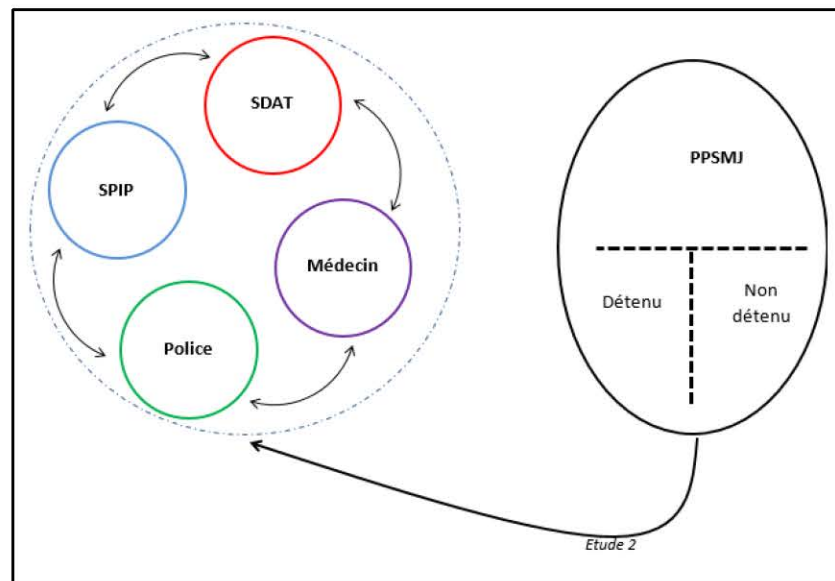


Figure 16. *Focalisation sur la représentation que les PPSMJ ont des professionnels (étude 2)*

5.1. OBJECTIF

Comme le montrent Snyder et Stukas (1999), il est rare d'interagir avec autrui sans avoir quelques attentes sur la manière dont il va se comporter, chacun ayant besoin de comprendre et d'évaluer les autres, de pouvoir anticiper et expliquer leurs comportements. Ces impressions, croyances, perceptions ou autres attentes à l'égard d'une personne peuvent orienter les pensées et les agissements envers elle, et en retour influencer les pensées et comportements de celle-ci. Ainsi, sans aborder les théories de prophéties auto réalisatrices, l'idée est de montrer que les attentes, les représentations et plus largement les places de chacun peuvent avoir une influence dans les relations. Finalement, conformément aux théories des relations intergroupes, tout se passe comme si les positionnements identitaires se co-construisaient en fonction de la scène sociale. De plus, « si cette co-construction identitaire trouve son origine dans l'interaction que deux sujets peuvent avoir lors de leur première rencontre, elle s'inscrit également dans le temps au fur et à mesure des rencontres entre ces deux inter-actants dans un cadre donné ou avec des individus perçus comme appartenant à leur groupe de référence » (Mangin, 2015). Ainsi il semble intéressant de comprendre l'interaction entre les PPSMJ et les différents professionnels.

Dans un premier temps l'objectif de cette étude sera de recenser les différentes représentations que se font les PPSMJ des professionnels qui sont amenés à interagir avec eux de façon ponctuelle ou plus pérenne. Autrement dit, les PPSMJ parleront à leur tour de leur

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

situation, des professionnels et de leur relation avec eux. Puisque l'identité à analyser est celle de professionnel, il semble intéressant de transposer le discours en termes d'évaluations et d'attentes. En effet, analyser le discours de façon symétrique à la première étude ne semble pas indispensable pour comprendre les relations intergroupes puisque les professionnels visés ne sont pas dans une identité individuelle. En revanche, faire émerger du discours les évaluations et les attentes en précisant si elles sont satisfaites ou non peut permettre de comprendre ce qui se joue dans la relation. Ainsi, après avoir analysé la façon dont les PPSMJ parlent des professionnels, le deuxième objectif sera de confronter les différentes attentes et évaluations des PPSMJ des différents professionnels pour comprendre la scène sociale qu'ils mobilisent dans cette interaction.

Les professionnels ont tous un rôle différent dans cette étude. Néanmoins, tous peuvent avoir, en fonction de la scène sociale, la double identité : répressive ou compassionnelle. En fonction des attentes des PPSMJ et de la co-construction de la relation, il semble intéressant de comprendre comment chacune d'elle considère le professionnel qu'elle côtoie. Tout laisse à penser que le taux de fréquentation pourrait être le même et que chacun investisse la relation pour lutter contre la récidive en se servant des trois volets : justice, santé et social. Pour illustrer, contrairement à ce que pourrait penser le sens commun, les policiers, par leur mission de police de proximité (ilotage, régulation, prévention et protection) pourraient accompagner les personnes autant que les CPIP ou que les travailleurs sociaux. La prescription (rôle prescrit) vis-à-vis des PPSMJ n'est pas la même selon que l'on considère l'une ou l'autre des institutions. Tous interviennent à leur niveau en fonction des missions requises par la fonction. Cependant, le but est commun puisqu'il s'agit de prendre en charge la PPSMJ mais selon une démarche différenciée. La rencontre devient alors un observable de la prise en charge institutionnelle et son analyse donne la possibilité d'élaborer des pistes de solution voire des préconisations.

Ainsi il semblerait que les représentations que les PPSMJ ont des professionnels qui les ont en charge et de leurs missions puissent influencer les attentes envers ces professionnels. Pour remettre les choses dans leur contexte, lorsque les détenus arrivent en prison, un document « guide arrivant » leur est distribué où les principaux renseignements sont écrits : par exemple, des spécimens de papiers pour faire la demande de télévision ou encore le rôle des professionnels qu'ils vont être à même de rencontrer. Très peu de détenus lisent ce document d'une cinquantaine de pages (différents selon les prisons) et les explications sont alors données par les plus anciens. C'est de ce système de « bouche à oreille » que peuvent naître les divergences en termes d'attentes effectives et d'attentes prescrites des détenus ou plus généralement des PPSMJ vis-à-vis des différents professionnels. De la même façon, la

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

différence entre les différents soignants n'est pas toujours claire pour tous. Dès que les personnes sont condamnées à une obligation de soin, en fonction de leur orientation ou de leur expérience, la relation avec le professionnel peut être différente. Ainsi, les craintes, les réticences et les motivations peuvent diverger d'une personne à l'autre.

Pour conclure, tout se passe comme si l'explicitation du rôle de chacun et la compréhension des missions pouvaient permettre de collaborer avec une juste articulation entre la justice, la santé et le social.

5.2. METHODE

5.2.1. ECHANTILLON ET PROCEDURE

Nous avons interrogé les 15 personnes placées sous main de justice retenues dans la première étude. Toutes avaient donné leur accord pour cette étude dès son commencement mais une personne a finalement refusé. La méthodologie de la première étude n'a pas été reprise puisque l'identité mobilisée était celle de professionnelle, et non celle de Mr Th ou Mme Ba, CPIP, éducateur, psychiatre ou policier.

Les participants étaient contactés au préalable pour convenir d'un rendez-vous. La particularité de cet échantillon est que ces personnes pouvaient être en milieu ouvert (peine aménagée ou sursis mise à l'épreuve) ou en milieu fermé (peine de prison ferme) : 1 a été contactée par téléphone, 4 ont été vues en milieu ouvert et les 9 autres ont été interrogées en milieu fermé. Notre échantillon final n'est composé que d'hommes, ayant 41 ans en moyenne (minimum 27 ans, maximum 53 ans).

5.2.2. MATERIEL

Le matériel utilisé est un entretien composé de plusieurs parties. La première partie concerne les raisons de la prise en charge. La deuxième partie porte sur les différentes relations de la PPSMJ. La dernière partie aborde son ressenti lors du passage à l'acte.⁴¹

5.2.2.1. Le contexte du suivi

L'objectif de la question inductrice : « Qu'est-ce qui vous a amené à être pris en charge par le SPIP et/ou par la SDAT ? » était d'accéder au contexte en prenant plusieurs possibilités : parler du suivi SPIP, du suivi SDAT ou d'un éventuel passage à l'acte. Ainsi l'entretien

⁴¹ A noter que comme pour la première étude, une présentation du cadre de la recherche est donnée systématiquement.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

commençait sans que le sujet ne perçoive un « étiquetage » de délinquant dans un souci, entre autres, de respect du code de déontologie.

5.2.2.2. Les relations de la PPSMJ

En symétrie de l'étude 1, la première question permettait de comprendre les relations de la PPSMJ avec ses proches. La deuxième question permettait d'accéder aux relations que la PPSMJ avait avec les différents professionnels.

5.2.2.3. Les causes du passage à l'acte

La dernière question de l'entretien permettait d'accéder aux causes et conséquences du passage à l'acte et plus largement du comportement délinquant (à ce moment-là). Le plus souvent en relance, le sujet se voyait invité à proposer des solutions ou préconisations pour un meilleur suivi.

5.3. ETUDE 2A : ANALYSE TROPES

Comme pour la première étude, les entretiens ont été retranscrits verbatim puis différents corpus ont été constitués afin de faciliter le dépouillement : le premier appelé corpus 1 comprend toutes les relances et interventions de l'expérimentateur, contrairement au corpus 2 qui reste centré sur l'interviewé. Le corpus 3 est un corpus où les interjections, les répétitions ont été supprimées et les pronoms remplacés par le sujet auquel ils se réfèrent dans un souci de compréhension du texte lorsque les propositions sont dégagées.

Dans un premier temps afin d'analyser la représentation, les 14 entretiens⁴² du corpus 3 ont été regroupés en un seul sur les questions concernant les relations des PPSMJ (corpus 4) et une première phase exploratoire a été réalisée grâce au logiciel tropes (version 8.2).

Tableau 13.

Descriptif des corpus des entretiens des PPSMJ sur les professionnels

Corpus 1 : entretiens retranscrits intégralement
Corpus 2 : entretiens sans les interventions de l'expérimentateur
Corpus 3 : découpage par propositions en nettoyant le corpus (sans le euh, hein, ben ...)
Corpus 4 : entretien unique de questions relatives aux relations (proches, professionnels)

⁴² Pour rappel, parmi les 15 PPSMJ de ce travail doctoral, une n'a pas souhaité répondre à nos questions mais était d'accord pour que les entretiens sur elle soient traités.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

L'objectif étant d'analyser comment les PPSMJ parlent des professionnels, et perçoivent leurs relations, il ne semblait pas opportun d'analyser les entretiens individuellement. En effet, l'idée est de pouvoir analyser le discours des PPSMJ en tant que groupe, c'est-à-dire une collection de personnes.

5.3.1. PRESENTATION DE L'OUTIL

5.3.1.1. Soubassement théorique et objectifs

Le logiciel d'analyse Tropes⁴³ développé par Molette et Landré sur la base des travaux de Ghiglione (Ghiglione *et al.*, 1985) nous a permis d'atteindre le(s) noyau(x) du texte. Le logiciel se base sur l'idée centrale dans l'analyse de contenu, selon laquelle les mots du texte (nombreux) sont classés dans un nombre plus petit de catégories (Weber, 1990). Ainsi des « scénarii » sont dégagés, correspondant à 24 thèmes préalablement définis en fonction de leur présence ou non dans le texte. Les scénarii du logiciel sont conçus pour enrichir et filtrer les classes de notions d'équivalents. Un scénario est ensuite constitué d'un certain nombre de groupes sémantiques, soit des regroupements de mots et/ou de classes d'équivalents qui sont hiérarchisés jusqu'à neuf niveaux de profondeur. Il est possible en fonction de l'analyse souhaitée de créer des scénarii spécifiques à l'objet de recherche.

5.3.1.2. Préparation du corpus et précautions

Les données textuelles nécessitent certains traitements préalables de transcription, de correction et de réduction.

Ainsi, il est nécessaire de préparer le corpus dans le but d'enlever les mots parasites (tics de langage : phatiques et onomatopées) tels que « bon » (qui pourrait être classé dans - comportements et sentiments-), « ben », « euh »....

De plus, il est nécessaire de lier les mots qui n'ont plus de sens s'ils sont orthographiés de façon correcte comme « Combe à la serpent » qui est un lieu de Dijon qui sera écrit de telle sorte « Combe_à_la_serpent » afin que le logiciel ne dissocie pas les termes et ne classe pas serpent dans les -animaux-.

Dans notre exemple, les pronoms ont été remplacés par les noms auxquels ils se rapportent, et toutes les classifications ont été modulées afin d'obtenir une analyse pertinente. Par exemple, dans la phrase « moi [REDACTED] besoin d'eux » [E COI lignes 7446-7447] le « moi » est remplacé par le nom de la PPSMJ, « eux » est transformé par les professionnels auquel il se rapporte (la SDAT). Par ailleurs, dans l'élaboration des

⁴³ Pour plus d'informations : <http://tropes.fr/ManuelDeTropesVF800a.pdf>

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

scénarii, seuls les mots logement, besoin (mis à la négation - avec le « pas ») et SDAT sont classés.

Enfin, chaque sous partie des scénarii a été vérifiée afin de ne laisser aucune incohérence. Par exemple, dans le scénario « géographie », le concept « manche » apparaissait avec le mot Basse-Normandie, issue (par exemple) de la phrase « ils font la manche » [E TER ligne 3627], et a donc été remis dans le concept « pauvreté et richesse ». Dans certains cas il a été nécessaire de retravailler les classifications, corriger d'éventuels contresens et personnaliser les analyses. De la même façon, certaines vérifications ont été faites pour les mots qui peuvent avoir différentes significations. Dans l'exemple ci-dessous, le scénario « coup » (n = 11) peut être autant dans la phrase « j'ai failli lui mettre un coup de boule l'autre fois » que dans la phrase « j'avais bu un coup » (ou d'autres comme « si je tiens le coup » ...). Il a donc fallu replacer ce mot dans la catégorie appropriée. Ainsi, dans ces corrections, certains mots sont restés dans le scénario comportements et sentiments (n = 6) et d'autres sont allés dans d'autres scénarii (n = 5). De la même façon d'autres changements ses sont ajoutés au scénario - comportements et sentiments- tels que l'expression « péter les plombs » par exemple (n = 3) qui sont retirés du scénario - sciences et techniques – métaux - etc ...

The screenshot displays a software interface for managing categories. On the left, a tree structure shows categories like '0267 comportements et sentiments' and '0022 sciences et techniques'. The category '0011 coup' is highlighted in blue. Below the tree, there are checkboxes for 'Actant' and 'Acté', and a list of episodes (3 to 8). On the right, two text boxes show examples of corrections. The top box lists several sentences with 'coup' highlighted in blue, and the bottom box shows sentences with 'plombs' highlighted in blue.

qui s'occupe de ça (rattraper le **coup** pour le boulot). Y a qu'elle (la CPIP)
 + moi, imagine quelqu'un il fout un **coup de pied** dedans ou il rentre ou je sais pas,
 + J'ai failli lui (docteur) mettre un **coup** de boule l'autre fois alors !!! (le docteur) a été toujours comme
 + j'avais bu un **coup** pis elle a dit oui tu gardes pas la petite pis moi je
 + si je tiens le **coup** on verra j'aime bien tout ce qui est manuel
 + je regrette énormément le monsieur à qui j'ai mis un **coup** de carquette, je m'en veux beaucoup,
 + une ou deux le samedi c'est on sort on boit un **coup**, on se cotise on sort on achète une bouteille
 + Un **coup** chez un copain on avait acheté du bon vin et tout et y en a une elle dit nan nan pas à
 + une fois que je suis parti elle fout un **coup** de boule ou je sais pas quoi dans le lavabo pis elle dit
 + je deviens méchant comme des **coups** j'en ai pris quand j'étais petit maintenant plus jamais
 + me foutre un **coup** sur la gueule va falloir que ça s'arrête

je pétais des **plombs** comme ça sans raison comme ça je me fais des films et d'un coup
 + donc en plus dans mon entourage ça pétaît tout le temps les **plombs** tout le temps sans arrêt
 + donc vous prenez tout sur vous pis après vous pétez un **plomb** pis voilà je

Figure 17. Explication des corrections à apporter (avant changement)

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

En résumé, avant de commencer les calculs pour connaître les scénarii qui semblent opportun de calculer pour analyser la significativité, il est nécessaire de procéder à un travail minutieux de préparation du corpus.

5.3.2. STATISTIQUES

Comme nous voulons savoir si la présence d'un concept est significative ou non, c'est-à-dire si la probabilité de le rencontrer est non négligeable, nous nous sommes essentiellement basées sur le test de Kruskal-Wallis. En effet, ce test vise à déterminer si deux distributions statistiques diffèrent significativement ou non. Il est utilisé lorsque les variables sont quantitatives ou lorsque les variables qualitatives sont de type binaire (pile/face, présence/absence). Il est substituable au chi² lorsque l'hypothèse H_0 est 0 et par conséquent que la division est impossible.

Parmi « n » sujets interrogés, il y a un nombre « a » de sujets qui ont évoqué le concept et donc « n-a » qui ne l'ont pas évoqué. On accepte l'hypothèse que la probabilité d'être évoquée est non négligeable si la différence « a/n » est supérieure à un seuil donné par la table de Kruskal-Wallis. Ainsi, pour les valeurs de « n » inférieures à 70 on utilise les tables et à partir de 70, pour un seuil d'erreur de 5%, on utilise une variable définie par la formule $1.358/\sqrt{n}$. Le nombre de personnes ayant évoqué le concept est considéré comme non négligeable si « a » est supérieur à $1.358/\sqrt{n}$.

Ainsi, 2076 substantifs ont été ordonnés dans 24 scénarii proposés par Tropes. Le nombre de substantifs pour un scénario renvoie au nombre de mots évoquant cet élément ou une sous-catégorie rattachée à cet élément. Après calcul, $1.358*\sqrt{2076} = 62$. Tous les scénarii dont le nombre de mots est supérieur à 62 ont été retenus comme significatifs de ce corpus.

Ensuite pour trouver les sous catégories représentatives dans chacun des scénarii, le même principe de calcul a été refait. Autrement dit, lorsque le nombre de mots était supérieur à 70 dans un scénario, nous avons refait le calcul avec la formule $1.358/\sqrt{n}$ et lorsqu'il était inférieur nous avons regardé la table.

Ainsi dans l'exemple ci-dessous (0) dans les 268 mots du scénario « personnes et groupes sociaux », après calcul, les sous-catégories dépassant les 22 mots ont été jugées représentatives de cet item.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

	Entretiens PPSMJ corpus 4	Nombre de mots par thèmes
personnes et groupes sociaux	268	22
famille et hérédité	76	
femmes	43	
gens	42	
hommes	33	
prénoms	34	
gestion administrative	264	22
offre et demande	22	
aide et assistance	27	
comportements et sentiments	261	21
agressivité et brutalité	24	
cognition et connaissance	28	
comportements	38	
jugements et appréciations	35	
sentiments	104	
politique et société	232	20
droit et justice	168	
temps	182	18
dates	133	
periode	31	

NOTE : sur cette illustration, tous les calculs ne sont pas représentés.

Figure 18. *Explication méthode Tropes pour calcul*

5.3.3. RESULTATS

Parmi les vingt-quatre scénarii proposés par Tropes, onze composent de façon représentative les représentations sociales mobilisées lorsqu'on aborde la question liée aux relations avec leurs proches et les différents professionnels par les PPSMJ. Ainsi dans l'ordre croissant, les scénarii : personnes et groupes sociaux, gestion administrative, comportements et sentiments, politique et société, temps, caractéristiques, communication et médias, médecine et santé, alimentation et vie pratique, finance et commerce et immobilier et habitat sont les plus abordés dans les entretiens.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

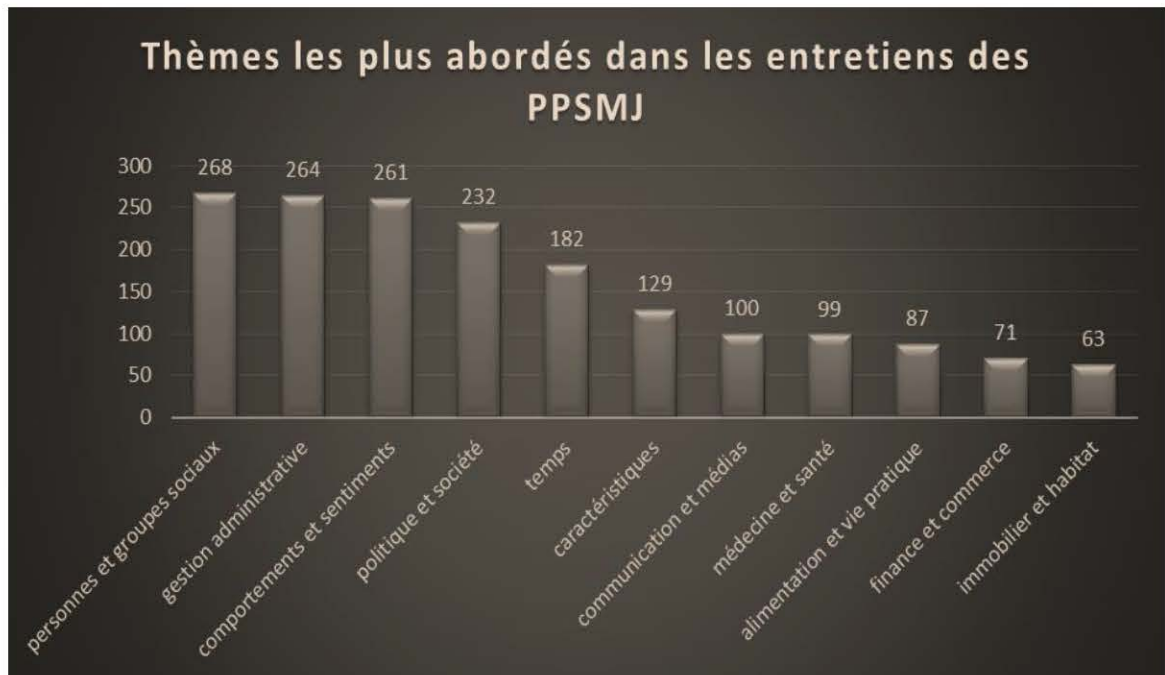


Figure 19. *Représentation des scénarii (et leur nombre d'occurrences) les plus abordés dans les entretiens de PPSMJ*

Le nombre de mots pour un scénario renvoie au nombre de mots évoquant cet élément ou une sous-catégorie rattachée à cet élément. Il semble intéressant de connaître quelle sous-catégorie est la plus évoquée dans les grands items abordés. Dans un souci de lecture, les 5 grands scénarii les plus abordés sont détaillés avec les groupes sémantiques qui sont représentatifs après calcul de la loi binomiale (A- personnes et groupes sociaux, B – gestion administrative, C- comportements et sentiments, D- politique et société, E- temps) .

5.3.3.1. Les personnes et groupes sociaux

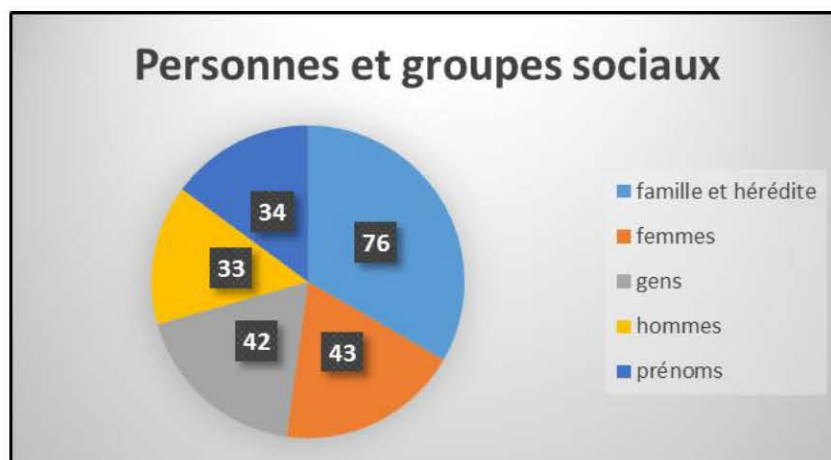


Figure 20. *Répartition des sous catégories représentatives pour l'item personnes et groupes sociaux*

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

Les PPSMJ abordent en majorité le lien avec la famille (n = 76). Ainsi elles font référence à la famille d'un point de vue global (n = 17) en abordant plus la famille qui les a accompagnées dans l'enfance, les parents (n = 25) et la fratrie (n = 8), que celle qu'elles ont construite (descendance, n = 26). Les femmes arrivent en seconde position et cet item fait davantage référence aux professionnelles (n = 34) qu'aux compagnes (n = 9). De la même façon, les prénoms sont des façons de nommer les professionnels (n = 28) et seulement quelques fois une façon de rapporter des propos en parlant d'eux (n = 6) « [REDACTED] » [E T [REDACTED] ligne 3716]. Les PPSMJ font aussi référence aux gens de façon globale (gens, personne ...) et aux hommes autant pour décrire des personnes de l'entourage (n = 16) que les professionnels (n = 17).

5.3.3.2. La gestion administrative – institution et rapport à l'institution

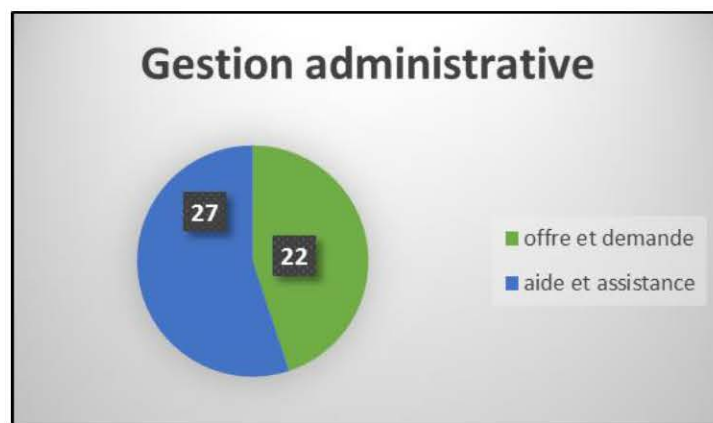


Figure 21. Répartition des sous catégories représentatives pour l'item gestion administrative

L'item « autre concept » proposé par tropes est renommé en item « gestion administrative » sous-entendu le rapport à l'institution. Ainsi, les relations d'aide et d'assistance (n = 27) semblent être très abordées et principalement sous la forme de demande (n = 22) « [REDACTED] » [E G [REDACTED] ligne 8722].

5.3.3.3. Les comportements et les sentiments

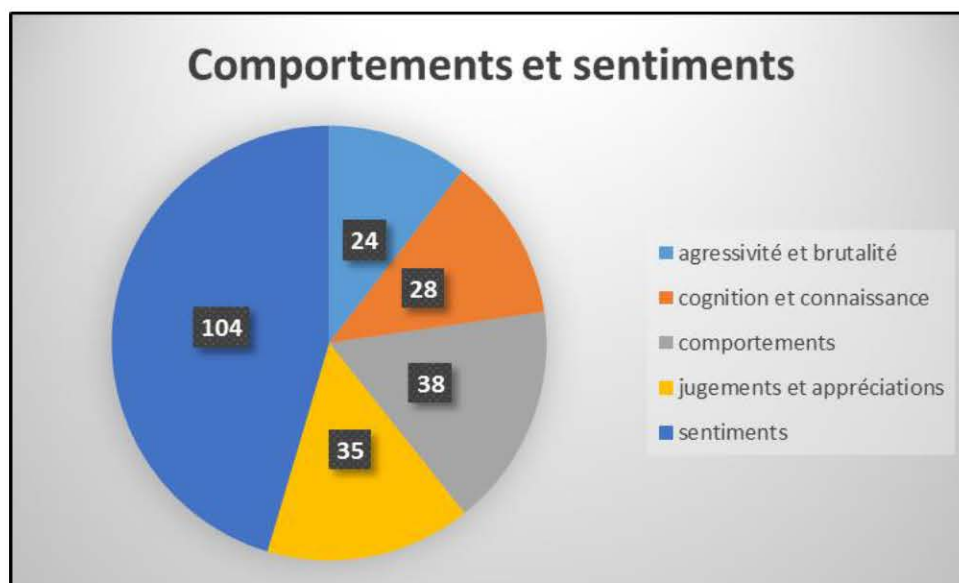


Figure 22. Répartition des sous catégories représentatives pour l'item comportement et sentiments

Lorsqu'il s'agissait d'évoquer les relations, les PPSMJ ont fait part de leurs comportements (n = 38) et de leurs sentiments (n = 104). A travers les cognitions (n =28) les PPSMJ ont évoqué leur expérience (n = 4), ont essayé de trouver des explications (n = 5), en manifestant le fait d'être ou pas au courant de certaines données, ou ont demandé à leur interlocuteur de se mettre à leur place (n = 19) « [E T ■■■ ligne 3692].

Les jugements et appréciations (n = 35) ont été majoritairement abordés sous formes de jugements de valeurs, négatifs (n = 24) ou positifs (n =11). Ces jugements de valeurs concernaient principalement l'introspection de la situation « [E T ■■■ lignes 3628-3629], « [E S ■■■ ligne 5521].

Les comportements (n = 38) font référence à la générosité et la gentillesse « Je suis content de la SDAT moi je suis content ils sont gentils avec moi alors je suis gentil avec eux» [E GON lignes 8680-8681], l'honnêteté, l'innocence [E V ■■■ lignes 11466-11467] mais aussi l'associabilité (n = 4) avec des comportements dits associables (harcèlement). Globalement ce sont plus des comportements positifs (n =34) que négatifs (n =4). Finalement, les comportements plus négatifs apparaissent dans l'item agressivité et brutalité (n = 24) avec les évocations des scènes

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

de bagarre, d'agression « [REDACTED] » [E D [REDACTED] ligne 4831] et des jurons « [REDACTED] » [E D [REDACTED] ligne 10258]. Enfin, sont évoqués les sentiments (n = 104) d'amour et d'amitié, de respect « [REDACTED] » [E C [REDACTED] ligne 2742] mais aussi de regret et de peur « [REDACTED] » [E S [REDACTED] lignes 2455-2457].

5.3.3.4. La politique et la société

Dans la thématique sur la politique et société, seule la notion de droit et justice (n = 168) ressort majoritairement. En effet, les personnes utilisent très souvent le recours à la justice (n = 38) pour évoquer des difficultés dans leur relation, ou plus largement dans leur présentation. Ainsi, les notions de peines et sanctions (n = 82), de crimes et délits (n = 15), de droit et législation (n = 12) de police et gendarmerie (n = 21) sont très présentes. L'emprisonnement, par exemple, est un concept envahissant avec les notions de prison (n = 51) et de garde à vue (n = 5) « [REDACTED] » [E T [REDACTED] ligne 3786].

5.3.3.5. Le temps

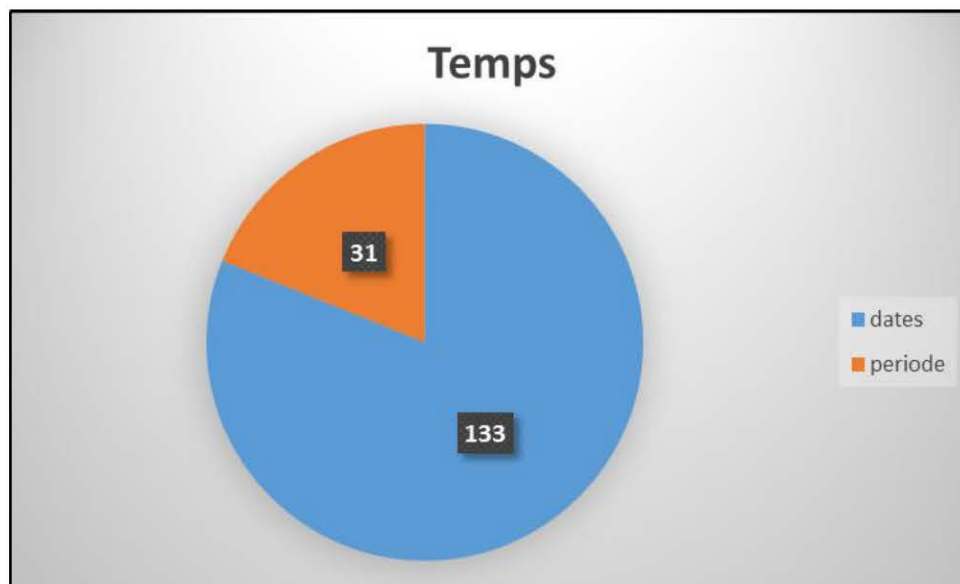


Figure 23. Répartition des sous catégories représentatives pour l'item temps

Enfin, le temps semble être un élément indispensable pour pouvoir communiquer sur ses relations. Les PPSMJ tentent de rendre chronologiques les entretiens : les dates (n = 133) et les périodes (n = 31) sont très utilisées. Ainsi on relève des termes pour désigner les années, les jours et les mois « [REDACTED] »

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

» [E S ■ lignes 5504-5505]. De la même façon, les périodes sont précisées soit pour raconter des anecdotes « ■ » [E T ■ lignes 3829-3820], « ■ » [E V ■ lignes 11538-11539], soit pour préciser la prise d'un traitement ou les activités « ■ » [E S ■ ligne 5493]

5.3.4. CONCLUSION

Dans le but de dresser un état des lieux des thématiques abordées lorsque les PPSMJ évoquent leurs relations (au sens large), le logiciel Tropes a été privilégié. Après un travail préalable de préparation puis de vérification des données, il permet, entre autre, de visualiser les différents scénarii de référence.

Les PPSMJ abordent les personnes et les groupes sociaux en faisant davantage référence à la famille qui les a accompagnées, plus que celle qu'ils ont construite, et aux professionnels, ceux-ci étant plus présents que leur compagne du moment. Finalement, lorsqu'on analyse de plus près le contenu, la famille proche est souvent abordée rapidement. Tout se passe comme si le fait de les mobiliser dès le départ comme « personne suivie par la justice » les poussait à cliver avec leur vie personnelle. Ainsi, ils semblent mobiliser prioritairement une identité individuelle qu'il joue dans un rapport qu'on pourrait qualifier de maternant avec les professionnels. De ce fait, ils abordent plus largement et de façon plus prolixe les relations avec les différents partenaires professionnels. Dans le même sens, ils donnent à la gestion administrative, le rapport à l'institution, sous la forme d'assistance et de demande, une place très importante. Sous la forme de demandes satisfaites ou au contraire insatisfaites, le plus souvent avec les professionnels, la place dans les entretiens de cette forme de relation semble prédominante. Lorsqu'il s'agit d'aborder les sentiments et les comportements, les personnes semblent faire état d'une forme d'introspection en étant là aussi en identité de PPSMJ. Ainsi, ils évoquent largement les relations qui se passent bien ou au contraire les fois où la scène sociale implique une certaine violence. Ils parlent plus de situations avec les professionnels ou les personnes qui sont impliquées dans leur « affaire » que des relations au sens plus larges. D'ailleurs le droit et la justice sont des thématiques majoritaires et notamment les notions de peines et sanctions, de crimes et délits, de droit et législation ou de police et gendarmerie. Tout se passe comme si les relations dites ressources de l'époque était difficilement mobilisables.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

Enfin, les notions de temps et de dates sont prédominantes comme pour acter un début et une fin. La volonté de rendre chronologique les événements apparaît comme primordiale.

Les PPSMJ s'identifient comme appartenant à ce groupe mais en relation individuelle avec le professionnel, sans doute renforcé par la mobilisation au préalable « en tant que PPSMJ ... » dans la question inductrice. Autrement dit, lorsqu'il s'agit d'aborder les relations tant avec les proches que les professionnels de tous corps, l'identité privilégiée est celle de PPSMJ, individuellement. De la même façon ils font endosser le rôle d'identité professionnelle aux personnes qui les « suivent ». Autrement dit, ils les perçoivent dans leur identité catégorielle de professionnels.

5.4. ETUDE 2B : ATTENTES ET EVALUATIONS

Comme explicité précédemment, le but de cette étude est d'analyser l'adéquation entre rôles institués et rôles attendus tels qu'ils sont perçus par les PPSMJ et de voir émerger chez ces derniers les rapports existants en termes de convergence ou de distance, d'accord ou de conflit, entre le prescrit satisfait et le prescrit non satisfait. La tâche effective « définit une procédure, elle est dérivée de certains comportements et prend aussi en compte ce qu'on sait des règles de fonctionnement du système cognitif » (Leplat et Hoc, 1983). Ainsi, la tâche prescrite (ou formelle) dresse le contour de l'activité et la tâche effective tient compte de la façon dont le sujet intériorise les buts et les conditions. De ce fait l'observable de l'activité réellement réalisée, selon la place qu'on occupe (professionnelle ou PPSMJ) ne peut être considéré de la même façon. Cette analyse devrait permettre de comprendre en quoi les écarts de représentation constatés peuvent être à l'origine de tensions dans les relations entre les professionnels et les PPSMJ. En effet, tout laisse à penser qu'en fonction de la relation et en lien avec les théories intergroupes, la tâche effective pourra être différente.

5.4.1. ECHANTILLON ET PROCEDURE

Pour cette partie de l'étude, les mêmes entretiens des PPSMJ ont été repris dans leur intégralité (corpus 3)⁴⁴.

Les propositions représentatives des tâches vis-à-vis des professionnels ont été repérées dans le discours des PPSMJ. Pour chacune de ces propositions l'adéquation à la prescription est analysée et les écarts répertoriés en tant qu'indicateurs d'une divergence de perception à retravailler en concertation avec les professionnels et les PPSMJ. La finalité de cette étude étant

⁴⁴ Pour rappel dans la partie 2A, uniquement les propositions répondant aux questions sur les relations de la PPSMJ (corpus 4) avaient été traitées.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

de proposer des pistes d'amélioration des aspects relationnels afin de favoriser la réinsertion sociale des PPSMJ (c'est-à-dire le retour à la conformité) et d'éviter la récidive.

L'évaluation peut être définie comme une interaction socialement constituée (Chardenet, 1999), semblable à un échange de point de vue sur un objet donné (en l'occurrence l'état des relations avec les différents acteurs sociaux qui s'occupent des PPSMJ par ces mêmes personnes). Ainsi, afin d'affiner les écarts de représentations constatés, les propositions relatives à l'évaluation ont été classées en fonction de leur valeurs positives ou négatives.

5.4.1.1. Constitution du matériel de dépouillement

Dans un premier temps, une fiche mission pour chaque profession a été consultée afin de pouvoir répertorier les tâches prescrites et les différencier des tâches effectives. D'abord consulter sur les différents sites d'offre d'emploi, ces fiches missions ont été complétées des fiches métier disponibles sur différents liens internet (Annexe 3), la tentative de répertorier les grandes missions de chaque professionnel). Dans le même temps, après une présentation en réunion de service du projet doctoral, un classeur des missions a été distribué à chaque institution afin de noter ce que les différents professionnels faisaient dans la semaine (figure 24).

Il vous est proposé de participer à un recensement des tâches que vous exécutez. Vous êtes libres d'accepter ou de refuser.

Présentation : Une action recherche mise en place avec les différents partenaires qui prennent en charge des PPSMJ propose de répertorier les activités faites sur une semaine pour les comparer avec ce que peuvent dire les PPSMJ lors d'entretien et notamment sur des questions concernant l'articulation des services. Pour ce faire, il vous est proposé de remplir les activités de toute nature quelles soient (lecture des mails, entretiens, lecture d'un dossier, coups de téléphone à passer ...) dans le but de répertorier les missions sur une semaine. Ce travail ne fait l'objet d'aucun contrôle de la part des autres membres du service et sera confidentiel.

Par exemple,

ACTIVITE	8h 00	8h 15	8h 30	8h 45	9h 00	9h 15	9h 30	9h 45	10h 00	10h 15	10h 30	10h 45	11h 00	11h 15	11h 30	11h 45	12h 00
Lecture de mails PPSMJ	×					×											
Réponse			×														
Entretien avec une PPSMJ								×				×					×

Merci d'avance pour votre participation

Figure 24. Présentation du document déposé dans les institutions, à remplir par le professionnel

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

Dans un souci de cohérence, le chercheur s'est déplacé pendant deux jours dans chaque institution pour observer les missions de chacun des professionnels puisque certains ont été en difficulté pour remplir le classeur qui permettait de répertorier ses missions (Figure 25).

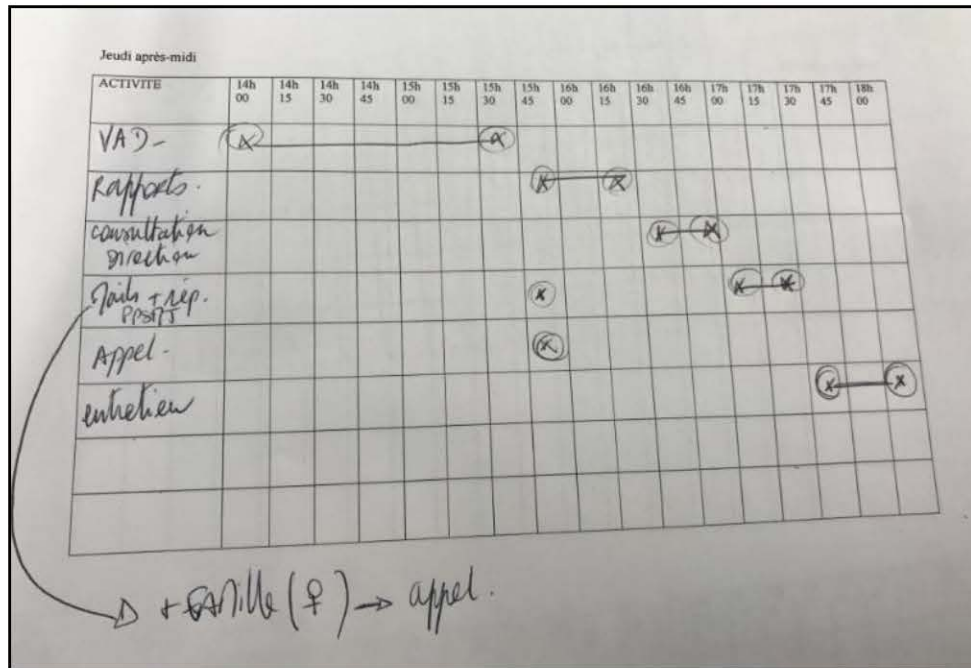


Figure 25. Exemple d'une demi-journée (avec CPIP) - document rempli par observation (chercheur)

Dans un second temps, les propositions faisant référence aux tâches et aux évaluations concernant les professionnels de l'étude ont été répertoriées. Elles ont été classées selon que les tâches étaient prescrites ou effectives puis satisfaites ou non satisfaites.

Plus précisément, chacune des propositions a été codée. Chacune comportait un numéro d'entretien et de proposition (E 2 7) la source, sa situation actuelle, la cible⁴⁵ (SPIP – SDAT – médecine et police) et la proposition concernée avec, si besoin, la traduction des compléments d'objets (Figure 26 et Figure 27).

Indicateur 1 :

NUMERO	SOURCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE	Traduction cible	TACHES PRESCRITES NON SATISFAITES	NOMBRE
E 2 7	PPSMJ G	MF	SPIP	P		1
E 2 7	PPSMJ G	MF	SPIP	P		1
E 2 7	PPSMJ G	MF	SPIP	P		1
E 2 9	PPSMJ G	MF	SPIP	P		1
E 2 10	PPSMJ G	MF	SPIP	P		1
E 7 14	PPSMJ G	MF	Psychiatre	M		1
E 7 15	PPSMJ G	MF	Psychiatre	M		1
E 7 24	PPSMJ G	MF	Psychiatre	M		1

Figure 26. Exemple de codage des tâches prescrites non satisfaites

⁴⁵ Dans un souci de facilitation de traitement statistique, les institutions de ce travail doctoral ont été codées : P pour le SPIP, T pour la SDAT, M pour la médecine (psychiatrie) et Po pour la police.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

Indicateur 2 :

NUMERO	SOURCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE	Traduction Cible	EVALUATIONS POSITIVES	NOMBRE
E 1 12	PPSMJ	MO	Réferent SDAT	T		1
E 4 12	PPSMJ	MO	SPIP	P		1
E 4 13	PPSMJ	MO	SPIP	P		1
E 5 14	PPSMJ	CHARTREUSE	personnel de la chartreuse	M		1
E 6 4	PPSMJ	MO	SDAT	T		1
E 8 22	PPSMJ	MO	Police	PO		1
E 8 22	PPSMJ	MO	Police	PO		1
E 10 10	PPSMJ	MF	Psychiatre	M		1
E 10 10	PPSMJ	MF	Psychiatre	M		1
E 10 10	PPSMJ	MF	Psychiatre	M		1

Figure 27. Exemple de codage des évaluations positives

Dans un dernier temps, un tableau récapitulatif des différents résultats a été créé afin de pouvoir effectuer les comparaisons en fonctions des institutions (Figure 28).

Sujet	Evaluation Positive SDAT	Evaluation Positive SPIP	Evaluation Positive Med	Evaluation Positive Pol	somme EP	Evaluation Négative SDAT	Evaluation Négative SPIP	Evaluation Négative Med	Evaluation Négative Pol	somme EN
1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
2	5	1	0	0	6	0	8	0	0	8
3	7	2	0	0	9	4	0	0	0	4
4	0	2	0	0	2	1	0	0	0	1
5	0	0	1	0	1	2	0	3	0	5
6	2	0	0	0	2	3	13	0	0	16
7	5	1	1	0	7	1	0	0	0	1
8	5	4	0	3	12	0	0	5	0	5
9	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
10	8	8	3	0	19	1	3	0	0	4
11	0	4	0	0	4	2	0	0	0	2
12	0	12	0	0	12	1	0	0	0	1
13	3	5	0	0	8	3	3	0	0	6
14	0	2	0	0	2	4	3	1	0	8
Somme	36	41	5	3		22	33	9	0	
Moyenne	2,571428571	2,928571429	0,35714286	0,214285714	6,071428571	1,571428571	2,3571429	0,642857143	0	4,571428571
Pourcentage	24,16107383	27,51677852	3,3557047	2,013422819		14,76510067	22,147651	6,040268456	0	

Figure 28. Illustration de la codification des évaluations (positives et négatives)

5.4.2. STATISTIQUES

Les données recueillies ont été traitées à l'aide d'ANOVA sur le logiciel STATISTICA 10. Etant entendu que les corpus recueillis sont de taille différente, nous avons vérifié si les indicateurs produits variaient suivant une loi normale pour envisager une procédure paramétrique. Après avoir utilisé le test non paramétrique de Friedman sur échantillons appariés, une analyse de contraste pour vérifier les résultats a été envisagée à l'aide du test de Wilcoxon.

5.4.3. RESULTATS

L'analyse est proposée pour faire émerger dans les entretiens, deux niveaux de lecture chez les PPSMJ, le premier relevant de l'identité sociale, le second de l'identité individuelle. Il s'avère que les tâches renvoient à la représentation des PPSMJ sur ce que font les professionnels donc en identité catégorielle « ils s'occupent de ce qui est paperasse euh pendant que t'es en prison si on reçoit un papier machin c'est eux qui font les démarches pis tout mais la sortie de

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

prison ils s'en occupent pas ni pour les soins ni rien; » [E VIO lignes 11455-11457]. Les évaluations quant à elles, sont le reflet de la mobilisation en identité individuelle. Les PPSMJ évaluent ainsi soit la personne, soit leur relation « Ben je suis plus suivi au SPIP hein, mais la SDAT ça se passe bien. Mon éducateur j'en suis très content, c'est quelqu'un de très bien » [E COL lignes 2758-2759].

5.4.3.1. Résultats concernant les tâches prescrites

Tableau 14.

Nombre total de tâches prescrites satisfaites et non satisfaites par appartenance et pourcentage

Tâches prescrites	SPIP	SDAT	Psychiatrie	Police
satisfaites	26 / 34.67% (1.86 / 1.00)	20 / 26.67% (1.43 / 1.00)	14 / 18.67% (1.00 / .00)	15 / 20% (1.07 / .00)
non satisfaites	11 / 26.19% (.78 / .00)	17 / 40.48% (1.21 / .00)	14 / 33.33% (1.00 / .00)	0 / 0% (0 / .00)

NOTE: Chaque case comporte le total (en fréquence et en pourcentage, première ligne, ainsi que la moyenne et la médiane (deuxième ligne).

Le test de Friedman montre une différence significative dans les tâches prescrites satisfaites ($N = 14$, $dl = 3$) = 8.13, $p < .04$. En effet, il y a plus de tâches prescrites satisfaites de la SDAT ($M = 1.43$, $Mdn = 1.00$) et du SPIP ($M = 1.86$, $Mdn = 1.00$) que de la police ($M = 1.07$, $Mdn = .00$) et de la médecine ($M = 1.00$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence significative $Z = 2.02$, $p < .04$ entre le nombre de tâches prescrites satisfaites du SPIP et de la SDAT ($M = 3.28$, $Mdn = 2.50$) comparées au nombre de tâches prescrites satisfaites de la police et de la médecine ($M = 2.07$, $Mdn = 1.00$).

Les résultats révèlent que les entretiens font significativement émerger plus de tâches prescrites satisfaites concernant les professionnels du SPIP et de la SDAT que de la médecine et de la police.

Le test de Friedman montre une différence significative dans les tâches prescrites non satisfaites ($N = 14$, $dl = 3$) = 8.61, $p < .03$. En effet, il y a plus de tâches prescrites non satisfaites de la SDAT ($M = 1.21$, $Mdn = .00$), de la médecine ($M = 1.00$, $Mdn = .00$) et du SPIP ($M = .78$, $Mdn = .00$) que de la police ($M = .00$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence significative $Z = 2.04$, $p < .04$ entre le nombre de tâches prescrites non satisfaites de la SDAT et du SPIP ($M = 2.00$, $Mdn = .50$) comparées au nombre de tâches prescrites non satisfaites de la médecine et de la

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

police ($M = 1.00$, $Mdn = .00$) mais la différence viendrait d'avantage de la non existence de tâches prescrites non satisfaites de la police, comme le confirme l'analyse de contraste entre le nombre de tâches prescrites non satisfaites de la SDAT, du SPIP et de la médecine ($M = 3.00$, $Mdn = 2.00$) comparées à la police ($M = .00$, $Mdn = .00$), $Z = 2.47$, $p < .01$.

Les résultats révèlent que les entretiens font significativement émerger plus de tâches prescrites non satisfaites concernant les professionnels du SPIP, de la SDAT et de la médecine que de la police.

A l'intérieur d'une même institution, les comparaisons révèlent que le SPIP et la police ont plus de taches prescrites satisfaites que de taches prescrites non satisfaites. En effet, le test de Wilcoxon montre une différence tendancielle pour le SPIP, $Z = 1.88$, $p < .06$, $r = .37$ et significative pour la police, $Z = 2.02$, $p < .04$, $r = .28$.

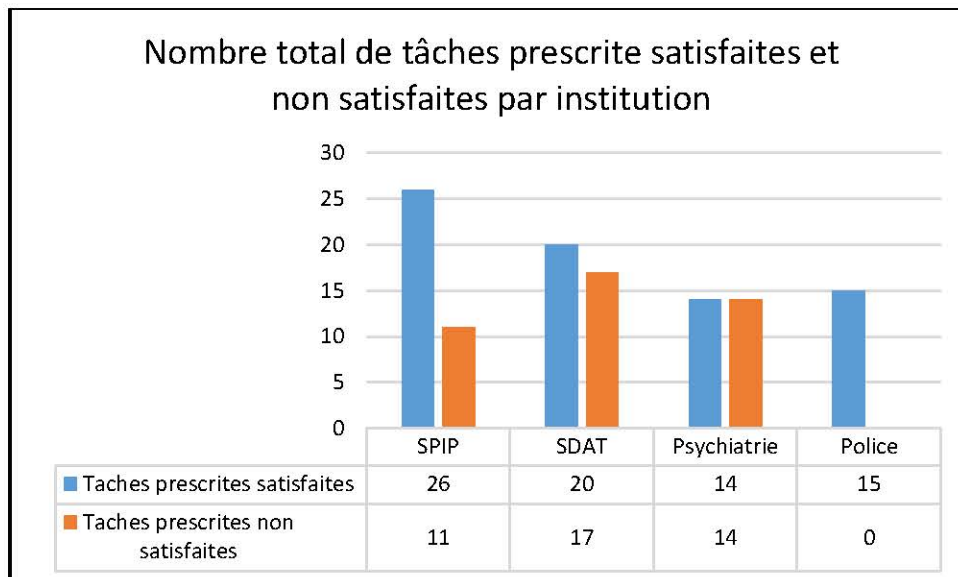


Figure 29. *Total des tâches prescrites satisfaites et non satisfaites par institution*

5.4.3.2. Résultats concernant les tâches effectives

Tableau 15.

Nombre total de tâches effectives satisfaites et non satisfaites par appartenance et pourcentage

Tâches effectives	SPIP	SDAT	Médecine	Police
Satisfaites	8 / 42.10% (.57 / 0)	11 / 57.89% (.78 / 0)	0 / 0% (0 / 0)	0 / 0% (0 / 0)
non satisfaites	2 / 16.61% (.14 / 0)	9 / 75% (.64 / 0)	1 / 8.33% (.07 / 0)	0 / 0% (0 / 0)

NOTE: Chaque case comporte le total (en fréquence et en pourcentage, première ligne, ainsi que la moyenne et la médiane (deuxième ligne).

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

Le test de Friedman montre une différence significative dans les attentes effectives satisfaites ($N = 14$, $dl = 3$) = 11.93, $p < .008$. En effet, il y a plus d'attentes effectives satisfaites de la SDAT ($M = .78$, $Mdn = .00$) et du SPIP ($M = .57$, $Mdn = .00$) que de la police ($M = .00$, $Mdn = .00$) et de la médecine ($M = .00$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence significative $Z = 2.26$, $p < .02$ entre le nombre d'attentes effectives satisfaites du SPIP et de la SDAT ($M = 1.36$, $Mdn = .50$) comparées au nombre d'attentes effectives satisfaites de la police et de la médecine ($M = .00$, $Mdn = .00$).

Les résultats révèlent que les entretiens font significativement émerger plus de tâches effectives satisfaites concernant les professionnels du SPIP, de la SDAT que de la médecine et de la police.

Le test de Friedman montre une différence significative dans les tâches effectives non satisfaites ($N = 14$, $dl = 3$) = 9.31, $p < .02$. En effet, il y a plus de tâches effectives non satisfaites de la SDAT ($M = .64$, $Mdn = .00$) et du SPIP ($M = .14$, $Mdn = .00$) que de la police ($M = .00$, $Mdn = .00$) et de la médecine ($M = .07$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence tendancielle $Z = 1.78$ $p < .07$ entre le nombre de tâches effectives non satisfaites du SPIP et de la SDAT ($M = .78$, $Mdn = .00$) comparées au nombre de tâches effectives non satisfaites de la police et de la médecine ($M = .07$, $Mdn = .00$). Néanmoins, la différence tendancielle vient de la comparaison entre la SDAT et la médecine $Z = 1.82$ $p < .06$, $r = .36$ et la SDAT et la police $Z = 2.02$ $p < .04$ $r = .39$.

Ainsi, les entretiens révèlent significativement plus de tâches effectives non satisfaites pour la SDAT que pour les autres institutions.

A l'intérieur d'une même institution, les comparaisons révèlent qu'aucune n'a significativement plus de tâches effectives satisfaites que non satisfaites.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

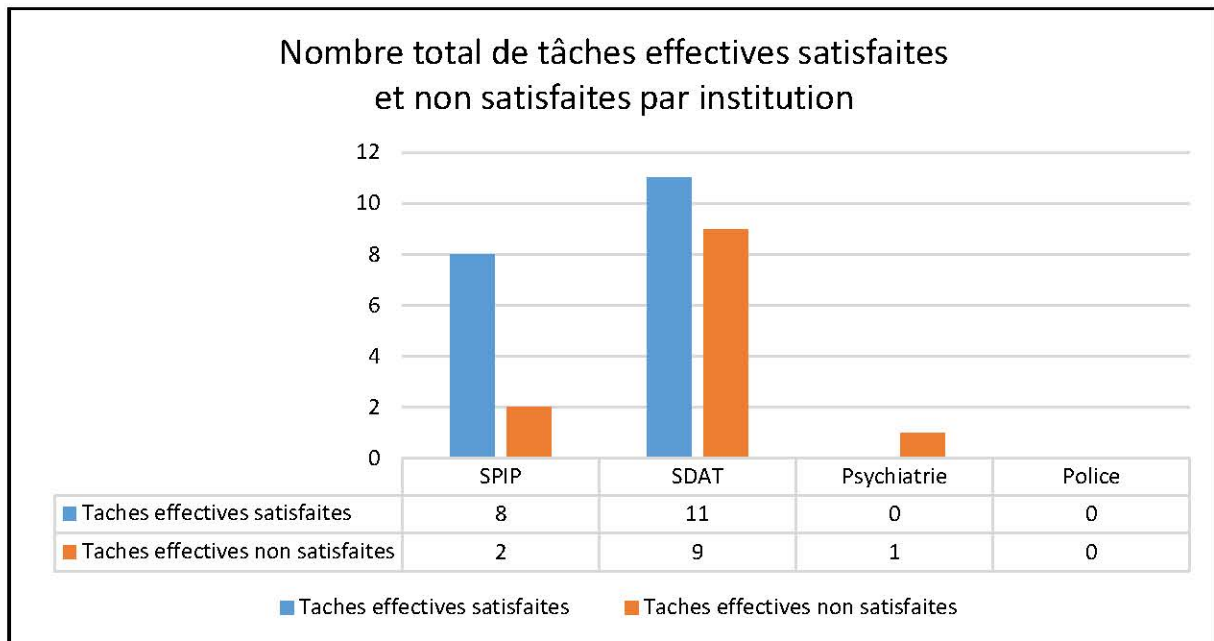


Figure 30. *Total des tâches effectives satisfaites et non satisfaites par institution*

5.4.3.3. Résultats concernant les évaluations

Tableau 16.

Nombre total d'évaluations positives et négatives par appartenance et pourcentage

Evaluation	SPIP	SDAT	Médecine	Police
Positive	41 / 48.25% (2.93 / 2.00)	36 / 42.35% (2.57 / 1.50)	5 / 5.88% (.36 / .00)	3 / 3.53% (.21 / .00)
Négative	33 / 51.56% (2.36 / .00)	22 / 34.37% (1.57 / 1.00)	9 / 14.06% (.64 / .00)	0 / 0% (.00 / .00)

NOTE: Chaque case comporte le total (en fréquence et en pourcentage, première ligne), ainsi que la moyenne et la médiane (deuxième ligne).

Le test de Friedman montre une différence significative dans les évaluations positives ($N = 14$, $dl = 3$) = 17.22, $p < .0006$. En effet, il y a plus d'évaluations positives sur la SDAT ($M = 2.57$, $Mdn = 1.50$) et sur le SPIP ($M = 2.93$, $Mdn = 2.00$) que sur la police ($M = .21$, $Mdn = .00$) et sur la médecine ($M = .36$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence significative $Z = 3.07$, $p < .002$ entre le nombre d'évaluations positives du SPIP et de la SDAT ($M = 5.50$, $Mdn = 5.00$) comparées au nombre d'évaluations positives de la police et de la médecine ($M = .57$, $Mdn = .00$).

Le test de Friedman montre une différence significative dans les évaluations négatives ($N = 14$, $dl = 3$) = 14.10, $p < .003$. En effet, il y a plus d'évaluations négatives sur la SDAT ($M = 1.57$, $Mdn = 1.00$) et sur le SPIP ($M = 2.36$, $Mdn = .00$) que sur la police ($M = .00$, $Mdn = .00$) et sur la médecine ($M = .64$, $Mdn = .00$). Ces résultats sont confirmés par l'analyse

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

de contraste où le test de Wilcoxon révèle une différence significative $Z = 2.22, p < .03$ entre le nombre d'évaluations négatives du SPIP et de la SDAT ($M = 3.93, Mdn = 2.50$) comparées au nombre d'évaluations négatives de la police et de la médecine ($M = .64, Mdn = .00$).

Que ce soit de façon positive ou négative, les évaluations sont plus nombreuses concernant les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT. Les psychiatres et les policiers sont peu ou pas évalués.

A l'intérieur d'une même institution, les comparaisons révèlent qu'aucune n'a significativement de différence entre les évaluations positives et les évaluations négatives.

5.4.4. CONCLUSION

Les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT semblent se différencier des psychiatres et des policiers du point de vue des PPSMJ. Les résultats révèlent un nombre de tâches prescrites et effectives plus importantes pour le SPIP (et la SDAT) que pour les autres institutions. De la même façon, pour les deux institutions les évaluations sont plus nombreuses que pour la police et la médecine qui ne sont pas ou peu évalués.

En résumé, les CPIP semblent avoir un rôle clair et des missions qui paraissent précises. Ils sont aussi les seuls à avoir significativement plus de tâches prescrites satisfaites que non satisfaites. La SDAT tout comme le SPIP a plus de tâches prescrites et effectives que les deux autres institutions. Elle a aussi plus de tâches effectives non satisfaites que les autres. Les psychiatres quant à eux ont autant de tâches prescrites satisfaites que non satisfaites et pas (ou de façon anecdotique) de tâches effectives. Enfin les policiers semblent avoir des tâches claires puisque ne sont données que des tâches prescrites et satisfaites.

5.5. DISCUSSION GENERALE DE L'ETUDE 2 (A+B)

Cette étude permet de mettre en avant qu'il apparait, pour les PPSMJ, plus aisé face à l'interlocuteur, d'alimenter l'entretien par ses relations professionnelles que celle plus personnelles, largement plus rapidement abordées. Les entretiens, même si certaines PPSMJ sont plus prolixes, font état de cette moindre facilité à aborder le passé et les relations familiales

« [REDACTED]

[REDACTED] » [E V [REDACTED] lignes 846-874].

Il semble ressortir que pour les PPSMJ lorsqu'il s'agit d'aborder les relations tant avec les proches que les professionnels de tous corps, l'identité privilégiée est celle de PPSMJ, individuellement. De la même façon ils font endosser le rôle d'identité professionnelle aux personnes qui les prennent en charge. Autrement dit, ils les perçoivent dans leur identité

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

catégorielle de professionnel. Finalement ils s'identifient comme appartenant à ce groupe de PPSMJ, sans doute renforcé par la mobilisation au préalable, en privilégiant une relation plus individuelle, avec les professionnels plus dans la compassion. Tout laisse à penser que la scène sociale dans laquelle se met en place la relation est plus vaste et plus diversifiée pour les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT que pour les psychiatres et les policiers, ce qui renforce la possibilité de la rendre plus individualisante.

Les missions des CPIP semblent explicites et plutôt satisfaites tant en milieu ouvert qu'en Maison d'Arrêt. Tout se passe comme si l'explication du rôle des CPIP était claire et en parti intégrée. Les PPSMJ mettent l'accent sur le suivi dans sa dimension de régularité attendue et réelle « [REDACTED]

[REDACTED] » [E V [REDACTED] lignes 823-824 ; 920-921]. Les fois où les PPSMJ reprochent au CPIP de ne pas savoir, c'est par méconnaissance de l'information « [REDACTED]

[REDACTED] » [E C [REDACTED] lignes 7447-7450]. Si on analyse cet extrait d'entretien, les évaluations négatives et les tâches effectives qui semblent non satisfaites pour la PPSMJ sont dues à un manque d'information. En effet, pour la commission d'application des peines (CAP), les CPIP présentent la situation du dossier, donc sont forcément au courant que les PPSMJ passent à cette CAP. Ainsi, si le détenu pense que la CPIP n'est pas avertie c'est parce qu'il semblerait qu'elle ne puisse pas l'informer de toutes les démarches réalisées. Finalement les personnes semblent comprendre les missions et le rôle compassionnel du CPIP « [REDACTED]

[REDACTED] » [E T [REDACTED] lignes 3526-3531]. Ils leur accordent néanmoins aussi le rôle répressif « [REDACTED]

[REDACTED] » [E D [REDACTED] lignes 10315-10317].

Les travailleurs sociaux de la SDAT en font plus que ce qui est attendu (nombreuses tâches effectives). De ce fait, en faisant des tâches qui dépassent leurs missions, ils se risquent

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

à l'insatisfaction. Autrement dit, les PPSMJ leur reconnaissent de la bonne volonté « [REDACTED]

[REDACTED] » [E L [REDACTED] lignes 9307-9308]. Néanmoins, dans ce rapport presque infantilissant, ils évoquent aussi une certaine insatisfaction « [REDACTED]

[REDACTED] » [E V [REDACTED] lignes 11477-11482]. De ce fait, soit les tâches doivent être plus explicitées, soit la relation doit être moins maternante. En effet, lorsqu'elles ne sont pas satisfaites les tâches sont souvent en lien avec des missions pratiques comme trouver un logement à loyer plus faible ou faire venir une société de ménage. Dans l'extrait ci après, on voit par exemple que les tâches non satisfaites ne sont pas explicitées de la part des PPSMJ.

« [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] » extrait de l'entretien [E D [REDACTED] lignes 4799-4810]. Autrement dit, les missions semblent être remplies, l'accompagnement dans le logement est réalisé, mais les personnes, souvent vulnérables, ne prennent parfois pas soin de leur habitation et demandent ensuite à l'association d'y remédier. Les rôles compassionnels de la SDAT et (quelque peu) répressifs semblent devoir se tourner vers de l'éducatif avec une mobilisation des missions à accomplir plus claires. Les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT semblent se différencier des psychiatres et des policiers du point de vue des PPSMJ.

La représentation du rôle des psychiatres montrent très clairement que les PPSMJ n'attendent rien de plus que ce qui est prescrit. Les tâches prescrites, dans cette totale égalité entre le satisfait et le non satisfait montre que le rôle est ambigu. Dans cette relation contractuelle, le psychiatre parfois co-construit le projet avec la PPSMJ, qui semble en parti satisfaite « [REDACTED]

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

» [E L ■ lignes 9352-9364]. Dans d'autre cas, la PPSMJ déplore le refus du psychiatre de prendre en compte ses demandes « ■

» [E V ■ lignes 11565-11568]. Finalement, reconnaître dans une obligation de soins, des tâches satisfaisantes nécessiterait de légitimer l'obligation. Dans cette relation de double contrainte, il semblerait que les PPSMJ défendent l'injustice de l'obligation.

La police semble être reconnue dans son rôle, avec des tâches claires. Les PPSMJ n'évoquent dans cette relation que des exemples de tâches prescrites satisfaites. Les PPSMJ semblent reconnaître à la police son rôle répressif en n'oubliant pas le rôle de proximité « ■

» [E L ■ lignes 9409-9412]. Il ne semble pas être dans l'affect, pas plus que dans le jugement. Tout se passe comme si dans cette relation, les PPSMJ savaient à quoi s'attendre ■

» [E D ■ lignes 10284-10293]. Finalement, les policiers ne semblent pas reconnus dans un rôle compassionnel qui risquerait de venir brouiller les relations. Néanmoins, les PPSMJ leur attribuent une bienveillance légitime « ■

⁴⁶ Sadi Carnot est un CHRS (hébergement d'urgence) de Dijon.

» [E V lignes 11522-11532].

Il semblerait donc que conformément aux théories de la co-construction, les professionnels les plus investis dans la relation (étude 1) sont ceux avec lesquels les PPSMJ évoquent le plus de tâches affectives qui pourraient être traduites par des attentes. Tout se passe comme si la scène sociale de la relation entre CPIP et PPSMJ tout comme travailleur social et PPSMJ était plus complexe et plus bilatérale que celle des psychiatres et PPSMJ ou policiers et PPSMJ peut être plus unilatérale.

En résumé, il ressort de cette étude centrée sur les représentations que les PPSMJ se font des différents professionnels qu'ils ont en charge, l'importance de ces professionnels. Ils se substituent à la famille de naissance, souvent rejetée, et prennent la place de la famille construite. S'ils jugent négativement leur passé, s'ils font référence aux comportements des mauvais détenus, ils s'attardent sur les comportements bien faisant des professionnels en soulignant leurs nombreuses tâches qui peut-être, vu l'importance du temps dans le discours, les aident à rythmer leur vie. Cette attitude globale se retrouve dans l'évaluation des personnels et des relations. S'il ressort de l'analyse que la clarification des tâches de chacun améliore le degré de satisfaction des PPSMJ, ils ne tiennent pas rigueur aux professionnels des manquements.

D'un point de vue pragmatique, ces deux études soulignent le risque pour les professionnels, notamment les plus en contact (CPIP, travailleurs sociaux de la SDAT) d'être impliqués dans des problématiques de transfert. Le glissement d'un rôle répressif à un rôle compassionnel peut, en effet, générer par les attentes suscitées, des bénéfices identitaires chez les professionnels, qui pourraient cependant être préjudiciables aux PPSMJ. Ce risque, selon les formations de départ des professionnels, devrait être travaillé.

5. ETUDE 2 : REPRESENTATION DES PROFESSIONNELS PAR LES PPSMJ

SYNTHESE DE L'ETUDE 2

Objectif : Cette étude analyse les représentations que les PPSMJ se font des professionnels qui les prennent en charge. Ainsi, en fonction des statuts et des missions, l'objectif est de mettre à jour les différentes représentations des PPSMJ sur les professionnels au niveau catégoriel.

ETUDE 2A ; relations des PPSMJ

Méthode : 14 entretiens de PPSMJ avec pour corpus le corpus 4 : entretien unique de questions relatives aux relations (proches, professionnels)

Résultats : Les résultats montrent l'importance des différents professionnels, dans un rôle maternant se substituant aux relations passées, lors de l'évocation des relations des PPSMJ.

ETUDE 2B : attentes et évaluations des PPSMJ sur les professionnels

Méthode : 14 entretiens de PPSMJ avec pour corpus le corpus 3 : entretiens repris dans leur intégralité.

Résultats : Du point de vue des PPSMJ, les CPIP et les travailleurs sociaux de la SDAT semblent se différencier des psychiatres et des policiers. Les résultats révèlent un nombre de tâches prescrites et effectives plus importantes pour le SPIP (et la SDAT) que pour les autres institutions. De la même façon, pour les deux institutions les évaluations sont plus nombreuses que pour la police et la médecine (psychiatrie) qui ne sont pas ou peu évalués.

Préconisations : Il semble important à ce stade de la recherche de tenir compte du mécanisme de transfert pour les professionnels les plus en contact avec les PPSMJ. En effet, les glissements d'un rôle répressif à un rôle compassionnel peuvent générer par les attentes suscitées et les places de la relation accordées, des bénéfices identitaires chez les professionnels, qui pourraient cependant être préjudiciables aux PPSMJ.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

L'agir ensemble repose sur un sens collectif du travail avec l'objectif d'un but supra ordonné, la culture professionnelle du groupe, une reconnaissance par les pairs et une réduction de l'écart entre la réalité perçue et l'idéal du métier » (Laurens, 2014, p. 57)

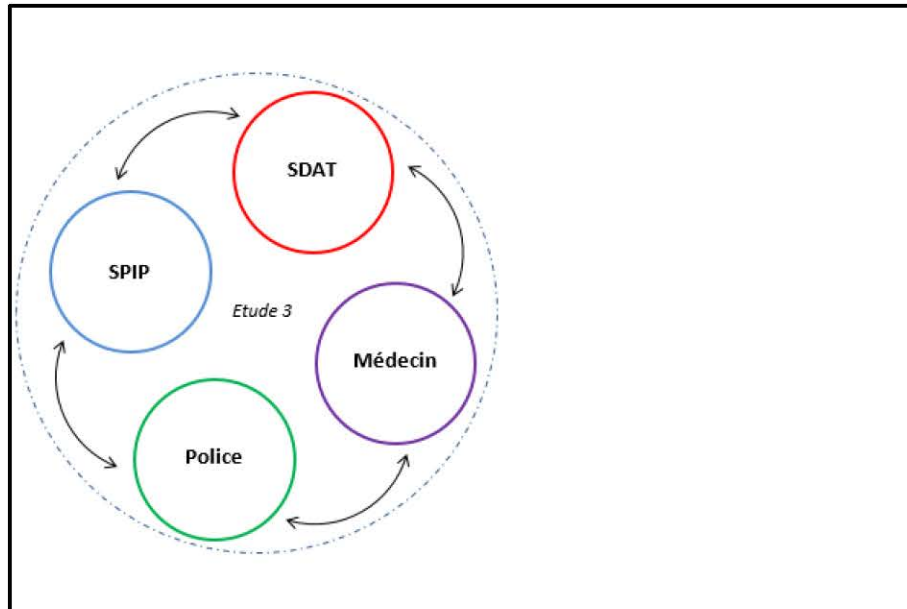


Figure 31. *Focalisation sur les rapports entre les différents professionnels (étude 3)*

6.1. OBJECTIF

L'objectif de cette étude est d'enquêter ou d'investiguer comment les différents types d'équipes travaillent ensemble dans la prise en charge des PPSMJ. A travers les entretiens menés et les évocations de l'articulation entre partenaires, il s'agira de dresser un schéma de leur interaction soulignant les identités qu'ils peuvent mobiliser les uns par rapport aux autres. L'idée générale posée est le manque de concertation et de coordination entre les différents professionnels sur la prise en charge de la récidive.

On va alors ainsi tenter de mettre en évidence les manques qui existent concernant les relations et la concertation des différents professionnels en charge des multirécidivistes. A partir de cela, des actions afin de pallier ces manques pourront être mises en œuvre pour, dans le meilleur des cas, avancer vers une réduction de la récidive. En effet, une des problématiques soulevées est le « manques manifestes (...) dans les transmissions d'informations concernant une personne détenue. Des pertes de temps liées à un éternel recommencement des mêmes questions alors qu'elles avaient déjà trouvé réponse sont sensibles et les incertitudes des professionnels quant à la pertinence de retenir certains éléments de l'histoire personnelle et

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS institutionnelle du détenu grandes. » De ce fait, il apparait que la possibilité d'avoir une perception claire et complète du parcours pénal des PPSMJ est retardée (Hirschelmann, 2016).

6.2. METHODE

6.2.1. ECHANTILLON ET PROCEDURE

L'échantillon est composé, comme pour l'étude 1, de 64 entretiens semi directifs avec les membres des équipes en charge de ces personnes dans le système judiciaire (CPIP n = 26), une association de travailleurs sociaux (SDAT n = 15), des médecins (psychiatres n = 11) et des défenseurs de l'ordre public (policiers n = 12).

Pour cette étude un nouveau corpus, le corpus 5 a été créé. Il regroupe uniquement les propositions où est abordée une relation avec un des partenaires. Certains entretiens ne font pas état de relation avec les partenaires ou alors en passant « bon le problème je crois que c'est de faire entendre à Hak (PPSMJ) qu'on pourra jamais faire autre chose les uns et les autres que lui mettre un certain nombre de moyens à sa disposition » [E10 lignes 3047-3049].

Par l'analyse de discours, on va pouvoir repérer dans chaque discours de professionnel ses relations privilégiées. Pour connaître le poids des relations et des échanges entre chacun, nous allons nous intéresser au nombre de propositions qu'émet un service (SPIP, SDAT, police, médecins) concernant les autres services. Nous pourrons alors représenter graphiquement l'organisation générale du fonctionnement interinstitutionnel en charge des multirécidivistes.

Cette analyse de discours ne permet cependant pas de déterminer la façon dont chaque service qualifie sa relation aux autres. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser à nouveau l'analyse de contenu. En effet, comme vu précédemment, elle permet d'approfondir l'étude des relations entre les services. On va s'intéresser à la façon dont chacun des services cite les autres. Plus précisément, on va regarder pour chaque proposition de relation émise par les différents services, son sens (de soi à l'autre, de l'autre à soi ou bilatéral) ainsi que sa connotation (valence positive, négative ou neutre). Comme nous l'avons vu pour la première étude, l'analyse de contenu permet un premier contact exploratoire avec un objet en rendant compte des thèmes qui ont une fréquence importante dans le discours. En effet, le thème est un élément organisateur du discours, il correspond à une unité de sens implicite et sert à la fois d'unité de découpage et de catégorie.

Ces deux analyses complémentaires permettent de mettre en évidence d'une part la proportion dans le discours du professionnel des relations avec les autres professionnels en

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

charge des multirécidivistes et d'autre part la nature de ces relations. Le sociogramme de chaque institution permet de représenter l'ensemble de ces résultats.

On se propose d'étudier leurs discours pour produire un sociogramme représentant le réseau relationnel interinstitutionnel qui s'organise lors de la prise en charge des dits « ingérables ».

En illustration (Figure 32), un extrait du codage réalisé avec chaque entretien

De ce fait, on peut faire ressortir :

- ✓ Le poids des relations entre les différents services (nombre de propositions « relationnelles » citées par l'interviewé à propos des autres services)
- ✓ Le sens de la relation (de soi à l'autre, de l'autre à soi, relation égale) : soit l'interviewé se met en actant, soit il se met en acté soit il se place lui et l'autre en actant ou en acté
- ✓ La connotation de la relation (positive ou négative) : selon les mots utilisés, on parvient à savoir si l'institution interviewée perçoit sa relation à l'autre de façon plutôt positive, négative ou neutre

Entretien	Numéro source	Appartenance	Numéro cible	Propositions	Partenaire visé	Evaluation +	Evaluation -	Evaluation neutre	Unilatérale	Unilatérale	Unilatérale	Unilatérale	Unilatérale	Unilatérale	Bilatérale Positive	Bilatérale Négative	Bilatérale Neutre
									vers Texténeur Positive	vers Texténeur Négative	vers Texténeur Neutre	vers Inténeur Positive	vers Inténeur Négative	vers Inténeur Neutre			
E 32	3		11	Du coup, ils <u>ne savent pas</u> non plus ce que je pense, ce que j'en donc ils <u>ne peuvent pas savoir</u> s'il y a des choses qui resteraient secrètes <u>entre eux et moi</u>										1			
E 32	3		11	y a des choses qui resteraient secrètes <u>entre eux et moi</u>										1			
E 32	3		11	y'a <u>une mauvaise compréhension</u> de chacun d'entre nous												1	

NOTE: Les 1 indiquent la présence

Figure 32. Exemple de codage réalisé

6.2.2. ITEMS MESURES

Pour donner un aperçu des relations intergroupes, les points suivants ont été considérés : le nombre de propositions relationnelles entre chaque institutions, l'orientation de la relation de soi-même aux autres des autres à soi-même (lien réciproque) et la valence de la relation (positive, négative ou neutre). La contrainte de découpage des propositions est d'avoir un actant, un acté et le lien entre eux.

Dans les exemples d'illustration ci-après, les informations en gras permettent de comprendre l'orientation de la direction, c'est-à-dire qui parle et à qui. Les informations soulignées permettent de comprendre la valence, c'est-à-dire qui est perçu de façon positive, négative ou est-ce uniquement descriptif (neutre).

- Unilatérale vers l'extérieur :

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

- Positive : « **je l'ai mis au courant** » dans le contexte « Avec le SPIP, c'est vrai que là j'ai eu là au mois de décembre la personne référente au SPIP qui l'avait pas vu depuis pas mal de temps mais qui n'était pas au courant qu'il était hospitalisé, donc je l'ai mis au courant » où, **je** = SDAT et **l'** = SPIP [E 18 lignes 4758-4760]
- Négative : « **Nous on n'a pas de rapport avec le SPIP** » [E P1lignes 9593-9594]
- Neutre : « **Je dis à l'éducateur** » dans le contexte « ce que je dis à l'éducateur c'est une des rares personnes où y'a un pessimisme quand même qui s'installe, à se dire mais jamais je trouve une porte de sortie quoi avec lui » [E 4 lignes 1781-1782]
- Unilatérale vers l'intérieur :
 - Positive : « C'est souvent **eux qui nous** appellent » [E 32 lignes 8266-8267]
 - Négative : « **Ils refusent de nous** parler » [E 2 lignes 521-522]
 - Neutre : « **Ils nous** disent » dans le contexte « ils nous disent comment ça s'est passé » [E 4 lignes 1918-1919]
- Bilatérale :
 - Positive : « **On s'est coordonné** d'une manière relativement complémentaire » [E 34 lignes 8888-8889]
 - Négative : « **On n'a pas suffisamment de lien entre les différents services** » [E P12 ligne7790]
 - Neutre : « **On se dit** » dans le contexte « [REDACTED] [REDACTED] » [E 30 lignes 7276-7277]

Dans cette logique de co-construction, ce que le SPIP perçoit de sa relation avec les partenaires de la SDAT peut être différent de ce que la SDAT perçoit de ses relations avec le SPIP. Ainsi, dans les illustrations des sociogrammes, il est à noter que chaque source a un pattern de relations symbolisées par des flèches de couleur, qui lui est propre. De plus, les différences inter source sont notées par la différence de taille des flèches.

6.3. ATTENTES

Le plan de dépouillement est de type : P < I4 X Ci3 > * S3 * C3 où P désigne les propositions, I les 4 institutions interviewées, S le sens de la proposition et C la connotation de la proposition. Pour chaque groupe de professionnels, nous avons mesuré, dans le discours, le

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

nombre de propositions relationnelles pour chacune des neuf types de propositions (S3*C3) et concernant chaque autre institution (C13).

La perception du réseau interinstitutionnel est différente d'une institution à l'autre, ce qui se traduira par l'utilisation différente du sens et de la connotation des propositions de relations lorsque chacun parle des autres institutions.

6.4. RESULTATS

6.4.1. STATISTIQUES

Les données recueillies ont été traitées à l'aide d'ANOVA sur le logiciel STATISTICA 10. Nous avons appliqué le test de chi² pour savoir s'il y avait une différence dans les résultats, puis pour affiner cette analyse, nous avons comparé les données à l'aide du test de Wilcoxon.

Pour chacune des institutions, l'objectif est de faire émerger ses relations privilégiées. Dans un premier temps nous observerons, d'une façon générale s'il y a une différence dans le nombre de références aux partenaires. Puis, dans un second temps nous regarderons chacun des patterns relationnels pour comparer le sens de la relation et la valence.

6.4.2. PATTERN DES RELATIONS

Tableau 17.

Somme totale et nombre moyen d'unités de propositions par entretien faisant référence à une relation avec l'institution différente d'elle-même.

Cible	Source			
	SPIP (n = 26)	SDAT (n = 15)	Psychiatrie (n = 11)	Police (n = 12)
SPIP		90 / 88.24% (6.43 / 5.00)	16 / 47.06% (1.78 / 1.00)	18 / 26.09% (2.00 / 1.00)
SDAT	127 / 72.57% (5.77 / 4.00)		14 / 41.18% (1.55 / 1.00)	38 / 55.07% (4.22 / 3.00)
Psychiatrie	48 / 27.43% (2.18 / .00)	12 / 11.76% (.79 / .00)		13 / 18.84% (1.44 / .00)
Police	0 / 0% (.00 / .00)	0 / 0% (.00 / .00)	4 / 11.76% (.44 / .00)	

NOTE: Chaque case comporte le total (en fréquence et en pourcentage, première ligne), ainsi que la moyenne et la médiane (deuxième ligne).

D'un point de vue général, il semblerait que les institutions ne communiquent pas avec les mêmes services de façon régulière. Ainsi le SPIP et la SDAT semblent s'accorder à dire qu'ils entretiennent des relations mutuelles tandis que la police pense avoir des liens avec les autres institutions sans que le SPIP et la SDAT ne les évoquent.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Pour rappel, il semble important de repérer que chaque source peut entrer en communication avec tous ou certains d'entre eux. Ainsi, les échanges sont répartis différemment puisqu'ils se basent sur une perception du lien. Autrement dit, chaque institution n'a pas la même perception du partenariat avec les autres institutions.

Ce tableau (Tableau 14) est donné à titre indicatif. En effet, il semble plus intéressant à approfondir en termes de proportion au vu du fait de la différence du nombre d'entretiens réalisés. Autrement dit, comparer le nombre de références de la part des CPIP (48 propositions) à leur lien avec les psychiatres en sachant qu'il y a 26 entretiens à celui de la part des psychiatres (16 propositions) à leur lien avec les CPIP en sachant qu'il y a 11 entretiens (dont 2 qui n'ont pas du tout abordés les relations avec les partenaires).

6.4.2.1. Le pattern relationnel du SPIP

Il y a une différence pour le SPIP dans la façon de faire référence aux professionnels $Chi^2 = 31.44, p < .000001$. En effet, le SPIP fait plus référence à la SDAT ($M = 5.77, Mdn = 4.00$) qu'aux médecins ($M = 2.18, Mdn = .00$) $Z = 3.56, p < .0004$ et ne fait pas référence à la police ou alors dans un système de relation indirecte « une fois j'ai dû le menacer que j'allais appeler les flics » [E 30 ligne 7169].

Types de relation SPIP - SDAT

Lorsqu'ils font référence à la SDAT, il y a une différence dans le type de relation $Chi^2 = 7.44, p < .024$. En effet, ce sont des propositions de communication et d'informations bilatérales ($M = 3.43, Mdn = 2.00$) plus que des propositions unilatérales vers l'intérieur ($M = 1.68, Mdn = .50$) $Z = 2.42, p < .02$ ou vers l'extérieur ($M = .95, Mdn = .00$) $Z = 2.78, p < .005$. Le SPIP a tendance à penser que les échanges avec la SDAT sont plus vers l'intérieur que vers l'extérieur $Z = 1.88, p < .06$. En d'autres termes, ils ont tendance à penser que la SDAT leur donne plus d'informations qu'eux ne leur en donnent.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Tableau 18.

Valence de l'interaction entre le SPIP et la SDAT selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	2.55 (1.50)	1.41 (.00)	.91 (.00)
Négative	.09 (.00)	.09 (.00)	.05 (.00)
Neutre	.50 (.00)	.18 (.00)	.00 (.00)
Significativité	Chi 2 = 24.47 $p < .000001$	Chi 2 = 9.94 $p < .007$	Chi 2 = 14.60 $p < .0007$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéraux), elles sont plus positives ($M = 2.55$, $Mdn = 1.50$) que négatives ($M = .09$, $Mdn = .00$), $Z = 3.52$, $p < .0004$ et que neutres ($M = .50$, $Mdn = .00$), $Z = 3.12$, $p < .001$. Elles sont également plus neutres que négatives $Z = 2.02$, $p < .04$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'intérieur, elles sont plus positives ($M = 1.41$, $Mdn = .00$) que négatives ($M = .09$, $Mdn = .00$), $Z = 2.52$, $p < .01$. Elles sont aussi plus positives que neutres ($M = .18$, $Mdn = .00$), $Z = 2.36$, $p < .02$. Il n'y a pas de différence significative dans les références à des échanges unilatéraux vers l'intérieur entre les neutres et les négatifs $Z = .37$, $p = .72$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'extérieur, il y a une différence de façon générale $Chi\ 2 = 14.60$, $p < .0007$; elles sont plus positives ($M = .91$, $Mdn = .00$) que négatives ($M = .05$, $Mdn = .00$), $Z = 2.50$, $p < .01$. Il n'y a pas de propositions unilatérales vers l'extérieur neutres.

Types de relation SPIP – Médecine

Lorsqu'ils font référence aux médecins, il y a une différence dans le type de référence $Chi\ 2 = 10.24$, $p < .006$. En effet, ce sont plus des propositions de communication et d'informations unilatérales vers l'intérieur ($M = 1.18$, $Mdn = .00$) que vers l'extérieur ($M = .09$, $Mdn = .00$) $Z = 2.52$, $p < .01$ et plus bilatérales ($M = .91$, $Mdn = .00$) qu'unilatérales vers l'extérieur $Z = 2.37$, $p < .02$. Les échanges avec les médecins ne sont pas significativement plus unilatéraux vers l'intérieur que bilatéraux que $Z = .07$, $p = .94$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Tableau 19.

Valence de l'interaction entre le SPIP et la médecine selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.18 (.00)	.14 (.00)	.00 (.00)
Négative	.63 (.00)	1.05 (.00)	.09 (.00)
Neutre	.09 (.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Significativité	Chi 2 = 1.73 $p = .42$	Chi 2 = 10.67 $p < .005$	Chi 2 = 2.00 $p = .37$

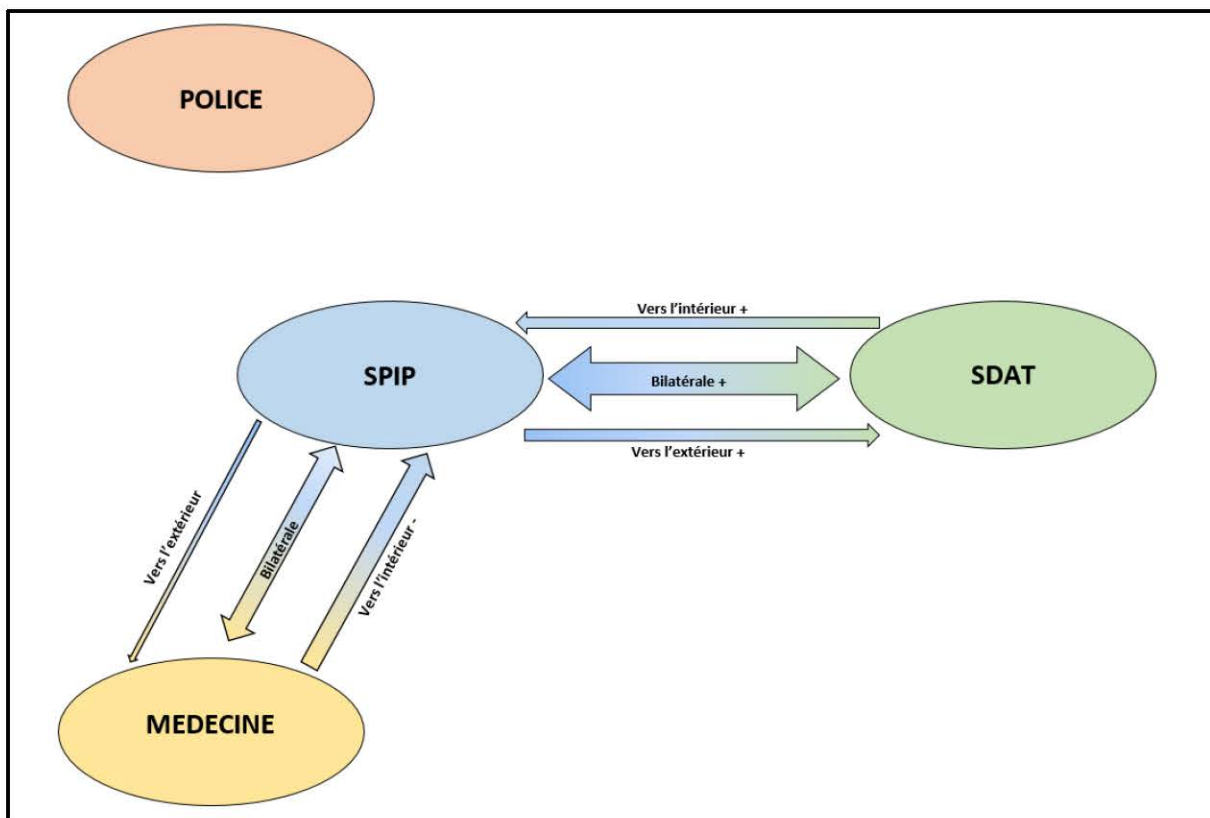
NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), il n'y a pas de différence significative Chi 2 = 1.73, $p = .42$ entre le nombre de propositions bilatérales positives ($M = .18$, $Mdn = .00$), négatives ($M = .63$, $Mdn = .00$) et neutres ($M = .09$, $Mdn = .00$). En effet, il n'y a pas plus de propositions bilatérales négatives que positives $Z = .94$, $p = .34$. Il n'y a pas plus de propositions bilatérales négatives que neutres $Z = 1.62$, $p = .11$. Il n'y a pas non plus de différence entre le nombre de propositions neutres et positives $Z = .91$, $p = .36$.

Lorsque les propositions font référence aux échanges unilatéraux vers l'intérieur, il y a une différence dans la valence Chi 2 = 10.67, $p < .005$ avec plus d'échanges unilatéraux vers l'intérieur négatifs ($M = 1.05$, $Mdn = .00$) que positifs ($M = .14$, $Mdn = .00$) $Z = 2.03$, $p < .04$. Il n'y a pas de propositions unilatérales vers l'intérieur neutres. Néanmoins, on ne note pas de différence entre le nombre de référence positives et neutres $Z = 1.34$, $p = .18$ mais une différence avec le nombre de référence négatives $Z = 2.36$, $p < .02$, ce qui confirme la significativité du nombre plus important de références unilatérales vers l'intérieur négatives.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'extérieur, il n'y a que des propositions négatives ($M = .09$, $Mdn = .00$) mais la différence n'est pas significative Chi 2 = 2.00, $p = .37$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS



NOTE: La taille des flèches et les valences expriment un résultat statistiquement significatif ($p < .05$) ou tendanciel ($p < .07$).

Figure 33. Sociogramme des relations du SPIP

En résumé, le SPIP voit la SDAT comme un partenaire privilégié mais fait aussi référence aux psychiatres. Son opinion de la SDAT est positive,

» [E 31 lignes 7984-7985], même si il y a un certain niveau de critique, même si elles restent non significatives, comme par exemple «

» [E 37 lignes 10029-10030]. Les interventions avec les psychiatres sont beaucoup plus négatives que positives «

» [E 2 lignes 522-523]. La raison donnée est toujours attachée au secret médical «

» [E 4 lignes 1830-1833]. En ce qui concerne la police, les relations sont inexistantes même s'ils peuvent les citer pour évoquer une absence de relation

» [E 13 lignes 4070-4072].

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Alors que, dans certaines situations, la SDAT semble pouvoir appartenir au même endogroupe que le SPIP, ce type de relation ne semble pas pouvoir être joué avec la médecine et encore moins avec la police.

6.4.2.2. Le pattern relationnel de la SDAT

La SDAT fait plus référence au SPIP ($M = 6.43$, $Mdn = 5.00$) qu'aux médecins ($M = .78$, $Mdn = .00$), $Chi\ 2 = 24.18$, $p < .00001$ et ne fait pas référence à la police. L'analyse de contraste confirme cette importance de référence au SPIP comparativement aux médecins au test de Wilcoxon $Z = 3.18$, $p < .001$.

Relation SDAT-SPIP

Lorsqu'ils font référence au SPIP, il y a une différence dans le type de référence $Chi2 = 18.83$, $p < .0001$. En effet, ce sont des propositions de communication et d'informations bilatérales ($M = 5.07$, $Mdn = 4.00$) plus que des propositions unilatérales vers l'intérieur ($M = .57$, $Mdn = .00$) $Z = 3.06$, $p < .002$ et plus que des propositions unilatérales vers l'extérieur ($M = .40$, $Mdn = .00$) $Z = 3.06$, $p < .002$. En revanche il n'y a pas de différence dans l'utilisation de références extérieures et intérieures $Z = .53$, $p = .59$.

Tableau 20.

Valence de l'interaction entre la SDAT et le SPIP selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	4.21 (3.00)	.57 (.00)	.79 (.00)
Négative	.21 (.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.64 (1.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Significativité	Chi 2= 14.23 $p < .001$	Chi 2= 12.00 $p < .002$	Chi 2 = 12.00 $p < .002$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéraux), elles sont plus positives ($M = 4.21$, $Mdn = 3.00$) que négatives ($M = .21$, $Mdn = .00$), $Z = 2.90$, $p < .004$. Elles sont plus positives que neutres ($M = .64$, $Mdn = 1.00$), $Z = 2.70$, $p < .007$. Elles sont également plus neutres que négatives $Z = 2.20$, $p < .03$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'intérieur, elles sont uniquement positives ($M = .57$, $Mdn = .00$) et il y a une différence significative d'une façon générale $Chi\ 2 = 12.00$, $p < .002$, soit un nombre significativement plus important que les négatives $Z = 2.20$, $p < .027$ et que les neutres $Z = 2.20$, $p < .027$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'extérieur, elles sont uniquement positives ($M = .79, Mdn = .00$) et il y a une différence significative d'une façon générale $Chi 2 = 12.00, p < .002$ soit également une différence significative avec les négatives $Z = 2.20, p < .027$ et les neutres $Z = 2.20, p < .027$.

Type de relation SDAT-Médecine

Lorsqu'ils font référence aux médecins, il n'y a pas de différence significative dans le type de référence $Chi 2 = 3.60, p = .16$. En effet, il n'y a pas plus de propositions bilatérales ($M = .50, Mdn = .00$), qu'unilatérales vers l'intérieur ($M = .07, Mdn = .00$) $Z = 1.48, p = .13$, ni qu'unilatérales vers l'extérieur ($M = .21, Mdn = .00$). $Z = 1.60, p = .11$ et pas plus d'unilatérales vers l'extérieur que vers l'intérieur $Z = .45, p = .66$.

Tableau 21.

Valence de l'interaction entre la SDAT et la médecine selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.36 (.00)	.00 (.00)	.21 (.00)
Négative	.14 (.00)	.07 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.00 (.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Significativité	Chi 2= 3.50 $p = .17$	Chi 2 = 2.00 $p = .37$	Chi 2 = 2.00 $p = .37$

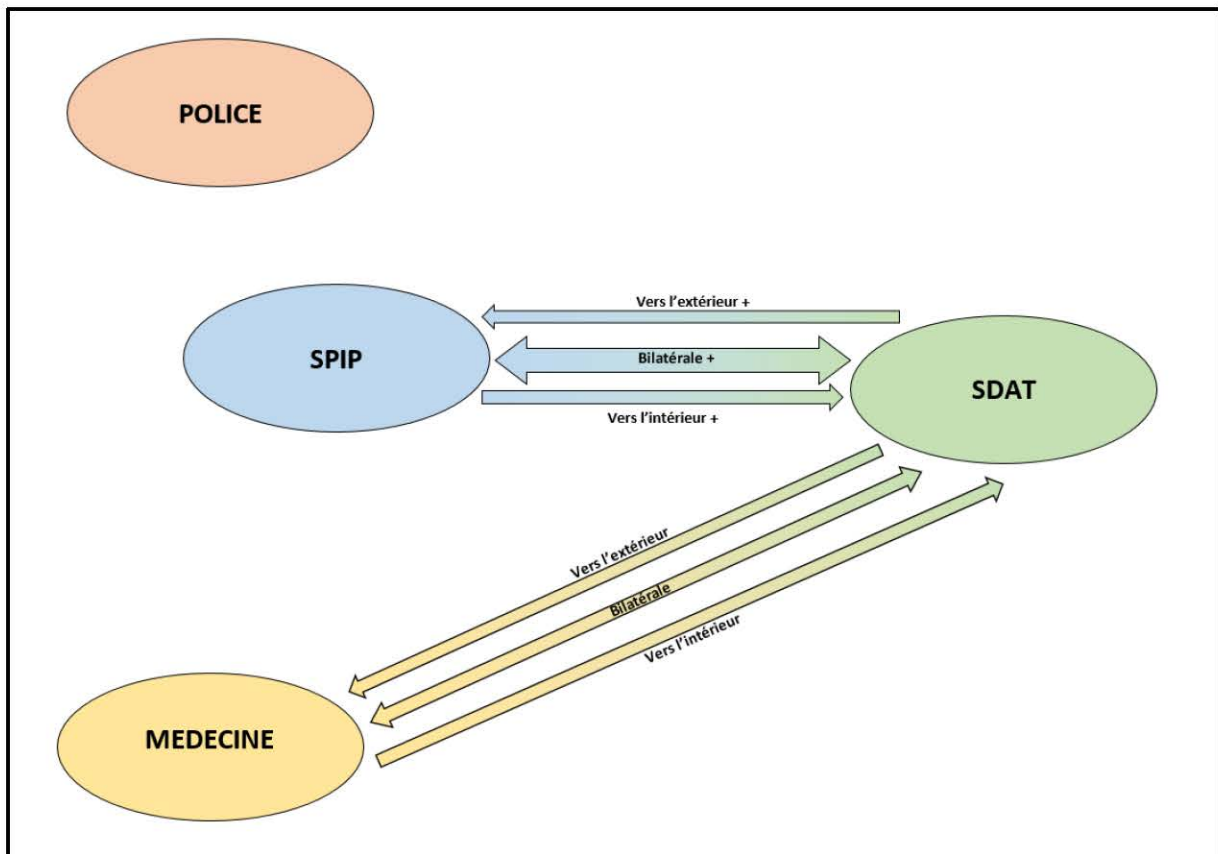
NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), elles ne sont pas plus positives ($M = .36, Mdn = .00$) que négatives ($M = .14, Mdn = .00$) $Z = .73, p = .47$. Elles ne sont pas plus positives que neutre (aucune) $Z = 1.60, p = .11$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'intérieur, elles sont uniquement négatives ($M = .07, Mdn = .00$) et il n'y a pas de différence significative avec les autres $Chi 2 = 2.00, p = .37$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'extérieur, elles sont uniquement positives ($M = .21, Mdn = .00$) et il n'y a pas de différence significative avec les autres $Chi 2 = 2.00, p = .37$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS



NOTE: La taille des flèches et les valences expriment un résultat statistiquement significatif ($p < .05$) ou tendanciel ($p < .07$).

Figure 34. Sociogramme des relations de la SDAT

La taille des flèches et les valences expriment une significativité

En résumé, le partenaire privilégié de la SDAT, comme précédemment repéré, est le SPIP. Les interactions avec ce partenaire principal sont positives « [E 36 lignes 9273-9274]. La SDAT évoque peu de relations avec la médecine et aucune avec la police. Comme précédemment il semble partager le même endogroupe que le SPIP alors que pour la médecine et la police, ce type de relation ne semble pas possible.

6.4.2.3. Le pattern de relation de la médecine

Les médecins ne font pas plus de référence au SPIP ($M = 1.77$, $Mdn = 1.00$) qu'à la SDAT ($M = 1.55$, $Mdn = 1.00$) ou qu'aux policiers ($M = .44$, $Mdn = .00$) $\chi^2 = 3.00$, $p = .22$. L'analyse de contraste ne révèle pas de référence plus grande aux SPIP qu'à la SDAT $Z = .33$ $p = .76$ ni qu'aux policiers $Z = 1.46$, $p = .14$ et pas non plus d'avantage de référence à la SDAT qu'aux policiers $Z = 1.48$, $p = .13$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Relation médecine-SPIP

Lorsqu'ils font référence au SPIP, il n'y a pas de différence dans le type de propositions $\chi^2 = 1.90, p = .39$. Il n'y a pas plus de référence bilatérales ($M = 1.00, Mdn = .00$), qu'unilatérales vers l'intérieur ($M = .55, Mdn = .00$) $Z = 1.34, p = .18$, ou qu'unilatérales vers l'extérieur ($M = .22, Mdn = .00$) $Z = 1.46, p = .14$. Il n'y a pas non plus de différence dans le nombre de référence unilatérales vers l'extérieur et vers l'intérieur $Z = .67, p = .50$.

Tableau 22.

Valence de l'interaction entre la médecine et le SPIP selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.89 (.00)	.33 (.00)	.11 (.00)
Négative	.00 (.00)	.11 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.11 (.00)	.11 (.00)	.11 (.00)
Significativité	$\chi^2 = 3.50$ $p = .17$	$\chi^2 = 1.40$ $p = .50$	$\chi^2 = 1.00$ $p = .61$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatérale), il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .89, Mdn = .00$), négatives (aucune), et neutres ($M = .11, Mdn = .00$), $\chi^2 = 3.50, p = .17$. En effet il n'y a pas plus de références bilatérales positives que négatives $Z = 1.60, p = .11$ ou neutre $Z = 1.47, p = .14$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'intérieur, il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .33, Mdn = .00$), négatives ($M = .11, Mdn = .00$), et neutres ($M = .11, Mdn = .00$), $\chi^2 = 1.40, p = .50$. En effet, il n'y a pas plus de référence positives que négatives $Z = .80, p = .42$ ni que neutre $Z = 1.34, p = .18$ et il n'y a aucune différence entre le nombre de négatives et de neutres $Z = .00, p = 1$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'extérieur, il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .11, Mdn = .00$), négatives (aucune), et neutres ($M = .11, Mdn = .00$), $\chi^2 = 1.00, p = .61$.

Relation Médecine- SDAT

Lorsqu'ils font référence à la SDAT, il y a une différence tendancielle dans le type de proposition $\chi^2 = 5.20, p < .07$ avec plus de références bilatérales ($M = .89, Mdn = 1.00$)

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

qu'unilatérales vers l'extérieur ($M = .11, Mdn = .00$) $Z = 1.83, p < .07$ mais pas plus de références bilatérales qu'unilatérales vers l'intérieur ($M = .55, Mdn = .00$) $Z = .67, p = .50$.

Tableau 23.

Valence de l'interaction entre la médecine et la SDAT selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.67 (1.00)	.00 (.00)	.11 (.00)
Négative	.00 (.00)	.22 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.22 (.00)	.33 (.00)	.00 (.00)
Significativité	Chi 2 = 6.50 $p = .04$	Chi 2 = 2.00 $p = .37$	Chi 2 = 2.00 $p = .37$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), il y a une différence significative de façon générale $Chi\ 2 = 6.50, p < .04$: il y a plus de propositions positives ($M = .67, Mdn = 1.00$), que négatives (aucune) $Z = 2.02, p < .04$ mais pas que de propositions neutres ($M = .22, Mdn = .00$) $Z = 1.34, p = .18$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'intérieur, il n'y a pas de différence $Chi\ 2 = 2.00, p = .37$, elles ne sont significativement pas plus neutres ($M = .33, Mdn = .00$) que négatives ($M = .22, Mdn = .00$) ni positives (aucune).

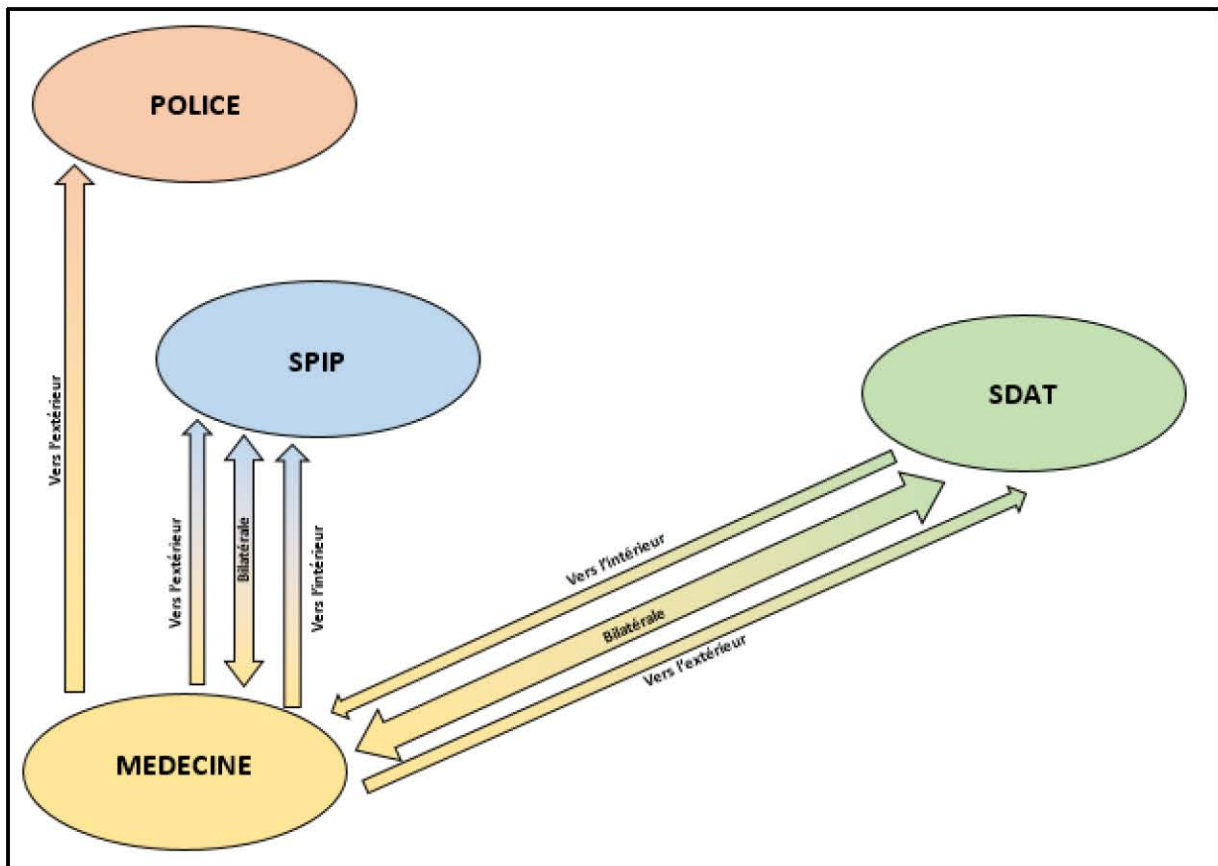
Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'extérieur il n'y a que des propositions positives ($M = .11, Mdn = .00$) mais qui ne sont pas significativement plus nombreuses que les neutres ou négatives, $Chi\ 2 = 2.00, p = .37$.

Relation médecine- police

Lorsqu'ils font référence à la police, il n'y a que des références unilatérales vers extérieur ($M = .44, Mdn = .00$) mais qui ne diffèrent pas significativement des autres types de références $Chi\ 2 = 2.00, p = .37$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'extérieur il n'y a pas de différence significative entre les positives ($M = .33, Mdn = .00$), les neutres (aucune) et les négatives ($M = .11, Mdn = .00$) $Chi\ 2 = 2.00, p = .37$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS



NOTE: La taille des flèches et les valences expriment un résultat statistiquement significatif ($p < .05$) ou tendanciel ($p < .07$).

Figure 35. Sociogramme des relations de la médecine

En résumé, il ne semble pas y avoir de partenaire privilégié pour la médecine. Quand le partenaire est la SDAT les échanges sont plus bilatéraux et plus positifs que négatifs. Pour le SPIP les relations sont généralement exprimées d'une façon descriptive « [REDACTED] » [E M1 ligne 6484]. Autrement dit, les psychiatres ne semblent pas tranchés dans la façon d'exprimer le partenariat sauf avec la SDAT en ce qui concerne les échanges partagées (bilatéraux) même si c'est plus positif et neutre en termes de lien réciproque avec la SDAT. Quand le partenaire est la police, le nombre moyen de propositions n'est pas suffisant pour révéler une tendance en termes de valeur ou de significativité.

6.4.2.4. Le pattern relationnel de la police

Il y a une différence significative dans les types de professionnels abordés par la police $\chi^2 = 10.94, p < .004$. La police fait plus référence à la SDAT ($M = 4.22, Mdn = 3.00$) qu'aux médecins ($M = 1.44, Mdn = .00$) $Z = 2.52, p < .01$ et tendanciellement plus qu'au SPIP ($M = 2.00, Mdn = 1.00$) $Z = .31, p < .08$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Relation Police - SPIP

Lorsqu'ils font référence au SPIP, il y a une différence dans le type de référence $\chi^2 = 7.63$, $p < .02$. En effet, ce sont des propositions de communication et d'informations bilatérales ($M = 1.44$, $Mdn = 1.00$) plus que des propositions unilatérales vers l'extérieur ($M = .22$, $Mdn = .00$) $Z = 2.02$, $p < .04$ ou que des propositions unilatérales vers l'intérieur ($M = .33$, $Mdn = .00$). $Z = 1.83$, $p < .07$. Il n'y a pas de différence entre le nombre de propositions unilatérales vers l'intérieur et vers l'extérieur $Z = .44$, $p = .65$.

Tableau 24.

Valence de l'interaction entre la police et le SPIP selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.33 (.00)	.22 (.00)	.22 (.00)
Négative	.33 (.00)	.11 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.78 (.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Significativité	$\chi^2 = 1.63$ $p = .44$	$\chi^2 = 1.00$ $p = .61$	$\chi^2 = 2.00$ $p = .37$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .33$, $Mdn = .00$), négatives ($M = .33$, $Mdn = .00$), et neutres ($M = .78$, $Mdn = .00$), $\chi^2 = 1.63$, $p = .44$. Il n'y a aucune différence entre le nombre de positives et de négatives $Z = .00$, $p = 1$. Il n'y a pas plus de propositions neutres que négatives $Z = 1.27$, $p = .20$ ni que positives $Z = .91$, $p = .36$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'intérieur il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .22$, $Mdn = .00$), négatives ($M = .11$, $Mdn = .00$), et neutres (aucune), $\chi^2 = 1.00$, $p = .61$. Il n'y a pas plus de propositions positives que négatives $Z = .44$, $p = .65$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'extérieur, elles sont uniquement positives ($M = .20$, $Mdn = .00$) mais ne sont pas assez nombreuses pour être significatives $\chi^2 = 2.00$, $p = .37$.

Relation Police - SDAT

Lorsqu'ils font référence à la SDAT, il n'y a pas de différence dans le type de propositions qu'elles soient bilatérales ($M = 1.55$, $Mdn = 1.00$) unilatérales vers l'extérieur

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

($M = .77$, $Mdn = .00$) ou vers l'intérieur ($M = 1.89$, $Mdn = .00$) $\chi^2 = 3.50$, $p = .17$ sinon tendancielle entre les références extérieures et intérieures $Z = 1.75$, $p < .08$. En effet, elles ne sont pas plus bilatérales qu'unilatérales vers l'extérieur $Z = 1.18$, $p = .24$ et pas plus unilatérales vers l'intérieur que bilatérales $Z = .42$, $p = .67$.

Tableau 25.

Valence de l'interaction entre la police et la SDAT selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	1.00 (1.00)	1.22 (.00)	.55 (.00)
Négative	.33 (.00)	.66 (.00)	.11 (.00)
Neutre	.22 (.00)	.00 (.00)	.11 (.00)
Significativité	$\chi^2 = 3.25$ $p = .20$	$\chi^2 = 6.40$ $p < .04$	$\chi^2 = 1.40$ $p = .50$

NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), il n'y a pas de différence d'une façon générale $\chi^2 = 3.25$, $p = .20$. En effet, il n'y a pas plus de propositions positives ($M = 1.00$, $Mdn = 1.00$) que négatives ($M = .33$, $Mdn = .00$) $Z = 1.35$, $p = .18$, ou neutres ($M = .22$, $Mdn = .00$), $Z = 1.67$, $p = .09$ et pas plus de négatives que de neutres $Z = .53$, $p = .60$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations vers l'intérieur, elles sont d'un point de vue général significativement différentes $\chi^2 = 6.40$ $p < .04$. L'analyse de contraste révèle une différence significative entre le nombre de propositions unilatérales positives ($M = 1.22$, $Mdn = 1.00$) et neutres (aucune) $Z = 2.20$, $p < .03$ mais les propositions ne sont pas significativement plus positives que négatives ($M = .66$, $Mdn = .00$), $Z = .84$, $p = .40$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'extérieur d'un point de vue général, il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .55$, $Mdn = .00$), négatives ($M = .11$, $Mdn = .00$), et neutres ($M = .11$, $Mdn = .00$), $\chi^2 = 1.40$, $p = .50$. Ces résultats sont confirmés par l'analyse de contraste qui ne révèle pas un nombre plus important de propositions positives que neutres $Z = .80$, $p = .42$ ni négatives $Z = 1.34$, $p = .18$. Il n'y a aucune différence entre les propositions neutres et négatives $Z = .00$, $p = 1$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Relation Police - Médecins

Lorsqu'ils font référence aux médecins, il n'y a pas de différence dans le type de propositions qu'elles soient bilatérales ($M = .44$, $Mdn = .00$) unilatérales vers l'extérieur ($M = .11$, $Mdn = .00$) ou vers l'intérieur ($M = .89$, $Mdn = .00$) $\chi^2 = 1.63$, $p = .44$. Les analyses de contrastes confirment ces résultats avec une différence non significative entre le nombre de propositions unilatérales extérieur et intérieur $Z = 1.34$, $p = .17$, le nombre de propositions bilatérales et unilatérales vers l'intérieur $Z = 1.07$, $p = .28$ et unilatérales vers l'extérieur $Z = .80$, $p = .42$.

Tableau 26.

Valence de l'interaction entre la police et la médecine selon son orientation

Propositions	Bilatérale	Unilatérale vers l'intérieur	Unilatérale vers l'extérieur
Positive	.11 (.00)	.00 (.00)	.11 (.00)
Négative	.11 (.00)	.89 (.00)	.00 (.00)
Neutre	.22 (.00)	.00 (.00)	.00 (.00)
Significativité	$\chi^2 = 2.00$ $p = .37$	$\chi^2 = 4.00$ $p = .14$	$\chi^2 = 2.00$ $p = .37$

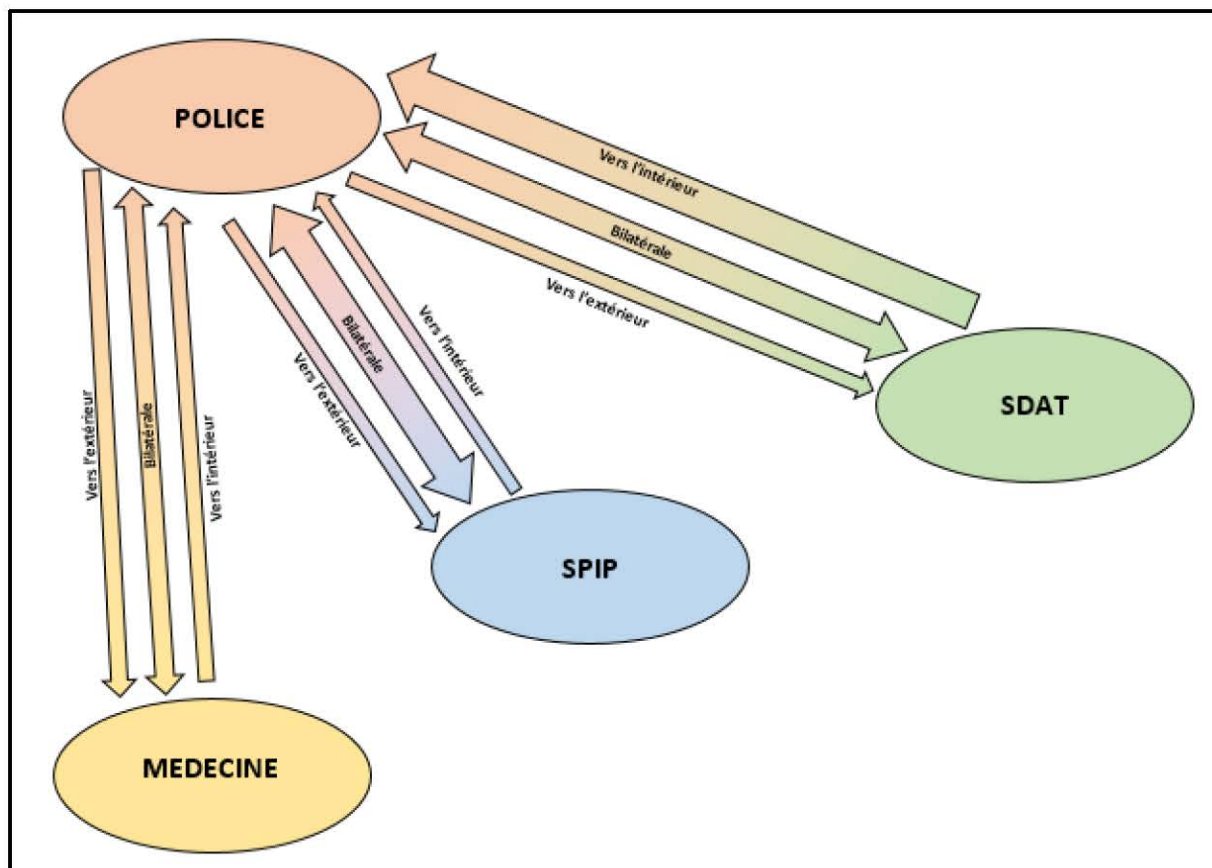
NOTE: Chaque case comporte la moyenne (première ligne) et la médiane (deuxième ligne).

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations dans les deux sens (bilatéral), il n'y a pas de différence significative entre les propositions positives ($M = .11$, $Mdn = .00$), négatives ($M = .11$, $Mdn = .00$), et neutres ($M = .22$, $Mdn = .00$), $p = .37$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'intérieur il n'y a que des propositions unilatérales vers l'extérieur négatives ($M = .89$, $Mdn = .00$) mais pas de différence significative avec les autres $\chi^2 = 4.00$, $p = .14$.

Lorsque les propositions font référence à l'échange d'informations unilatérales vers l'extérieur il n'y a que des propositions unilatérales vers l'extérieur positives ($M = .11$, $Mdn = .00$) mais pas de différence significative avec les autres $\chi^2 = 2.00$, $p = .37$.

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS



NOTE: La taille des flèches et les valences expriment un résultat statistiquement significatif ($p < .05$) ou tendanciel ($p < .07$).

Figure 36. Sociogramme des relations de la police

La police fait référence principalement à la SDAT puis d'une façon plus égale aux SPIP et aux médecins.

En résumé, en ce qui concerne la SDAT, la relation semble mitigée, on retrouve des propositions telles que « [REDACTED] » [E P3 ligne 1018] même si on retrouve des phrases telles que « [REDACTED] » [E P8 lignes 4965-4967]. Bien que ça ne soit pas significativement différent du reste, les propositions de la police sont uniquement négatives à propos des psychiatres dans les échanges vers l'intérieur, ils font souvent référence au secret médical « [REDACTED] » [E P10 lignes 7704-7706] mais aussi au sentiment d'être rejeté dès le départ. Finalement ils sont presque totalement positifs à propos du SPIP, ou au moins en lien réciproque. S'ils critiquent de façon négative c'est à propos du manque de contact « [REDACTED] »

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

» [E P1 ligne 9596]. Tout se passe comme si la police semblait plus réservée pour partager un endogroupe avec l'un des partenaires.

6.5. DISCUSSION GENERALE DE L'ÉTUDE 3

Les différents partenaires impliqués dans la prise en charge des PPSMJ dans notre étude ont révélé un pattern de relations intéressant. Le SPIP et la SDAT ont fourni une structure. La relation entre les deux groupes semble être égale, sur un pied d'équité. Le SPIP est plus démonstratif que la SDAT en relatant le nombre d'informations reçues supérieures à celles données, et cela renforce sa position dans ce partenariat privilégié.

De façon similaire, aucun des deux ne mentionne, dans leur pattern relationnel, la police. Ils ne leur attribuent en effet qu'un rapport avec les PPSMJ « [E 3 lignes 992-994]. Tout se passe comme si la police ne faisait pas partie intégrante de leur partenariat pour l'optimisation de la prise en charge des personnes.

La police en revanche accorde une place importante à ces deux partenaires. Avec le SPIP elle semble percevoir un rapport surtout bilatéral « [E P11 lignes 1129-1131]. Avec la SDAT, son partenaire privilégié, la police semble être dans une relation plus partagée où les relations peuvent être bilatérales mais aussi vers l'intérieur et vers l'extérieur. La police relate des réunions où les partenaires sont présents

» [E P1 9659-9661]. Cependant, le rapport semble loin d'être équitable, ce qui est renforcé par l'absence de reconnaissance de la part de la SDAT et des SPIP «

» [E P1 9593-9596]. La police fait référence à tous ses partenaires autant de façon négative que positive. Cette attitude peut être expliquée par le fait que les partenaires ne les prennent pas souvent en compte. Depuis peu, la police, consciente des problématiques que peut rencontrer le public a initié la venue d'un travailleur social. Finalement ce passage d'un pôle

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

répressif à un pôle plus compassionnel ne leur donne pas la visibilité attendue de la part des partenaires qui ne les mentionnent pas.

Le SPIP et la SDAT, alors qu'ils semblent partager l'absence de la police se différencient dans la façon de considérer les psychiatres.

Le SPIP de son côté reproche aux psychiatres leur absence ou leur manque d'information, rendue saillante par le nombre de propositions unilatérales vers l'intérieur négatives « [REDACTED] » [E 4 lignes 1990-1991]. Même si la différence n'atteint pas le seuil de la significativité, les relations bilatérales sont aussi très souvent négatives (n = 14).

La SDAT quant à elle mentionne moins les psychiatres et quand elle le fait c'est dans une approche de projection « [REDACTED] » [E 42 lignes 10955-10957].

Les psychiatres de leur côté font référence au SPIP et à la SDAT presque de façon symétrique. En conclusion, le SPIP ne semble pas ravi des réponses données par les psychiatres sous couvert du secret médical qui est un obstacle à la collaboration, mais les psychiatres prennent en compte le SPIP et semblent préparés à travailler avec eux puisqu'ils les mentionnent « [REDACTED] » [E M11 lignes 5666-5670]. En d'autres termes, il y a un canal de communication entre les deux parties mais le type d'échange désiré est toujours à décider.

En ce qui concerne la police, les psychiatres ne la considèrent pas ou seulement dans des relations vers l'extérieur, d'appel à l'aide sous le versant répressif « [REDACTED] » [E M4 lignes 2945-2946]. Tout se passe comme si les psychiatres n'accordaient aux policiers que le versant répressif.

De leur côté les policiers sont conscients de ces difficultés et font état d'un manque de coopération qu'ils déplorent « [REDACTED] » [E P11 lignes 1192-1193].

En résumé, cette étude est relativement originale du fait qu'elle soit basée sur des entretiens de recherche avec un nombre maximum de professionnels en charge d'un petit

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

nombre d'individus qui montrent des problèmes de comportement dans un environnement ouvert. En fait, en référence à l'analyse psychosociale du discours elle offre un accès implicite aux relations de travail en prenant en compte les relations qui les lient dans les propositions. Néanmoins, il y a toujours quelques professionnels qui manquent dans l'échantillon. Les employés de la police qui, selon les autres professionnels, sont en contact avec les individus, ont néanmoins parfois dit qu'ils ne connaissaient pas les individus sur la liste fournie. Tout se passe comme si leur intervention était ciblée sur l'ordre public et qu'ils n'avaient pas besoin de connaître le nom du sujet ou leur histoire légale. Même si cette étude apparaît être focalisée principalement sur les patterns de relation de travail observés, il semblerait possible de tirer quelques conclusions sur le phénomène du général.

Le SPIP, dans sa double dimension compassionnelle et répressive semble ne pas vouloir prendre en compte la police, pas même dans son rôle compassionnel. Tout se passe comme si la probation, accentuée par les rapports avec le juge centré sur la répression, tentait d'être contrebalancée par la mise à distance de l'institution représentant la répression (la police). Dans le même temps, le SPIP déplore le manque d'informations données par le psychiatre, sous couvert du secret médical, alors que ces derniers semblent prêts à collaborer. Une récente possibilité d'être permis d'interagir avec des personnes avec des troubles psychiques, peut expliquer l'importance des médecins dans le partenariat pour la plupart. En effet, « un médecin, pour ne prendre que cet exemple-là, quand bien même aurait-il correctement diagnostiqué la maladie dont souffre l'un de ses patients, serait quand même en échec par ignorance des problèmes économiques ou familiaux dont son patient refuserait de lui parler ou qu'il n'a pas appris à repérer. C'est bien par l'alliance avec cet alter ego qu'est le travailleur social que le traitement sera efficace, en ajoutant un diagnostic social au seul diagnostic médical (Gravière, 2014, p. 97). Cette importance, qui peut également être trouvée dans les demandes faites par le SPIP, peut-être se rapporte également à la perception de l'individu délinquant qui est conforme au modèle de la dominante délinquant dans l'Ouest qui représente des risques et qui, en fonction de son niveau de sensibilité, doit être gérée à un niveau optimal (Ward et Langlands, 2009). D'un autre côté, la SDAT qui est connue pour ne pas, ou peu, impliquer les psychiatres ou la police applique probablement un modèle plus humaniste en accord avec le modèle « good life », compassionnel. En fait dans ce modèle l'individu est considéré en premier et le délinquant apprend à gérer les risques par lui-même tout en améliorant les conditions de sa vie dans le même moment (Ward et Gannon, 2006; Ward et Maruna, 2007; Ward et Stewart, 2003). Concernant la police, les résultats sont en accord avec la littérature, c'est-à-dire la perception

6. ETUDE 3 : SOCIOGRAMME DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS

que leur profession évolue. Cela montre aussi un terrain d'entente avec des échantillons de la force de police des États-Unis (Abram et Teplin, 1991; Patch et Arrigo, 1999).

D'un point de vue pragmatique, ce diagnostic de la prise en charge des multirécidivistes souligne des pistes de travail prioritaires : aider tous les autres protagonistes à la reconnaissance du rôle de la police dans son versant compassionnel et rapprocher les CPIP des psychiatres.

SYNTHESE DE L'ETUDE 3

Objectif : Cette étude a pour objectif d'analyser et de représenter graphiquement les différentes relations entre les professionnels dans le but de dresser un état des lieux du travail en partenariat.

Méthode : A partir des 64 entretiens des professionnels, un nouveau corpus, le corpus 5 a été créé. Il regroupe uniquement les propositions où est abordée une relation avec un des partenaires.

Résultats : Le SPIP et la SDAT semblent avoir des rapports privilégiés de partage d'informations. Les psychiatres semblent avoir des connaissances nécessaires à tous mais en difficulté pour les communiquer (secret médical et manque de moyens). Pourtant de leur côté ils se disent prêts à collaborer. La police, quant à elle, n'est considérée que dans son versant répressif et n'est mentionnée que par les psychiatres.

Préconisations : Ce diagnostic de la prise en charge des multirécidivistes souligne des pistes de travail prioritaires : aider tous les autres protagonistes à la reconnaissance du rôle de la police dans son versant compassionnel (police de proximité par exemple) et tenter de rapprocher les CPIP des psychiatres.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES ENTRE LES DETENUS ET LES CPIP

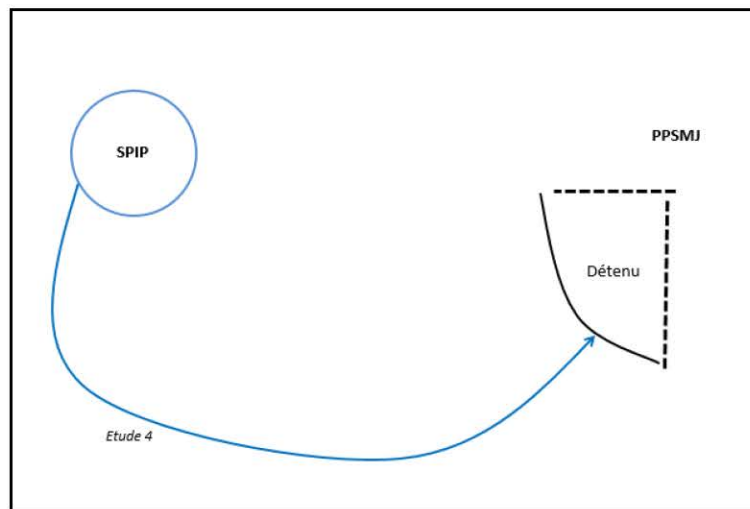


Figure 37. *Focalisation sur les rapports entre les détenus et CPIP (étude 4)*

7.1. OBJECTIF

Le SPIP apparaît clairement comme un acteur privilégié dans la relation avec les PPSMJ. Les études 2B et 3 montrent comment les PPSMJ et les autres professionnels investissent la relation avec le SPIP. De ce fait il semblerait que comprendre la relation (en prison) entre CPIP et détenu puisse permettre d'améliorer cette relation et ainsi la prise en charge. En d'autres termes, s'intéresser à la relation CPIP – PPSMJ et plus particulièrement avec les détenus pourrait permettre de proposer des préconisations dans le but d'optimiser la prise en charge.

Les précédentes études de ce travail de recherche s'intéressaient à la représentation des différents groupes en relation par des analyses de discours et de contenu. Dans la scène sociale de la prison, nous nous proposons d'approfondir les relations que ces deux groupes, les CPIP et les détenus⁴⁷, entretiennent à partir d'une autre méthode RepMut. L'enjeu est de définir, dans la scène sociale entre les PPSMJ et les CPIP, les positionnements identitaires de chacun des deux groupes. Dans un souci de facilitation de recueil des données, les PPSMJ sont réduites aux détenus, sous-entendu les personnes en milieu fermé. Au vu de la complexité du rôle en évolution des CPIP et de la complexité des relations que cette évolution entraîne avec les détenus, considérés eux-mêmes comme acteurs de cette relation, nous proposons d'identifier les relations mutuelles que ces deux groupes pensent entretenir. Pour mettre au jour les

⁴⁷ Rappel : Le terme détenu fait référence aux personnes en détention dans le cadre de cette thèse, pour nuancer avec les PPSMJ, terme qui englobe les détenus et les personnes en milieu ouvert.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

représentations et les jugements que les différentes rencontres entre ces deux entités ont permis de construire, nous nous appuyerons sur des mesures directes (endo et exo appréciation) et indirectes (méta et stéréo appréciation). Considérant que l'interaction CPIP-détenus renvoie avant tout à une relation intergroupe et est donc soumise aux processus de catégorisation revisités par la théorie des « partitions sociales », nous nous appuyerons sur la méthodologie RepMut (voir section 3.5. OUTIL DE DIAGNOSTIC DES RELATIONS INTERGROUPEES (Étude 4), page. 95).

L'étude s'appuie sur un questionnaire permettant un diagnostic des relations intergroupes à partir d'indicateurs portant sur l'appréciation, l'homogénéité, le contraste. L'objectif est de comprendre pour chaque indicateur si les résultats sont dus à un effet de pré-jugement ou de catégorisation. Bien que la catégorisation d'appartenance soit mobilisée dès le début du questionnaire (« *en tant que ... que pensez-vous de ...* »), le sujet a la possibilité de s'insérer de plusieurs façons dans la relation en fonction des bénéfices identitaires qu'il peut en tirer. Cette étude permet ainsi de comprendre les positionnements relatifs des deux acteurs dans la relation CPIP-détenus.

7.1.1. POSITIONNEMENTS IDENTITAIRES - MESURES DIRECTES

En se basant sur les partitions sociales, l'appréciation des deux groupes fait référence aux jugements de valeur et se place ainsi sur la partition oppositive, où les individus attribuent des bonnes ou des mauvaises valeurs.

En partant du postulat que la rencontre entre CPIP et détenus se fait en détention, il semble compliqué, vu le contexte, pour les détenus, de négocier une identité favorable sur la partition statutaire. En effet, tout laisse à penser que les CPIP ont un statut qui leur procure cette place hiérarchique systématiquement. Ainsi, la partition oppositive, par le système de valeurs (bon/ mauvais) est une possibilité de pouvoir négocier une place qui puisse être favorable.

Au niveau de l'homogénéité perçue, et en postulant que la scène sociale les avantage, les CPIP, en tant que groupe avantage mais numériquement minoritaires par rapport aux détenus, devraient produire un biais d'homogénéité endogroupale (IHE) allant dans le sens d'une homogénéité plus forte de l'endogroupe que de l'exogroupe. En effet tout laisse à penser que les CPIP se perçoivent plus homogènes entre eux. Néanmoins, une fois les contours du groupe posés, tout laisse à penser que les membres cherchent à se différencier. Autrement dit, le simple fait d'appartenir au groupe des CPIP suffit pour définir un groupe d'appartenance qui pourra permettre ensuite de se différencier les uns des autres au sein même de ce groupe et de passer ainsi au niveau subordonné. Ainsi le biais d'homogénéité perçue peut être affaibli par cette

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

possible différenciation. En ce qui concerne la représentation de l'homogénéité des détenus, les CPIP dans une démarche d'individualisation de la prise en charge pourraient chercher à les différencier.

Les détenus quant à eux, numériquement majoritaires, devraient produire un effet de catégorisation allant dans le sens d'une homogénéité perçue de l'endogroupe et de l'exogroupe « l'homogénéité équivalente produite pour l'endogroupe et l'exogroupe pourrait [...] être l'expression de cette recherche d'identité sociale positive dans un contexte intergroupe en leur défaveur. Tout se passe comme si la position, relative au statut, de ce type de groupe ne permettait pas à ses membres d'aller à l'encontre de l'homogénéité admise ou préjugée de leur groupe ou de la variabilité objective de l'exogroupe (groupe *avantagé*). » (Mangin, 2015)

Cependant en ce qui concerne l'exo groupe, dans la mesure où ils sont pris en charge par un CPIP, ils peuvent être amenés à remettre en cause cette homogénéité, en fonction du temps de fréquentation passé avec ce dernier (Linville, Fischer et Salovey, 1989). En effet, « un faible contact avec les membres de l'exogroupe augmente l'homogénéité perçue de ce groupe » (Mangin, 2015) et au contraire, une fréquence élevée de contact peut faire diminuer l'homogénéité perçue. De plus, de la même façon qu'ils peuvent percevoir des différences chez l'exo groupe de CPIP, en tant que groupe désavantagé, ils mettent en place un mécanisme défensif de sous-typage (Moliner et Vidal, 2003) consistant à revendiquer des différences au sein de leur groupe.

Au niveau du contraste perçu, tout laisse à penser que les deux groupes perçoivent préférentiellement l'écart entre leurs groupes comme très important. Cette différence entre groupe peut être comprise comme la spécificité que chaque groupe possède vis-à-vis de l'autre et ainsi renvoyer à la notion de contraste. Tout se passe comme si, dans cette scène sociale de la détention, les détenus et les CPIP se différencient très facilement les uns des autres. Autrement dit, les CPIP même s'ils tentent de différencier les détenus pour individualiser la prise en charge, les voient néanmoins comme un groupe spécifique et différent du leur.

Les détenus, quant à eux, sont amenés à voir les CPIP comme un groupe spécifique, avec des caractéristiques particulières, mais pourrait vouloir ne pas les différencier trop de leur groupe d'appartenance afin de tenter de rendre les frontières perméables.

Au niveau de l'appréciation, dans ce contexte en leur faveur, les CPIP, qui occupent une position hiérarchique favorable, pourraient considérer pouvoir occuper une position également bénéfique sur cette partition oppositive. Ainsi, leur statut « d'avantagés », même s'il est remis en cause par les récents changements en termes de missions (répressif et compassionnel), devrait dévoiler un effet classique pro-endogroupe. La place confortable de

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

CPIP pourrait également leur permettre de ne pas juger trop sévèrement le groupe des détenus. En effet, tout laisse à penser que les professionnels, à cheval entre le répressif et le compassionnel, pour certains considérés encore comme travailleur social, endossent ce rôle et valorisent les détenus.

Pour les détenus, en partant de l'idée pré conçue qu'ils portent en eux les marques d'un stigmaté (Rostaing, 1996), la scène sociale et plus largement la situation semble être à leur désavantage. En effet, comme nous l'avons montré dans les précédentes parties, même si les représentations de la prison et des détenus évoluent, il semble que la possibilité pour les détenus d'avoir une identité favorable dans cette appartenance soit difficile. Néanmoins, certaines autres scènes sociales valorisent la prison. Elle peut ainsi être appréhendée comme un lieu de passage supplémentaire dans le parcours de vie, allant même jusqu'à pouvoir jouer « parfois le rôle d'une carte de visite valorisante » (Abdellaoui et Blatier, 2008). Ainsi, les détenus, qui occupent une position désavantagée sur la partition statutaire (privation de liberté) pourraient aussi être soumis à un effet de pré-jugement en leur faveur sur cette partition oppositive. Toutefois, l'effet de pré jugement négatif de l'endo groupe des détenus peut être affaibli par cette possible valorisation du passage en prison par certains membres de l'extérieur. Dans cette scène sociale de rencontre avec le CPIP, les détenus, de leur côté, pourraient vouloir obtenir une identité sociale en dévalorisant leur groupe d'appartenance et en favorisant l'exo groupe pour rehausser leur image en identité plus individuelle.

En résumé, conformément à la théorie sur l'identité sociale et la recherche de l'identité la plus favorable pour les individus, tout laisse à penser que les deux groupes vont agir différemment : les CPIP vont opter pour une endo-appréciation supérieure à l'exo-appréciation contrairement aux détenus. Néanmoins, les recherches actuelles et l'aide des théories des partitions nous amènent à penser que ces stratégies de groupes stigmatisés au niveau collectif, ne se satisferont pas de cette image et pourront adopter des stratégies individuelles (niveau subordonné). De plus, en tant que minorité numérique avantagée, les CPIP pourraient produire un effet d'homogénéité endogroupale allant dans le sens d'une perception de l'homogénéité de leur groupe plus forte que celle des détenus. On peut se demander quand même si les détenus dans ce cadre sont amenés autant que d'autres groupes auparavant comparés (élèves vs enseignants, diabétiques vs non diabétiques ...) à pouvoir s'exprimer si facilement. De la même façon, est ce que ces professionnels, formés pour individualiser les peines peuvent considérer les détenus dans leur identité collective ?

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

7.1.2. POSITIONNEMENTS IDENTITAIRES - MESURES INDIRECTES

La réputation correspond à une estimation relayée donnée par une personne 1) soit sur son groupe (pour un détenu, ce qu'il croit que les CPIP pensent des détenus ; pour un CPIP, ce qu'il croit que les détenus pensent des CPIP), c'est à dire la méta-appréciation, 2) soit sur l'autre groupe (pour un détenu, ce qu'il croit que les détenus pensent des CPIP ; pour un CPIP, ce qu'il croit que les CPIP pensent des détenus), c'est à dire la stéréo-représentation.

Au niveau de l'appréciation, les détenus pourraient être amenés à penser que les CPIP, pour qualifier l'exo groupe (c'est-à-dire celui des détenus) expriment plus facilement les stigmates de l'incarcération en les jugeant de façon négative sur la partition oppositive. De la même façon, les CPIP peuvent être amenés à penser que les détenus pour qualifier l'exo groupe (c'est-à-dire celui des CPIP) vont mettre en avant la difficulté identitaire dans laquelle ils sont entre le pôle répressif et le pôle compassionnel.

Les détenus, dans leur évaluation de ce qu'ils pensent que leur groupe pense de l'autre groupe pourraient ne plus être dans une possible désirabilité sociale et laisser exprimer la dévalorisation de l'exogroupe pour permettre de rehausser leur identité sociale. Autrement dit, si en mesures directes ils peuvent privilégier un biais pro exogroupe, en mesures indirectes, ils vont tenter de diminuer ce biais en dévalorisant l'autre groupe. Les CPIP quant à eux, pourraient continuer d'être dans une identité collective de CPIP assez marquée et ne pas changer leur évaluation, affirmant une appartenance groupale forte.

7.2. METHODE

7.2.1. ECHANTILLON ET PROCEDURE

La passation du questionnaire s'est déroulée dans quatre établissements différents : la Maison d'Arrêt de Dijon, la Maison d'Arrêt d'Auxerre, le Centre de Détention de Joux la Ville et le Centre Pénitentiaire de Varennes le Grand (MA + CD). Il est à noter que seuls Dijon et Varennes le Grand contiennent un quartier femmes.

Dans les établissements concernés, la liste des personnes éligibles a été établie sous l'égide du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, conformément à l'objet de recherche (profils de personnes condamnées sans risque pour l'expérimentateur). Une demande de participation sur la base du volontariat a été distribuée dans chaque cellule. La liste préalablement définie a été validée par le Directeur de l'Etablissement où figuraient les noms et prénoms des participants (répartis par bâtiments et étages) ainsi que les numéros d'écrou et

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

de cellule pour faciliter le travail des surveillants chargés de les conduire dans la salle où se trouvait l'expérimentateur.

La population de détenus se compose de 172 hommes et 30 femmes. L'âge moyen est de 39.5 ans (minimum 18 ans, maximum 77 ans)

7.2.1.1. Sélection des CPIP

Bien que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Conseiller Pénitentiaire soit engagé dans l'étude en laissant l'expérimentateur présenter et interroger les détenus des établissements, la participation n'avait aucun caractère obligatoire et se basait sur le volontariat. La population de CPIP se compose de 16 hommes et 5 femmes.

7.2.1.2. Sélection des détenus

Pour les détenus, un coupon de demande de participation à retourner, par le biais des surveillants était distribué. Une fois les réponses positives comptabilisées, une convocation avec une heure précise, selon les établissements était alors remise aux détenus. A part les détenus qui pouvaient présenter des risques de violence envers l'expérimentateur (3 cas recensés), aucune personne volontaire n'a été écartée de la participation à cette étude.

7.2.1.3. Passation des CPIP

Après explication du projet dans les différents centres pénitentiaires, le sujet recevait dans sa boîte aux lettres personnelle un questionnaire. Une boîte fermée avec ouverture pour glisser le questionnaire était mise à disposition dans le bureau commun afin de rendre le questionnaire de façon strictement confidentielle après l'avoir rempli.

Afin que le nombre de sujets dans les deux groupes soit d'avantage équilibré, des questionnaires ont été distribués dans d'autres établissements que ceux dans lesquels l'étude a été réalisée : le Centre Pénitentiaire de Marseille, le Centre de Détention de Lille, le Centre Pénitentiaire de Bordeaux, Gradignan et la Maison d'Arrêt de Strasbourg. Une fiche explicative de l'expérience a été jointe ainsi qu'une enveloppe de retour. A noter que le but de cette recherche est bien d'avoir la représentation mutuelle entre CPIP et détenu, c'est-à-dire un diagnostic de la relation des personnes considérées en tant que membre de groupe et si la symétrie n'est pas respectée aucun biais n'est observé : autrement dit, il n'est pas biaisé d'interroger des détenus d'une prison et des CPIP d'un autre établissement.

7.2.1.4. Passation des détenus

Chaque sujet rejoignait la salle d'expérimentation accompagné de son surveillant. L'expérimentateur l'attendait et lui expliquait la raison pour laquelle il était là. Il se voyait

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

rappeler le fait qu'il avait répondu favorablement à l'étude. L'expérimentateur lui distribuait ensuite le questionnaire préalablement plié et un stylo.

L'étude a commencé 15 jours après le retour des réponses favorables des personnes incarcérées. Le mode opératoire de la passation du questionnaire a été décidé par le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Afin que les données soient exploitables, l'expérimentateur devait rencontrer chaque personne et lui faire remplir le questionnaire en sa présence. La durée de passation était en moyenne de 25 minutes. Dans l'optique de respecter les règles de sécurité imposées par le milieu carcéral, chaque détenu était attendu de façon individuelle dans un bureau et repartait en cellule aussitôt le travail accompli. La passation s'opérait quartier par quartier, étage par étage, sur plusieurs jours afin d'éviter la surcharge des personnels de surveillance.

7.2.2. MATERIEL

L'outil de cette étude est le questionnaire RepMut (voir 3.5.1. Présentation de l'outil « RepMut », page 96). Certains questionnaires, jugés comme non exploitables, ont été exclus. Pour ce faire, une liste de critères d'exclusion des questionnaires a été établie. Tous les questionnaires de moins de 2 mots ($n = 14$), comportant des insultes en diagonale sur la feuille ($n = 12$), dont les personnes se sont arrêtées pendant la passation ($n = 23$) ont été retirés.

7.2.3. ANALYSES STATISTIQUES

7.2.3.1. Analyses quantitatives

Les tests de Kolmogorov-Smirnov et de Shapiro-Wilk ont été réalisés afin de tester la normalité et l'égalité des variances des deux échantillons. Ainsi, lorsque les deux distributions suivent une loi normale, le test effectué est le t test et lorsqu'au moins un des deux groupes ne suit pas une loi normale, le test effectué est le test de Mann Whitney ou de Wilcoxon. Pour préciser, ces méthodes paramétriques ont été remplacées par des procédures non-paramétriques si les conditions n'étaient pas satisfaites, avec le test de Mann-Whitney lorsque les échantillons étaient indépendants et le test de Wilcoxon lorsqu'ils étaient appariés (en l'occurrence en cas de mesures répétées). Le seuil de significativité retenu est un p avec 5% d'erreur possible. La force de l'effet, notée r lorsque le test est paramétrique ou d lorsqu'il ne l'est pas, est également calculée pour comprendre la significativité. (NB : La différence d'échantillon entre les CPIP et les détenus dans cette étude est prise en compte statistiquement).

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

7.2.3.2. Analyses quantitatives

Pour chaque liste d'adjectifs donnés pour une représentation visée, une loi dite binomiale est calculée afin de déterminer à partir de combien d'occurrences cet adjectif est représentatif. Une analyse plus clinique nous laisserait supposer que les apax sont aussi importants mais dans ce choix d'étude de relation intergroupe, la prise en compte des caractéristiques les plus citées nous semble plus pertinente.

7.3. RESULTATS

7.3.1. EFFET D'HOMOGENEITE

Tableau 27.

Moyenne des homogénéités perçues selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)

Statut de la Cible	Source		Totaux
	Détenus n = 202	CPIP n = 21	
			+77.83 (18.81)
Détenus	+71.36 (19.31)	+77.93 (9.32)	+71.98 (18.69)
CPIP	+77.82 (19.54)	+80.10 (10.96)	+78.03 (18.90)
Totaux	+74.59 (19.67)	+79.01 (10.11)	+72.18 (18.84)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen et l'écart-type pour chaque groupe cible. Le point neutre est fixé à 50

Effet de norme sur l'homogénéité

Indépendamment de la cible, il n'existe pas d'effet de la norme dans la perception de l'homogénéité. En effet, le teste de Mann Whitney révèle qu'il n'y a pas de tendance pour les détenus à avoir une perception plus homogène des groupes ($M = 74.59$, $Mdn = 75.50$) que les CPIP ($M = 79.01$, $Mdn = 79.50$), $U = 7647$, $p = .2911$, $r = .05$.

Les analyses de contraste montrent que pour la cible détenus, les détenus perçoivent leur groupe comme aussi homogène ($M = 71.36$, $Mdn = 70.50$) que les CPIP ($M = 77.93$, $Mdn = 80.00$), la différence n'étant pas significative au test de Mann Whitney $U = 1681$, $p = .1173$, $r = .1$. De la même façon, pour la cible CPIP, les CPIP perçoivent leur groupe comme aussi homogène ($M = 77.82$, $Mdn = 80.00$) que les détenus ($M = 80.10$, $Mdn = 79.00$), la différence n'étant pas significative au test de Mann Whitney $U = 2135$, $p = .9601$, $r = .06$.

Il ne semble pas y avoir d'effet de norme sur l'homogénéité.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

Effet de préjugement sur l'homogénéité

Indépendamment de la source de jugement, on observe un effet de pré jugement plus assimilateur pour les CPIP que pour les détenus sur l'homogénéité. En effet le test de Wilcoxon révèle une différence significative entre l'homogénéité perçue des détenus ($M^{\circ} = 71.98$, $Mdn = 72.00$) et l'homogénéité des CPIP ($M = 78.03$, $Mdn = 80.00$), $Z = 4.06$, $p < .0001$, $r = .27$.

Les analyses de contrastes indiquent que cet effet est principalement dû à la perception peu homogène que les détenus ont de la cible détenus. En effet, le test de Wilcoxon révèle une différence significative chez les détenus qui perçoivent la cible détenus ($M = 71.36$, $Mdn = 70.50$) comme significativement moins homogène que la cible CPIP ($M = 77.82$, $Mdn = 80.00$), $Z = 3.92$, $p < .0001$, $r = .28$. A l'inverse, chez les CPIP, il n'existe pas de différence significative entre la perception de l'homogénéité de la cible détenus ($M = 77.93$, $Mdn = 80.00$) et celle de la cible CPIP ($M = 80.10$, $Mdn = 79.00$), $Z = .81$, $p = .42$, $r = .18$.

Il apparait une plus grande assimilation des CPIP que des détenus. Ces résultats peuvent être interprétés par le fait que les détenus voient de façon peu homogène leur groupe. Les CPIP de leur côté ne perçoivent pas un groupe plus homogène que l'autre.

Effet de catégorisation sur l'homogénéité

Indépendamment de la source, il existe un effet de catégorisation sur l'homogénéité qui se traduit par une assimilation plus forte pour l'exo groupe que pour l'endo groupe. En effet, le test de Wilcoxon révèle une différence significative entre l'homogénéité de l'endo groupe ($M = 77.83$, $Mdn = 80.00$) et l'homogénéité de l'exo groupe ($M = 72.18$, $Mdn = 72.00$), $Z = 3.74$, $p < .0002$, $r = .25$.

Les analyses de contraste montrent que cet effet est principalement dû aux CPIP qui perçoivent l'endo groupe comme plus homogène que celui des détenus. Ainsi, le test de Mann Whitney met en avant le fait que les CPIP perçoivent une homogénéité de l'endo groupe plus forte ($M = 80.10$, $Mdn = 79.00$) que celle perçue par les détenus ($M = 71.36$, $Mdn = 70.50$), $U = 1545.5$, $p < .04$, $r = .14$. A l'inverse, le test de Mann Whitney ne révèle aucune différence entre ce que les détenus perçoivent de l'autre groupe ($M = 77.82$, $Mdn = 80.00$) et ce que les CPIP perçoivent de l'autre groupe ($M = 77.93$, $Mdn = 80.00$), $U = 2285.5$, $p^{\circ} = .557$, $r = .04$.

Les résultats mettent en avant une homogénéité endo groupale pour les CPIP qui perçoivent les membres de leur groupe plus semblables entre eux que les détenus ne perçoivent les leurs. En revanche, il n'apparait pas de différence sur l'homogénéité lorsqu'il s'agit de percevoir l'autre groupe.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

Conclusion sur l'effet d'homogénéité

Les deux acteurs semblent avoir la même perception générale de la scène sociale (pas d'effet de norme). Les analyses révèlent que les groupes considèrent les CPIP comme un groupe plus homogène que celui des détenus (effet de pré-jugement à l'encontre des CPIP). Cet effet n'est dû qu'aux détenus puisqu'ils sont les seuls à percevoir le groupe des détenus comme moins homogènes que celui des CPIP. En termes de catégorisation, il s'avère que le groupe des CPIP perçoit son endogroupe comme plus homogène que l'exogroupe. Plus précisément, les CPIP perçoivent les membres de leur groupe comme plus homogène que les détenus ne le perçoivent. Par ailleurs les résultats n'ont pas permis de mettre en avant de différence sur l'homogénéité lorsqu'il s'agit de percevoir l'autre groupe.

Ces analyses font émerger l'idée que les détenus ne se perçoivent pas comme très homogènes. De leur côté les CPIP se perçoivent comme un groupe néanmoins ils ne se sentent pas différents des détenus. Pour les détenus, être CPIP renvoie à un métier avec ses similitudes et pour eux-mêmes les détenus renvoient à un ensemble disparate.

7.3.2. EFFET DE CONTRASTE

Tableau 28.

Moyenne des contrastes perçus selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)

Statut de la Cible	Source		Totaux
	Détenus N = 202	CPIP N = 21	
Détenus	+36.79 (37.85)	+43.31 (21.38)	+37.40 (36.63)
CPIP	+38.18 (30.70)	+44.31 (19.09)	+38.75 (29.82)
Totaux	+37.48 (34.43)	+43.81 (20.03)	+37.50 (36.53)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen et l'écart-type pour chaque groupe cible. Le point neutre est fixé à 50

Effet de norme sur le contraste

Indépendamment de la cible, il n'existe pas d'effet de norme sur le contraste. En effet, le test de Mann Whitney indique, qu'indépendamment de la cible il n'existe pas de différence entre le contraste produit par les détenus ($M = 37.48$, $Mdn = 38.00$) et celui produit par les CPIP ($M = 43.81$, $Mdn = 45.50$), $U = 7631$, $p < .28$, $r = .05$.

Les analyses de contraste confirment qu'il n'y a pas de différence dans la norme sur le contraste. En effet, pour la cible détenus, le test de Mann Whitney ne montre pas de différence

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

entre le contraste perçu par les détenus ($M = 36.79$, $Mdn = 36.66$) et celui perçu par les CPIP ($M = 43.31$, $Mdn = 46.00$), $U = 1918$, $p = .47$, $r = .05$. De la même façon, pour la cible CPIP, le test de Mann Whitney indique qu'il n'y a pas de différence entre le contraste perçu par les CPIP ($M = 44.31$, $Mdn = 41.00$) et celui perçu par les détenus ($M = 38.18$, $Mdn = 40.00$), $U = 1913$, $p = .46$, $r = .05$.

Effet de pré jugement sur le contraste

Indépendamment de la source, il n'existe pas d'effet de pré jugement sur le contraste. En effet, le test de Wilcoxon révèle qu'il n'y a pas de différence significative entre le contraste perçu de la cible détenus ($M = 37.40$, $Mdn = 38.00$) et le contraste perçu de la cible CPIP ($M = 38.75$, $Mdn = 40.00$), $Z = .45$, $p = .65$, $r = .03$.

Les analyses de contraste confirment qu'il n'existe pas de différence de contraste entre les deux groupes cibles. En effet, chez les détenus, le test de Wilcoxon révèle qu'il n'y a pas de différence entre la perception du contraste de leur propre groupe ($M = 36.79$, $Mdn = 36.66$) et celui des CPIP ($M = 38.18$, $Mdn = 40.00$), $Z = .44$, $p = .66$, $r = .03$. De la même façon, chez les CPIP, le test de Mann Withney indique qu'il n'y a pas de différence entre la perception du contraste de leur propre groupe ($M = 44.31$, $Mdn = 19.09$) et celui des détenus ($M = 43.31$, $Mdn = 21.38$), $Z = .02$, $p = .9861$, $r = .07$.

Effet de catégorisation sur le contraste

Indépendamment de la source, il n'existe pas d'effet de catégorisation sur le contraste de l'exogroupe ($M = 38.66$, $Mdn = 40.00$) et de l'endogroupe ($M = 37.50$, $Mdn = 37.50$), $Z = .42$, $p = .68$, $r = .03$.

Les analyses de contraste montrent que cet effet est non significatif pour l'endo groupe comme pour l'exo groupe. Ainsi, le test de Mann Whitney révèle que pour le contraste de l'endo groupe, les CPIP perçoivent un contraste de l'endo groupe semblable ($M = 44.31$, $Mdn = 41.00$) que celui perçu par les détenus ($M = 36.79$, $Mdn = 36.00$), $U = 1885$, $p = .40$, $r = .06$. De la même façon le test de Mann Whitney révèle pour le contraste de l'exo groupe, aucune différence entre ce que les détenus perçoivent de l'autre groupe ($M = 38.18$, $Mdn = 40.00$) et ce que les CPIP perçoivent de l'autre groupe ($M = 43.31$, $Mdn = 46.00$), $U = 1915$, $p = .46$, $r = .05$.

Conclusion sur l'effet de contraste

Les deux groupes semblent exprimer la même perception de la scène sociale (pas d'effet de norme). Les résultats mettent en avant qu'il n'y a pas de perception partagée en faveur d'une cible au détriment de l'autre (pas de pré- jugement) ni de différence entre la moyenne de l'endo groupe et celle de l'exo groupe (pas de biais pro endo groupe ou pro exogroupe).

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

Si le contraste permet de considérer la spécificité perçue de chaque groupe sur ses propres caractéristiques par rapport à l'autre groupe, il semble également possible de considérer qu'il reflète la perméabilité perçue de ces groupes (Mangin, 2015). De ce fait, un groupe perçu comme peu spécifique pourrait offrir des possibilités d'intégration pour les membres de l'autre groupe. Tout se passe comme si les CPIP, désireux de ne pas vouloir stigmatiser les détenus voulaient ne pas se différencier d'eux. Néanmoins, il est possible de poser la question de savoir si réellement les frontières peuvent être perçues comme perméables. Il est posé théoriquement que lorsque les sujets réunissent les modalités négatives (c'est à dire s'ils sont dévalorisés, minoritaires et sans pouvoir), le favoritisme est inversé : les sujets ont tendance à traiter mieux l'exogroupe que l'endogroupe (Sachdev et Bourhis, 1991). Les détenus quant à eux pourraient vouloir sortir de l'image de détenu et se rapprocher de celle des CPIP. Tout laisse à penser que les détenus, comme les CPIP ne se considèrent pas comme très spécifiques, avec des caractéristiques propres à l'identité de détenu mais comme un individu, à un niveau plus individuel. De ce fait, l'individualisation de la peine semble permettre de mobiliser cette identité personnelle.

7.3.3. EFFET D'APPRECIATION

Tableau 29.

Moyenne des appréciations brutes selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)

Cible	Source		Totaux
	Détenus N = 202	CPIP N = 21	
			+7.30 (67.61)
Détenus	-23.51 (57.43)	-7.62 (41.31)	-22.01 (56.23)
CPIP	+8.85 (69.67)	+28.73 (43.56)	+10.73 (67.82)
Totaux	-7.33 (65.79)	+10.56 (45.79)	-18.59 (58.23)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen et l'écart-type pour chaque groupe cible.

Effet de norme appréciative

Indépendamment de la cible, il existe tendanciellement un effet lié à l'existence d'une norme entre les détenus et les CPIP. En effet, le test de Mann-Whitney révèle qu'il existe une différence tendancielle entre l'appréciation globale produite par les détenus ($M = -7.33$, $Mdn = -12.66$) et celle produite par les CPIP ($M = 10.56$, $Mdn = 8.50$), ($U = 7082$, $p < .0777$, $r = .08$). Cependant, cette différence est faible.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

Les analyses de contraste montrent que la cible détenus ne semble pas significativement moins appréciée par les détenus ($M = -23.51$, $Mdn = -26.50$) que par les CPIP ($M = -7.62$, $Mdn = -22.00$), $U = 1748$, $p = .18$, $r = .09$. De la même façon, la cible CPIP n'est pas mieux appréciée par les CPIP ($M = +28.73$, $Mdn = 36.00$) que par les détenus ($M = +8.85$, $Mdn = 14.00$), $U = 1881$, $p = .3936$, $r = .04$.

En résumé, l'effet de norme tendanciel et peu important pourrait être lié à une appréciation plus négative des détenus placés, de fait, dans une situation moins satisfaisante que celle des CPIP, ce qui pourrait affecter leur humeur.

Effet de pré-jugement appréciatif

Indépendamment de la source de jugement, on observe un effet de pré jugement à l'égard des détenus. En effet, le test de Wilcoxon révèle une différence significative entre les appréciations concernant les détenus ($M = -22.01$, $Mdn = -25.00$) et celle concernant les CPIP ($M = +10.73$, $Mdn = 20.00$), $Z = 6.52$, $p < .0001$, $r = .44$.

Les analyses de contraste montrent que l'appréciation supérieure de la cible CPIP par rapport à la cible détenus apparaît pour la source CPIP autant que pour la source détenus. Ainsi, chez les détenus, le test de Wilcoxon révèle qu'ils apprécient significativement plus les CPIP ($M = +8.85$, $Mdn = 14.00$) que les détenus ($M = -23.51$, $Mdn = -26.50$), $Z = 5.96$, $p < .0001$, $r = .42$. De la même façon chez les CPIP, le test de Wilcoxon révèle qu'ils apprécient significativement plus les CPIP ($M = +28.73$, $Mdn = 36.00$) que les détenus ($M = -7.62$, $Mdn = -22.00$), $Z = 2.87$, $p < .004$, $r = .63$.

Ainsi, sur l'effet de pré jugement on observe une concordance : les deux groupes évaluent mieux le groupe des CPIP et ce de façon plus importante pour les détenus que pour les CPIP.

Effet de catégorisation appréciative

Indépendamment de la source, on observe un effet de catégorisation avec l'exo appréciation supérieure ($M = +7.30$, $Mdn = 6.67$) à l'endo appréciation ($M = -18.59$, $Mdn = -23.33$), $Z = 5.01$, $p < .0001$, $r = .34$.

Les analyses de contrastes révèlent que les détenus jugent moins bien leur endo groupe que les CPIP ne jugent le leur. Ainsi, concernant l'endo appréciation, le test de Mann-Whitney montre que les détenus jugent significativement moins bien leur propre groupe ($M = -23.51$, $Mdn = -26.50$) que les CPIP ne jugent le leur ($M = +28.73$, $Mdn = 36.00$), $U = 1000$, $p < .0001$, $r = .27$. A l'inverse, il n'est pas possible de dire que les détenus jugent mieux l'exo groupe que les CPIP. En effet, concernant l'exo appréciation, le test de Mann-Whitney ne montrent pas significativement que les CPIP jugent moins bien les détenus ($M = -7.62$, $Mdn = -$

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

22.00) que les détenus ne jugent les CPIP ($M = +8.85$, $Mdn = 14.00$), $U = 2453$, $p^{\circ} < .238$, $r = .08$.

L'endo appréciation des CPIP apparaît comme supérieure à l'endo appréciation des détenus. Autrement dit, les CPIP évaluent plus positivement leur groupe que les détenus n'évaluent le leur. Il n'apparaît pas de différence dans l'exo appréciation.

Affinement des résultats

Pour préciser, il apparaît que les appréciations données par les détenus pour qualifier les CPIP sont majoritairement comprises entre +50 et +100 et entre -100 et -50 (figure 39). En ce qui concerne les CPIP, il apparaît que les appréciations données par les CPIP pour qualifier les détenus sont majoritairement comprises entre -50 et 0 (voir dendrogramme ci-dessous). Il semblerait que pour leur part les détenus ne semblent pas avoir une appréciation unanime des CPIP qu'ils évaluent soit très positivement soit très négativement. Les CPIP quant à eux évaluent pour la majorité négativement les détenus voire ils les évaluent de manière neutre.

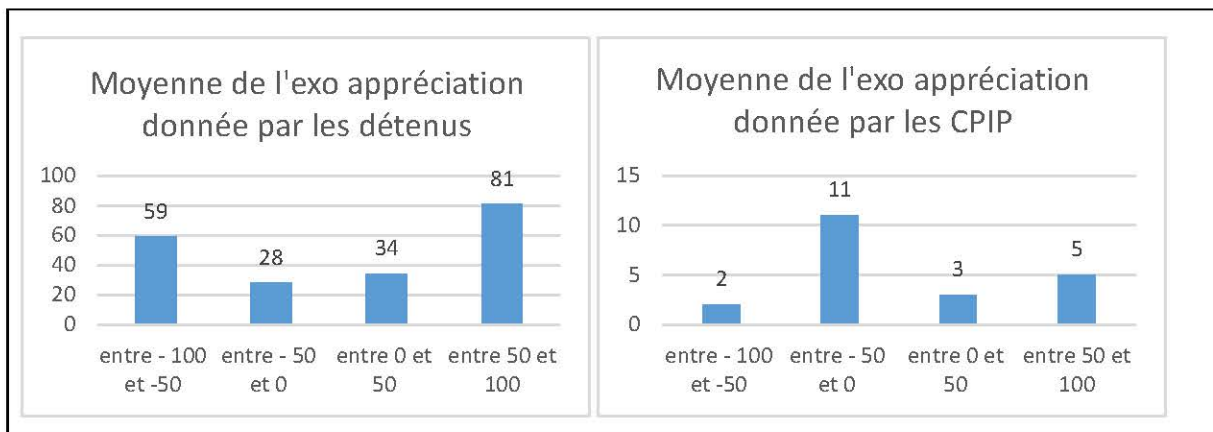


Figure 38. *Précision de la distribution des exo-appréciations*

En résumé, l'hypothèse concernant l'effet d'appréciation est confirmée. Les CPIP, qui produisent un effet de catégorisation sociale puisque qu'ils jugent mieux leur endogroupe que l'exogroupe, évaluent néanmoins plus positivement leur groupe que les détenus n'évaluent le leur. Ces analyses révèlent donc un effet de pré-jugement pro-CPIP qui s'appuie sur la scène sociale pré existante. Les CPIP comme les détenus considèrent que les premiers possèdent de meilleures valeurs que les deuxièmes. En d'autres termes, si les CPIP produisent un biais pro-endogroupe conforme aux attentes de la catégorisation sociale, l'analyse conjointe de l'appréciation des détenus révèle que ce biais pourrait être aussi l'expression d'un pré-jugement préexistant à cette situation de comparaison intergroupe. Enfin, même si la différence n'est pas significative, les détenus jugent positivement (note supérieure à 0) les CPIP tandis que les CPIP jugent négativement (note inférieure à 0) les détenus.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

En conclusion, ces résultats révèlent que les CPIP investissent de façon bénéfique leur position dans la scène sociale. Ils s'évaluent positivement et sont jugés presque de la même façon par les détenus. Cette position confortable du point de vue identitaire leur permet de se comporter de façon positive vis-à-vis des détenus en les dépréciant moins que ces derniers ne se déprécient eux-mêmes. Il semblerait que les détenus ne peuvent pas se comporter de la même façon puisque la comparaison intergroupe est imprégnée d'un pré-jugement qui leur est défavorable. Si pour les CPIP ce type d'insertion basée sur un jugement évaluatif est propice à leur identité sociale, pour les détenus en revanche, ce type de positionnement s'avère préjudiciable pour leur identité.

7.3.4 ANALYSE DES ADJECTIFS DANS LA REPRESENTATION MUTUELLE ENTRE DETENUS ET CPIP

Endo représentation des détenus

L'endo représentation des détenus, c'est-à-dire ce que le groupe des détenus pense du groupe des détenus (les adjectifs que les détenus ont utilisé pour qualifier le groupe de détenus) a une valence plutôt négative ($M = -23.51$, $^{\circ}Mdn^{\circ} = -26.50$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit être supérieur à 6 pour être représentatif à $p < .043$. (Annexe 5 - Endo représentation des détenus).

Dans cette liste des 26 adjectifs représentatifs de ce que les détenus pensent des détenus, d'une façon générale il y a plus d'adjectifs à valence négative ($n = 17$) qu'à valence positive ($n = 9$). On peut parler de fracture à l'intérieur du groupe des détenus avec d'un côté, ceux qui sont appréciés par les autres détenus (gentil, calme, sympathique) et de l'autre, ceux qui ne le sont pas (nerveux, méchant, irrespectueux). Tout se passe comme si les détenus cherchaient à ne pas donner des caractéristiques propres au groupe des détenus mais bien à créer des sous-groupes.

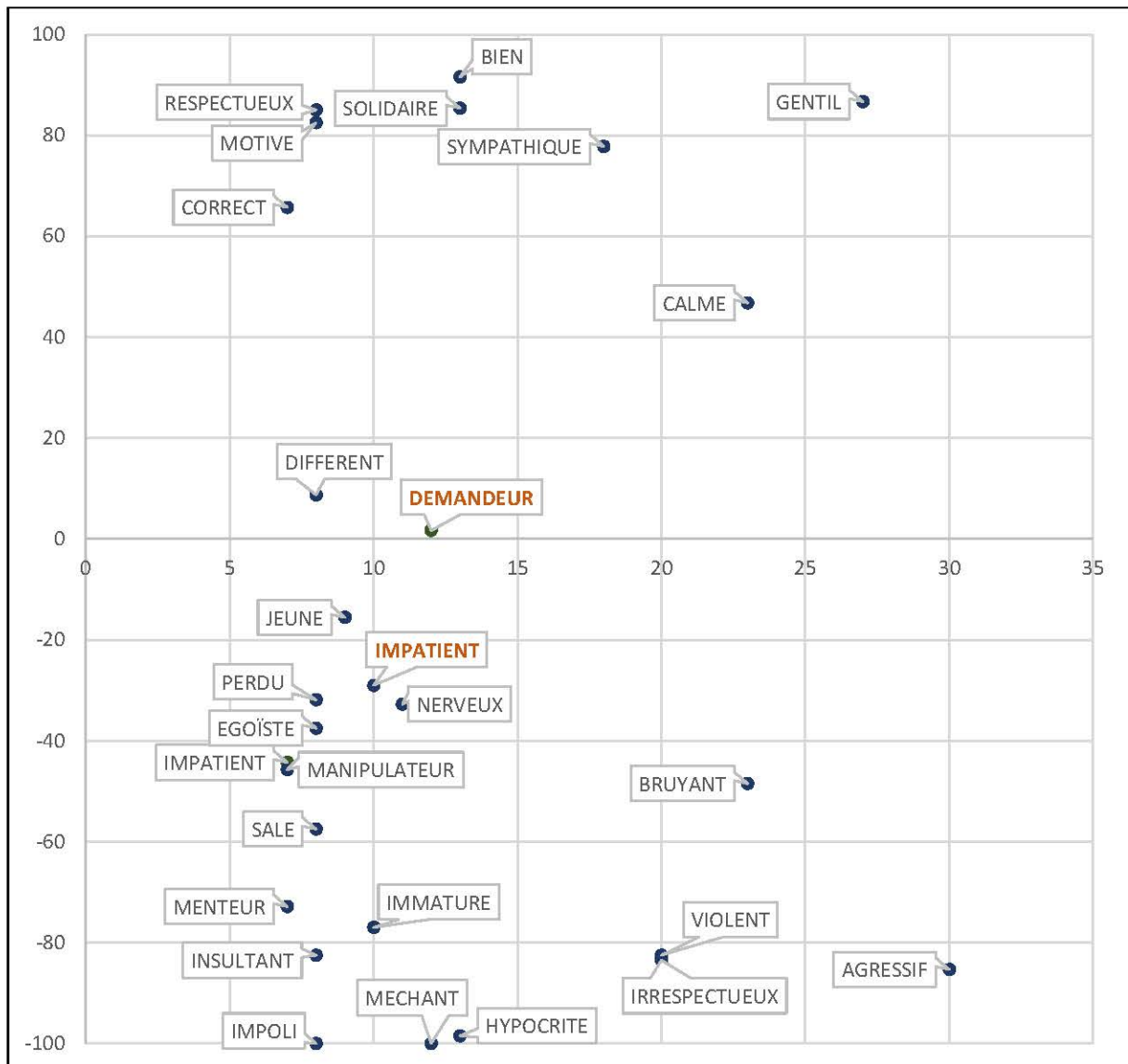
Exo représentation des CPIP

L'exo représentation des CPIP, c'est-à-dire ce que le groupe des CPIP pense du groupe des détenus (les adjectifs que les CPIP ont utilisé pour qualifier le groupe de Detenus) a une valence plutôt négative ($M = -7.62$, $Mdn = -22.00$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit être supérieur à 5 pour être représentatif à $p < .019$. (Annexe 6 - Exo représentation des CPIP)

Les adjectifs représentatifs des CPIP concernant les détenus sont demandeur et impatient et semblent être nettement liés à l'incarcération des détenus plus qu'à des traits

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

dispositionnels. De la même façon, si on élargit la liste à une loi binomiale de 4 mots, dans les plus cités viennent les adjectifs « isolé », « triste » et « humain ».



NOTE : L'abscisse (x) représente la fréquence d'apparition de chaque adjectif, l'ordonnée (y) représente la valence moyenne attribuée à chaque adjectif. Les adjectifs en noirs sont ceux que les Détenus utilisent pour qualifier leur groupe (endo représentation des Détenus), tandis que ceux en rouge sont ceux que les CPIP utilisent pour qualifier les Détenus (exo représentation des CPIP).

Figure 39. Adjectifs utilisés par chaque groupe pour qualifier les détenus.

Endo représentation des CPIP

L'endo représentation des CPIP, c'est-à-dire ce que le groupe des CPIP pense du groupe des CPIP (les adjectifs que les CPIP ont utilisé pour qualifier leur groupe) a une valence plutôt positive ($M = +28.73$, $^{\circ}Mdn^{\circ} = 36.00$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit être supérieur à 5 pour être représentatif à $p^{\circ} < ^{\circ}.016$. Etant donné le peu de

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

sujets répondants ($n = 21$) le nombre d'apax est élevé et le nombre d'adjectifs considérés comme représentatifs faible (Annexe 7 - Endo représentation des CPIP)

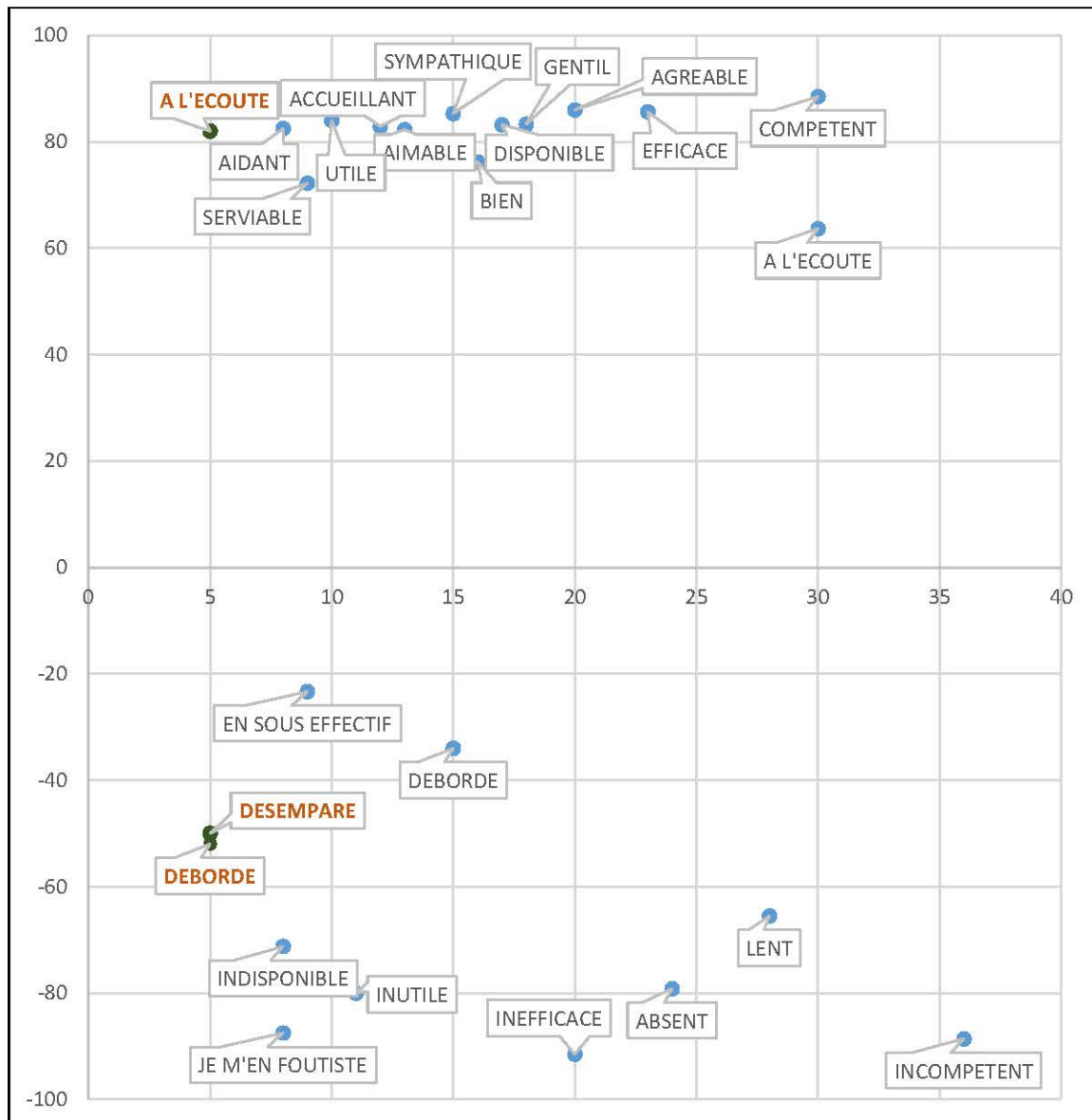
Les adjectifs les plus cités par les CPIP sont au nombre de 3 dont 2 avec une valence négative. Ils semblent être liés à la situation des CPIP (débordé) aux qualités qui pourraient être attendues (à l'écoute) et aux difficultés liées à la surcharge de travail (désemparé).

Exo représentation des détenus

L'exo représentation des détenus, c'est-à-dire ce que le groupe des détenus pense du groupe des CPIP (les adjectifs que les détenus ont utilisé pour qualifier le groupe de CPIP) a une valence plutôt positive ($M = +8.85$, $Mdn = 14.00$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit être supérieur à 7 pour être représentatif à $p < .035$. (Annexe 4 - Exo représentation des détenus)

Dans cette liste des 22 adjectifs représentatifs de ce que les détenus pensent des CPIP d'une façon générale, il y a plus d'adjectifs à valence positive ($n = 13$) qu'à valence négative ($n = 9$). Cependant l'effet est moins important que pour l'endo appréciation. Là encore, on peut parler d'une vision fragmentée du groupe des CPIP qui peuvent être vus soit de façon positive soit de façon négative. En effet, des adjectifs et leurs opposés (disponible, indisponible par exemple) sont parfois cités par les mêmes répondants. Puisqu'il s'agit de qualifier les CPIP, et que certains détenus en ont eu plusieurs, ou entendent leur co détenu parler, il est possible que leur représentation soit nuancée.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP



NOTE : L'abscisse (x) représente la fréquence d'apparition de chaque adjectif, l'ordonnée (y) représente la valence moyenne attribuée à chaque adjectif. Les adjectifs en noir sont ceux que les Détenus utilisent pour qualifier les CPIP (exo représentation des Détenus), tandis que ceux en rouge sont ceux que les CPIP utilisent pour qualifier leur groupe (endo représentation des CPIP).

Figure 40. Adjectifs utilisés par chaque groupe pour qualifier les CPIP.

L'analyse qualitative des adjectifs permet d'approfondir les résultats précédents en apportant un éclairage sur les adjectifs choisis.

Conformément aux résultats précédents, les détenus (endo représentation des détenus) semblent vouloir cliver le groupe et ne pas donner des caractéristiques propres aux détenus mais bien à créer des sous-groupes. Les CPIP quant à eux utilisent davantage de termes situationnels pour qualifier les détenus (exo représentation des CPIP), ce qui vient nuancer les termes négatifs. Tout se passe comme si les scores inférieurs à 0 étaient la résultante n'ont pas de traits dispositionnels mais liés à la situation d'incarcération.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

Concernant les CPIP (endo représentation des CPIP) les adjectifs donnés semblent être liés à la situation des CPIP et aux difficultés ainsi qu'aux différentes qualités qui pourraient être attendues. Les détenus quant à eux (exo représentation des détenus), même s'ils considèrent le groupe des CPIP comme un groupe avec des ressemblances (homogénéité forte) semblent néanmoins en mesure de nuancer dans les adjectifs donnés et évoquent des disparités dans ces données qualitatives (adjectifs opposés). Tout laisse à penser que les détenus, en fonction de leurs diverses expériences, cherchent à symboliser le fait que tous les CPIP ne travaillent pas de la même façon selon eux.

En résumé, le groupe des détenus est un groupe stigmatisé. L'analyse chiffrée a montré cette tendance pour les détenus et les données verbales le confirment. D'une part les détenus évaluent plus positivement les CPIP et les adjectifs représentatifs pour leur groupe sont plus négatifs que pour celui des CPIP. D'autre part, ils établissent une distinction entre les bons et les mauvais détenus.

Les résultats montrent que les CPIP jugent mieux leur groupe que celui des personnes détenues. Autrement dit, ils font un biais pro endo groupe. A l'inverse, ils jugent moins bien le groupe des personnes détenues que le leur. Néanmoins, l'analyse des adjectifs montrent que même si la valence est négative (voir neutre), c'est d'avantage lié à l'incarcération et à ses effets qu'à la personnalité du détenu.

En conclusion, les CPIP ont une place favorable dans la scène sociale et endosse une identité professionnelle. Ainsi, ces résultats révèlent que les CPIP investissent de façon bénéfique leur position dans la scène sociale. Ils se jugent positivement et sont jugés de la même façon par les détenus. Cette position confortable du point de vue identitaire leur permet de se comporter de façon positive vis-à-vis des détenus en les dépréciant moins qu'ils ne se déprécient eux-mêmes. Et même si la valence est négative vis-à-vis de l'exo groupe c'est parce qu'ils ciblent leur évaluation sur les effets de l'incarcération. Tout se passe comme s'ils restaient professionnels et ne souhaitaient pas considérer les personnes en tant que « détenues ».

Les détenus ne peuvent se comporter de la même façon puisque la comparaison intergroupe est imprégnée d'un pré-jugement qui leur est défavorable. Si pour les CPIP ce type d'insertion basée sur un jugement évaluatif est propice à leur identité sociale, pour les détenus ce type de positionnement s'avère préjudiciable pour leur identité. De ce fait, les détenus jugent mieux le groupe des CPIP que leur propre groupe. Ainsi, ils tentent de faire du sous typage en distinguant plusieurs groupes de détenus. En d'autres termes, ils tentent d'échapper à une identité catégorielle en mettant en avant l'identité personnelle.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

7.3.5 COMPARAISON AUTO APPRECIATION ET ENDO APPRECIATION

Dans la mesure où les détenus semblent opter pour une identité de niveau subordonné il paraît intéressant de confronter leur auto appréciation à leur endo appréciation.

Tableau 30.

Moyenne des appréciations brutes selon l'appartenance de la source (détenus vs CPIP) à l'égard de celle de la cible (détenus vs CPIP)

Cible	Source	
	Détenus N = 202	CPIP N = 21
Auto appréciations	+56.35 (+63.33)	+52.71 (+54.00)
Endo appréciation	-23.51 (-26.50)	+28.73 (+36.00)

NOTE: Chaque case comporte le nombre moyen et l'écart-type pour chaque groupe cible. Le point neutre est fixé à 0.

S'agissant des détenus, la comparaison entre l'auto appréciation ($M = +56.35$, $Mdn = +63.33$) et l'endo appréciation ($M = -23.51$, $Mdn = -26.50$) révèle un effet très significatif au test de Wilcoxon, $Z = +infini$, $p = < .0001$, $r = +infini$. Autrement dit, les détenus évaluent négativement leur groupe mais s'évaluent individuellement de façon très positive.

S'agissant des CPIP, la comparaison entre l'auto appréciation ($M = +52.71$, $Mdn = +54.00$) et l'endo appréciation ($M = +28.73$, $Mdn = +36.00$) révèle un effet très significatif au test de Wilcoxon, $Z = 2.02$, $p = < .04$, $r = .44$. Les CPIP s'évaluent significativement plus positivement en individuel qu'ils n'évaluent les membres de leur groupe.

Pour préciser, il semblerait que les détenus cherchent à se différencier de leur groupe voir même à se rapprocher de l'autre groupe, celui des CPIP, marqueurs de l'institution. Les résultats semblent confirmer la stratégie identitaire des détenus en soulignant qu'ils trouvent un bénéfice à quitter le groupe des « détenus ». En ce qui concerne les CPIP, dans la mesure où ils ne sont pas identitairement menacés au niveau catégoriel, leur survalorisation personnelle évoque l'effet PIP (Codol, 1975)

7.3.6. AUTO APPRECIATION DES DETENUS

L'auto appréciation des détenus c'est-à-dire ce que les détenus pensent d'eux même (les adjectifs que les détenus ont utilisé pour se qualifier eux-mêmes personnellement) a une valence

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

positive ($M = 56.35$, $^{\circ}Mdn^{\circ} = ^{\circ}63.33$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit supérieurs à 7 pour être représentatif à $p < .030$.

Tableau 31.

Adjectifs les plus cités par les détenus pour se qualifier eux même

Adjectifs	Fréquence	Valence	Adjectifs	Fréquence	Valence
Calme	58	82.33	Tranquille	12	79.17
Gentil	34	81.76	A l'écoute	11	84.55
Respectueux	29	75.52	Correct	11	96.36
Motivé	25	82.4	Courageux	10	75
Travailleur	25	90.4	Franc	10	48
Patient	23	76.09	Agréable	9	75.56
Sympathique	19	86.32	Sérieux	9	71.67
Poli	18	81.11	Compréhensif	8	91.25
Nerveux	17	-41.18	Dynamique	7	77.86
Sportif	17	73.53	Impatient	7	-20
Sociable	15	88.67	Impulsif	7	-14.29
Solidaire	13	74.62	Intelligent	7	74.29
Généreux	12	93.33	Solitaire	7	10
Honnête	12	90.83	Souriant	7	85.71
Serviable	12	75			

NOTE : ($n = 202$), le point neutre est fixé à 0.

Dans cette liste des 29 adjectifs représentatifs de ce que les détenus pensent d'eux même, d'une façon générale, il y a plus d'adjectifs à valence positive ($n = 26$) qu'à valence négative ($n = 3$). Là aussi la majorité des adjectifs est liée à la personnalité mais empreint d'un comportement idéal à adopter en prison (calme, respectueux, gentil ...).

Lorsqu'il s'agit de s'auto évaluer, les adjectifs sont nettement plus positifs. A la façon du détenu modèle, les adjectifs tels que « calme », « respectueux », « motivé », « poli »... sont cités. Dans la recherche d'une identité sociale positive, tout se passe comme si les détenus s'attribuaient principalement les meilleures caractéristiques de leur groupe. Enfin, l'auto représentation est plutôt sur la personnalité des détenus avec des adjectifs dispositionnels comme « gentil », « honnête », « sociable » ... bien que d'autres, moins représentatifs soient cités et propres au milieu carcéral comme « fumeur ». En effet, se qualifier dans les 5 premiers termes par « fumeur » est bien la preuve que le tabac comme le dit Fassin (2015) est une monnaie d'échange d'un monde clos.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP

7.3.7. AUTO APPRECIATION DES CPIP

L'auto appréciation des CPIP, c'est-à-dire ce que les CPIP pensent d'eux-mêmes (les adjectifs que les CPIP ont utilisé pour se qualifier eux-mêmes personnellement) a une valence positive ($M = 52.71$, $Mdn^{\circ} = 54.00$). Après calcul de la loi binomiale, le nombre d'occurrences doit être supérieur à 5 pour être représentatifs à $p < .0152$.

Tableau 32.

Adjectifs les plus cités par les CPIP pour se qualifier eux même

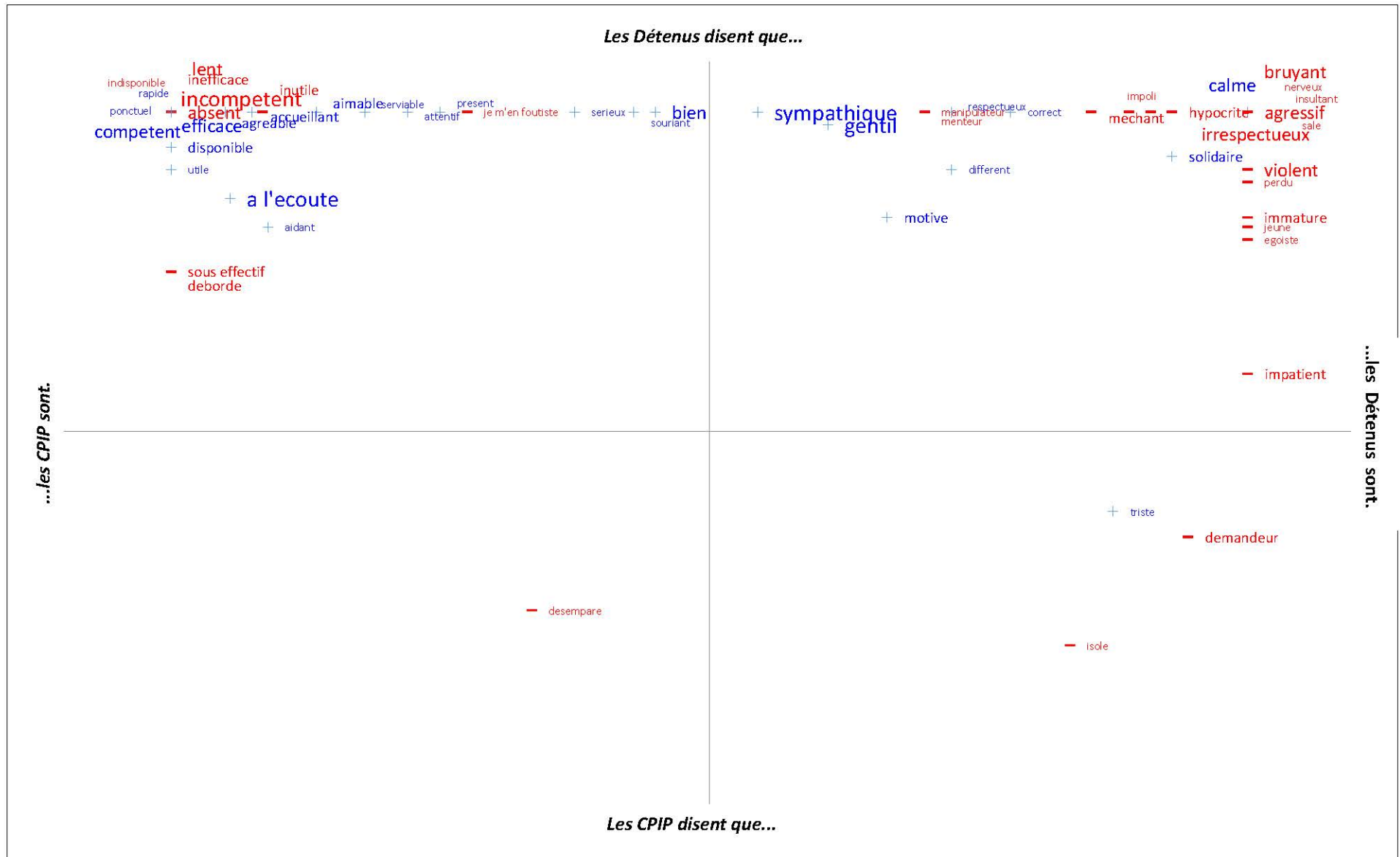
Adjectifs	Fréquence	Valence
Conscientieux	6	88.33
Motivé	6	78.33

NOTE : ($n = 21$), le point neutre est fixé à 0.

Les deux autres mots les plus cités (par 4 personnes) sont « empathique (+72.5) » et « travailleur (+63.75) » qui comme les plus représentatifs sont nettement en lien avec la fonction de CPIP. Autrement dit lorsqu'on demande aux CPIP de se qualifier, ils ne le font pas à titre personnel mais toujours en lien avec leur fonction et ce que la situation impose.

Aussi, de la même façon que les détenus, lorsqu'ils s'évaluent en auto représentation, les termes utilisés sont étroitement liés à leur fonction. Tout se passe comme si la mobilisation identitaire de répondant en tant que CPIP influençait les réponses dans l'auto représentation.

7. ETUDE 4 : REPRESENTATIONS MUTUELLES DETENUS - CPIP



7.4. DISCUSSION GENERALE DE L'ÉTUDE 4

En conclusion, la prise d'information des deux groupes impliqués par leur partage dans la scène commune de l'incarcération a permis de mettre au jour les différences de positionnement de chacun et le rattachement de ce positionnement aux bénéfices identitaires que chacun d'eux peut en tirer.

Le groupe avantagé, celui des CPIP, opte pour son identité catégorielle mais dans la mission compassionnelle ne manifeste pas tous les biais attendus par la catégorisation. Si les CPIP se reconnaissent bien comme un groupe (biais d'homogénéité intra et extra groupe), ils reconnaissent aussi, même s'ils se considèrent comme porteurs de meilleures valeurs que les autres (biais évaluatif), à l'autre groupe le partage de caractéristiques communes (absence de biais de contraste évaluée ici par les spécificités propres à chacun des groupes). Les détenus restent humains et certains de leurs comportements sont probablement dus à l'incarcération.

Le groupe désavantagé, celui des détenus, par contre ne peut pas rester dans le positionnement catégoriel. Etre détenu n'est pas une identité favorable et les détenus choisissent de l'éviter. En effet, « différentes stratégies peuvent être mises à l'œuvre dans la perspective de restaurer une identité personnelle et sociale souvent mise à mal par le contexte de promiscuité et le poids de certaines logiques contraignantes et/ou destabilisatrices » (Abdellaoui et Blatier, 2006). Le groupe n'existe pas en tant que tel (faible homogénéité intra groupe). Il n'y a pas de spécificité (absence de contraste) et il n'est pas valorisé (évaluation négative). Les détenus interrogés choisissent donc de quitter le niveau catégoriel pour rejoindre le niveau subordonné. Ils privilégient les relations inter personnelles qui leur permettent de différencier les bons détenus des mauvais et finalement trouvent une identité satisfaisante à ce niveau puisqu'ils atteignent des scores évaluatifs équivalents à ceux des CPIP.

D'un point de vue pragmatique enfin, cette étude nous alerte sur le fait que l'individualisation adoptée par les CPIP dans le contrat proposé ne permet pas d'accéder à l'identité sociale du détenu, identité sociale qui semble parfois pouvoir être à l'origine des actes de délinquance.

SYNTHESE DE L'ETUDE 4

Objectif : Cette étude a pour objectif de présenter une lecture des positionnements identitaires en détention résultant de la relation CPIP – Détenus.

Méthode : Pour cette étude, la méthodologie RepMut (questionnaires) a été utilisée dans différentes prisons (Détenus n = 202, CPIP n = 21)

Résultats : Le groupe des CPIP, opte pour son identité catégorielle mais dans la mission compassionnelle ne manifeste pas tous les biais attendus par la catégorisation. Ils se reconnaissent bien comme un groupe et reconnaissent aussi à l'autre groupe le partage de caractéristiques communes. Autrement dit, pour les CPIP, l'autre groupe des détenus restent humains et certains de leurs comportements sont probablement dus à l'incarcération.

Le groupe des détenus, par contre ne peut pas rester dans le positionnement catégoriel partant du postulat qu'être détenu n'est pas une identité favorable. Ils choisissent donc de l'éviter et de ne pas faire exister ce groupe en tant que tel. Les détenus interrogés choisissent, comme stratégies identitaires, de quitter le niveau catégoriel pour rejoindre le niveau subordonné. Ils privilégient les relations inter personnelles qui leur permettent de différencier les bons détenus des mauvais et finalement trouvent une identité satisfaisante à ce niveau puisqu'ils atteignent des scores évaluatifs (auto appréciation) équivalent à ceux des CPIP.

Préconisations : Cette étude nous alerte sur le fait que l'individualisation adoptée par les CPIP dans le contrat proposé ne permet pas d'accéder à l'identité sociale du détenu, identité sociale qui semble parfois pouvoir être à l'origine des actes de délinquance. Il semblerait pertinent d'envisager la mobilisation de cette identité.

8. DISCUSSION GENERALE

L'objectif de ce travail de recherche était de proposer une lecture possible des relations intergroupes entre PPSMJ et certains professionnels les prenant en charge. Plusieurs personnes interviennent dans la prise en charge des PPSMJ. Dans le cadre de ce travail, quatre ont été retenus. Les CPIP qui exercent leurs missions en milieu ouvert et en milieu fermé. Ils travaillent sur le respect des obligations et des interdictions, la compréhension du passage à l'acte et la réinsertion sociale. Les travailleurs sociaux de la SDAT ont pour vocation d'accompagner les personnes en précarité. Les psychiatres accompagnent les personnes dans le soin soit parce qu'elles sont en demande, soit parce qu'elles sont contraintes (obligation de soin, injonction de soin). Les policiers interviennent en amont de la prise en charge, lors de l'arrestation ou en prévention (police de proximité).

Pour rappel, le protocole de recherche s'est institué comme suit : une liste de quinze PPSMJ connues des différentes institutions (SPIP, SDAT, Psychiatrie⁴⁸ et police) a été établie sous la condition qu'ils faisaient état de multiples infractions notées sur le casier judiciaire. Pour les trois premières études, l'idée d'une symétrie dans la recherche paraissait importante. Ainsi il était convenu, lorsque c'était possible, que pour une PPSMJ, deux CPIP, un travailleur social de la SDAT, un médecin et un policier puissent parler à propos de cette PPSMJ et ensuite la PPSMJ à son tour était interrogée.

L'appui de la théorie des partitions sociales issue de la catégorisation sociale (TIS et TAC) permet une lecture des relations intergroupes. Cette approche postule que dans une scène sociale donnée, la position des différents acteurs (ou groupes) se définit en fonction de la relation entretenue entre eux. Ainsi l'apport des théories de ces relations intergroupes ainsi que l'apport de la méthodologie (analyse du langage) en prenant en compte le contexte des différentes scènes sociales a fait émerger la mise en place de quatre études principales.

8.1. Etude 1

8.1.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

La première étude, *représentation des PPSMJ par les professionnels*, avait pour objectif d'interroger les représentations que les différents professionnels ont des PPSMJ. En fonction de la scène sociale de la rencontre et des différentes prises en charge, l'objectif principal était

⁴⁸ Les termes psychiatrie et médecine ou psychiatre et médecin dans ce travail doctoral ont été utilisé sans distinction : néanmoins les médecins dans cette recherche sont exclusivement des psychiatres

de mettre au jour que les représentations différaient en fonction de la profession. Par l'analyse de vignettes cliniques (*étude 1a*) l'objectif était d'avoir un premier regard descriptif des différents vécus des PPSMJ. Ensuite par une analyse langagière des entretiens menés auprès des professionnels au sujet des PPSMJ (*étude 1b*) l'objectif était d'analyser les différences ou les concordances des façons de percevoir les PPSMJ selon le type de professionnels et selon le cadre théorique des relations intergroupes.

L'**étude 1a** par l'analyse des cas cliniques (vignettes) proposait d'apporter des dimensions qualitatives et descriptives pour optimiser la compréhension des points de vue des PPSMJ.

La première vignette

La deuxième

L'analyse de ces deux vignettes permet de mettre en avant les différences quant à la désistance des PPSMJ et les difficultés en termes identitaires du point de vue des professionnels. En effet, il semblerait que le risque de récurrence des différentes PPSMJ soit menaçant identitairement pour les personnes qui les prennent en charge. Ainsi, face à ces profils complexes, tout laisse à penser que les professionnels adoptent une position identitaire qui permette de conserver une identité favorable.

L'**étude 1b** sur l'analyse de contenu et de discours des différents entretiens se proposait d'obtenir la représentation que les différents professionnels ont lorsqu'ils abordent l'individualité des personnes suivies. Ainsi, en termes d'analyse de contenu, les résultats montrent que les CPIP conformément à leur mission abordent majoritairement le milieu pénitentiaire, la prise de toxique et le rapport à la violence. Ils mettent à distance les thématiques de traitement médical et plus largement du milieu psychologique/psychiatrique. Pour les travailleurs sociaux de la SDAT, comme les CPIP, le monde pénitentiaire et le rapport à la violence sont les plus cités. Il semblerait que les thématiques du monde psychologique ou de la

prise de toxique ne soit pas une priorité dans la prise en charge globale des personnes pour ces professionnels qui évoquent le traitement médical en troisième position. Conformément à leurs missions, les psychiatres abordent les thématiques de traitement médical puis le rapport à la violence et le monde psychologique (ou psychiatrique) en cohérence. Néanmoins, le peu d'évocation de la prise de toxique questionne sur la mise à distance de l'addiction comme telle. Enfin les policiers citent d'avantage des thématiques en lien à la violence, à la prise de toxique et au monde pénitentiaire. Ils n'évoquent que très rarement le contexte de vie des personnes dans leur problématique de soins. Enfin, les relations entre PPSMJ et professionnels, du point de vue des professionnels sont positives, ce qui rejoint un biais pro endogroupe, sauf pour les policiers qui endossent, par l'équilibre, le désagrément relationnel lié à leur profession. En termes d'analyse de discours, les CPIP et les travailleurs sociaux parlent beaucoup. Les psychiatres et les policiers parlent moins (entretiens plus courts). Néanmoins, les psychiatres, comme les CPIP et les travailleurs sociaux, centrent leur entretien sur les PPSMJ. En termes de catégorisation, les travailleurs sociaux ne voient pas les PPSMJ comme membre d'un groupe et restent sur l'identité individuelle de la PPSMJ. Au niveau de l'actancité, les PPSMJ sont davantage perçues comme actantes qu'actées par l'ensemble des professionnels et d'autant plus chez les psychiatres et les travailleurs sociaux. Dans l'utilisation des verbes, tous les professionnels utilisent plus de statifs, puis des factifs et moins de déclaratifs ce qui va dans le sens d'une certaine dispositionalité. Certaines différences demeurent néanmoins. Les policiers se distinguent des autres professionnels en employant plus de statifs que les CPIP et moins de déclaratifs que tous les autres professionnels. Ils mentionnent, dans leur rôle plus répressif, avant tout une personne dont les caractéristiques sont stables. Les travailleurs sociaux, quant à eux, utilisent davantage de factifs que les policiers et les CPIP. Les travailleurs sociaux en revanche, dans leur rôle de suivi plus compassionnel sont plus centrés sur l'explicitation des actions réalisées par les PPSMJ.

8.1.2. LIMITES ET APPLICATIONS DE TERRAIN

En termes de limites de cette étude, plusieurs points sont à prendre en compte. Premièrement, les sujets répondants peuvent avoir à leur charge plusieurs PPSMJ et ainsi, les prises de rendez-vous étant parfois éloignées, laissent la possibilité de penser à une influence de la connaissance des questions qui vont être posées. Cette limite est nuancée puisque même s'ils avaient la connaissance des questions à venir, ils ne se lançaient pas spontanément dans les réponses à ces mêmes questions. Il est plus aisé de parler longuement sur quelqu'un en

donnant des détails si on y est préparé. Néanmoins dans ce cas, la prolixité devrait avoir augmenté chez tous les sujets.

La deuxième limite provient de la méthode utilisée tant dans le matériel (entretien) que dans l'analyse. En effet, le corpus a été découpé d'abord par Tropes puis vérifié manuellement, en proposition. Le corpus 3 contenait 18218 propositions et le corpus 4 sur lequel les analyses ont été effectuées contenait 9632 propositions. Ainsi, le codage de ces quelques 64 entretiens en moyenne de 6 pages, s'il n'est pas automatique mais « uniquement » dicté par des règles, peut contenir des erreurs d'appréciation. Il suffirait d'appliquer la méthode des juges, c'est-à-dire faire coder une deuxième fois par une autre personne les entretiens et voir le degré d'accords entre les deux codages. De plus, lors des entretiens, le contexte de l'entretien (état mental de l'interviewé) et les relances peuvent influencer parfois la présence de certains items et la relation intervieweur/interviewé également.

Cependant par les différentes analyses langagières réalisées, cette étude a permis de faire ressortir les différences de représentation en fonction des professionnels, et ce, après avoir posé les prémices d'une compréhension des différents parcours des personnes. Bien que les questions posées soient les mêmes, les thématiques abordées sont imprégnées des fonctions de chacun des groupes professionnels considérés.

Il semble donc pertinent de mettre en avant la richesse de la mobilisation identitaire. En effet, selon le groupe professionnel d'appartenance, pour parler d'une PPSMJ, les professionnels ne s'appuient pas sur les mêmes éléments de représentation. Il apparaît intéressant de pouvoir mettre en avant cette diversité de représentation dans le but d'optimiser la prise en charge.

En effet, certains résultats révélés ici ouvrent des perspectives de travail pluridisciplinaire. Ainsi, dans l'optique de prise en compte des trois volets (social, justice et soin) pour optimiser la prise en charge, il semble intéressant de proposer aux différents professionnels de « compléter » leur identité catégorielle de professionnels et de penser cette prise en charge au niveau supra ordonné. Ainsi la prise en compte des trois aspects de la personne pourrait être envisagée dans des temps de mise en commun des informations dans un espace partenarial d'informations partagées (et non pas « secret partagé »⁴⁹). Chacun des

⁴⁹ La notion de secret partagé, qui fait débat entre professionnels, serait ici définie comme une information confidentielle donnée à plusieurs professionnels pour permettre d'optimiser la prise en charge d'une personne. Au vu du fait que pour beaucoup de personnes la notion de secret partagé est un oxymore, parler d'informations partagées semble préférable.

professionnels, dans son identité catégorielle, pourrait contribuer à un espace commun de prise en compte supra ordonnée.

De plus, la mise en avant des actions réalisées pourrait être couplée avec les valences (fait-non fait-à faire) afin de dresser une cartographie des actions à réaliser par les PPSMJ dans la lutte contre la récidive.

8.2. Etude 2

8.2.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

La deuxième étude, *représentation des professionnels par les PPSMJ*, avait pour objectif d'interroger les représentations que les PPSMJ avaient à propos des différents professionnels en fonction de leurs statuts (profession). Contrairement à la première étude, l'identité mobilisée est celle du professionnel pas celle de Mr X ou Mme Y, CPIP. En effet, au vu de l'impossibilité pour les PPSMJ d'avoir des connaissances sur les professionnels d'un point de vue individuel, c'est d'avantage le niveau catégoriel qui semble intéressant.

L'étude 2a, sur l'analyse des relations, proposait de recenser à l'aide d'un logiciel de traitement des données (Tropes) les thématiques que les PPSMJ abordées principalement pour parler de leurs relations. Les résultats montrent que les PPSMJ abordent comme univers référentiels principalement les personnes et groupes sociaux, la gestion administrative, les comportements et sentiments, la politique et société et le temps. Cette étude a permis, après affinement des résultats, la mise en avant de l'importance des professionnels dans la vie des PPSMJ. En effet, leur vie passée, les différentes relations antérieures et leur lien créé avant le suivi sont moins abordés que leur relation avec les différents professionnels qu'ils ont l'air de considérer dans un rapport maternant. Ce clivage semble à prendre en compte dans le suivi de ces personnes.

L'étude 2b, sur les attentes et les évaluations, proposait d'analyser l'adéquation entre le rôle institué et le rôle attendu du point de vue des PPSMJ. L'analyse avait pour but de comprendre en quoi les écarts de représentation des tâches selon que l'on soit PPSMJ ou professionnel pouvait expliquer certaines incompréhensions. Ainsi, la SDAT comme le SPIP se voient attribuer plus de tâches prescrites et effectives que les psychiatres et les policiers. Les CPIP semblent avoir un rôle clair et des missions qui paraissent précises. Ils sont les seuls professionnels à qui les PPSMJ attribuent plus de tâches prescrites satisfaites que non satisfaites. Les PPSMJ attribuent à la SDAT plus de tâches effectives non satisfaites qu'aux autres professionnels. Les psychiatres quant à eux se voient attribuer autant de tâches prescrites

satisfaites que non satisfaites et pas (ou de façon anecdotique) de tâches effectives. Enfin les policiers semblent avoir des tâches claires puisque ne sont données par les PPSMJ que des tâches prescrites et satisfaites. Les résultats montrent donc, conformément à la première étude, l'importance du SPIP et de la SDAT dans les entretiens des PPSMJ. En effet, les deux institutions sont plus citées et font émerger plus d'évaluations et d'attentes. L'hypothèse de la nature de la relation (compassionnelle vs répressive) semble permettre une interprétation de cette différence dans la représentation des PPSMJ. En effet, une relation majoritairement compassionnelle génère plus d'attentes de la part des PPSMJ que si elle est majoritairement répressive.

Les théories de la catégorisation sociale et la notion de co-construction apporte un éclairage sur cette bilatéralité des représentations. En effet, les résultats de cette étude sont concordants avec les premiers résultats et font émerger l'idée que les professionnels les plus investis dans la relation sont ceux avec lesquels les PPSMJ s'investissent le plus également.

8.2.2. LIMITES ET APPLICATIONS DE TERRAIN

En termes de limites de cette étude, différents points sont à soulever. Les personnes interrogées sont des personnes qui ont commis de multiples infractions et donc ont eu certaine connaissance du milieu judiciaire (justice, social et médical). Il semblerait pertinent d'interroger des personnes qui ne sont pas multirécidivistes.

Cependant, cette étude a permis dans un premier temps de recenser les représentations des PPSMJ et de leur faire aborder leurs relations et dans un second temps de faire émerger de leurs entretiens les évaluations et les différentes attentes en termes de tâches des professionnels.

L'importance de la relation avec les professionnels du point de vue des PPSMJ semble faire ressortir la nécessité d'anticiper les mécanismes de transfert pouvant être mis à l'épreuve dans ces prises en charge. En effet, les professionnels investis dans la relation comme les CPIP et les travailleurs sociaux, sans connaissance particulière de mécanismes (contrairement aux psychiatres) peuvent avoir des difficultés dans le positionnement professionnel. Il semblerait intéressant de questionner la possibilité de sensibiliser ces différents professionnels à ces mécanismes psychologiques. La récente arrivée des psychologues dans les SPIP permet ces formations en interne. Néanmoins dans cette optique de travail à construire entre psychiatres et professionnels autres, les temps d'échanges pourraient permettre de questionner ces différents positionnements à adopter.

De plus, la mise en exergue des différences dans les représentations des tâches entre le prescrit et l'effectif semble intéressant à mobiliser pour harmoniser les représentations de

chacun. Par l'historique des missions et par des habitudes certaines tâches sont réalisées sans pour autant apparaître réellement dans les prescriptions. Il apparaît nécessaire de mobiliser à nouveau les différentes tâches. Un document expérimental à la suite de cette recherche a été mis en place (Annexe 9 : ce que fait et ce que ne fait pas le SPIP - testé actuellement à Dijon). L'objectif de cet outil est de clarifier les missions réalisées par les différents professionnels et de lister celles qui ne le sont pas en réorientant vers les professionnels compétents dans le but d'une prise en charge intégrée de niveau supra ordonné. La même démarche pourrait être menée auprès des autres professionnels.

8.3. Etude 3

8.3.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

La troisième étude, *sociogramme des relations entre professionnels*, avait pour objectif d'analyser et de représenter graphiquement les différents échanges entre les professionnels. La finalité de cette étude était de dresser un état des lieux du travail partenarial dans la prise en charge des PPSMJ.

Les résultats permettent, d'un point de vue général et par institution de répertorier et comptabiliser le nombre de lien entre les partenaires. Par l'analyse psychosociale du discours, cette étude a permis un accès implicite aux relations de travail en tenant compte, en plus de l'analyse de discours, de la valence et de l'orientation des échanges. Ainsi, il apparaît que les professionnels du SPIP et de la SDAT travaillent régulièrement ensemble et semblent dans des rapports privilégiés. Les liens avec les psychiatres semblent attendus de la part de tous et restent encore à décider. En effet, sous couvert du secret médical et de manque de moyens (temps, argent ...), les différentes institutions, police y compris, déplorent l'impossibilité d'avoir plus d'informations concernant la prise en charge médicale des personnes ou au moins l'impossibilité d'avoir un nom sur les difficultés (pathologies). De plus, la police ne semble pas être considérée dans une autre dimension que la dimension répressive limitant (voir empêchant) ainsi toute collaboration en termes de prévention. Le SPIP et la SDAT ne mentionnent d'ailleurs aucun lien.

8.3.2. LIMITES ET APPLICATIONS DE TERRAIN

Les limites de cette étude portent sur l'analyse implicite de cette représentation du travail partenarial qui aurait méritée d'être couplée avec une étude plus explicite sur les représentations perçues du partenariat en fonction des institutions.

Néanmoins, cette étude a permis d'avoir une vision globale du travail partenarial entre les différentes institutions qui prennent en charge les PPSMJ. Elle nous a permis d'identifier plus précisément les freins à débloquer et les partenariats à renforcer, ce qui semble nécessaire pour aller vers un partage d'informations pouvant aller jusqu'à la création d'un outil informatique commun pour faciliter ce partage d'informations. En effet, les professionnels semblent s'accorder sur l'idée que les partages d'informations facilitent la prise en charge mais les moyens mis en œuvre semblent être restreints.

Afin de pouvoir travailler en partenariat, les études ont permis de montrer l'importance de la prise en compte du rôle compassionnel. La police, reconnue uniquement dans son rôle répressif, pourrait davantage mettre en avant ce vers quoi elle veut tendre, à savoir une police de proximité, centrée sur la prévention et la prise en compte des difficultés sociales des personnes. Dans le prolongement de la première étude, les psychiatres et les CPIP semblent avoir un rapport à décider et le renforcement de ce lien pourrait permettre d'alimenter un travail partenarial plus libéré.

8.4. Etude 4

8.4.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

La dernière étude, sur les représentations mutuelles entre *CPIP et détenus*⁵⁰, proposait une méthodologie nouvelle pour appréhender les relations intergroupes. Autrement dit cette étude avait pour objectif de présenter une lecture des positionnements identitaires en détention résultant de la relation CPIP – Détenus.

Au niveau de l'homogénéité, les détenus semblent ne pas vouloir être considéré comme un groupe homogène. Les CPIP de leur côté se perçoivent comme un groupe mais n'accrochent pas les différences avec celui des détenus.

Au niveau du contraste, aucune différence n'est perçue. Ainsi, chaque groupe reconnaît à l'autre le partage de caractéristiques communes. Pour les CPIP ça semble concordant avec leurs missions compassionnelles, quant aux détenus, groupe désavantagé, c'est la possibilité de quitter ce niveau catégoriel, qui ne permet pas une identité sociale favorable.

Au niveau de l'appréciation, les résultats montrent que les CPIP investissent de façon spécifique leur position dans cette scène sociale. Ils sont jugés positivement par les détenus et s'évaluent eux-mêmes aussi positivement. Les détenus en revanche ne peuvent agir de la même

⁵⁰ Pour rappel cette dernière étude n'étudie pas les PPSMJ (personnes détenues et non détenues) mais bien les personnes en détention (détenues).

façon et évaluent de façon négative le groupe des détenus. Les CPIP évaluent aussi négativement les détenus mais l'analyse qualitative des adjectifs permet de nuancer ces résultats par la mise en avant situationnelle de cette vision négative. Autrement dit, ce ne sont pas les détenus dans leurs traits dispositionnels qui sont jugés négativement par les CPIP mais la situation d'incarcération dans laquelle ils sont et ses conséquences.

Les résultats concernant l'auto appréciation confirment la stratégie identitaire des détenus qui cherchent à quitter le groupe désavantagé de détenus. Les CPIP de leur côté ne sont pas identitairement menacés au niveau catégoriel mais s'évaluent néanmoins positivement.

8.4.2. LIMITES ET APPLICATIONS DE TERRAIN

Les limites de cette étude, bien que prises en compte statistiquement, sont liées au plus faible nombre de questionnaires des CPIP ($n = 21$) que des détenus ($n = 202$). Il semblerait intéressant de poursuivre cette recherche et de l'étendre aux relations entre détenus et surveillants.

Cette étude a, cependant, permis d'interroger les identités mobilisées dans la rencontre en détention entre CPIP et détenus. Il ressort que l'individualisation adoptée par les CPIP dans le contrat proposé risque d'accroître leur dépendance et donc favoriser les phénomènes de transfert ce qui renforce la nécessité de proposer les temps de formation. Concernant les détenus, il s'agirait de trouver identité sociale positive à l'extérieur, en créant une identité sociale qui n'est pas celle de détenu.

De plus, il semblerait pour les détenus que « la réduction du sentiment de pouvoir être acteur de leur situation, présente ou à venir, aboutit à adopter des représentations et des stratégies que l'on retrouve bien souvent à l'extérieur de la prison dans d'autres contextes de menace identitaire » (Abdellaoui et Blatier, 2006). Ainsi, identifier la relation entre PPSMJ (non détenues) et CPIP permettrait de pouvoir comparer les résultats en termes d'identités mobilisées.

Enfin, les entretiens passés avec les détenus pour remplir les questionnaires ont permis de montrer la place du mensonge ou au moins l'arrangement de la réalité afin de conserver une identité favorable. Ainsi il semblerait que « la mythomanie [puisse être] essentiellement identitaire, concerner l'histoire personnelle, le rôle et le statut social de la personne, pour rehausser et améliorer l'image de soi, l'estime de soi. ... Ce n'est plus un jeu, c'est une tentative libertaire et un refus de l'assignation » (Bourgeois et Haustgen, 2007, p. 373). L'outil RepMut permet d'accéder aux méta-représentations et les stéréo-représentations qui sont plus implicites et peuvent permettre de travailler le « mensonge », même si une recherche sur la protection

identitaire par l'apport des théories plus psychopathologiques pourrait permettre d'alimenter ce point.

En conclusion, malgré ses limites, ce travail doctoral ouvre des perspectives de terrain et de recherche appliquée non négligeable en termes de diffusion interactive des représentations.

Il pourrait être envisagé, par exemple, la création d'une banque de partage des informations systématisées, reprenant pour chaque professionnels les différentes facettes qu'il a l'habitude de mettre en avant (faire-être-dire/penser). De plus, après analyse des premiers rendus, il pourrait être proposé un travail de systématisation des rubriques en dégagant les caractéristiques propices à la récurrence (classement pertinent des informations requises par les différents professionnels). Cette base ne pouvant s'effectuer sans les échanges, il s'agirait de prendre en compte le sociogramme dans sa différence à la réalité perçue. Quant aux perspectives de recherche, et leurs affinements évolueront en fonction des besoins de terrain.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdellaoui, S. (2008). Face à l'inefficacité de la prison, la science et l'opinion publique finiront-elles par « vouloir » se rencontrer ? *Les cahiers psychologie politique [en ligne]*, 13.
- Abdellaoui, S., Amado, S., Guiller, X. et Rolland, D. (2007). *Changements et constructions*. Paris.
- Abdellaoui, S. et Blatier, C. (2006). *Les jeunes en détention. Mission de recherche Droit et Justice*. Mission de recherche droit et justice.
- Abdellaoui, S. et Blatier, C. (2008). En quoi les jeunes détenus se distinguent ils des autres? *journal du droit des jeunes*, 273, 43-45. doi:10.3917/jdj.273.0043
- Abondo, M., Bouvet, R., Palaric, R., Spriet, H. et Le Gueut, M. (2014). Évaluation du risque de récidive : de la nécessité d'une evidence-based expertise. *Médecine & Droit*, (127), 96-104. doi:10.1016/j.meddro.2014.03.002
- Abram, K. M. et Teplin, L. A. (1991). Co-occurring disorders among mentally ill jail detainees: Implications for public policy. *American Psychologist*, 46(10), 1036-1045. doi:10.1037/0003-066X.46.10.1036
- Achard, P., Varro, G., Leimdorfer, F. et Pouder, M.-C. (1992). Quand des enfants migrants se traitent d'«arabe» dans une classe primaire. *Revue européenne de migrations internationales*, 8(2), 191-209. doi:10.3406/remi.1992.1329
- Adelswrd, V., Aronsson, K. et Linell, P. (1987). The unequal distribution of interactional space: Dominance and control in courtroom interaction. *Text*, 7(4), 313-346. doi:10.1515/text.1.1987.7.4.313
- Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice*. Oxford, England : Addison-Wesley.
- Assilaméhou, Y. (2013). *Approche normative des conséquences du biais linguistique intergroupe : Etude de l'évaluation de l'usage du langage en contexte intergroupe*. Université Rennes 2.
- Assoun, P.-L. (2004). L'inconscient du crime. La « criminologie freudienne ». *Recherches en psychanalyse*, 2(2), 23-39. doi:10.3917/rep.002.0023
- Barrata, A., Morali, A., Halleguen, O. et Milosescu, G.-A. (2011). Prise en charge médicojudiciaire des auteurs d'infractions sexuelles. *Medecine et Droit*, (107), 114-123. doi:10.1016/j.meddro.2011.01.002
- Baudrillard, J.-J. (1821). *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*. Paris : New York Public Library.

- Bauer, A. (2015). Criminalité et délinquance enregistrées. *Criminalité et délinquance*, 60(1), 1-44.
- Beaujouan, J. (2011). Interventions humaines dans l'exploitation de processus industriels : quels enjeux de performance ? Dans *SELF 2011, Congrès International d'Ergonomie. Paris. 14-16 septembre 2011*.
- Beauvois, J.-L. et Ghiglione, R. (1981). *L'homme et son langage: attitudes et enjeux sociaux*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Becker, H. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. New York : The free Press.
- Bejean, S. et Gadreau, M. (1997). Concept de réseau et analyse des mutations récentes du système de santé. *Revue d'économie industrielle*, 81(1), 77-97.
- Benbouriche, M., Vanderstukken, O. et Guay, J. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratiques psychologiques*, 21(3), 219-234. doi:10.1016/j.prps.2015.05.002
- Benbouriche, M., Ventéjoux, A., Lebougault, M. et Hirschelmann, A. (2012). L'évaluation du risque de récidive en France : Expérience et Attitudes des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 3(12), 305-318.
- Bénézech, M., Dandelot, D. et Rémus, A. (2011). La psychiatrie en milieu pénitentiaire: Chronique d'une pratique psychiatrique au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan. *Annales Medico - Psychologiques*, 169(10), 638-642. doi:10.1016/j.amp.2011.09.011
- Benloulou, G. (2003). Après la prison, quels moyens pour ne pas récidiver? *Lien Social*, 659. Repéré à <http://www.lien-social.com/Apres-la-prison-quels-moyens-pour-ne-pas-recidiver>
- Bercher, Y. (1995). *Au-delà des murs: témoignage et recherche sur l'univers carcéral suisse romand*. Lausanne : Editions d'en bas.
- Bloch, H. et Casalis, D. (dir.). (2002). *Dictionnaire fondamental de la psychologie*. Paris : Larousse.
- Bonardi, C. et Roussiau, N. (1999). *Les représentations sociales*. Paris, France : Dunod. Repéré à <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=617>
- Bonta, J. et Andrews, D. . (2007). *Risk-Need-Responsivity*.
- Bonta, J., Rugge, T., Scott, T.-L., Bourgon, G. et Yessine, A. K. (2008). Exploring the Black Box of Community Supervision. *Journal of Offender Rehabilitation*, 47(3), 248-270. doi:10.1080/10509670802134085

- Bonta, J., Wallace- Capretta, S. et Rooney, J. (2000). A Quasi-Experimental Evaluation of an Intensive Rehabilitation Supervision Program. *Criminal Justice and Behavior*, 27(3), 312-329.
- Born, M. (2005). *Psychologie de la délinquance* (De Boeck). Belgique : De Boeck Supérieur.
- Born, M. et Helin, D. (2000). La résilience de délinquance dans le contexte des relations familiales. Dans *In Pourtois, J-P, & Desmet, H. Reation familiale et résilience* (p. 197-213). Paris : L'Harmattan.
- Bouagga, Y. (2012). Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'État pénal ? *Sociologie du Travail*, 54(3), 317-337.
- Bourgeois, M. L. et Haustgen, T. (2007). La mythomanie : ludisme bipolaire et protestation identitaire. *Annales Medico-Psychologiques*, 165(5), 372-377. doi:10.1016/j.amp.2007.03.007
- Boussard, V., Loriol, M. et Caroly, S. (2006). Catégorisation des usagers et rhétorique professionnelle. *Sociologie du Travail*, 48(2), 209-225. doi:10.1016/j.sotra.2006.04.006
- Bouzat, P. et Pinatel, J. (1969). *Traite de droit penal et de criminologie. tome III* (Broché).
- Brabant, H. (1966). *Médecins, malades et maladies de la Renaissance*. Michigan : La Renaissance du Livre.
- Branscombe, N. R., Schmitt, M. T. et Harvey, R. D. (1999). Perceiving pervasive discrimination among African Americans: Implications for group identification and well-being. *Journal of personality and Social Psychology*, 77(1), 135-149.
- Breu, F., Guggenbichler, S. et Wollmann, J. (2008). Changements et construction des identités professionnelles : les travailleurs sociaux pénitentiaires. Dans *Vasa* (p. 1-8).
- Brooker, C., Denney, D. et Sirdifield, C. (2014). Mental disorder and probation policy and practice : A view from the UK. *International journal of law and psychiatry*, 37, 484-489. doi:10.1016/j.ijlp.2014.02.021
- Brown, P. et Fraser, C. (1979). Speech as a marker of situation. Dans H. G. and K. Scherer (dir.), *Social markers in speech* (p. 33-63). Cambridge, MA, US : Cambridge University Press.
- Brown, R. et Fish, D. (1983). The psychological causality implicit in language. *Cognition*, 14(3), 237-273. doi:10.1016/0010-0277(83)90006-9
- Brunton-smith, I. et Hopkins, K. (2013). *The factors associated with proven re-offending following release from prison : findings from Waves 1 to 3 of SPCR Results from the*

- Surveying Prisoner Crime Reduction (SPCR) longitudinal cohort study of prisoners.*
London, UK.
- Burgess, E. W. (2003). L'étude du délinquant en tant que personne. *Déviance et Société*, 27(2), 111-130. doi:10.3917/ds.272.0111
- Cabelguen, M. (2007). *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral.* Université Rennes 2.
- Campion, J. et Rousseaux, X. (2014). Nouvelles menaces ou menaces fantômes ? Les institutions de police face aux crises. Dans *Répondre à de nouvelles « menaces » ? Institutions de polices et « transitions » sociétales.* Bruxelles.
- Capaldi, D. et Patterson, G. (1996). Can violent offenders be distinguished from frequent offenders: prediction from childhood to adolescence. *Journal of research in crime and delinquency*, 33(2), 206-231. doi:0803973233
- Carlier, C. (1997). *Histoire du personnel des prisons françaises: du XVIIIe siècle à nos jours.* Paris : Editions de l'atelier.
- Carlier, C. (2009). Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours. *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines.*
- Carlier, C. et Petit, J.-G. (1994). *La prison aux champs : (les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIXe siècle).* Champs pénitentiaires. Paris : les éditions de l'atelier.
- Cassan, D. (2011). Une ethnographie de l'intégration professionnelle du gardien de la paix et du police constable. *Deviance et Societe*, 35(3), 361-383. doi:10.3917/ds.353.0361
- Castel, P. (1999). Langage et discrimination. Dans *Psychologie sociale* (Bréal Edit, p. 317-374). Paris.
- Castel, P. (2007). Catégorisation sociale, stéréotypes ethniques et discours racistes. Dans J.P. Pétard (dir.), *Psychologie Sociale* (p. 335-392). Paris, France : Bréal.
- Castel, P. et Lacassagne, M. (2005). Les partitions discriminantes dans la négociation du contrat de communication. *Bulletin de psychologie*, 477(3), 299-306.
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (1993). L'émergence du discours raciste: une rupture des routines. *Revue internationale de Psychologie sociale*, 1(6), 7-19.
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (1995a). Psychosocial Indicator - Syntactic Position. *Canadian Journal of Experimental Psychology - Revue Canadienne De Psychologie Experimentale*, 49(1), 121-129.
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (1995b). Un indicateur psychosocial: la position syntaxique.

- Canadian Journal of Experimental Psychology*, 49(1), 121-129. doi:10.1037/1196-1961.49.1.121
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (2004). La communication comme symptôme de l'ordre idéologique: une illustration à travers deux types de discrimination. Dans M. Bromberg et A. Trognon (dir.), *Psychologie sociale et communication* (p. 321). Paris, France : Dunod.
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (2011). Contrat de communication et partitions sociales. Dans P. Castel, É. Sales-Wuillemin et M.-F. Lacassagne (dir.), *Psychologie sociale, Communication et Langage* (p. 19-50). Paris, France : De Boeck.
- Castel, P. et Lacassagne, M.-F. (2015). Theory of social partitions and identity dynamics. Dans B. Mohan (dir.), *Construction of Social Psychology* (p. 93-104). Lisbonne: Portugal : inScience Press. Repéré à <http://insciencepress.org/construction-of-social-psychology/>
- Castel, P., Lacassagne, M.-F. et Landré, A. (1997). Social integration and interpropositional connection. *Polish psychological bulletin*, 28(4), 343-350.
- Castel, P., Lacassagne, M.-F. et Ndobu, A. (1999). Discours raciste et modalisation propositionnelle. *Psychologie Française*, 44, 163-170. Repéré à <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=1856326>
- Castel, P., Morlot, R. et Lacassagne, M.-F. (2012). On methods of access to the structure of social representations: the example of Europe. *The Spanish journal of psychology*, 15(3), 1222-1232.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Librairie Fayard. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=9JkjwPtpxyoC&oi=fnd&pg=PT#v=onepage&q&f=false>
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est ce qu'être protégé?* (Le Seuil). Paris : Le Seuil.
- Chappe, B. et Brauer, M. (2009). Les stéréotypes et la variabilité perçue dans les groupes : état des lieux et enjeux. *L'Année Psychologique*, 108(1), 133. doi:10.4074/S0003503308001061
- Charaudeau, P. (2009). Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, 8, 37-66.
- Chauvenet, A. et Orlic, F. (2002). Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison. *Déviance et société*, 26(4), 443-461.
- Clark, H. H. (1996). *Using language*. New York: NY: USA : Cambridge University Press. Repéré à

- <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=b8bLCgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PP#v=onepage&q&f=false>
- Clark, H. H. et Brennan, S. E. (1991). Grounding in communication. Dans L. B. Resnick, J. M. Levine et S. D. Teasley (dir.), *Perspectives on socially shared cognition* (p. 127-149). Washington, USA : American Psychological Association.
- Clear, T. R. (2007). *Imprisoning communities: How mass incarceration makes disadvantaged neighborhoods worse*. oxford, US : Oxford University Press. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=BFMcVSpB7GIC&oi=fnd&pg=PT26&ots=UmQn-2ziNe&sig=zePCtjoZUNXnY4aU51odHlfeDrw>
- Clear, T. R., Harris, P. M. et Baird, S. C. (1992). Probationer violations and officer response. *Journal of criminal justice*, 20, 1-12.
- Codol, J.-P. (1975). « Effet PIP » et conflit de normes. *L'année psychologique*, 75(1), 127-145.
- Combessie, P. (2001). *Sociologie de la prison* (La découverte). Paris.
- Coslin, P. G. (1980). Appréciation de conduites délinquantes juvéniles sur un échantillon d'adolescents. *Enfance*, 33(4), 256-257. doi:10.3406/enfan.1980.3373
- Crocker, J., Major, B. et Steele, C. M. (1998). Social stigma. Dans D. T. Gilbert, S. T. Fiske et G. Lindzey (dir.), *handbook of social psychology* (4^e éd., vol. 1 and 2, p. 504-553). New York, US : McGraw-Hill.
- Croizet, J.-C. et Leyens, J.-P. (2003). *Mauvaises réputations: Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris : Armand Colin.
- Crouch, B. M. (1993). Is incarceration really worse? Analysis of offenders' preferences for prison over probation. *Justice Quarterly*, 10(1), 67-88. doi:10.1080/07418829300091711
- Cucchi, A. (1999). Les communautés cognitives : L'information et la décision au coeur des relations partenariales. *Systèmes d'Information et Management*, 4(3), 27-52.
- Cusson, M. (1995). *Délinquants Pourquoi ?* (Bibliothèque). Montréal.
- David, M., Paulet, C. et Laurencin, G. (2012). Psychiatrie en milieu pénitentiaire : la loi de 1994 pourrait-elle être remise en cause par l'essor de la préoccupation sécuritaire et de l'évaluation de la dangerosité ? *L'information psychiatrique*, 88(8), 605-615.
- Dayan, J. (2012). Comprendre la délinquance ? *Adolescence*, 82(4), 881-917. doi:10.3917/ado.082.0881
- De Beaurepaire, C. (2005). À propos de la prévention de la dangerosité psychiatrique chez les sortants de prison : intérêt d'une consultation extra-pénitentiaire. *Perspectives Psy*, Vol. 44(3), 219-225.

- De Beaurepaire, C. (2009). *Non lieu : Un psychiatre en prison*. Paris : Fayard.
- De Brito, C. (2011). La psychiatrie en prison. À propos de... «Non-lieu, un psychiatre en prison» de Christiane de Beaurepaire. *L'Évolution Psychiatrique*, 76(4), 661-663. doi:10.1016/j.evopsy.2011.03.003
- De Keyser, V. et Nyssen, A.-S. (1993). Les erreurs humaines en anesthésie. *Le travail humain*, 26(2/3), 243-266.
- De Robertis, C., Orsoni, M., Pascal, H. et Romagnan, M. (2014). *L'intervention sociale d'intérêt collectif: De la personne au territoire* (2ème ed). Rennes : Presses de l'EHESP.
- Décarpes, P. (2009). Topologie d'une prison médiatique. *Champ pénal*, (Vol. I). doi:10.4000/champpenal.24
- Denans, J. et Léon, J. (2016). Violence en prison: une perspective clinique auprès des surveillants pénitentiaires. *Bulletin de psychologie*, 545(5), 331-343. doi:10.3917/bupsy.545.0331
- Desombre, C. (2004). *Entativité et stratégies identitaires dans les relations intergroupes asymétriques: une application en milieu carcéral*. Charles de Gaulle - Lille 3.
- Devine, D. J., Clayton, L. D., Dunford, B. B., Seying, R. et Pryce, J. (2001). Jury decision making: 45 years of empirical research on deliberating groups. *Psychology, Public Policy and Law*, 7(3), 622-727. doi:10.1037//1076-8971.7.3.622
- Devine, P. G. (1989). Stereotypes and prejudice: Their automatic and controlled components. *Journal of personality and Social Psychology*, 56(1), 5-18.
- Devos, T. (2002). Stéréotypes et préjugés implicites: la face cachée des relations intergroupes. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 54, 34-44.
- Devos, T. et Banaji, M. R. (2005). American= white? *Journal of personality and social psychology*, 88(3), 447-466.
- Didier, M. (2006). *Dans la nuit de Bicetre*. Paris : Gallimard.
- Dijk, T. Van. (1990). Social cognition and discourse. Dans H. Giles et W. P. Robinson (dir.), *Handbook of language and social* (p. 163-183). New York: NY: USA : Wiley. Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/118b/e3fef4af1de8e49a7693027734be35849e17.pdf>
- Doise, W. et Deschamps, J.-C. (1979). *Expériences entre groupes*. Paris : Mouton, École des hautes études en sciences sociales.
- Doraï, M. (1989). Représentations sociales et stéréotypie. Dans J.-L. Beauvois, R. V. Joulé et J. M. Monteil (dir.), *Perspectives cognitives et conduites sociales* (vol. Tome 2, p. 97-115). Cousset : DelVal.

- Duburcq, A., Coulomb, S., Bonte, J., Marchand, C., Fagnani, F. et Falissard, B. (2004). *Enquête de prévalence sur les troubles psychiatriques Sommaire*.
- Duchet, C. (1979). *Positions et perspectives. Sociocritique*. Paris, France : Nathan.
- Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social* (8ème editi). Paris : Presses universitaires de France.
- Emmanuelli, X. et Frémontier, C. (2002). *La fracture sociale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Fainzang, S. (2015). *La relation médecins-malades: information et mensonge*. Paris, France : Presses universitaires de France. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=6lfcwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT#v=onepage&q&f=false>
- Fassin, D. (2015). *Des hommes derrière les murs. L'ombre du monde* (Seuil). Paris.
- Faugeron, C. (1995). la dérive pénale. *Esprit*, 215, 132-144.
- Faugeron, C., Chauvenet, A. et Combessie, P. (1996). *Approches de la prison*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Faure, M. (2000). Catégorisation de la population pénale et discriminations. *VEI Enjeux*, 121, 53-68.
- Fazel, S. (2011). The health of prisoners. *The Lancet*, 12(377), 956-965.
- Fazio, R. H., Jackson, J. R., Dunton, B. C. et Williams, C. J. (1995). Variability in automatic activation as an unobtrusive measure of racial attitudes: a bona fide pipeline? *Journal of personality and social psychology*, 69(6), 1013-1027. doi:10.1037/0022-3514.69.6.1013
- Ferragut, T. (2004). De la récidive à la répétition ou le travail clinique et l'obligation de soins. *Psychotropes*, 10(3), 173-185. doi:10.3917/psyt.103.0173
- Fillenbaum, S. et Rapaport, A. (1971). *Structures in the subjective lexicon*. New York, NY, US : Academic Press.
- Fillmore, C. J. (1969). Verbs of judging: An exercise in semantic description. *Research on Language & Social Interaction*, 1(1), 91-117.
- Flament, C. (1965). Les processus de communication. *Traité de psychologie expérimentale*.
- Flament, C. (1994). Représentation sociale, consensus et corrélation. *Papers on Social Representations*, 3(2), 1-190.
- Foraker, S. et McElree, B. (2007). The role of prominence in pronoun resolution: Active versus passive representations. *Journal of Memory and Language*, 56(3), 357-383. doi:10.1016/j.jml.2006.07.004

- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Bibliothèque des histoires (vol. 2004). doi:10.2307/1850892
- Foucault, M. (1999). *Les anormaux*. Paris : Le Seuil.
- Freud, S. (1923). Le moi et le ça. Dans *Essais de psychanalyse* (p. 219-275). Paris : Payot.
- Gainot, B. (2008). Paolo Napoli, Naissance de la police modere. *Annales historiques de la Révolution française*, 351, 233-234.
- Garland, D. (1998). Les Contradictions de la « société punitive »: le cas britannique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 49-67. doi:10.3406/arss.1998.3264
- Garraud, R. (1885). *Précis de droit criminel* (2ème édit). Paris : Larose et Forcel.
- Gatto, J. et Dambrun, M. (2010). Autoritarisme et préjugés dans la police : l'effet d'une position d'infériorité numérique et le rôle du contexte normatif. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 23, 123-158.
- Gergen, K. J., Gergen, M. M. et Jutras, S. (1993). *Psychologie sociale*. Laval, Québec : Études vivantes.
- Ghiglione, R. (1986). *L'homme communicant*. Paris, France : Armand Colin.
- Ghiglione, R. (1988). Enjeux et discours: le paradigme de la cohérence [Challenges and discourses: the paradigm of coherence]. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 1(3-4), 367-389.
- Ghiglione, R. (1997). La psychologie sociale cognitive de la communication. Dans J.-P. Leyens et J.-L. Beauvois (dir.), *La psychologie sociale. 3. L'ère de la cognition* (p. 225-225). Grenoble: France : Presses universitaires de Grenoble.
- Ghiglione, R., Beauvois, J.-L., Chabrol, C. et Trognon, A. (1980). *Manuel d'analyse de contenu*. Paris, France : Armand Colin.
- Ghiglione, R. et Blanchet, A. (1991). *Analyse de contenu et contenus d'analyses*. Paris, France : Dunod.
- Ghiglione, R., Bromberg, M., Friemel, E., Kekenbosch, C. et Verstiggel, J. C. (1990). Prédications d'état, de déclaration et d'action: essai de classification en vue d'une application en analyse de contenu. *Langages*, 25(100), 81-100. doi:10.3406/lgge.1990.1568
- Ghiglione, R., Landré, A., Bromberg, M. et Molette, P. (1998). Le logiciel Tropes. Dans *L'analyse automatique des contenus*. Paris : Dunod.
- Ghiglione, R., Matalon, B. et Bacri, N. (1985). *Les direx analysés. L'analyse propositionnelle du discours*. Saint Denis, France : Presses universitaires de Vincennes.

- Ghiglione, R., Molette, P., Landré, A. et Bromberg, M. (1998). *L'analyse automatique des contenus*.
- Gies-Imbernon, V., Lacassagne, M.-F. et Castel, P. (2002). La Considération de l'Immigré dans les Carte de Vœux. *Le Langage et l'Homme*.
- Giles, H., Baker, S. et Fielding, G. (1975). Communication length as a behavioral index of accent prejudice. *International Journal of the Sociology of Language*, 1975(6), 73-82.
- Giles, H., Robinson, W. P. et Smith, P. (1979). *Language: social psychological perspectives*. Oxford, England : Pergamon Press.
- Giles, H., Scherer, K. et Taylor, D. M. (1979). Speech markers in social interaction. Dans K. Scherer et H. Giles (dir.), *Social markers in speech* (p. 343-381). New York: NY: USA : Cambridge University Press.
- Giles, H., Taylor, D. M. et Bourhis, R. Y. (1973). Towards a theory of interpersonal accommodation through language: Some Canadian data. *Language in society*, 2(2), 177-192. doi:10.1017/S0047404500000701
- Gimenez, C. et Blatier, C. (2007). Famille et délinquance juvénile : état de la question. *Bulletin de psychologie*, 489(3), 257-265. doi:10.3917/bupsy.489.0257
- Giuliani, F. (2010). *Jean-Pierre Allinne, Mathieu Soula, les récidivistes. Représentations et traitements de la récidive (XIX^e-XXI^e siècle)*. Revue d'histoire moderne et contemporaine (Presses Un). Rennes.
- Goldmann-Eisler, F. (1952). Individual differences between interviewers and their effect on interviewees' conversational behaviour. *The british journal of psychiatry*, 98(413), 660-671. doi:10.1192/bjp.98.413.660
- Gourmelon, N. (2012). La prise en charge pénitentiaire des délinquants sexuels sous le sceau de la gestion des risques et de la lutte contre la récidive. *Médecine & Hygiène | Déviance et Société*, 36(4), 363-387. doi:10.3917/ds.364.0363
- Gras, L. (2008). *La socialisation professionnelle des conseillers d'insertion et de probation. Rapport intermédiaire*. Agen : ENAP.
- Gravier, B. (2004). Le psychiatre, le juge et la peine. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 162(8), 676-681. doi:10.1016/j.amp.2004.07.005
- Gravière, L. (2014). Comment légitimer le travailleur social ? La réponse de Mary E. Richmond à Abraham Flexner. *Vie sociale*, 8, 85-100.
- Grice, H. P. (1975). Logic and conversation. Dans P. Cole et J. Morgan (dir.), *Syntax and semantics 3: Speech acts* (p. 41-58). New York: NY: USA : Academic Press.

- Hardouin, F. et Proia-Lelouey, N. (2010). Prise en charge psychologique des détenus délinquants sexuels : une pratique des limites. *Pratiques Psychologiques*, 16(2), 173-185. doi:10.1016/j.prps.2009.05.001
- Harré, R. et Gillett, G. (1994). *The discursive mind*. Thousand Oaks, CA, US : Sage Publications. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=ieByAwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PP1#v=onepage&q&f=false>
- Haslam, S. A., Oakes, P. J., Turner, J. C. et McGarty, C. (1995). Social categorization and group homogeneity: Changes in the perceived applicability of stereotype content as a function of comparative context and trait favourableness. *British Journal of Social Psychology*, 34(2), 139-160. doi:http://dx.doi.org/10.1111/j.2044-8309.1995.tb01054.x
- Haslam, S. A. et Turner, J. C. (1992). Context-dependent variation in social stereotyping 2: The relationship between frame of reference, self-categorization and accentuation. *European Journal of Social Psychology*, 22(3), 251-277. doi:10.1002/ejsp.2420220305
- Hintikka, J. (1975). *The Intentions of intentionality and other new models for modalities*. Dordrecht, Holland : Reidel.
- Hintikka, J. (1994). *Fondements d'une théorie du langage*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Hirschelmann, A. (2016). Décloisonner les pratiques et connaissances relatives aux personnes placées sous mains de justice. *Criminocorpus [En ligne], La prévention des récidives : Évaluation, suivis, partenariats, L'évaluation des personnes placées sous main de justice*.
- Hochmann, J. (1964). *La relation clinique en milieu pénitentiaire*. Lyon : Masson et Cie.
- Hornsey, M. J. et Hogg, M. A. (2000). Subgroup Relations: A Comparison of Mutual Intergroup Differentiation and Common Ingroup Identity Models of Prejudice Reduction. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 26(2), 242-256. doi:10.1177/0146167200264010
- Horton, W. S. et Keysar, B. (1996). When do speakers take into account common ground? *Cognition*, 59(1), 91-117. doi:10.1016/0010-0277(96)81418-1
- Huard, P. et Moatti, J. P. (1994). Les réseaux de prise en charge des patients atteints par le VIH : éléments d'analyse. Dans *Communication aux 15èmes Journées des Économistes de la Santé* (p. 20-21). Le Kremlin Bicêtre.
- Hugues, E. (1996). *Le regard sociologique*. Paris : Editions de l'EHESS.
- Ibarra, H. (1992). Homophily and differential returns: Sex differences in network structure and access in an advertising firm. *Administrative science quarterly*, 37(3), 422-447.

doi:10.2307/2393451

- Ibarra, H. (1993). Personal networks of women and minorities in management: A conceptual framework. *Academy of management Review*, 18(1), 56-87.
doi:10.5465/AMR.1993.3997507
- Judd, C. M., Wittenbrink, B. et Park, B. (1999). Les préjugés raciaux aux niveaux implicites et explicites. *Psychologie française*, 44(2), 179-188. Repéré à <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=1857050>
- Kaluszynski, M. (2010). La récidive, une mise à l'épreuve de la République. Dans *Les récidivistes. Représentations et traitements de la récidive XIX-XXI siècle* (p. 141-154).
- Kashima, Y., Klein, O. et Clark, A. E. (2007). Grounding: Sharing information in social interaction. Dans K. Fiedler (dir.), *Social communication*. New York: NY: USA : Psychology Press. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=zzW5dqN8NiUC&oi=fnd&pg=PA#v=onepage&q&f=false>
- Keenan, E. L. (1985). Passive in the World's Languages. Dans T. Shopen (dir.), *Language typology and syntactic description. Vol 1: Clause Structure* (2^e éd., p. 325-361). Cambridge, MA, US : Cambridge University Press. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=iz4HQmlj6v8C&oi=fnd&pg=PR11#v=onepage&q&f=false>
- Kensey, A. (2007). *Prison et récidive* (édité par Mand). Paris, France : Armand Colin.
- Kensey, A. (2013). Aménagements de peines et moindre récidive. *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines.*, en ligne.
- Kensey, A. (2014). Statistiques pénitentiaires et parc carcéral, entre désencombrement et sur-occupation (1996-2012). *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines.*, en ligne.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1996). *La conversation. Mémo Seuil* (vol. 26).
- La Cimade. (2004). *Rapport Annuel*. Paris, France.
- Lable, J.-F. (2015). *Sortie et sortants de prison ; Une réinsertion déterminée*. CESDIP - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.
- Lacassagne, M.-F. (2007). La psychologie sociale du langage. Dans J. P. Petard (dir.), *Psychologie Sociale* (2^e éd., p. 219-268). Paris, France : Bréal Editions. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00511079/>
- Lacassagne, M.-F., Imbernon, V., Jébrane, A. et Castel, P. (2003). Exploration langagière de

- partitions hiérarchiques. *Psychologie et Société*, 6, 163-175.
- Laffargue, B. et Godefroy, T. (1990). La prison républicaine et son environnement économique . Population en prison et marché du travail (1870-1914). *Déviance et société*, 14(1), 39-58.
- Lafortune, D. (2015). Parcours : développement d'une stratégie de prévention de la récidive adaptée aux milieux ouverts. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 275-292. doi:10.1016/j.prps.2015.05.003
- Lagrange, H. (2003). Crime and Socio-Economic Context. *Revue française de sociologie*, 44(5), 29-48. doi:10.3917/rfs.445.0029
- Lancelevee, C. (2016). *Quand la prison prend soin: Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne*. Université Paris 13.
- Larminat, X. de. (2011). Questions Pénales. *Questions pénales*, CNRS-Ministère de la Justice, XXIV(2), 1-4.
- Larminat, X. de. (2012). *La probation en quête d 'approbation*. Université de Versailles.
- Larousse. (2017a). Définitions : récidive. *Dictionnaire de français*. Repéré 10 juillet 2017, à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/récidive/67024>
- Larousse. (2017b). Définitions : tâche. *Dictionnaire de français*. Repéré 10 juillet 2017, à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tâche/76339>
- Latessa, E. J., Brusman Lovins, L., Smith, P. et Makarios, M. (2010). *Follow-up Evaluation of Ohio's Community Based Correctional Facility and Halfway House Programs Program Characteristics Supplemental Report*. Cincinnati, Ohio, USA.
- Laurens, S. (2014). Les relations d'influence et leurs représentations. *Revue européenne des sciences sociales*, 52(2), 43-71.
- Lavalee, C. et Mailloux, N. (1963). Mécanismes de Défense Caractéristiques des Groupes de Jeunes Délinquants en Cours de Reéducation. *Canadian Journal of Corrections*, 6.
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2), 293-320. doi:10.2307/3322036
- Légal, J.-B. et Delouée, S. (2008). *Stéréotypes, préjugés et discrimination*. Paris : Dunod.
- Leguay, D., Giraud-baro, É. et Vidon, G. (2009). Pour une redéfinition des missions de la psychiatrie en partant des besoins globaux des patients. *L'information psychiatrique*, 85, 519-524. doi:10.3917/inpsy.8506.0519
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison* (Presses un). Montréal.
- Lemire, G. (1991). Vingt ans de droits des détenus au Québec. *Criminologie*, 24, 63-76.

- Leplat, J. (1997). *Regards sur l'activité en situation de travail: contribution à la psychologie ergonomique*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Leplat, J. et Cuny, X. (1977). *Introduction à la psychologie du travail* (vol. 68). MDI.
- Leplat, J. et Hoc, J. (1983). Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations. *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 3(1), 49-63.
- Lhuillier, D. (1987). *Les Policiers au quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- Lhuillier, D. et Lemiszewska, A. (2001). *Le choc carcéral: survivre en prison*. Paris : Bayard.
- Licata, L. (2007). La théorie de l'identité sociale et la théorie de l'auto-catégorisation: le Soi, le groupe et le changement social. *Revue électronique de psychologie sociale*, 1, 19-33. Repéré à <http://reps.psychologie-sociale.org>
- Linville, P. W., Fischer, G. W. et Salovey, P. (1989). Perceived distributions of the characteristics of in-group and out-group members: empirical evidence and a computer simulation. *Journal of personality and social psychology*, 57(2), 165-88. Repéré à <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/2760805>
- Lippmann, W. (1922). *Public opinion*. New York: NY: USA : McMillan. Repéré à <http://image.sciencenet.cn/olddata/kexue.com.cn/upload/blog/file/2010/11/20101113143833504463.pdf>
- Loi n° 2009-1436 pénitentiaire. (2009). Paris, France. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312171>
- Lombroso, C. (1895). *L'homme criminel* (Broché; édité par Nabu Press). Paris.
- Lorenzi-Cioldi, F. (1988). Dynamique personnelle et identités sociales. Dans *Revue Internationale de Psychologie Sociale* (Privat, vol. 2, p. 239-256).
- Lowenkamp, C. T. et Latessa, E. J. (2002). *Evaluation of Ohio's community based correctional facilities and halfway house programs*. Cincinnati, Ohio, USA.
- Maingueneau, D. (1979). « L'analyse du discours ». *Repères pour la rénovation de l'enseignement français à l'école élémentaire*, 51, 3-27.
- Mangin, F. (2015). *La co-construction des positionnements identitaires des enseignants et des élèves en EPS*. These de Doctorat, département Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Laboratoire SPMS. Université de Bourgogne.
- Marchand, P. (1998). *L'analyse du discours assisté par ordinateur: concepts, méthodes, outils*. Armand Colin.
- Marchetti, A.-M. et Combessie, P. (1996). *La prison dans la cité* (édité par Desclée de Brouwer). Paris.

- Marlière, É. (2005). La police et les « jeunes de cité ». *Agora débats/jeunesses*, 39(1), 94-104. doi:10.3406/agora.2005.2250
- Mbanzoulou, P. (2000). *La réinsertion sociale des détenus: de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*. Paris : L'Harmattan.
- McGarty, C., Yzerbyt, V. Y. et Spears, R. (2002). *Stereotypes as Explanations: The Formation of Meaningful Beliefs about Social Groups* (Cambridge). Cambridge.
- Mehrabian, A. (1965). Communication length as an index of communicator attitude. *Psychological reports*, 17, 519-522.
- Minondo-Kaghad, B. et Sales-Wuillemin, É. (2005). Les communications fonctionnelles expert/novice : effet de la mise en saillance catégorielle sur le pilotage du dialogue et la relation instaurée par le sujet avec son partenaire. *Bulletin de psychologie*, 477(3), 329-338. doi:10.3917/bupsy.477.0329
- Molette, P. et Landré, A. (2011). *Manuel de référence Tropes*.
- Moliner, P. et Vidal, J. (2003). Stéréotype de la catégorie et noyau de la représentation sociale. *Revue internationale de psychologie sociale*, 16(1), 157-176.
- Moreno, J. L. (1953). Les Fondements de la Sociométrie. *Cahiers Internationaux de Sociologie*. Presses Universitaires de France. doi:10.2307/40688839
- Moreno, J. L., Jennings, H. H., Criswell, J. H., Katz, L., Blake, R. R., Mouton, J. S., ... Nehnevajsa, J. (dir.). (1960). *The sociometry reader*. New York, NY, US : Free Press.
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse: son image et son public*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Moscovici, S. (1976). La psychanalyse: Son image et son public. Repéré à <http://psycnet.apa.org/psycinfo/1977-03839-000>
- Mouhanna, C. (2002). Une police de proximité judiciairisée. *Déviance et Société*, 26(2), 163-182. doi:10.3917/ds.262.0163
- Mouquet, M.-C., Dumont, M. et Bonnevie, M.-C. (1999). *La santé à l'â€™ entrée en prison : un cumul des facteurs de risque. Drees - Etudes et Résultats*.
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Mucchielli, L. (2001). La place de la famille dans la genèse de la délinquance. *Regards sur l'actualité*, 268, 31-42.
- Mucchielli, L. (2005). À Quoi Servent Les « Chiffres De La Délinquance » ? *Journal du droit des jeunes*, 242(2), 29-29. doi:10.3917/jdj.242.0029

- Napoli, P. (2012). *Naissance de la police moderne: pouvoir, normes, société*. Paris, France : La Découverte. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=hIcy1MlxK3EC&oi=fnd&pg=PT#v=onepage&q&f=false>
- Negura, L. (2006). Théories et recherches. *SociologieS*, 27(3), 269-284.
- Neisser, U. et Winograd, E. (1995). *Remembering reconsidered: Ecological and traditional approaches to the study of memory*. Cambridge, England : Cambridge University Press.
- Newman, M. L., Groom, C. J., Handelman, L. D. et Pennebaker, J. W. (2008). Gender Differences in Language Use: An Analysis of 14,000 Text Samples. *Discourse Processes*, 45(3), 211-236. doi:10.1080/01638530802073712
- Ng, S. H. (2007). Language-based discrimination: Blatant and subtle forms. *Journal of Language and Social Psychology*, 26(2), 106-122. doi:10.1177/0261927X07300074
- Ng, S. H. et Bradac, J. J. (1993). *Power in language: Verbal communication and social influence*. Thousand Oaks, CA, US : Sage Publications.
- Niquette, M. (2010). Marketing pharmaceutique et médias sociaux : Analyse critique du discours d'une page Facebook sur le TDA/H. *Revue internationale sur le médicament*, 3, 53-116.
- O'Connor, K. (2010). *Gender and Women's Leadership* (édité par L. McCulley).
- Oakes, P. J. (1987). The salience of social categories. Dans J. C. Turner, M. A. Hogg, P. J. Oakes, S. D. Reicher et M. S. Wetherell (dir.), *Rediscovering the social group: A self-categorization theory* (p. 117-141). Oxford, England : Blackwell.
- Oakes, P. J., Turner, J. C. et Haslam, S. A. (1991). Perceiving people as group members: The role of fit in the salience of social categorizations. *British Journal of Social Psychology*, 30(2), 125-144.
- Olry-louis, I. (2005). Marcel Bromberg & Alain Trognon (2004). Psychologie sociale et communication. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 34/3(2005).
- Orsat, M., Auffret, E., Brunetière, C., Decamps-Mini, D., Canet, J., Olié, J. P. et Richard-Devantoy, S. (2015). Les soins pénalement ordonnés: analyse d'une pratique complexe à travers une revue de la littérature. *Encephale*, 41(5), 420-428. doi:10.1016/j.encep.2015.03.003
- Pastré, P. (2011). La didactique professionnelle: un point de vue sur la formation et la professionnalisation. *education sciences et society*, 2(1), 83-95. doi:10.4000/rfp.157
- Pastré, P., Mayen, P. et Vergnaud, G. (2006). La construction des politiques d'éducation : de

- nouveaux rapports entre science et politique. *Revue Francaise de Pedagogie*, 154, 145-198.
- Patch, P. C. et Arrigo, B. A. (1999). Police officer attitudes and use of discretion in situations involving the mentally ill. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22(1), 23-35.
- Patcheva, V. (2011). L'application des méthodes sociométriques classiques dans le domaine de communication sensible. *magazine de la communication de crise et sensible*, 20, 33-55.
- Patterson, G. R., DeBaryshe, B. D. et Ramsey, E. (1989). A developmental perspective on antisocial behavior. *American psychologist*, 44(2), 329-335. doi:10.1037/0003-066X.44.2.329
- Pêcheux, M. (1969). Analyse automatique du discours. Repéré à <http://archives.umc.edu.dz/handle/123456789/113553>
- Pennebaker, J. W. et King, L. A. (1999). Linguistic styles language use as an individual difference. *Journal of personality and Social Psychology*, 77(6), 1296-1312. doi:10.1037/0022-3514.77.6.1296
- Piault, C. (1963). *Recherche en analyse de contenu et exploitation à l'aide d'ordinateurs: enquête psycho-sociale*. Paris, France.
- Postel, J. et Quénel, C. (2012). *Nouvelle histoire de la psychiatrie*. Paris : Dunod.
- Potter, J. et Edwards, D. (1990). Nigel Lawson's tent: Discourse analysis, attribution theory and the social psychology of fact. *European Journal of Social Psychology*, 20, 405-424. Repéré à <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/ejsp.2420200504/full>
- Potter, J. et Edwards, D. (2001). Discursive social psychology. Dans W. P. Robinson et H. Giles (dir.), *The new handbook of language and social psychology* (p. 103-118). John Wiley & Sons Ltd.
- Pottier, P. (2010). Repenser la peine de prison après la loi du 24 novembre 2009. *Pouvoirs*, 135(4), 149-158. doi:10.3917/pouv.135.0149
- Raaded, B. (1985). The language of social acts. *Journal of Semantics*, 4, 223-236.
- Rabbie, J. M. et Horwitz, M. (1988). Categories versus groups as explanatory concepts in intergroup relations. *European Journal of Social Psychology*, 18(2), 117-123. doi:10.1002/ejsp.2420180204
- Raymond, H. (1968). Analyse de contenu et entretien non directif: application au symbolisme de l'habitat. *Revue Française de Sociologie*, 9(2), 167-179. doi:10.2307/3320589
- Renouard, J. M. (1993). Les relations entre la police et les jeunes: la recherche en question.

- Déviance et société*, 17(4), 419-438.
- Roché, S. (2008). Délinquance et socialisation familiale : une explication limitée. *Recherches et prévisions*, 92(1), 9-20.
- Rochefoucauld-Liancourt, D. la. (1859). *Histoire des tortures au XIXème siècle* (Morris et). Paris.
- Rogalski, J. (2003). Y a-t-il un pilote dans la classe? Une analyse de l'activité de l'enseignant comme gestion d'un environnement dynamique ouvert. *Recherches en didactique des mathématiques*, 23(3), 343-388.
- Rogalski, J. (2004). La didactique professionnelle : une alternative aux approches de « cognition située » et « cognitiviste » en psychologie des acquisitions. *Activités*, 2(1), 103-120.
- Rosch, E. (1978). Principles of categorization. Dans E. Rosch et B. B. Lloyd (dir.), *Cognition and categorization* (p. 27-48). Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- Rostaing, C. (1996). Les détenus: de la stigmatisation à la négociation d'autres identités. Dans *L'exclusion. L'état des savoirs*. (p. 354-362).
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale: identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Collection *Le lien social*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Rostaing, C. (2006). La compréhension sociologique de l'expérience carcérale. *Revue européenne des sciences sociales*, 135, 29-43. doi:10.4000/ress.249
- Roy, P. Le. (2016). De la mise à l'épreuve à la contrainte pénale. Quelle évolution vers quel contenu ? *Criminocorpus*.
- Sachdev, I. et Bourhis, R. Y. (1991). Power and Status differentials in minority and majority group relations. *European Journal of Social Psychology*, 21, 1-24.
- Salès-Wuillemin, É. (2005). *Psychologie sociale expérimentale de l'usage du langage. Représentation sociales, catégorisation et attitudes : perspectives nouvelles*. Paris : Editions L'Harmattan.
- Salès-Wuillemin, É. et Frigout, S. (1999). Analyse des attributions de causalité dans une tâche de production de textes : effets de l'attitude sur le discours produit. *Revue internationale de Psychologie sociale*, 1, 53-78.
- Salès-Wuillemin, É. et Specogna, A. (2005). Effet d'une partition d'opinion sur l'apparition des biais perceptifs d'homogénéité, de contraste et de favoritisme. *Bulletin de psychologie*, 477(3), 351-360. doi:10.3917/bupsy.477.0351

- Sampson, E. (1977). Psychology and the American ideal. *Journal of Personality and social Psychology*, 35, 767-782. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0022-3514.35.11.767>
- Samurçay, R. et Rogalski, J. (1991). A Method for Tactical Reasoning (MTR) in Emergency Management: Analysis of Individual Acquisition and Collective Implementation. Dans J. Rasmussen, B. Brehmer et J. Leplat (dir.), *Distributed decision making : cognitive models for cooperative work*. Paris, France : Wiley - Fondation Maison des sciences de l'homme.
- Semin, G. R. (1989). The contribution of linguistic factors to attribute inferences and semantic similarity judgements. *European journal of social psychology*, 19, 235-300. Repéré à <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/ejsp.2420190202/full>
- Semin, G. R. (1990). Personality and everyday language. Dans G. R. Semin et K. J. Gergen (dir.), *Everyday understanding: Social and scientific implications*. (p. 151-175). London, UK : Sage Publications. Repéré à <http://psycnet.apa.org/psycinfo/1990-98235-000>
- Semin, G. R. et Fiedler, K. (1988). The cognitive functions of linguistic categories in describing persons: Social cognition and language. *Journal of personality and Social Psychology*, 54(4), 558-568.
- Semin, G. R. et Fiedler, K. (1991). The linguistic category model, its bases, applications and range. *European review of social psychology*, 2(1), 1-30. Repéré à <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14792779143000006>
- Senon, J.-L. (2005). Évolution des attentes et des représentations en clinique dans les rapports entre psychiatrie et justice. *Evolution Psychiatrique*, 70(1), 117-130. doi:10.1016/j.evopsy.2004.06.006
- Sherif, M. (1966). *In common predicament : social psychology of intergroup conflict and cooperation* (édité par L. Carmichael). New York, NY, US : Houghton Mifflin.
- Shoham, S., Rahav, G. et Motte, J. (1991). *La marque de Caïn* (Broché; édité par L. D'homme). Paris.
- Siegel, L. et Bartollas, C. (2013). *Corrections Today* (vol. 2013). Boston : Cengage learning.
- Skolnick, J. H. (1966). *Justice Without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*. New York : Wiley.
- Slingeneyer, T. (2007). La nouvelle pénologie, une grille d'analyse des transformations des discours, des techniques et des objectifs dans la pénalité. *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie [En ligne]*, (Vol. IV). doi:10.4000/champpenal.2853
- Snyder, M. et Stukas, A. A. (1999). Interpersonal processes: The Interplay of Cognitive ,

- Motivational , and Behavioral Activities in Social Interaction. *Annual Review of Psychology*, 50, 273-303. doi:10.1146/annurev.psych.50.1.273
- Swim, J. K. et Stangor, C. (1998). *Prejudice : The Target's Perspective*. San Diego : Academic Press.
- Tajfel, H. (1972a). La catégorisation sociale. Dans S. Moscovici (dir.), *Introduction à la psychologie sociale* (vol. 1, p. 272-299). Paris, France : Larousse.
- Tajfel, H. (1972b). Some developments in European social psychology. *European Journal of Social Psychology*, 2(3), 307-321.
- Tajfel, H. (1981). *Human Groups and Social Categories: Studies in Social Psychology* (1^{re} éd.). Bath, Great Britain : Cambridge University Press. Repéré à <https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=ldA8AAAAIAAJ&pgis=1>
- Tajfel, H., Billig, M. G., Bundy, R. P. et Flament, C. (1971a). Catégorisation sociale et comportement intergroupes. *European Journal of Social Psychology*, 1(2), 149-178.
- Tajfel, H., Billig, M. G., Bundy, R. P. et Flament, C. (1971b). Social categorization and intergroup behaviour. *European Journal of Social Psychology*, 1(2), 149-178.
- Tajfel, H., Sheikh, A. A. et Gardner, R. C. (1964). Content of stereotypes and the inference of similarity between members of stereotyped groups. *Acta Psychologica*, 22, 191-201.
- Tajfel, H. et Turner, J. C. (1979). An integrative Theory of Intergroup Conflict. Dans W. G. Austin et S. Worchel (dir.), *Psychology of intergroup relations* (p. 33-47). Monterrey, CA : Brooks/Cole.
- Tajfel, H. et Turner, J. C. (1986). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. Dans J. T. Jost et J. Sidanius (dir.), *Political psychology: Key readings. Key readings in social psychology* (p. 276-293). New York: NY: USA, US : Psychology Press. doi:10.1111/j.1751-9004.2007.00066.x
- Tajfel, H. et Wilkes, A. L. (1963). Classification and quantitative judgement. *British Journal of Psychology*, 54(2), 101-114. doi:10.1111/j.2044-8295.1963.tb00865.x
- Tanner, S. et Meyer, M. (2015). Police work and new « security devices »: A tale from the beat. *Security Dialogue*, 46(4), 384-400.
- Terpstra, J. et Kort, J. (2016). Police officers' trust in criminal justice. *International Journal of Law, Crime and Justice*, (in press), 1-9. doi:10.1016/j.ijlcrj.2016.05.001
- Tostain, M. et Lebreuilly, J. (2005). Représentations de la délinquance chez des enfants âgés de 5 à 10 ans. *Enfance*, 57, 335-352.

- Tournier, P. V. (2006). Détention, alternatives à la détention. *Champ pénal*, (Vol. III). doi:10.4000/champpenal.567
- Tricot, A. et Nanard, J. (1998). Un point sur la modélisation des tâches de recherche d'informations dans le domaine des hypermédias. Dans A. Tricot & J.-F. Rouet (Eds), (1998). *Les hypermédias, approches cognitives et ergonomiques* (p. 35-56). Paris : Hermès.
- Turner, J. C. (1985). Social categorization and the self-concept: A social cognitive theory of group behavior. Dans E. J. Lawler (dir.), *Advances in group processes: Theory and Research* (vol. 2, p. 77-121). Greenwich, CT : JAI Press.
- Turner, J. C. (1999). Some current issues in research on social identity and self-categorization theories. Dans N. Ellemers, R. Spears et B. Doosje (dir.), *Social identity: Context, commitment, content* (p. 6-34). Oxford, England : Blackwell Publishing Ltd.
- Turner, J. C., Hogg, M. A., Oakes, P. J., Reicher, S. D. et Wetherell, M. S. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. Cambridge, MA, US : Basil Blackwell.
- Turner, J. C., Oakes, P. J., Haslam, S. A. et McGarty, C. (1994). Self and collective: Cognition and social context. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 20, 454.
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison. *Déviance et Société*, 30(3), 289-304. doi:10.3917/ds.303.0289
- Van Dijk, T. (1984). *Prejudice in discourse: An analysis of ethnic prejudice in cognition and conversation*. US : John Benjamins Publishing Company.
- Van Dijk, T. A. (1984). *Prejudice in discourse. An analysis of ethnic prejudice in cognition and conversation*. Amsterdam : Benjamins. doi:10.1016/0378-2166(87)90096-8
- Van Dijk, T. A. (2007). The study of discourse: An Introduction. Dans T. A. Van Dijk (dir.), *Discourse studies* (1^{re} éd., p. xix-xiii). London, UK : Sage.
- Vasseur, V. (2000). *Médecin chef à la prison de la santé* (Le livre d). Paris.
- Vermersch, P. (1979). Analyse de la tâche et fonctionnement cognitif dans la programmation de l'enseignement. *Bulletin de psychologie*, 33(343), 179-187.
- Vimont, J. (2006). Des corps meurtris au coeur des expérimentations pénales. Les « boîtes à horloge » du Bicêtre rouennais. *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 8, 37-47.
- Von Cranach, M. (1992). The multi-level organisation of knowledge and action. An integration of complexity. Dans M. Von Cranach, W. Doise et G. Mugny (dir.), *Swiss Monographs in*

- Psychology* (p. 10-22). Bern, Switzerland : Hogrefe & Huber Publishers. Repéré à <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=b8bLCgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PP#v=onepage&q&f=false>
- Von Cranach, M., Ochsenein, G. et Valach, L. (1986). The group as a self-active system: Outline of a theory of group action. *European Journal of Social Psychology*, 16(3), 193-229. doi:10.1002/ejsp.2420160302
- Wang, X., Hay, C., Todak, N. E. et Bales, W. (2014). Criminal Propensity, Social Context, and Recidivism: A Multilevel Analysis of Interactive Relationships. *Criminal Justice and Behavior*, 41(3), 300-317. doi:10.1177/0093854813507055
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. Dans *Acte du colloque bilan et perspectives de la recherche qualitative* (vol. 3, p. 243-272).
- Ward, T. et Gannon, T. A. (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 77-94. doi:10.1016/j.avb.2005.06.001
- Ward, T. et Langlands, R. (2009). Repairing the rupture: Restorative justice and the rehabilitation of offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 205-214. doi:10.1016/j.avb.2009.03.001
- Ward, T. et Maruna, S. (2007). *Rehabilitation. Beyond de risk paradigm*. New York, NY, US : Routledge.
- Ward, T. et Stewart, C. A. (2003). The Treatment of Sex Offenders: Risk Management and Good Lives. *Professional Psychology: Research and Practice*, 34(4), 353-360. doi:10.1037/0735-7028.34.4.353
- Weber, R. P. (1990). *Basic Content Analysis*. London : SAGE Publications.
- Wells, L. (1978). Theories of deviance and the self-concept. *Social psychology*, 41(3), 189-204. doi:10.2307/3033556
- Wiens, A. N., Jackson, R. H., Manaugh, T. S. et Matarazzo, J. D. (1969). Communication length as an index of communicator attitude: A replication. *Journal of Applied Psychology*, 53(4), 264-266. doi:10.1037/h0027796
- Wolff, N., Epperson, M. et Fay, S. (2010). *Mental health probation officers: stopping justice-involvement before incarceration*. New Brunswick.
- Wuilleumier, A. (2002). *À chacun son métier !* Paris, France : Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (IHESI).

9. BIBLIOGRAPHIE

Zeneidi, M. M. (2015). Introduction. *Géographie de l'enfermement*, 702-703(2), 129-139.

ANNEXES

Annexe 1. Extrait de l'affaire Tony Meilhon

Les caméras étaient nombreuses à l'ouverture, mercredi à Nantes, du procès de Tony Meilhon, suspecté du meurtre, en janvier 2011, de Laetitia Perrais. Tandis que ce parfait psychopathe, comme le décrivent les experts, retrouve la lumière, c'est la galère pour les «personnels de l'ombre».

En particulier pour les conseillers des services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip), qui ont profité de l'agitation médiatique pour rappeler le gouvernement à leur bon souvenir. A l'époque des faits, ils avaient été violemment [mis à l'index par le pouvoir sarkozyste](#) pour n'avoir pas assuré le suivi de la mise à l'épreuve de Tony Meilhon, libéré un an plus tôt (à lire: [et voici la huitième loi sur la récidive](#)). Complètement débordé, le Spip de Nantes n'avait pas traité en priorité le dossier de ce délinquant, simplement condamné pour des faits d'outrage. Au moment de l'affaire, chaque conseiller de probation devait gérer plus de 130 dossiers... Asphyxiés, ils avaient donc fait un tri entre les dossiers plus ou moins sensibles en accord avec leur direction, et avaient accumulé un stock de 800 dossiers non traités.

NOTE : l'intégralité de ce texte est disponible sur <http://www.humanite.fr/proces-meilhon-le-probation-reste-exsangue-deux-ans-apres-laffaire-laetitia>

Annexe 2. Exemple d'entretien mené avec un CPIP (E 19 FLA sur SAI)

POUVEZ-VOUS ME DIRE SPONTANÉMENT CE QUI VOUS VIENT À L'ESPRIT CONCERNANT MONSIEUR S. ?

[REDACTED]

QUELLE EST LA RELATION QUE VOUS AVEZ AVEC MONSIEUR S. ?

[REDACTED]

[REDACTED]

QUELLES SONT LES RELATIONS QU'ENTRETIENT MONSIEUR S AVEC AUTRUI ?

[REDACTED]

QUELLE EST LA RELATION AVEC LES DIFFÉRENTS SERVICES QUI S'OCCUPENT DE LUI ?

[REDACTED]

POUVEZ-VOUS M'EXPLIQUER LE RÔLE ET L'ARTICULATION DES SERVICES DANS LA PRISE EN COMPTE DE MONSIEUR S. ?

[REDACTED]

Annexe 3. Fiches missions répertoriées par Institutions

LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET PROBATION - SPIP

Le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes détenues (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentencielles ou postsentencielles.

Les CPIP ont pour mission :

MISSIONS EN PRISON	<p>Aider à la décision judiciaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer (co-construire) des mesures d'aménagement de peine au JAP ✓ Rencontrer en arrivant les détenus (prévenus et condamnés) ✓ Apprécier l'opportunité de recevoir la personne détenue ou d'effectuer les démarches qu'elle sollicite ✓ Participer aux CPU – préparation info pré CPU <p>Aider à la préparation à la sortie de prison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès des personnes incarcérées aux dispositifs d'insertion et de droit commun (logement, soin, formation, travail...) ✓ Prévoir une orientation vers l'ASS – fiche orientation à remplir ✓ Développer et coordonner un réseau de partenaires institutionnels et associatifs. <p>Aider au maintien des liens familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contact des familles à l'arrivée ✓ Porter une attention particulière aux problèmes d'indigence, d'illettrisme et de toxicomanie ✓ Faciliter l'accès des personnes détenues à la culture ✓ Possibilité de proposer les personnes aux différentes activités
---------------------------	--

MISSIONS EN MILIEU OUVERT	<p>Apporter à l'autorité judiciaire tous les éléments d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider dans la préparation et à la mise en œuvre des condamnations ✓ + Entretiens diagnostiques <p>Aider les personnes condamnées à comprendre la peine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impulser une dynamique de réinsertion notamment par la mise en place de programme de prévention de la récidive ✓ + Animation de groupes - Entretien motivationnel vers les dynamiques de changement (méthodologie possible) <p>S'assurer du respect des obligations imposées</p> <p>Favoriser l'accès des PPSMJ justice aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler avec les autres personnels pénitentiaires et s'appuient sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.
----------------------------------	---

SOCIETE DIJONAISE D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL - SDAT

La SDAT œuvre en faveur des personnes les plus démunies, en offrant des moyens d'accueil, d'hébergement, d'aide à l'insertion et de mise au travail.

Les travailleurs sociaux de la SDAT ont pour mission :

<p>Accueillir en urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir et héberger, en urgence, toute personne en rupture sociale et de l'orienter vers un établissement ou un service adapté à sa situation <p>Aider à l'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre en charge les personnes en difficultés adressées par le Centre d'Accueil et d'Orientation. ✓ + Possibilité de prise en charge financière (50 euros par semaine) <p>Favoriser l'accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'accès aux soins des plus démunis <p>Favoriser la formation et l'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions et des dispositifs afin que les personnes bénéficient d'une prise en charge spécifique et individualisée. <p>Favoriser l'accès au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les conditions d'accès et de maintien au logement des personnes désocialisées par la recherche et la gestion de logements adaptés. Coordonner l'action sociale et les professionnels de l'immobilier. <p>Favoriser les activités de mise au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des emplois temporaires sous contrat de travail à durée déterminée. <p>Assurer l'accès aux loisirs et à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des activités de loisirs et de culture pour un parcours d'insertion sociale efficace.

POLICE

Les missions prioritaires de la police, confirmées par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002 sont :

Assurer la sécurité et la paix publique, consistant à :

- ✓ Veiller à l'exécution des lois
- ✓ Assurer la protection des personnes et des biens
- ✓ Prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance (ilottage)
- ✓ Assurer la participation à certaines réunions de synthèse professionnelles.

Assurer des missions de police judiciaire, ayant pour objet, sous la direction,

- ✓ Le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire,
- ✓ Rechercher et constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves
- ✓ Rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déferer aux autorités judiciaires compétentes.

Assurer le renseignement et l'information, permettant :

- ✓ d'assurer l'information des autorités gouvernementales,
- ✓ de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE DIJON -

Le psychiatre est un médecin spécialiste de la santé mentale, exerçant la psychiatrie. Il a pour mission de :

Prévenir et diagnostiquer les pathologies

- ✓ réaliser les soins de patients selon la spécialité médicale ou chirurgicale
- ✓ possibilité d'organiser la prise en charge médicale d'urgence
- ✓ possibilité de mettre en place le recueil et le traitement des informations médicales

Recenser les symptômes, les dysfonctionnements, cerner l'environnement de vie du patient et procéder à l'examen clinique**Déterminer les besoins thérapeutiques et réaliser les soins médicaux****Etablir la prescription médicale, expliquer les modalités de traitement au patient et le conseiller sur l'hygiène de vie****Repérer les situations à risques (maltraitance, addiction, ...) et orienter le patient vers d'autres professionnels ou informer les services concernés (sociaux, judiciaires, ...)**

- ✓ Participation à des réunions de synthèse avec les partenaires sur des situations demandées

Actualiser le dossier médical (résultats d'examens, prescription, ...) et compléter les documents médico-administratifs (feuille de soins, déclaration de grossesse, ...)

- ✓ Délivrer si besoin (obligation de soins) des attestations

Mener des actions de formation ou d'enseignement**Possibilité de coordonner une équipe, diriger un cabinet ou un service hospitalier.**

Annexe 4. Exo représentation des détenus

Les adjectifs les plus cités par les détenus pour qualifier les CPIP.

Adjectif	Fréquence	Valence	Adjectif	Fréquence	Valence
Incompétent	36	-88.58	Débordé	15	-34
A l'écoute	30	63.67	Sympathique	15	85.33
Compétent	30	88.5	Aimable	13	82.31
Lent	28	-65.54	Accueillant	12	82.92
Absent	24	-79.17	Inutile	11	-80
Efficace	23	85.65	Utile	10	84
Agréable	20	86	Serviable	9	72.22
Inefficace	20	-91.5	En sous effectif	9	-23.33
Gentil	18	83.33	Aidant	8	82.5
Disponible	17	83.24	Indisponible	8	-71.25
Bien	16	76.25	Je m'en foutiste	8	-87.5

Annexe 5. Endo représentation des détenus

Les adjectifs les plus cités par les détenus pour qualifier les détenus.

Adjectif	Fréquence	Valence	Adjectif	Fréquence	Valence
Agressif	30	-85.33	Impatient	10	-29
Gentil	27	86.67	Jeune	9	-15.56
Bruyant	23	-48.48	Différent	8	8.75
Calme	23	46.78	Egoïste	8	-37.5
Irrespectueux	20	-83.5	Impoli	8	-100
Violent	20	-82.5	Insultant	8	-82.5
Sympathique	18	77.78	Motive	8	82.5
Bien	13	91.54	Perdu	8	-31.88
Hypocrite	13	-98.46	Respectueux	8	85
Solidaire	13	85.38	Sale	8	-57.5
Méchant	12	-100	Correct	7	65.71
Nerveux	11	-32.73	Manipulateur	7	-45.71
Immature	10	-77	Menteur	7	-72.86

Annexe 6. Exo représentation des CPIP

Les adjectifs les plus cités par les CPIP pour qualifier les détenus.

Adjectif	Fréquence	Valence
Demandeur	12	1.67
Impatient	7	-44.29

Annexe 7. Endo représentation des CPIP

Les adjectifs les plus cités par les CPIP pour qualifier les CPIP.

Adjectif	Fréquence	Valence
A l'écoute	5	82
Débordé	5	-52
Désemparé	5	-50

Annexe 8. Indices correspondants à l'Homogénéité et au Contraste⁵¹**Indices correspondant à la variable Homogénéité**

- ✓ Représentativité intra-catégorielle : la représentativité correspond à la note (de 0 à 100) que les membres d'un groupe ont accordée à chaque caractéristique leur ayant permis de définir les groupes ciblés. Chaque sujet estime ainsi, pour chaque caractéristique produite, à quel point cet attribut est représentatif de l'endogroupe, de l'exogroupe et de lui-même (quelle que soit la cible pour laquelle il a choisi cette caractéristique). L'homogénéité d'un groupe peut être estimée par sa représentativité intra-catégorielle ; pour un sujet, l'homogénéité endogroupale correspond à la moyenne des représentativités endo-catégorielles des adjectifs qu'il a attribués à son groupe et l'homogénéité exogroupale à la moyenne des représentativités exo-catégorielles des adjectifs qu'il a attribués à l'autre groupe. Une représentativité moyenne est calculée pour chaque sujet et une moyenne de ces moyennes est réalisée pour obtenir l'endo-représentativité globale d'un groupe.
- ✓ Homogénéité de l'endogroupe : cet indice correspond à la représentativité endogroupale produite pour l'endo-représentation. Il correspond à la case $RX[x;X]$ dans le tableau de présentation. Il traduit la notion d'assimilation perçue par les membres d'un groupe à l'égard de leur propre groupe. Il se calcule en réalisant la moyenne des moyennes des homogénéités de l'endogroupe produites par chaque membre de ce groupe.
- ✓ Homogénéité de l'exogroupe : cet indice correspond à la représentativité exogroupale produite pour l'exo-représentation. Il traduit la notion d'assimilation perçue par les membres d'un groupe à l'égard de l'exogroupe. Il correspond à la case $RY[x;Y]$ dans le tableau de présentation. Il se calcule en réalisant la moyenne des moyennes des homogénéités de l'exogroupe produites par chaque membre de ce groupe.

⁵¹ Pour plus d'informations se référer à la thèse de Peteuil Audrey et Mangin Florent

Indices correspondant à la variable **Contraste**

- ✓ Exo-homogénéité à l'endogroupe : cet indice correspond à la représentativité exogroupale pour l'endo-représentation. Il traduit l'assimilation de l'exogroupe perçue par les membres sur les caractéristiques de l'endogroupe. Il correspond à la case $RY[x;X]$ dans le tableau de présentation. Il se calcule en réalisant la moyenne des moyennes des exo-homogénéités de l'endogroupe produites par chaque membre de ce groupe.
- ✓ Contraste de l'endogroupe : cet indice correspond à la différence entre l'homogénéité de l'endogroupe et l'exo-homogénéité de l'endogroupe. Il traduit la spécificité de l'endogroupe sur ces propres caractéristiques par rapport à l'exogroupe. Il se calcule en réalisant la différence entre l'homogénéité de l'endogroupe et l'exo-homogénéité de l'endogroupe puis en la divisant par deux : $(RX[x;X] - RY[x;X]) / 2$.
- ✓ Endo-homogénéité de l'exogroupe : cet indice correspond à la représentativité endogroupale pour l'exo-représentation. Il traduit l'assimilation de l'endogroupe perçue par ces membres sur les caractéristiques de l'exogroupe. Il correspond à la case $RX[x;Y]$ dans le tableau de présentation. Il se calcule en réalisant la moyenne des moyennes des endo-homogénéités de l'exogroupe produites par chaque membre de ce groupe.
- ✓ Contraste de l'exogroupe : cet indice correspond à la différence entre l'homogénéité de l'exogroupe et l'endo-homogénéité de l'exogroupe. Il traduit la spécificité de l'exogroupe sur ses propres caractéristiques par rapport à l'endogroupe. Il se calcule en réalisant la différence entre l'homogénéité de l'exogroupe et l'endo-homogénéité de l'exogroupe puis en la divisant par deux : $(RY[x;Y] - RX[x;Y]) / 2$.

Annexe 9. Document expérimental : ce que fait / ce que ne fait pas le SPIP

CE QUE FAIT LE SPIP - CE QUE NE FAIT PAS LE SPIP**A qui dois – je adresser mes requêtes ?**

Vous aurez, tout au long de votre détention, des demandes à formuler aux différents services de l'établissement.

Ce document a vocation à lister les actions et interventions qui relèvent du SPIP, et celles qui relèvent des autres services.

En effet, le SPIP est régulièrement sollicité sur des questions qu'il n'est pas en capacité matérielle de gérer.

Le fait de saisir le SPIP alors que la demande relève d'un autre service retarde la prise en compte de votre demande.

Aussi, je vous invite à bien lire ce document et à le conserver afin de saisir le bon service.

(Document en cours d'expérimentation)**CE QUE FAIT LE SPIP**

MISSION GENERALE : le SPIP est un service de l'administration pénitentiaire, chargé de la prise en charge des personnes sous main de justice, qu'elles soient, ou pas, incarcérées. Il assure des missions d'insertion et de prévention de la récidive. Pour assurer ses missions, il travaille en lien avec des partenaires intérieurs et extérieurs couvrant tous les champs de l'insertion.

EN DETENTION, chaque personne détenue est prise en charge par un conseiller d'insertion et de probation (CPIP).

LES LIENS FAMILIAUX

Dans les jours qui suivent votre arrivée, le SPIP peut contacter vos proches en cas de besoin (pour les personnes prévenues, il sera tenu compte des orientations du juge d'instruction). Pendant la détention, il vous appartient de contacter vos proches. En cas de difficulté, le SPIP pourra vous aiguiller et vous accompagner pour remettre du lien.

LA PREPARATION D'UN AMENAGEMENT DE PEINES OU DE LA SORTIE

A l'issue de la phase d'accueil, le SPIP vous aide et vous oriente dans la construction de votre projet d'aménagement de peine lorsque vous êtes dans les délais pour en formuler la demande (semi-liberté, placement sous surveillance électronique, placement extérieur, libération conditionnelle)

Nous vous invitons à informer votre CPIP de demande d'aménagement de peines avant de la déposer, afin de faciliter la préparation de votre dossier.

AIDER A LA DECISION JUDICIAIRE

Dans ce cadre, le SPIP communique au JAP des éléments concernant votre situation et émet un avis concernant votre demande d'aménagement de peine, de permissions de sortir ou de réductions de peines supplémentaires.

Pendant la durée de l'incarcération, le SPIP évalue votre situation et détermine avec vous des orientations et des axes de travail en fonction de la durée de votre peine afin de préparer au mieux votre sortie et votre réinsertion (ou votre parcours d'exécution de peine pour les longues peines).

Dans ce cadre, le SPIP vous accompagne pour remplir le dossier d'orientation.

LE LIEN AVEC LES PARTENAIRES

Le SPIP peut vous orienter vers différents partenaires : pôle emploi, CIMADE, mission locale, CPAM, visiteurs de prison ...)

Le SPIP recueille (coordonnatrice socio-culturelle) vos demandes de participation aux activités socio-culturelles

Le SPIP favorise votre accès aux droits sociaux (une personne en mission service civique peut vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits sociaux)

CE QUE NE FAIT PAS LE SPIP

Ce que ne fait pas le SPIP	A qui s'adresser
Donner du tabac	L'administration ne remet pas de tabac qui fait l'objet d'une cantine
Donner des stylos, du papier, des timbres	Ces éléments sont remis lors de l'arrivée. Par la suite, ils s'achètent dans le cadre de la cantine. Une demande exceptionnelle peut être adressée au <u>chef de bâtiment</u> qui appréciera de l'opportunité d'un dépannage en fonction de votre situation.
Permettre l'accès aux effets laissés au vestiaire ou à la régie des comptes nominatifs	Vous devez adresser une demande à <u>la direction</u> de l'établissement qui est compétente pour autoriser la remise (ou pas). Vous devez solliciter l'accord écrit de votre magistrat si vous êtes prévenu.
Les inscriptions à l'école	Au responsable local de l'enseignement
L'aide pour la bourse scolaire	
Les inscriptions au sport	Au moniteur de sport
Octroyer des aides financières	<u>Sans demande de votre part</u> , l'administration accorde 20 euros mensuels sur critères comptables uniquement. Votre situation est examinée en CPU.
Gérer les permis de visite – prendre les RV parloirs	Au service des parloirs
Gérer les parloirs prolongés	A l'officier de bâtiment
Permettre l'accès au téléphone	Pour créer le compte : au greffe Si vous êtes prévenu : l'autorisation du magistrat est nécessaire Pour enregistrer les numéros : au service téléphonie
Donner des informations relatives aux dates de passage en CAP, tribunal correctionnel, cour d'appel ...	Au greffe Pensez aussi à demander au surveillant de l'étage qui peut également vous renseigner sur certains points, notamment votre date de fin de peine
Remplir et inscrire votre demande de permission de sortir ou d'aménagement de peine	
Communiquer la date à laquelle vous êtes permissionnable, conditionnable ...	
Donner des nouvelles à vos proches par téléphone	Vous pouvez écrire ou téléphoner à vos proches en fonction de votre situation Aucune information ne sera communiquée par téléphone hormis les cas d'extrême urgence
A l'inverse, contacter vos proches pour prendre des nouvelles	Sauf cas d'extrême urgence
Gérer les changements de cellule	A l'officier de bâtiment
Gérer les versements aux parties civiles	À la régie des comptes nominatifs
Gérer les demandes de transfert : communiquer sur les délais de transfert et les décisions de la DISP	A la direction de l'établissement